



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

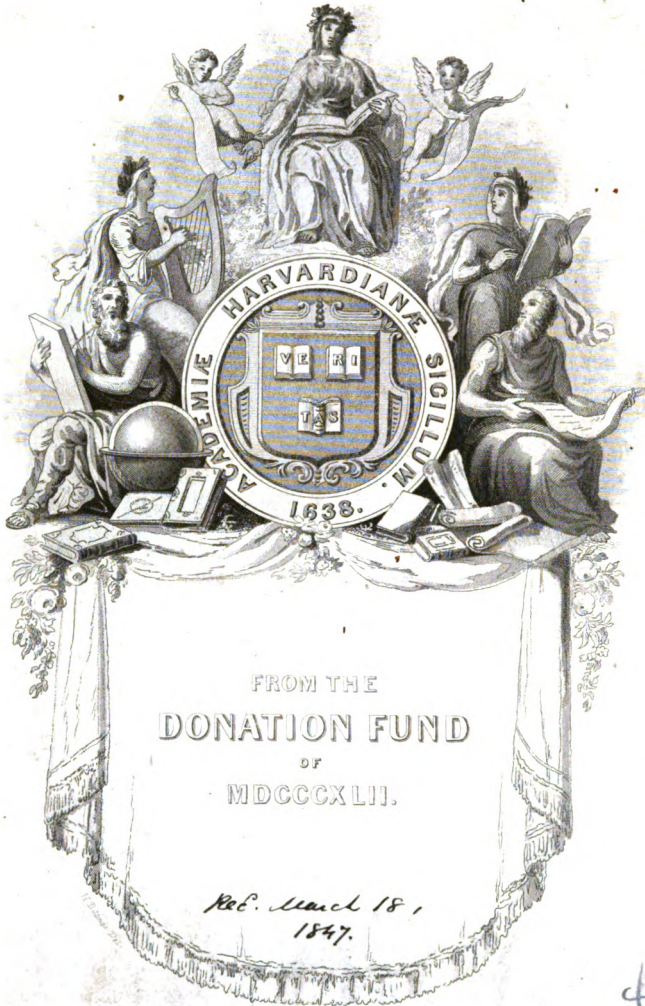
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

FR 1640.8 IE + S

13^e Mar. 30. '48.



07-78
//

L'EUROPE
DEPUIS L'AVÈNEMENT
DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

TOME X.

IMPRIMÉ
ET PUBLIÉ PAR PAUL RENOARD,
Rue Garancière, 5.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÈNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

PAR

M. CAPEFIGUE,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION,

DU MÊME AUTEUR.

❧ TOME DIXIÈME ❧

ET DERNIER.

A PARIS

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

—❧ Comon et Cie. ❧—

QUAI MALAQUAIS, N. 45.

1846.

~~5566.14~~
Fr 1640.8

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Recd March 18. 1877
Library (Gen)

86-65
11

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÈNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.



CHAPITRE PREMIER.

LA COALITION CONTRE LE SYSTÈME DE M. LE COMTE MOLÉ;
ORIGINE DU MINISTÈRE DU 12 MAI.

(DÉCEMBRE 1838. — MAI 1839.)

Elémens de la coalition. — Hostilités contre le ministère. — Le duc de Broglie à la Chambre des pairs. — L'adresse à la Chambre des députés. — M. Étienne, rapporteur. — Discussion. — Le ministère donne une première démission. — Résolution des centres. — Affaires générales. — La Belgique. — Prise de Saint-Jean d'Ulva. — Douleurs de la famille royale. — Mort de la princesse Marie. — Dissolution de la Chambre. — Coalition électorale. — Agitation fébrile. — Actes de colère du cabinet. — Mauvaises élections. — Démission définitive des ministres. — Le maréchal Soult appelé. — Plan d'un ministère de coalition — M. Thiers et ses conditions. — Les doctrinaires se rapprochent des centres. — Prorogation de la Chambre. — Ministère provisoire. — Ouverture de la session. — Vérification des pouvoirs. — État des esprits. — L'émeute du 12 mai. — Le maréchal Soult accepte la présidence. — Formation du ministère.

UN des caractères du cabinet que présidait M. le comte Molé c'était d'avoir été formé en dehors des hommes considérables de la Chambre et dans une sorte de dédain de ceux qui avaient sacrifié leur force, leur popularité, au service des idées et des lois de conservation. Le ministère s'en était séparé avec une satisfaction visible, comme s'il avait besoin de constater qu'il

n'avait plus aucun lien, aucun devoir, aucun souvenir; de manière à dire au tiers parti et même un peu à la gauche : « Applaudissez. » De là, cette politique surexcitée de la part des adversaires de M. le comte Molé, ce besoin pour eux de constater qu'on ne méprise pas en vain les capacités de tribune, une vie de huit années, pleine de sueur, de travail et de peine; et ce ressentiment prépara l'épisode étrange et triste qu'on a depuis désignée sous le nom célèbre de la *coalition*.

Il faut le dire, les fausses situations, à mesure qu'elles se prolongent, deviennent des inimitiés ardentes, profondes et telle avait été un peu la tendance des hommes et des affaires après la session dernière. Certainement entre le centre droit et les doctrinaires, il ne pouvait y avoir que de légères dissidences, et nul n'aurait pu précisément définir en quoi différaient des hommes marchant sous le même drapeau d'ordre et de conservation. Mais de part et d'autre on s'était taquiné, blessé, irrité; le caractère de M. le comte Molé, un peu exclusif, soutenait le rôle de sa propre supériorité avec intelligence, mais aussi avec des façons hautaines à l'égard de ses adversaires. La situation compliquée de son cabinet avait créé chez lui une activité fébrile et des ressources inconnues; il montrait un talent hors ligne, même à la tribune où certes n'était pas le triomphe de son esprit si distingué; mais il poursuivait ses adversaires de ses répugnances, quelquefois aussi de ses petites persécutions; il s'entourait de ses amis personnels et d'une petite cour de flatteurs qui venait agréablement chatouiller toutes les fibres de son juste amour-propre : « depuis la noblesse de son nom jusqu'aux facultés incomparables de son

esprit. » Les Revues littéraires qu'il dirigeait de son cabinet même, acerbes contreses ennemis, étaient vis-à-vis de lui d'une adulation fatigante et dans une coutume d'adoration exclusive. Le journal des *Débats* n'épargnait pas les plus chauds et les plus anciens amis du ministre; il en était arrivé aux insultes, aux menaces contre quelques-uns d'entre eux.

D'après l'analyse attentive du parti doctrinaire on pouvait voir qu'il se composait de divers élémens : les remueurs, les ardens; puis les chefs plus calmes et plus sérieux, et il faut se hâter de dire qu'alors les ardens avaient pris la supériorité et entraînaient tous les autres, comme cela arrive toujours dans les partis, lorsque les passions individuelles sont fortement émues. A cette époque d'action incessante et d'une polémique journalière, la direction doctrinaire était véritablement aux mains de M. Duvergier de Hau-ranne, esprit d'action incisive qui groupait ou fractionnait à son gré les élémens de l'opposition politique : ce fut de cet esprit irrité, fertile en ressources que vint la première idée de la coalition ; si elle fut acceptée par ses amis, c'est que souvent quand on veut garder une certaine action sur son parti, il faut en adopter même les passions et les fautes. Les doctrinaires étaient au reste très redoutables pour le cabinet, ils avaient assez fréquenté le comte Molé pour connaître à fond ses défauts et lui porter des coups sûrs et fermes aux endroits sensibles ; la *Revue française*, la *Chronique de Paris* à l'époque de sa transformation, le *Journal général de France* n'épargnaient pas les mordantes épigrammes contre la partie féminine du caractère du président du conseil.

A cette époque, M. Duvergier de Hauranne publia une brochure dirigée directement contre le système de M. Molé. M. Duvergier de Hauranne n'était pas un homme éminent ni un esprit hors ligne; il maniait l'insulte avec un peu de lourdeur, l'ironie avec les façons de l'école janséniste, et les faits de l'histoire et de la politique avec une critique pesante: mais il avait des ressentimens et la connaissance profonde des faiblesses de ses amis et de ses adversaires. S'il n'avait ni la légèreté spirituelle et audacieuse de M. Jaubert ni la vivacité méridionale de M. de Rémusat, papillon politique aux mille couleurs, en seconde ligne il tenait néanmoins sa place. La brochure de M. de Hauranne reposait sur le thème mille fois usé de l'excellence du gouvernement représentatif que compromettait le système personnel de M. le comte Molé; il attaquait les actes de l'administration du 15 avril. Ce qu'on pouvait remarquer dans cette brochure, c'est qu'elle faisait des avances à la gauche et préparait la coalition. Je dois ajouter qu'au point de vue gouvernemental et pour les esprits élevés, le système du comte Molé énervait les ressorts mêmes du pouvoir en donnant à sa majorité personnelle une direction timide et flasque. Encore une session et le principe même des lois de septembre était compromis; la pente était irrésistible et les alliances du comte Molé semblaient invinciblement l'annoncer. Cette situation douce, oublieuse plaisait aux centres et pourquoi cela? c'est que les majorités même les mieux intentionnées ne vont à la fermeté que par des efforts; les jardins d'Armide ne sont pas une fiction, on s'y plaît, on s'y corrompt: le comte Molé avec les charmes particuliers de sa politique affaiblis-

sait les fermes traditions de la majorité; sans doute telle n'était pas la crainte de M. Duvergier de Hauranne, mais je crois pénétrer la pensée de M. Guizot qui va prendre une part active à cette lutte de la coalition.

L'ardente activité de la presse annonçait un important tournoi de tribune dans une session vive et animée. On pouvait pressentir que le système de M. Molé serait entièrement abandonné au seul centre pur, car ce qu'on appelait la coalition s'étendait de droite et de gauche, et il venait s'y joindre quelques unités significatives, telles que M. Persil. Il est vrai que par contre-coup M. Molé avait conquis des amis chauds et personnels dans la Chambre des députés parmi les jeunes que dirigeait alors M. de Lamartine, l'appui le plus considérable du ministère d'alors; on comptait encore dans ces rangs M. de Carné, homme d'instruction élevée; M. Janvier, studieux, spirituel et actif travailleur; M. de Girardin, qui avait voué son vote et son journal à la défense de M. Molé. D'autres conquêtes individuelles étaient faites même dans la gauche, et M. Baude nommé conseiller d'État votait avec le cabinet du 12 avril. Mais cette situation vue de sang-froid n'en était pas une dans le parlement; toutes les sommités, tous les talents de tribune étaient contre le ministère, M. Guizot, M. Thiers, M. Barrot. M. Dupin gardait ce caractère sautillant et sarcastique qui ne lui permettait pas de se prononcer; il se vengeait de cet abandon secret par des épigrammes, des bons mots, des insinuations qui portaient coup sur l'esprit de quelques-uns des membres influens de la Chambre. La situation devenait de jour en jour plus critique pour M. Molé qui allait être

seul à lutter à la tribune contre une multitude de talens plus retentissans les uns que les autres, et qui certes, sans lui faire injure, lui étaient bien supérieurs : en tous les cas pouvait-il lutter seul contre tous?

Le discours de la couronne qui n'avait rien de remarquable semblait répéter les mêmes phrases de tous les documens de cette nature; il annonçait la reprise des conférences à Londres pour les affaires de la Belgique et de la Hollande; l'évacuation des Légations romaines par les Autrichiens et d'Ancône par les Français: Quant à l'Espagne, on exécuterait dans toute sa teneur le traité de la quadruple alliance, mais rien au-delà. Le discours résumait ainsi toutes les questions sans s'engager sur rien, afin d'éviter trop de débats dans une situation si délicate pour le pouvoir. A la Chambre des pairs, l'adresse dont M. Portalis avait été le rapporteur fut attaquée par M. de Montalembert, expression du parti catholique et tout entier dévoué aux intérêts belges. M. de Montalembert voulait que l'on défendit par tous les moyens les prétentions des catholiques, c'est-à-dire leurs droits sur le Luxembourg et le Limbourg. « Un traité a été signé, s'écria M. Molé; voulez-vous donc le violer? » M. Pelet (de la Lozère) formula un acte d'accusation banale contre le ministère qui, au lieu de s'appuyer sur la Révolution de Juillet, établissait le gouvernement sur une base ruineuse et fatale. M. Cousin eut la pauvreté politique de répéter les non-sens sur les empiétemens ecclésiastiques dans un pays où tout est libre, excepté le vrai, le bon, le moral, c'est-à-dire la foi religieuse; il parla de Saint-Acheul, du réveil des jésuites, et ce fut le sujet d'une longue contro-

verse entre lui et le garde-des-sceaux. « Vous nous avez aliéné la Suisse, s'écria M. Villemain, vous abandonnez le Limbourg et le Luxembourg. Vous parlez de traités, mais n'est-il pas en vous de les modifier ? Vous reculez devant toutes les difficultés. — Je ne puis répondre que des négociations entamées par moi, répliqua M. le comte Molé; toutes les affaires dont vous parlez ont été entamées sous un ministère que vous souteniez, vous, monsieur Villemain », et ici le ministre désignait le cabinet du 11 octobre.

Alors se fit entendre la grave parole du duc de Broglie, véritable événement; l'ancien ministre des affaires étrangères se dessinant contre le ministère actuel accusait le comte Molé de l'évacuation d'Ancône, selon lui, trop précipitée : « Il fallait stipuler des conditions, il fallait dire au pape les derniers avis, les derniers conseils, n'évacuer qu'après les conditions accomplies; autrement on abandonnait les populations italiennes à un gouvernement oppressif et mal éclairé. » Les paroles du duc de Broglie, fort aigres contre le comte Molé, étaient particulièrement injustes et mal réfléchies : depuis quand un gouvernement étranger pouvait-il imposer des conditions administratives à un autre gouvernement pour ses sujets ? Il fut facile au comte Molé de démontrer que jamais l'évacuation d'Ancône n'avait été liée à la condition expresse des institutions promises aux Légations romaines. M. Villemain soutint avec vivacité l'opinion du duc de Broglie : à ce moment il était devenu hardi, acerbe, amoureux de popularité, un peu esclave de sa phrase si pure, si élégante; il sacrifiait à l'esprit. Après M. Villemain la

parole fut à M. Cousin , l'admirateur , l'adepte le plus chaleureux des idées de M. Thiers; il se fit l'écho du système du dernier ministère sur l'intervention en Espagne, préludant ainsi à un autre débat. En résultat, l'adresse fut votée sans une grande opposition de boules, et de manière à ne pas compromettre le cabinet.

A la Chambre des députés, tout fit présager un débat plus actif, plus envenimé : d'abord les premiers actes de la Chambre signalaient une tendance d'opposition et de mauvaise humeur. Certes, M. Dupin n'était pas à proprement parler un candidat ministériel; il n'avait pas d'opinion à lui fort tranchée : eh bien ! les choses étaient si irritées, qu'on lui demanda franchement d'opter : voulait-il avoir pour la présidence les voix du ministère ou celles de l'opposition? Et comme il se montra incertain, il n'obtint qu'une majorité imperceptible. Le même esprit se manifesta dans le choix des vice-présidents; la coalition dut donner ses votes à ses propres chefs, et dans les bureaux se révéla nettement la tendance d'une guerre au cabinet. Puis enfin ce qui était un véritable retour vers les idées de gauche, M. Étienne fut désigné pour rapporteur. Ce privilège lui était enlevé depuis deux ans, on y revint tout naturellement par le fait de la coalition. Or, cette adresse fut par ses expressions ce qu'on devait attendre de M. Étienne, c'est-à-dire une accusation bien phrasée, qui toutefois ne permettait pas au ministère de garder le pouvoir si elle passait textuellement, car on l'accusait de méconnaître la dignité du gouvernement au-dehors et les principes du système représentatif au-dedans. C'était un peu l'adresse du 221, et le nom du rapporteur éclairait encore sa signification politique.

A la lecture d'une telle rédaction, les centres durent naturellement s'agiter : « Nous ne voulons pas subir la coalition, » tel fut leur cri unanime; et la réunion de M. Jacqueminot décida qu'une contre-adresse serait présentée, c'est-à-dire que certains membres du centre droit proposeraient des amendemens qui, modifiant le sens de l'adresse, lui donneraient une tendance bien arrêtée d'adhésion au système ministériel. Sur ce terrain la bataille devait se donner : l'opposition soutiendrait la rédaction de M. Étienne; le ministère, celle des membres du centre droit, et de cette lutte de forces opposées résulterait le triomphe ou la chute du cabinet. Le combat ainsi présenté dans les proportions de la vie ou de la mort d'un système devint imposant : quel flux de paroles descendit une fois encore de la tribune! Chacun voulut exposer sa situation, ses idées sur la politique de la France et de l'Europe ; après de vagues discours de tous les chefs d'opinion sur la question générale, on discuta l'adresse paragraphe par paragraphe.

Dans ce débat M. Billault fit ses premières armes : orateur loquace, avocat par-dessus tout, il parla de la majorité gaspillée, de l'abus de la prérogative royale. M. Duvergier de Hauranne répéta à la tribune sa brochure, longue personnalité contre le comte Molé : « Ministre vivant au jour le jour, démentant le lendemain ce qu'il avait dit la veille ; » l'orateur invoqua comme témoignage d'un vif amour pour le pouvoir absolu, le livre, si souvent cité de la jeunesse de M. Molé; souvenirs dont il faut être sobre : Est-ce que chacun de nous n'a pas quelque phrase à se reprocher, et sauf le caractère trop im-

périaliste du livre du comte Molé, ses doctrines n'étaient pas mauvaises, et bien fou serait un gouvernement de les répudier! M. Duvergier de Hauranne fut très dur pour M. Molé, et celui-ci ne se contenta pas assez; tout rouge de colère, il s'écria : « Mauvais pamphlets que tout cela! » De tous côtés les cris à l'ordre! à l'ordre! se firent entendre; les paroles devinrent aigres, injurieuses. M. Odilon-Barrot délaya ses opinions dans un discours de plusieurs heures; enfin, M. Amilhau, pour en finir, proposa au nom des centres un amendement approbatif de la conduite ministérielle. Le terrain devint parfaitement choisi. M. Garnier-Pagès annonça qu'il ferait de l'opposition à tout système; M. Guizot en réponse déclara que la politique suivie depuis 1830 par tous les autres ministères était la sienne propre et que jamais il ne s'en séparerait : s'il faisait de l'opposition c'est que le pouvoir n'était pas assez préservé dans sa force et dans son honneur.

Il y eut bien des vivacités jetées dans ce débat de tribune, de la gravité dans la forme, de l'aigreur dans le fond; l'incomparable talent de M. Guizot, d'un côté, et de l'autre M. Molé répondant à tout avec netteté, présence d'esprit; toujours seul à la tribune, la parole alerte, décidée, heureuse quelquefois, irritée, indignée presque toujours; des échanges des souvenirs classiques, des citations de Tacite, comme Canning au parlement, quelquefois des étourderies de mots qui faisaient sourire les spirituels, les malicieux. Le premier débat fut favorable au cabinet, car l'amendement ministériel fut emporté par deux cent seize voix contre deux cent neuf. C'était là ce qu'on appelle en termes parlementaires

la discussion générale ; puis on en vint aux discussions sur chaque paragraphe ; et ici quatre questions principales devaient naturellement préoccuper les amis et les ennemis du ministère. Quelle avait été la conduite du cabinet par rapport à la Belgique ? Que serait-il dit sur l'évacuation d'Ancône ? Enfin, qu'avait-on fait par rapport à l'Espagne et à la Suisse ? Toutes ces questions avaient été traitées à la Chambre des pairs, et on les reprenait avec une surabondance inexplicable de mots à la Chambre des députés.

Je rappelle que la commission, par un premier paragraphe sur la politique étrangère, avait semblé indiquer que le cabinet dans la conduite des affaires n'avait eu ni la dignité suffisante, ni la force qu'on doit attendre du gouvernement d'une nation puissante et considérable telle que la France. Comme ce blâme était présenté sous des expressions génériques, sa discussion fut renvoyée à la fin du débat ; car dans l'ordre régulier, il fallait discuter une à une et spécialement toutes les questions avant d'en venir à un vote décisif sur l'ensemble de la politique ministérielle. M. Mauguin, selon sa coutume, parcourut la carte de l'Europe avec la rapidité de l'aigle, signalant partout des actes de faiblesse : qu'avait-on fait de la Pologne, de l'Italie, de la Belgique ? Le comte Molé soutint le respect des traités ; fallait-il violer la foi promise ? Des protocoles avaient été signés par la Belgique et ratifiés par la France. « Oui, répondit M. Thiers, mais ne peut-on pas tourner un traité, et en atténuer les conditions ? — Ce traité, répliqua M. Molé, c'est le ministère du 11 octobre qui l'a conclu, c'est-à-dire les chefs de l'opposition dans les deux Chambres. »

De la Belgique on descendit en Italie et à l'évacuation d'Ancône. La coalition apparut ici avec ses ressentimens; et il faut regretter que M. Duchâtel, esprit ferme et sûr, soutint l'opinion de M. de Broglie sur la nécessité d'exiger avant toute chose des concessions du pape : « Ancône ne devait être libre qu'à ce prix. » Le débat fut placé dès-lors, non plus sur la légitimité, mais sur l'utilité de la possession d'Ancône; comme si, dans les rapports d'État à État, il n'y avait jamais qu'une question de force! M. Thiers soutint que la France révolutionnaire devait toujours avoir un pied en Italie; aveu très dangereux à la face de l'Europe qui nous traitait déjà avec tant de méfiance; selon son habitude M. Thiers fit de la stratégie vulgaire avec les souvenirs de Bonaparte. « Pour Ancône, répondit le comte Molé, nous ne faisons que ce que nos prédécesseurs ont consenti; lisez les correspondances de M. Périer, du maréchal Soult et de M. de Broglie lui-même : il ne s'agit pas de savoir si Ancône est un poste important, mais si nous avons le droit de le garder au préjudice du légitime souverain. » Le débat était donc entre la politique révolutionnaire, violente et désordonnée, et la politique européenne, sage, conservatrice, avec la conscience et le respect des traités et que le comte Molé défendait avec un talent remarquable. « Pour la Suisse, s'écria M. Passy, quelle a été votre conduite à son égard? Vous l'avez irritée profondément. — Vous parlez des intrigues de Louis-Napoléon, il n'y en a pas eu depuis la mort de sa mère, ajouta M. Dufaure. — Vous êtes dans l'erreur, répondit le comte Molé : combien de mesure et de convenance n'avons-nous pas mis dans nos rapports avec la

Suisse? d'où sont venues les insultes, les menaces et les bravades? n'y avait-il pas flagrante conjuration de la part de Louis Bonaparte? — C'est-à-dire, répliqua M. Odilon-Barrot, que vous avez fait cause commune avec toutes les polices de l'Europe. — Voyez en Espagne, la guerre civile, la contre-révolution, le désordre ajouta M. Pagès (de l'Ariège), pouvez-vous les laisser triompher? » Et ici venait cette suite de citations d'auteurs antiques et de souvenirs de collège que M. Pagès aimait à multiplier dans ses harangues.

Sur chacun des paragraphes de l'adresse un vote était donné, et jusqu'ici la majorité du scrutin était restée au cabinet pour chaque point de sa politique extérieure. La coalition se composait de diverses nuances qui n'avaient pas la même conviction politique, si elles avaient la même répugnance pour le comte Molé : l'extrême gauche, les légitimistes, les doctrinaires votaient ensemble, mais par des motifs différents : ainsi sur Ancône et l'Espagne, le comte Molé eut l'appui des légitimistes; sur la Suisse, celui des doctrinaires. Quand on en vint à la politique générale, alors toutes les oppositions se réunirent pour en finir avec le système ministériel : que de phrases jetées au vent dans ce débat? Le pays gagna-t-il quelque chose à ces dissertations incessantes sur des mots, sur le sens de certaines tournures de l'adresse? Et nous qui jugeons avec dédain les subtilités du Bas-Empire ou les précieuses distinctions de l'école de la Fronde et du Marais, les subtilités galantes des sociétés de la Place-Royale ou de la rue des Tournelles, croyons-nous échapper au jugement que l'avenir portera sur cette autre époque aussi puérile qui dissertait sur le

constitutionnalisme, la prérogative, le gouvernement parlementaire, mots qui ne seront plus compris des générations futures? Enfin, appelée dans son dernier scrutin à se prononcer sur l'ensemble général de la politique du comte Molé, à quelques voix la majorité se décida contre le cabinet. Toutes les nuances se réunirent dans cet étrange jugement.

L'histoire ne peut s'empêcher de remarquer que, pendant ces luttes puérides et affligeantes à-la-fois, un glorieux fait d'armes fixait à peine l'attention de ces pouvoirs discoureurs et de cette majorité turbulente. Ainsi sont faites les assemblées passionnées : préoccupées de leurs étroits débats, elles aperçoivent à peine au-dehors les événemens les plus nobles, les plus heureux pour la patrie. En juin 1830, la Restauration prenait Alger, et les partis étaient bien moins préoccupés de cette glorieuse conquête que des élections de M. Dupont (de l'Eure), de MM. Bavoux et Isambert, si grandes intelligences (comme chacun sait); cette fois, Saint-Jean d'Ulua (1) tombait au pouvoir de nos flottes; le contre-amiral Baudin déployait une vigueur incomparable, un fils du roi, le jeune prince de Joinville, marchait de sa personne à la tête des marins pour s'emparer du fort d'Ulua, comme le duc de Nemours s'était élancé sur la brèche de Constantine. Eh bien! quel effet produisaient à la Cham-

(1) *A. S. E. M. le comte Molé, président du conseil.*

New-York, le 16 décembre 1838.

« Monsieur le comte, c'est avec un indicible sentiment de joie et de juste orgueil national que je m'empresse d'annoncer à Votre Excellence la glorieuse nouvelle

que nous recevons quelques minutes avant le départ du paquebot, de la prise de la Vera-Cruz par l'escadre française, après un bombardement de trois heures seulement. M. le prince de Joinville a pris la part la plus honorable dans l'attaque et se porte bien.

bre ces glorieux événements ? A peine y prêtait-elle attention, tant elle était éblouie de la grandeur de ses débats et des paroles retentissantes de ses orateurs. Pourquoi en faire un reproche et n'était-ce pas le vice même du système représentatif ?

La prise de Saint-Jean d'Ulua était considérable à quelque point de vue qu'on l'examinât ; elle relevait le sentiment de la valeur de notre marine dans les mers du Mexique : une flottille avait accompli des merveilles, le contre-amiral Baudin avait parlé un langage de fermeté, et une poignée de marins avaient rappelé les prodiges de nos beaux jours de gloire. Non-seulement Saint-Jean d'Ulua était tombé entre nos mains, mais encore la Vera-Cruz avait fait sa soumission ; un traité dicté par la France venait d'assurer sur les bases les plus larges la protection et la liberté du commerce dans le Mexique (1) ; nos relations étaient reprises sur le plus vaste pied ; et c'était un résultat que d'avoir dompté cette résistance des Mexicains avec la rapidité de la foudre, car nous avions à lutter moins contre les forces nationales que contre l'intervention personnelle des Américains et des Anglais. Chacun avait apporté son contingent d'obstacles et de mauvaise humeur : les États-Unis nous regardaient presque sur leurs côtes en seméifiant de nous.

« L'armée mexicaine, campée près de la Vera-Cruz, était forte de cinq mille hommes ; mais ses officiers ne se trouvaient pas eux-mêmes en état de tenir dans la ville, commandée comme elle l'est par l'artillerie du fort. Notre brave amiral Baudin, qui s'est couvert de gloire dans cette occasion, a consenti que mille hommes de

troupes mexicaines restassent dans la ville pour y maintenir l'ordre.

« Dieu protège la France. Ce qui est regardé comme impossible par tous n'est pas même difficile pour ses armes.

« *Signé L. DE LA FOREST.* »

(1) *Convention avec le Mexique.*

« Art. 1^{er}. Afin de satisfaire aux réclamations de la France relati-

En même temps la question belge devenait singulièrement grave par les nouvelles inquiétudes qu'elle semait partout. Le comte Molé, fidèle à la parole donnée, n'avait pas un seul moment hésité à prendre part aux protocoles de Londres qui mettaient un terme à l'état de violence de la nation belge : de quel côté étaient les torts ? En ratifiant les traités de 1832 et 1833, la Belgique avait consenti à laisser au roi de Hollande le Luxembourg et le Limbourg, pour faire partie de la Confédération germanique, et néanmoins ces deux provinces n'étaient pas évacuées. Ce qu'il y avait de plus irrégulier, c'est que sur les sommations même, les Belges ne voulaient pas les délaissier, sous prétexte que la possession faisait titre, et que les peuples du Limbourg et du Luxembourg se refusaient à devenir Hollandais, refus singulier exprimé en termes menaçans et soutenu par des levées de troupes. L'opinion publique s'était prononcée avec tant de violence en Belgique, que le roi lui-même avait été forcé de se soumettre au vœu populaire, et ces armemens considérables étaient venus appuyer l'avis

vement aux dommages éprouvés par les nationaux antérieurement au 26 novembre 1838, le gouvernement mexicain paiera au gouvernement français une somme de six cent mille piastres fortes en numéraire. Quand lesdits paiemens auront été faits, le gouvernement de la république restera quitte et libéré envers la France de toute réclamation pécuniaire antérieure au 26 novembre 1838.

« 2. La question de savoir si les navires mexicains et leurs cargaisons, séquestrés pendant la durée du blocus et postérieurement

capturés par les Français en conséquence de la déclaration de guerre, devront être considérés comme de bonne prise par les captureurs, sera soumise à l'arbitrage d'une tierce puissance, ainsi qu'il est stipulé dans l'art. 2 du traité de ce jour.

« 3. Le gouvernement mexicain s'oblige à ne susciter ni permettre que l'on suscite à l'avenir aucun obstacle au paiement ponctuel et régulier des créances françaises que l'on a reconnues et qui sont en mesure d'être liquidées.

« CH. BAUDIN, GOROSTIZA, QUARAË,
« DALUPE VICTORIA. »

de la Chambre des représentans. En cette circonstance, la résolution des puissances devint inflexible : lord Palmerston déclara que les Belges devaient céder ; la Confédération germanique mobilisa des corps de guerre ; la Prusse réunit 30,000 hommes sur la Meuse et le Rhin, et s'empara par la force de Wenloo pour bien constater sa résolution d'en finir avec la résistance des Belges. En présence de ce système général de précautions, le cabinet français avait résolu lui-même d'armer : un corps de 25,000 hommes s'était porté sur les frontières belges, depuis Vervins jusqu'à Mézières. En annonçant ces armemens, le comte Molé avait bien expliqué à l'Europe qu'il s'agissait de préparer l'exécution des traités et non de soutenir les extravagantes prétentions des Belges. Le ministère se trouvait dans les limites du droit public ; quand un traité est signé, le premier devoir d'un gouvernement est d'en assurer l'exécution ; les Belges s'étaient déplorablement comportés et pouvaient ainsi compromettre la paix de l'Europe. Ce qui les rendait audacieux c'est qu'ils espéraient être soutenus par le parti révolutionnaire et propagandiste, et que ce parti triomphant, c'était la guerre générale ; oui, la guerre générale, parce que si l'Europe était décidée à beaucoup céder pour maintenir la paix, elle était aussi résolue à commencer les hostilités si les exigences devenaient impératives et si l'Allemagne surtout voulait y prendre part (1).

(1) La diète avait ratifié les résolutions prises à Londres.

Arrêt de la diète germanique du 11 mai 1839.

« 1° La Confédération germani-

x.

que donne sa ratification au traité, après avoir pris connaissance du document signé en vertu des pleins pouvoirs de la diète, par les plénipotentiaires autrichien et

2

Les difficultés, comme on le voit, étaient considérables, et pourtant la Chambre s'en occupait moins que des intrigues de portefeuilles et des petites inimitiés contre le comte Molé, qui venaient de se manifester par le vote sur l'adresse. A la suite de ce débat, le ministère entier donna sa démission; la résistance était trop forte pour s'y heurter : cet acte était-il sincère et sans aucune pensée de retour? La coalition avait obtenu un résultat; le centre droit resterait-il muet et les bras croisés? Cette coalition avait insulté les centres de toutes manières : elle les avait appelés serviles, ignorans, sans dignité et sans intelligence; ceux-ci voulaient donc prendre leur revanche? Poussés à bout les gens les plus paisibles s'indignent, et quoique le naturel des centres soit de rester calmes et de ne jamais oser l'initiative d'un mouvement, ils n'en convinrent pas moins de se grouper en une opinion compacte, avec la volonté de maintenir le ministère du 15 avril ou de former une opposition sans se détacher les uns des autres, déclarant au comte Molé que s'il voulait rester au ministère, ils continueraient à le soutenir avec fermeté, et que s'il persistait dans sa résolution d'une retraite parlementaire, ils passeraient tous avec lui dans l'opposition. Cet incident, qui avait une grande valeur parce qu'il

prussien à Londres, le 9 avril.

« 2° Les ratifications de la diète seront expédiées comme il convient, et la présidence est chargée de les envoyer à Londres, afin qu'elles puissent être échangées dans les délais fixés, contre les ratifications de l'Autriche, de la

Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Prusse et de la Russie.

« 3° La minute de l'acte d'adhésion et la légalisation des traités signés à Londres et présentés à la diète, demeureront déposées dans les archives de la diète. »

obligeait tout nouveau cabinet à se jeter dans la gauche, dut convaincre le comte Molé de toute la force de sa position. Il put s'assurer que le roi lui-même le soutiendrait, parce que la guerre était aussi bien faite à la prérogative de la couronne qu'à la force de son ministère. Je rappelle que la question, en effet, était engagée non point seulement sur le système ministériel, mais encore sur l'action personnelle du roi dans son gouvernement. L'opposition voulait renverser le comte Molé parce qu'il céda trop au prince; on n'admettait plus ni présidence royale ni action souveraine sur les affaires étrangères; prétention déplorable qui aurait enlevé au gouvernement cette précieuse et grande unité qui nous avait sauvés de tant de crises.

Oui, la guerre était faite aux prérogatives du roi par ce pouvoir irrégulier de la coalition; la gauche était impatientée de voir tant d'ordre, tant de persévérance dans le maintien de la paix, et la continuation du repos en Europe; on ne tenait aucun compte de ces sacrifices continus que la couronne faisait pour la prospérité du pays! Et quelle circonstance prenait-on pour affliger ainsi la majesté souveraine dans son œuvre difficile commencée en 1830? c'était lorsque toute cette famille se dévouait à la chose publique, lorsque le duc de Nemours marchait à la tête des soldats à Constantine, et que le prince de Joinville s'exposait au feu de Saint-Jean d'Ulua. Les pouvoirs parlementaires sont en général froids et ingrats; que leur importe la gloire, la douleur même des têtes couronnées! Au moment où tant d'insinuations blâmables ou impertinentes étaient jetées contre la cou-

ronne, à la tribune ou dans les pamphlets, la famille royale était plongée dans la plus profonde douleur, par la nouvelle de la mort de la princesse Marie, duchesse de Wurtemberg, cette jeune femme si douce, et qui avait éprouvé de poignantes douleurs à l'aspect des événemens de 1830; artiste distinguée, pieuse comme une sainte, il y avait long-temps que la princesse Marie portait dans son sein le germe de la cruelle maladie qui la jeta dans l'éternité; naguère elle avait quitté la France pour un climat plus doux, celui de Pise, et c'est là qu'elle mourut presque dans les bras de son frère, le duc de Nemours; on citait d'elle des paroles tellement belles et calmes, si pleines de foi et de nobles sentimens qu'elles restèrent gravées dans tous les cœurs. Au bruit de cette mort, quelle douleur pour la reine, quel cuisant chagrin pour le roi, si bon père, accoutumé à voir, à désigner tous ses enfans par leurs beaux noms d'enfance et de familiarité : Nemours, Joinville, d'Aumale, Marie, Clémentine! A peine quelques paroles froides des députés vinrent-elles consoler de si pieuses douleurs; on passa à l'ordre du jour sur les larmes qu'inspiraient ce royal cercueil qui traversait l'Italie et la France pour être rendu à la sépulture d'Eu où le roi venait s'essayer à mourir. La tiède attitude de la Chambre rappela cette froide assemblée nationale, qui le jour de la mort du premier Dauphin brisait les portes de la Muette, et au mépris de la douleur du roi lui faisait signifier quelques-uns des actes de la souveraineté populaire, sous prétexte que les intérêts de la nation passaient avant la douleur des princes.

Cependant la ferme résolution des centres avait

vivement impressionné le roi et le comte Molé en leur donnant l'espérance d'une meilleure majorité par les élections nouvelles : le ministère s'était identifié avec la couronne, et la couronne protégeait le comte Molé. La question fut donc posée nettement en conseil pour savoir si on dissoudrait la Chambre qui avait voté l'adresse, et unanimement les portefeuilles furent repris et la dissolution arrêtée, sur un mémoire ainsi résumé : « A examiner de près la coalition, on voit qu'elle se compose d'éléments hétérogènes, gauche extrême, gauche modérée, légitimistes, centre gauche et une fraction doctrinaire; on doit espérer, en démontrant au pays tout ce qu'a d'incorrect une telle alliance, obtenir une meilleure majorité. »

C'était peu connaître le corps électoral en général mal composé; à certaines époques il se préoccupe, s'inquiète, se passionne, on ne sait pourquoi; et d'ailleurs la presse hostile au temps des élections exerce toujours une grande influence dont les gouvernemens ne tiennent pas assez de compte. La dissolution résolue, l'ordonnance parut avec solennité dans le *Moniteur* (1); il s'éleva alors un concert de récriminations bien plus bruyant encore qu'à la tribune; chacun fit des discours, des déclarations de principes,

(1) *Ordonnance du roi du 31 janvier 1839.*

« La session de 1839 de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés est prorogée au 15 février prochain. »

Ordonnance du roi du 2 février 1839.

« Art. 1^{er}. La Chambre des députés est dissoute.—2. Les collèges

électorales sont convoqués pour le 2 mars prochain à l'effet d'élire chacun un député. — 3. La Chambre des pairs et la Chambre des députés sont convoqués pour le 26 mars prochain. »

« Le roi n'ayant pas accepté la démission des ministres, ils ont repris leurs portefeuilles. »

(*Moniteur.*)

des professions de foi, des explications aux électeurs : les uns étaient les seuls bons Français, les seuls qui connussent bien les intérêts du pays; les autres avaient seuls l'intelligence du pouvoir, le ministère était sans force, sans dignité; à leurs yeux la politique étrangère était une trahison, la politique intérieure une faiblesse; la France était menacée de toutes les hontes, de tous les dangers si les électeurs ne renverraient pas le ministère. Ce langage étrange avait été tenu à toutes les élections; il devait se tenir encore dans le présent et l'avenir, sorte de vocabulaire ordurier de ces jours gras nommé luttés électorales. Comme l'histoire ne doit dissimuler aucune faute, il lui faut dire que dans ces élections, la colère, le ressentiment dominèrent les âmes les plus habituellement calmes et sérieuses. Il fut fait alors des démarches inconsidérées, les hommes que la politique devait à jamais séparer se pressèrent la main; on rédigea des circulaires en commun, on se fit des promesses, des engagements : que ne fait-on pas le jour des élections ? Le thème adopté fut la sincérité du gouvernement représentatif, mot vide de sens, comme si la sincérité dans une telle forme politique ne tenait pas à la seule présence d'une majorité dévouée; je détourne les yeux de cette cohue où tant de noms se trouvent pêle-mêle agenouillés devant les collèges électoraux. Prenez une à une les grandes existences politiques, elles ont toujours un de ces épisodes d'enivrement et de popularité : est-ce Dieu qui l'a ainsi voulu pour témoigner de la vanité de nos fronts et de la faiblesse de notre nature ?

D'un autre côté le comte Molé se laissait emporter à la partie irascible de son caractère; la coalition qui

s'était formée contre lui le pressait, l'enlaçait sans pitié, et peut-être le président du conseil tenait-il à montrer qu'il avait encore quelque force, quelque énergie en osant des destitutions significatives. La première fort importante alors fut celle d'un procureur général, M. Mottet, obscurité politique que l'amitié de M. Thiers avait très élevée; la seconde plus considérable fut celle de M. Persil, oui, M. Persil lui-même, qui l'aurait cru jamais! L'esprit le plus implacablement dévoué au fait victorieux fut destitué presque sans forme; une lettre de M. Lacave-Laplagne lui annonça qu'il était révoqué de ses fonctions supérieures à la Monnaie (1). Cette destitution que la gauche aurait autrefois tant applaudie fut attaquée avec violence par toutes les nuances de l'opposition : quoi ! M. Persil lui-même frappé de destitution ! Où donc allait s'arrêter cette violence ministérielle qui pour se sauver frappait les plus chauds amis du pouvoir ? Ce fut alors aussi que commença l'ardente polémique du journal des *Débats* contre le parti doctrinaire, sans en excepter M. Guizot lui-même; l'irritation était au comble, des comités se formaient, des listes communes étaient dressées et la colère faisait oublier ce que chacun devait à ses principes, à ses antécédents : les doctrinaires justifiaient ces attaques par cette atmosphère d'impopularité que le ministère du

(1) *Ordonnance du roi du 6 février 1839.*

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département des finances, nous avons ordonné et ordonnons : Art. 4^{er}. M. Persil, président de la com-

mission des monnaies, est révoqué. »

Lettre du ministère des finances à M. Persil.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous transmettre une ampliation de l'ordonnance de ce jour par la-

comte Molé avait voulu répandre autour d'eux ; on les avait arrachés du pouvoir, maintenant on les repoussait des élections : puisqu'on les y forçait, ils voulaient montrer à tous que rien ne leur était plus aisé que de devenir populaires ; une seule démarche suffirait pour cela. Mais ce qui paraissait plus grave à M. Guizot que cette sorte de vengeance, c'était la situation que le ministère du comte Molé avait faite au pouvoir et à la majorité ; le cabinet rendait par sa faiblesse tout gouvernement impossible ; il brisait l'ancienne majorité pour y substituer un pêle-mêle de votes sans cohésion, sans unité. Il fallait à tout prix parer ce coup déplorable pour rendre à la monarchie du 9 août sa sérénité, sa force native et constitutionnelle.

Au milieu donc de tout ce bruit d'injures, d'entrechocs de principes, les élections eurent lieu, et le résultat ne répondit point aux espérances du ministère ; la coalition eut une majorité plus forte, plus nuancée peut-être que dans la précédente Chambre, et cette victoire s'explique : lorsque les élections ne sont pas dominées par la crainte d'un désordre matériel ou par la conservation des intérêts, elles sont facilement mauvaises, parce que les déclamateurs de principes, les flatteurs du peuple ont une évidente supériorité sur les hommes d'ordre. La joie fut grande au camp de l'opposition et M. le comte Molé offrit le soir même sa démission au roi qui l'accepta irrévocablement. Avec sa sagacité habituelle, le roi avait aperçu que ce n'était plus seulement une question mi-

quelle le roi, sur ma proposition, vous a révoqué des fonctions de président de la commis-

sion des monnaies. Recevez, etc.

« Le ministre des finances,

« LAPLAGNE. »

nistérielle qui s'élevait cette fois; on en voulait à sa prérogative, à son action personnelle dans les affaires, et c'est là ce qu'il devait défendre à tout prix, car il se souvenait combien même le ministère de M. Casimir Périer avait exposé la France dans les questions extérieures (1); et encore M. Périer était un homme d'ordre, un esprit de tenue, un fâcheux caractère sans doute, mais au fond un cœur ferme et sûr. Ici, dans les mains de qui allait passer le pouvoir? Fallait-il composer un ministère à l'image de ce chaos qu'on appelait la coalition? Le roi dut se consulter lui-même et employer toutes les ressources de sa position; en toute circonstance il avait appelé auprès de sa personne le maréchal Soult qu'il se réservait comme un en-cas nécessaire, au milieu des crises que les partis pouvaient faire naître, et dans la démolition du pouvoir le maréchal pouvait servir de pivot à une combinaison nouvelle; il avait dit et écrit: « qu'il pourrait surgir des circonstances telles que ses services devinssent indispensables, et qu'alors il était à la disposition du roi. » En conséquence, le 20 avril au soir, le maréchal fut mandé au château (2).

(1) Les gouvernemens étrangers s'intéressaient vivement à la conservation du comte Molé; on lisait dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date de Berlin, 7 janvier 1839 :

« Il serait à désirer que M. le comte Molé conservât le portefeuille des affaires étrangères et recomposât le cabinet. Il jouit de la confiance du roi et de celle des puissances étrangères, deux conditions qui, dans les circonstances actuelles, sont indispensables au ministre des affaires étrangères

d'une grande nation, s'il veut se trouver en état de seconder la tendance pacifique qui domine en Europe et de prévenir toute perturbation. »

(2)

9 mars 1839.

« Les ministres ont déposé aujourd'hui leurs démissions entre les mains du roi. » (*Moniteur.*)

Le *Journal des Débats* ajoutait... « Le roi a fait appeler M. le maréchal Soult, qui se rendra demain à midi chez Sa Majesté. »

Ici commence la longue crise ministérielle dont le souvenir est encore présent à tous les esprits. Il ne faut pas oublier que le mouvement qui avait amené la démission du ministère de M. le comte Molé n'avait aucune couleur dominante et prononcée; l'opposition parlementaire comme l'opposition électorale résultait d'une coalition, c'est-à-dire d'un groupe de nuances diverses qui avaient agi avec une certaine unanimité, mais avec des desseins opposés pour renverser le cabinet du 15 avril. De cette circonstance devait résulter nécessairement l'idée simple, naturelle : « que le cabinet nouveau devait être également un ministère de coalition, une fusion de ces nuances. » Dès-lors se présentait une grande difficulté : dans cette fusion de couleurs si différentes il y avait des opinions extrêmes qui en aucun cas ne pourraient entrer dans une combinaison de gouvernement : ainsi, M. Berryer, comme M. Laffitte, avaient voté contre le ministère; formerait-on un cabinet de coalition qui irait prendre et choisir tous les extrêmes ? la chose n'était pas possible, et la coalition ne pouvait s'étendre au-delà de certaines limites, c'est-à-dire du centre gauche à l'extrême centre droit. La première pensée du maréchal fut donc de reconstituer le vieux cabinet du 11 octobre sous sa présidence, en faisant entrer dans le même ministère, M. Guizot et M. Thiers, en les nuancant de telle sorte que la majorité viendrait à la coalition gouvernementale et modérée (1).

(1) D'après la statistique qui fut dressée alors, la nouvelle Chambre était ainsi composée :

<i>Opposition.</i>	
Députés réélus.	492
Députés nouveaux.	62
	} 254

<i>Ministériels.</i>	
Députés réélus.	483
Députés nouveaux.	22
	} 204
<hr/>	
Total.	458
Majorité de l'opposition 50 voix.	

Ce projet qui était logique offrait néanmoins d'immenses difficultés dans la position nouvelle qu'avaient choisie MM. Thiers et Guizot. Depuis le ministère du 22 février 1836, M. Thiers avait pris des engagements envers la gauche, dont les principes et les allures allaient à son esprit ; à vrai dire, M. Thiers ou M. Barrot, c'était désormais la même opinion, le même esprit, le même intérêt ; de sorte qu'arrivant au ministère, les élémens de l'ancienne majorité devaient nécessairement se modifier, et les opinions du gouvernement se porter au moins vers le centre gauche. Quelle était en même temps la position de M. Guizot ? celui-ci pouvait bien avoir un contact passager avec la gauche, une *aventure* comme il le disait, mais ce n'était pas une alliance ; sa préoccupation était toujours de marcher avec le centre droit, de se combiner avec les élémens de l'ancienne majorité, de calmer celle-ci, de l'apaiser, de la rendre raisonnable, en un mot de se substituer au cabinet du 15 avril en donnant à cette combinaison plus de tenue, plus de puissance, plus d'unité gouvernementale : par la force des choses, M. Guizot devait demander des garanties pour lui et ses amis ; s'attribuer la prépondérance dans le ministère afin d'en porter la direction au centre droit, ce qui était le but de ses efforts. Le maréchal se trouvait ainsi dans une perplexité très grande : M. Thiers insistait pour une tendance très prononcée vers la gauche, M. Guizot voulait à son tour que l'on restât dans les combinaisons de l'ancienne majorité, en acceptant d'abord la présidence de la Chambre pour M. Odilon-Barrot, tout cela comme un provisoire afin de rendre possible un ministère définitif. Au de-

meurant, c'était une idée trop complexe pour être juste et réalisable, qu'un ministère de coalition, sorte d'échiquier qui place l'anarchie au cœur de l'État : c'était bien assez qu'elle se fût montrée un instant dans l'opposition. Une coalition est la perte des principes et la décadence de la probité politique.

Cette combinaison épuisée avant même d'aboutir à un résultat, le maréchal s'adressa directement à M. Thiers pour essayer une pure administration de centre gauche ('). De ce point commença la véritable lutte, car M. Thiers exigea pour condition essentielle, « que le roi accepterait un programme », c'est-à-dire une série de propositions qui devaient former les élémens du pouvoir sur les hommes et sur les choses. La première de ces conditions, et celle-là était absolue dans la pensée de M. Thiers, c'est que le roi ne se mêlât plus d'affaires, s'abstint de toute participation au gouvernement, par une application de ce principe bizarre : « que le roi règne et ne gouverne pas. » Elle était devenue, cette maxime, la pensée fondamentale du centre gauche. M. Dupin, M. Étienne, M. Barrot, comme M. Thiers, voulaient arracher au roi la prépondérance si forte, si rationnelle qui avait préservé la France et l'Europe de si grandes crises.

(') Le 27 mars, le roi fit appeler M. Thiers pour le charger de composer un cabinet, et voici la déclaration qu'il adressa au prince :

« Le roi a fait l'honneur à M. Thiers de lui demander de composer un cabinet, en accordant les points qui avaient été contestés sur les choses. M. Thiers a répondu au roi qu'il se serait chargé il y a

douze jours de cette mission, mais qu'il ne le pouvait plus aujourd'hui ; que la situation était gâtée et que des combinaisons qui alors eussent pu réussir ne lui paraissent plus possibles maintenant. M. Thiers a ajouté qu'il était prêt à se dévouer de nouveau au service du roi et à entrer dans une combinaison centre gauche si le

Qu'on se représente le gouvernement dans les mains de ces têtes folles, inconséquentes, avec la révolution au cœur, la propagande dans la tête et qui connaissaient à peine l'Europe (1), ses besoins et ses tendances. Nous aurions eu le désordre des idées, la guerre à l'extérieur, une sorte de système mélangé de hardiesse et de couardise, de la turbulence sans dignité. Et pourtant tout le tiers parti insistait sur la démission morale du prince, il en faisait une loi impérative, une condition invariable; sur cette base seulement devaient commencer les négociations, et les journaux applaudissaient à ces non-sens impératifs et désorganisateur.

Le maréchal Soult servit d'intermédiaire entre le roi et M. Thiers, et il faut le répéter, si toutes les convenances, toutes les bonnes manières, toutes les concessions vinrent du prince, toutes les exigences, tous les mauvais propos vinrent de M. Thiers. Ce n'était pas chez lui vice de caractère ou mauvaise volonté contre le roi, cela venait du défaut d'éducation et du sentiment trop exagéré de sa valeur personnelle.

roi voulait la reproduire; qu'il acceptait de nouveau la présidence du maréchal Soult et était prêt à faire près de lui toutes les démarches convenables pour lui montrer sa déférence et son désir de se retrouver à ses côtés. »

(1) Il faut voir alors toute l'importance que prenait M. Thiers; il agissait presque en souverain.

Lettre de M. Thiers au maréchal Soult
(20 mars 1839).

« Monsieur le maréchal, j'ai fait

pour servir avec vous des sacrifices que je ne regrette pas, car j'eusse été heureux de me trouver à vos côtés; mais aujourd'hui que le roi a refusé nos propositions, je crois pouvoir user de la liberté qui nous est rendue pour me retirer de la combinaison. Je vous prie de me considérer comme en dehors de tout ministère proposé; j'aurais été charmé de me dire votre collègue, mais j'ai entrevu des difficultés qui me dégoûtent profondément de toute participation aux

M. Thiers, par essence ennemi de l'anarchie, se croyait seul capable de diriger les affaires du pays ; de là cette outrecuidance, ce sentiment ridicule de destinée napoléonienne, ce mépris pour les uns, cette aversion pour les autres. Ce fut donc une curieuse négociation que celle de M. Thiers avec le roi : il imposait non-seulement la présidence de la Chambre pour M. Barrot, mais encore une place de conseiller à la Cour de cassation pour M. Dupont (de l'Eure) ; s'il abandonnait l'intervention directe, immédiate en Espagne, il interprétait le traité de la quadruple alliance dans le sens d'un secours actif et continu ; il jugeait l'Europe d'un point de vue qui pouvait compromettre la paix si nécessaire pour tous. Les exigences devinrent telles et ses propos si mal appris, que le maréchal Soult renonça à cette combinaison du tiers parti, surtout en plaçant la Chambre sous la présidence de M. Barrot ; ceci par réflexion, parce qu'il y apercevait un changement complet dans l'esprit de la majorité : on marcherait nécessairement à gauche.

Il s'était fait dans l'intervalle un rapprochement qui devait donner tôt ou tard une légitime et forte direction aux affaires ; la séparation des doctrinaires et du centre droit n'avait été et ne pouvait être que pas-

affaires. Les sacrifices que j'aurais eus à faire m'auraient été très pénibles. Je profite donc volontiers de l'occasion qui me dégage, et je vous prie d'accepter l'expression de mon dévouement pour votre personne. »

Réponse du maréchal Soult.

« Mon cher monsieur Thiers, j'ai été appelé ce matin par le roi au

moment où vous m'adressiez votre lettre ; le roi accepte toutes les conditions du programme qui lui a été remis : j'ai même été étonné, d'après ce qui s'était passé hier, de trouver Sa Majesté dans une disposition semblable. Cette nouvelle disposition du roi me force à vous prier de passer chez moi. »

sagère; s'il y avait des rancunes, des dépits, il n'existait aucune antipathie de principes, de sorte que dans les périls d'une combinaison qui devait nécessairement aller à gauche, il s'était fait un retour naturel de M. Guizot vers les hommes importans du centre avec lesquels si souvent il avait voté. Les exigences de M. Thiers bien connues, ce programme imposé au roi, tout cela avait dû porter les esprits conservateurs vers la nécessité d'une union qui, légèrement altérée par la coalition, ne s'était point définitivement rompue. Dans ce but, des rapprochemens eurent lieu et le marquis de Dalmatie, le fils même du maréchal Soult, qui avait voté avec la coalition, vint porter la force de quelques voix à cette combinaison des centres, en déclarant qu'il ne voterait pas pour la présidence de M. Barrot. Dès-lors il ne restait plus à M. Thiers que l'espérance d'une majorité toute du centre gauche et de la gauche extrême, et pourrait-il marcher avec ces élémens? S'il acceptait le maréchal Soult, c'est qu'il le considérait comme une spécialité de guerre, sans influence sur la Chambre, et pour lui, il se réservait le portefeuille des affaires étrangères afin de rester maître de la direction des questions extérieures dans sa lutte avec le roi. Le maréchal Soult, un moment caressé par la combinaison tiers parti, ne se laissa pas prendre au piège; il entrevoyait un changement dans la direction suivie depuis sept années et la fin de la salutaire politique du roi : il ne voulait pas s'associer à un complot pour la lui enlever, véritable crime d'État dans l'esprit des hommes sérieux.

Cependant la session approchait; la Chambre avait été déjà une fois prorogée, pouvait-on la renvoyer

encore indéfiniment? n'y avait-il pas avantage à tâter d'abord les véritables combinaisons de majorité, afin de reconnaître par les scrutins la possibilité d'un cabinet en rapport avec le résultat de ces scrutins mêmes? Telle était la pensée de M. Guizot, parce qu'il espérait que de ces essais parlementaires résulterait la preuve évidente qu'un ministère centre droit était possible encore au moyen de l'union avec les doctrinaires. Le maréchal Soult commençait d'en être pleinement convaincu, et dans ce but il avait eu des conférences avec le duc de Broglie sur un ministère fondé d'après ces deux élémens. Le parti doctrinaire insista sur ce point : qu'il fallait d'abord juger les scrutins de majorité et de minorité sur la présidence, afin de se déterminer pour le choix définitif d'un ministère; et comme il était impossible de se présenter devant une nouvelle assemblée sans un cabinet, il en fut organisé un tout provisoire, formé pour ainsi dire des chefs de service avec le contre-seing (') : ainsi M. de Gasparin fut nommé ministre de l'intérieur, M. Girod (de l'Ain) garde des sceaux, le jeune duc de Montebello fut porté aux affaires étrangères; le gé-

(4) *Ordonnances du roi du 31 mars 1839.*

« M. de Gasparin, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur en remplacement de M. le comte de Montalivet, dont la démission est acceptée.

« M. Girod (de l'Ain), pair de France, est nommé garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en remplacement de M. Barthe.

« La démission de M. le comte Molé, président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères, est acceptée.

« M. le duc de Montebello, pair de France, est nommé ministre des affaires étrangères.

« M. le lieutenant-général Despans-Cubières est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le général Bernard.

« M. le baron Tupinier, membre de la Chambre des députés, est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. le vice-amiral de Rosamel.

« M. Parant, député, est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement de M. de Salvandy.

néral Cubières à la guerre, M. Tupinier à la marine, M. Parant à l'instruction publique, et M. Gautier aux finances. Nul ne pouvait se méprendre sur le sens de ce cabinet, combinaison toute transitoire, moyen d'attendre la formation d'un ministère définitif organisé en présence des Chambres et par elles. Rien n'était plus régulier dans l'idée représentative, mais rien aussi ne donnait plus d'importance aux premières opérations du scrutin, car les fractions de Chambre devaient se dessiner, compter leurs forces afin de s'emparer du pouvoir.

Tout devait être maintenant franc et osé entre les partis; puisque M. Thiers avait fait la condition essentielle de la présidence de M. Odilon-Barrot, il fallait que la gauche le portât décidément à la présidence, et que la droite eût un autre candidat à lui opposer. La droite hésitant un peu porta M. Passy par une modification à ses propres opinions; c'était dire : « Nous voulons concéder quelque chose, mais nous repoussons M. Barrot, parce que ce serait marcher à la gauche. » Restait donc la manifestation des amis de M. Thiers qui allât droitement vers M. Barrot, et la lutte dut s'engager sur ce terrain; elle fut complètement décidée en faveur des opinions du centre modifié, et tandis que M. Passy obtenait 223 voix

« M. Gautier, pair de France, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Lacave-Laplagne.

« M. de Gasparin est chargé par intérim des fonctions de ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. Martin (du Nord).

« M. Barthe est nommé premier président de la cour des comptes, en remplacement de M. le comte Siméon, dont la

démission est acceptée et qui est nommé premier président honoraire.

« M. Lacave-Laplagne est nommé conseiller maître à la cour des comptes, en remplacement de M. Cordelle, démissionnaire, nommé conseiller honoraire.

« M. le comte de Montalivet est nommé intendant général administrateur de la liste civile, en remplacement de M. le comte de Bondy, démissionnaire et nommé intendant général honoraire. »

M. Odilon-Barrot n'en eut que 193. Si donc la question était résolue contre la gauche, il fut également avéré que toute combinaison politique et ministérielle devait désormais sortir de cette fusion du centre droit et de la nuance de M. Passy. C'était là un résultat décisif dans l'état de la Chambre et du pays que ce vote, car la présidence de M. Barrot aurait entraîné le ministère vers la gauche et l'extrême gauche jusqu'au parti Laffitte et Lafayette. Dès-lors il y eut deux camps séparés, et le maréchal Soult, consultant M. Guizot, obtint cette réponse : « Moi et mes amis nous soutiendrons toute administration qui restera dans la majorité conservatrice. » Dès-lors le gouvernement du roi put espérer se maintenir dans les voies de modération et de conciliation qui avaient assuré l'ordre et la paix en Europe.

La pensée fut alors de composer un ministère qu'on appela par une spirituelle raillerie un cabinet décapité, c'est-à-dire que toutes les têtes de colonnes et de partis s'en exclurent spontanément, M. Guizot comme M. Thiers, M. Salvandy comme M. Odilon-Barrot, chacun se contentant d'y avoir des amis. M. Duchâtel acceptait un portefeuille et n'était-ce pas l'image de M. Guizot ? MM. Passy, Dufaure, Teste n'étaient-ils pas également très bien avec M. Thiers ? De sorte qu'il y avait une espèce de reflet de la coalition dans la combinaison préparée par le maréchal Soult, reflet adouci, décoloré, et c'est ce qui jetait tant d'hésitation, tant d'incertitude dans les démarches. Le maréchal lui-même paraissait découragé de toutes ces négociations, il y avait absence de gouvernement régulier, anarchie et désordre dans le sein de l'auto-

rité ('); l'administration marchait mal, le pays était hale-tant devant l'impuissance de constituer un pouvoir régulier et fort ; chacun faisait ses conditions, apportait ses principes, déclarait qu'il n'entrait dans le pouvoir qu'avec connaissance de cause ; on manifestait des méfiances, des impossibilités. On en était là de la vie publique en France lorsque comme un coup de foudre éclata le plus étrange des événemens.

C'était un dimanche, le 12 mai, toute la population de Paris, sous un admirable soleil du printemps, s'était portée à la campagne ; il y avait dans les rues ce vide, ce calme qui se font habituellement sentir les jours de fête, lorsque le soleil rend le pavé brûlant et que la population accourt aux barrières ou aux champs de lilas. Tout-à-coup, au centre même de la grande capitale, se forme, se groupe spontanément une troupe de cent cinquante à deux cents individus, tous revêtus de la blouse sacrée de 1830 et de la casquette patriotique. Ce groupe, comme un seul homme, se porte devant quelques boutiques d'armuriers, en brise les portes, enlève les armes, et avec une audace surprenante ces hommes se divisent et se portent simultanément aux trois postes de l'Hôtel de Ville, de la place du marché St.-Jean et du Palais de Justice ; ils y vinrent par des voies dif-

(') Le roi saisit l'occasion du 4^{er} mai pour manifester ses ennuis sur la situation : il parla ainsi à la députation de la Chambre des députés :

« En répondant au vœu exprimé par votre président, je dirai que déplorant avec lui les embarras mo-

mentanés auxquels nous sommes livrés, je n'ai omis, je n'omettrai rien pour en hâter le terme ; car, plus que personne, je désire que la France possède une administration qui réponde à ses vœux, à votre attente et aux besoins de l'époque. Le but constant de mes ef-

férentes, les uns à pied, les autres en fiacres, afin de ne pas exciter le moindre soupçon. Les trois postes surpris furent assez facilement désarmés, non toutefois sans défense. Ce succès obtenu, les insurgés se dirigent vers la préfecture de police; là commença la résistance sérieuse, parce que prévenue à temps la garde municipale s'était mise en état de défense derrière les portes percées de meurtrières; vigoureusement attaquée, cette garde se défendit avec courage et les insurgés ne purent pénétrer dans la préfecture de police. Cette première partie de leur plan fut manquée.

Aussitôt des ordres sont donnés à la troupe de prendre l'initiative; des pelotons de la garde municipale s'avancent dans les rues l'arme au bras, en grande patrouille et refoulent les insurgés jusque sur la place de Grève. Là, un feu de mousqueterie bien nourri annonce l'intention de se défendre à outrance, des morts et des blessés tombent pêle-mêle : cernés de toutes parts, les insurgés font leur retraite dans les rues étroites qui entourent l'Hôtel de Ville. A cinq heures, Paris entend le roulement des tambours, le rappel de la garde nationale, et une immense émotion agite la cité. A l'abri de la

forts a été de maintenir l'union la plus intime entre tous les pouvoirs de l'État. C'est dans cette union que nous pouvons trouver cette force dont tous les fonctionnaires publics, tous les dépositaires de l'autorité ont besoin, pour remplir la mission qu'ils sont appelés à exercer; ce n'est que de cette union que peut surgir cette force morale qui, en garantissant la stabilité de

nos institutions, inspire à la nation cette confiance dans son avenir, premier gage de son repos, de son bonheur et du maintien de ses libertés. Vous m'avez toujours trouvé prêt à les défendre et j'aime à reconnaître que je vous ai toujours vus également prêts à défendre les prérogatives constitutionnelles des différents pouvoirs. Je vous remercie des vœux que

panique, les insurgés se portent en masses pressées dans les rues Saint-Martin et Saint-Denis, centre du mouvement qui se produit toujours au carré qui s'étend entre ces deux rues vers le cloître Saint-Méry? On reconstruit des barricades dans la sanglante et célèbre rue Transnonain; des coups de fusil sont échangés, une fusillade très vive se fait entendre; des masses de troupes se répandent, et bientôt cette insurrection audacieuse est complètement réprimée. Comme tous les mouvemens qui naissent vite et qui s'éteignent avec une égale promptitude, cette sanglante échauffourée passa subitement comme un orage d'été.

Il y avait certes quelque chose d'étrange et de bien audacieux dans la tentative du 12 mai (1); quoi! 300 prolétaires à peine, dont bientôt nous dirons l'histoire inconnue et les projets insensés, avaient osé attaquer à main armée tout le gouvernement d'un pays! Ou il fallait supposer la folie dans la tête fébrilement bouleversée de ces jeunes hommes, ou l'on devait croire

vous venez de m'exprimer. Pour moi, mes efforts seront constans, mon abnégation personnelle sera complète, pour que la grande mission qui m'a été confiée par la nation soit fidèlement accomplie; et je serai heureux d'en devoir l'accomplissement au loyal concours que je vous demande et que vous m'accorderez. »

(1) Louis Bonaparte se défendit d'avoir pris part à cette conspiration; c'était encore une manière de faire souvenir de lui; voici la lettre qu'il écrivait au rédacteur du *Times* :

Carlton-Terrace, le 17 mai.

« Monsieur, je vois avec peine, par votre correspondance de Paris, qu'on veut jeter sur moi la responsabilité de la dernière insurrection. Je compte sur votre obligeance pour réfuter cette insinuation de la manière la plus formelle. La nouvelle des scènes sanglantes qui ont eu lieu m'a autant surpris qu'affligé. Si j'étais l'âme d'un complot, j'en serais aussi le chef le jour du danger, et je ne le nierais pas après une défaite.

« NAPOLEON-LOUIS BONAPARTE. »

qu'ils avaient profondément étudié la situation et qu'ils espéraient par un coup de main à la Mallet, enlever pour ainsi dire le gouvernement : l'état des esprits était maladif, on était sans pouvoir régulier, point de ministère, chacun dans son égoïsme pensait à sa valeur à son individualité, personne ne songeait aux véritables intérêts de la patrie; l'administration était comme suspendue; une crise commerciale entraînait le désœuvrement de l'ouvrier; on avait tant travaillé les esprits avec les mauvais livres, avec les pamphlets, qu'une poignée d'hommes pouvait espérer en s'emparant du centre du gouvernement, grouper autour d'elle toutes les forces démocratiques de la société. C'est dans cette pensée sans doute que le plan audacieux de Barbès fut conçu : ce plan nous le ferons connaître plus tard ainsi que la transformation éprouvée à cette époque par le parti démocratique et les sociétés secrètes; mais quel qu'il fût, ce projet supposait la révélation qu'il n'y avait pas de pouvoir constitué, et que les factions devaient beaucoup oser parce que la force répressive était absente.

Aussi sans retard, et pour ainsi dire sous le tonnerre de cette émeute, les dernières dispositions furent arrêtées pour la formation immédiate d'un ministère (1). Le maréchal Soult en eut définitivement la charge : caractère de force et de résolution, il prit

(1) *Ordonnances du roi du 12 mai 1839.*

« M. le maréchal duc de Dalmatie, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères, et président de notre conseil des ministres.

« M. Teste, député, garde des sceaux ministre de la justice et des cultes.

« M. le lieutenant-général Schneider, député, ministre de la guerre.

« M. l'amiral baron Duperré, pair de France, ministre de la marine et des colonies.

« M. Duchâtel, député, ministre de l'intérieur.

« M. Cunin-Gridaine, député, ministre du commerce.

la présidence du conseil, et comme le département des affaires étrangères était un objet de discussions continues, de prétentions disputées, le maréchal l'accepta pour lui-même, sur la proposition du roi, bien sûr au reste de n'en faire qu'un état provisoire, parce que la spécialité du maréchal Soult c'était la guerre : le général Schneider était appelé à ce département. Le maréchal s'adjoignait l'amiral Duperré pour la marine, M. Teste pour la justice, M. Duchâtel pour l'intérieur, M. Cunin-Gridaine pour le commerce, M. Dufaure pour les travaux publics, M. Villemain pour l'instruction publique, et M. Passy pour les finances. C'était le cabinet préparé depuis long-temps et formé de la combinaison parlementaire dont j'ai parlé, c'est-à-dire de la fusion du centre droit avec les doctrinaires et une fraction du centre gauche. Il n'y avait pas dans ce cabinet les têtes de partis, mais les simples représentans de nuances, de sorte qu'on avait un ministère de coalition sans en avoir les inconvéniens ni les prétentions excessives des chefs. Ce ministère était formé à la hâte, par suite d'une longue hésitation et comme par l'effet spontané du coup de l'émeute; il faut voir maintenant et juger son personnel, ses antécédens, les faits dont il va s'occuper, la situation des affaires qu'il est appelé à suivre et à résoudre à l'intérieur et à l'extérieur. La tâche est pour lui grande et laborieuse, sera-t-il à la hauteur des événemens?

« M. Dufaure, député, ministre des travaux publics.
« M. Villemain, pair de France, mi-

nistre de l'instruction publique.
« M. H. Passy, président de la Chambre des députés, ministre des finances. »

CHAPITRE II.

MINISTÈRE DU 12 MAI; AFFAIRES INTÉRIEURES.

(MAI A DÉCEMBRE 1839.)

Caractère de la nouvelle administration sous le maréchal Soult. — M. Duchâtel. — M. Cunin-Gridaine. — L'amiral Duperré. — M. Villemain. — MM. Teste, Passy et Dufaure. — Lutte intestine. — Tendance naturelle. — Esprit de la Chambre et de la presse. — Les journaux du 45 avril. — *Les Débats* et la *Presse*. — Fusion avec les doctrinaires. — Situation de M. Guizot. — Journaux du tiers parti. — Le *Constitutionnel*. — Le *Temps*. — Fusion de M. Thiers et de M. Barrot représentée par le *Siècle* et le *Courrier français*. — Modification dans le parti républicain. — Les socialistes. — Ligue des propriétaires. — Sociétés secrètes. — *Les Familles et les Saisons*. — Rapport de M. Mérilhou sur l'attentat du 12 mai. — Procès devant la Cour de pairs. — Arrêt. — Grâce de Barbès. — Intrigues du parti impérialiste. — Attitude des légitimistes. — Voyage de M. le duc de Bordeaux. — Situation des esprits en France. — Les publications importantes. — Théâtres. — Littérature. — Industrie. — Fermentation des esprits sur la question des sucres et des céréales. — Résistance et révolte. — Actes du ministère. — Nouveaux pairs. — Caractère incertain et indécis. — Tactique de l'opposition. — Projet de modifier les lois de septembre. — Réforme parlementaire. — Scission dans la gauche. — Polémique entre M. Barrot et le parti Dupont-Laffitte. — Approche de la session.

Le cabinet hâtivement organisé par les ordonnances du 12 mai était par sa nature un ministère de quasi-coalition, non point entre les fractions extrêmes de la Chambre, mais entre toutes les nuances qui

avaient triomphé dans la lutte électorale ; seulement les chefs réels des grandes opinions restaient hors des affaires. L'inconvénient d'un tel amalgame, c'était que par la seule et naturelle tendance des esprits, en supposant la plus désirable volonté d'union et de concorde, chacune des unités d'un tel ministère devait tendre à dominer l'autre pour se rapprocher ensuite de l'opinion à laquelle elle s'était plus spécialement dévouée. Sans doute, la suprématie du maréchal était incontestée ; nul ne pouvait nier la force historique de son illustration ; mais aurait-il la main assez ferme pour contenir les ambitions rivales dans de justes limites, pour empêcher les engagements d'opinions et de partis, condition fondamentale du système représentatif ? Tous les collègues du maréchal en conservant une grande déférence pour lui, pourraient-ils faire violence à leur invisible tendance vers leur propre parti ? D'ailleurs tel était l'esprit du temps, qu'il n'était pas de membre de la Chambre des députés, si obscur qu'il fût, qui ne se crût supérieur par l'esprit et les vues à la politique même du cabinet. On discutait chaque acte, toutes les questions une à une sans tenir compte des difficultés immenses de la pratique, et cette polémique jetait partout un grand désordre et faisait douter chacun de la durée du cabinet. Tôt ou tard par exemple, M. Duchâtel serait nécessairement appelé par les immuables lois de l'attraction vers M. Guizot ; MM. Passy, Dufaure et Teste rentreraient aussi sous la loi et l'empire de M. Thiers.

Dans ce ministère, il y avait des hommes déjà éprouvés, le maréchal Soult, M. Duchâtel, l'amiral Duperré, tous depuis long-temps dans les affaires

publiques ; si M. Passy avait rapidement traversé un ministère sans importance, MM. Villemain, Dufaure, Teste, le général Shneider étaient des hommes entièrement nouveaux pour le conseil du roi. M. Villemain, esprit vif, saisissant, d'une érudition étendue, d'une parole brillante, avec des intentions nobles, généreuses, avait un seul défaut, défaut capital dans un homme politique, c'était la peur de compromettre sa popularité qu'il caressait comme un poète adore sa muse ; craintif devant la presse, devant toute voix qui pouvait faire retentir son nom d'une manière défavorable, il voulait trop rester, dans le pouvoir, le spirituel journaliste, l'homme de la littérature, bienveillant pour tous ; et cette attitude, il l'avait prise à la Chambre des pairs d'une façon brillante contre les lois de septembre et pour défendre l'indépendance de la Pologne ; toujours le sens poétique le dominait plutôt que la raison politique : or, ces antécédens allaient l'embarrasser dans sa position de cabinet, car l'éternelle loi du pouvoir c'est d'être impopulaire, parce que sa mission est de refréner, de contenir, et que cette mission blesse les âmes ardentes. M. Teste que la fortune élevait si haut restait dans toutes les conditions d'un avocat de province ; il gardait une grande faconde, une stérile loquacité : c'était un de ces vieillards causeurs du temps passé, un révolutionnaire apaisé qui s'était grandement mêlé aux événemens de troisième ordre sous l'Empire (1), et qui comprenait fort mal l'esprit de son temps. Au reste, d'une bonne composition pour

(1) M. Teste avait été, je crois, commissaire extraordinaire pendant les Cent-Jours et exilé à Bruxelles, par ordre de Fouché en 1815.

les idées gouvernementales même au détriment des hommes de son parti ; la fortune l'avait élevé si haut, qu'il avait avant toutes choses la peur de perdre sa position, et cette crainte le rendait facile à conduire et à diriger. M. Dufaure, d'un certain esprit de distinction, était un de ces hommes qui ont plutôt dans la tête des objections que des systèmes, et surtout le sentiment exagéré de leur importance ; il y avait chez lui de la science, une incontestable facilité de parole, une quantité de ces phrases qui plaisent parce qu'elles engagent peu et qu'elles empêchent beaucoup. Quant au général Schneider, le lieutenant, le sous-secrétaire d'État du maréchal Soult, il se concentrerait dans sa spécialité, sans aider ni embarrasser la marche politique du conseil.

La destinée de ce cabinet était surtout une tendance inévitable vers le tiers parti ; les doctrinaires et le centre droit n'y étaient pas suffisamment représentés ; réunies, ces deux fractions de Chambre formaient la majorité, et néanmoins dans le conseil des ministres, elles comptaient à peine trois membres : les autres ministres appartenaient à cette espèce d'appoint parlementaire Dufaure, Passy, petite coterie que la gauche désignait elle-même comme une défection. De cette situation mal combinée devait résulter de sourdes divisions dans le conseil. Tous les membres n'envisageaient pas du même point de vue les questions politiques ; à chaque délibération il y aurait des jugemens opposés, soit pour le choix des hommes, soit pour l'admission de certains principes. Ainsi, M. Teste rappelait au conseil d'État les députés frappés par le ministère de M. Molé ; M. Passy rendait à son frère

sa position perdue, et M. Villemain rappelait M. Du bois au conseil royal de l'instruction publique (1), actes qui avaient essentiellement pour but d'attirer le centre gauche au ministère, mais qui blessaient aussi les plus fermes soutiens du centre droit, les appuis du cabinet du 15 avril, tous impatiens de contenir le maréchal Soult dans les idées conservatrices. On était ainsi tiraillé entre deux nuances; à chaque pas on s'arrêtait hâletant : que faire pour cette fin de session et que présenter à la Chambre? On n'avait ni le temps ni la possibilité de prendre un parti : aucun projet essentiel ne fut proposé à la discussion dans cet état de transaction et de lutte. Les deux mois de session de mai à juillet furent à peine occupés par des questions de détail, et le vote d'un supplément de fonds secrets fut peu discuté, parce que chaque parti renvoyait ses griefs à la session prochaine.

Cette situation tiraillée du ministère se reflétait dans les journaux importants, et il faut en suivre alors la polémique pour se faire une juste idée de la situation respective des partis. Le journal des *Débats* avait soutenu dans les derniers temps, avec une extrême vivacité, le ministère du comte Molé, et même pour le défendre il n'avait pas hésité à attaquer les doctrines jusqu'au moment où ils se rapprochèrent du centre droit. En présence donc du 12 mai, le journal des *Débats* avait une politique facile à suivre : quel but devait-il atteindre? le ministère du maréchal Soult

(1) Ce n'était au reste là qu'une faible partie des mauvais choix de M. Villemain, qui portèrent sur tout sur le collège de France; il eut plus tard à se repentir de son extrême facilité.

n'ayant pas une couleur prononcée, il fallait la lui donner. La tactique du journal devait être d'entraîner le cabinet vers le centre droit et par conséquent d'attaquer par la raillerie, par le dédain les incapacités profondes ou l'insuffisance de MM. Teste, Dufaure et Passy (1); les exclure tôt ou tard du cabinet devait être son triomphe. La *Presse* avait la même tendance, mais comme elle s'était donnée corps et âme au comte Molé, elle était pour ainsi dire l'identification des ressentimens du 15 avril; de là des colères, des dépités contre les doctrinaires. C'était moins une affaire de tactique qu'un souvenir de ressentiment, et cela donnait moins d'importance à sa polémique.

En face de ce même cabinet, le *Constitutionnel* et le *Temps* en faisant toute réserve contre l'ensemble du ministère soutenaient, favorisaient la fraction tiers parti du cabinet, c'est-à-dire MM. Dufaure, Passy et Teste; leur but était diamétralement opposé à celui des *Débats*; si l'un engageait le ministère à venir se recruter dans le centre droit, les autres le poussaient au centre gauche et à la gauche modérée; et pour que cette situation soit rendue plus claire encore, il faut faire ici comparaître des hommes et citer des noms propres. Quand le ministère du 15 avril se fut dissous, tout le souci de M. Guizot fut immédiatement de s'identifier au centre droit, ce grand noyau de la majorité, et cette alliance fut cimentée par le choix de M. Duchâtel; on ne vit plus alors, on ne fit plus de distinction entre les doctrinaires et la réunion de M. Jacqueminot; on s'entendit sur les hommes, sur

(1) Le Journal des *Débats* était extrêmement dur dans ses railleries sur le tiers parti et la coterie qui le soutenait.

les choses. M. Guizot se rendit le plus facile des caractères politiques. D'un autre côté, un rapprochement s'était opéré entre M. Thiers et M. Barrot; s'il y avait eu des tâtonnemens, des hésitations, le pacte fut bientôt scellé, parce que M. Barrot s'ennuyait de rester incessamment dans l'opposition; le pouvoir lui souriait, même de loin; toute sa famille occupait des positions administratives et lucratives; s'il aimait la popularité, il ne dédaignait pas les allèchemens et les grâces du pouvoir ('). M. Barrot ne voyait donc dans le ministère du 12 mai qu'une transition pour arriver au centre gauche et à la gauche modérée. Sous le ministère de M. Thiers n'avait-il pas déjà été question de lui pour la présidence de la Chambre des députés ?

De là, cette concordance naturelle, invincible entre M. Thiers et M. Barrot; tous deux font quelques pas l'un vers l'autre; M. Thiers se retrempe pour devenir plus libéral, pour reprendre son allure révolutionnaire. Depuis qu'il s'est fait l'antagoniste du gouvernement personnel du roi et qu'il s'est dit le seul homme qui avait osé lui résister en vertu du principe *le roi règne et ne gouverne pas*, depuis ce moment M. Thiers est devenu le candidat ministériel chéri de la gauche, le centre d'unité parlementaire autour duquel on se groupe, on s'unit pour préparer les voies à un nouveau système. De son côté, M. Barrot s'est fait plus sage, plus discret : oh ! qu'il est loin déjà du *Comptendu* de 1834, de l'ardente parole du préfet de la Seine, ami de M. de Lafayette, du philosophe su-

(') On a fait pour mémoire le calcul des positions qu'occupait la famille de M. Barrot; ces choses-là ne sont point assez graves pour que l'histoire s'y arrête, quoiqu'elles soient significatives.

perbe qui proclamait la loi athée; M. Barrot a la prétention de devenir homme de gouvernement, c'est M. Thiers qui fait son éducation, qui tempère et assouplit ses idées : il souhaite, il espère un portefeuille (cela se lit dans ses yeux); il ne veut plus sortir des conditions de la dynastie et de la majorité parlementaire. M. Barrot doit voiler l'image de ses vieux amis de l'Hôtel de Ville, et cette nouvelle situation est bientôt comprise et dénoncée par le *National* qui l'accuse d'apostasie. C'est donc une polémique curieuse à suivre que celle de la gauche extrême à cette époque contre M. Barrot : sa tempérance, sa modération sont considérées comme un délaissement, un abandon de principes, une trahison en un mot. En vain, il se défend dans le *Siècle* et le *Courrier français* où il accuse ses anciens amis de rendre impossible le triomphe de l'opposition. Or, pour ces mêmes amis, il doit le savoir, il ne s'agit pas d'un mouvement parlementaire, d'une tendance plus ou moins déterminée vers un côté du système représentatif; ce que veut la gauche extrême, c'est une nouvelle révolution avec ou contre la dynastie, et si M. Barrot veut se faire homme politique (1) afin de toucher la présidence de la Chambre ou un portefeuille, la gauche le désignera comme un renégat trahissant ses vieux principes.

Le parti républicain qui fait cette guerre violente à M. Barrot est lui-même dépassé, tiraillé par une autre école, qui s'est révélée déjà dans le grand procès d'avril. La démocratie est un gouvernement possible et historique au point de vue lorsqu'elle est bien or-

(1) C'est surtout depuis 1835 que M. Odilon-Barrot a pris avec ta-
lent cette position dans les affaires.

ganisée dans son principe, elle n'en sauvegarde pas moins les intérêts. Supposez la république la plus extrême dans son programme, elle doit viser à une unité; n'est-ce pas la destinée de toute idée politique! Ainsi la théorie de république, telle par exemple que M. Carrel pouvait la comprendre, supposait une hiérarchie, un luxe, la richesse publique, la propriété, les inégalités de naissance et de fortune. Or ces principes étaient bien autrement dépassés par l'école socialiste qui se déployait dans les conditions de l'anarchie désordonnée.

On remarquera qu'à mesure qu'un parti s'amoin-drit, il devient plus extrême, et telle était l'organisation que le parti socialiste avait subie aux mains de quelques enthousiastes. Comme les tribunaux poursuivaient avec une certaine vigueur les associations qui prenaient un titre ou un nom politique, celles-ci pour échapper à l'application de la loi adoptaient des formules et des noms d'une certaine innocence : ainsi, au lieu de ces titres presque sauvages de *Brutus* et de *Cassius*, des *Droits de l'homme*, destinés naguère comme à épouvanter les imaginations faibles, les nouvelles sociétés secrètes s'intitulaient des noms modestes de *Société des Familles* ou des *Saisons* (¹). Il n'y avait là rien d'effrayant, rien qui pût donner l'é-

(¹) La *Société des Saisons* avait remplacé la *Société des Familles*.

Voici quel en était le serment : « Au nom de la république, je jure haine éternelle à tous les rois, à tous les aristocrates, à tous les oppresseurs de l'humanité. Je jure dévouement absolu au peuple, fraternité à tous les hommes, hors les

aristocrates. Je jure de punir les traîtres. Je promets de donner ma vie, de monter sur l'échafaud si ce sacrifice est nécessaire pour amener le règne de la souveraineté du peuple et de l'égalité. Que je sois puni de la mort des traîtres, que je sois percé de ce poignard, si je viole mon serment. »

veil à l'autorité politique ; la *Société des Familles* avait pour but apparent un acte de philanthropie, et quoi de plus innocent qu'une réunion dont l'objet était de se divertir, de chanter peut-être à quelques barrières de Paris, au profit des malheureux ! Au fond, rien de plus avancé, rien de plus terrible aussi que cette société secrète qui conspirait non-seulement contre le principe de gouvernement, mais encore contre l'esprit général et l'organisation de la société. Cette association reposait sur deux élémens : la glorification des prolétaires et l'égalité chrétienne ; c'était l'ouvrier qu'on appelait à l'émancipation contre son maître, c'était l'atelier qui devait se substituer au salon : « qui disait maître, disait oppresseur ; le travailleur était l'opprimé ; on devait bouleverser cette organisation coupable faite par les hommes d'argent, le possesseur, le propriétaire, » et ici on arrivait à l'application toute démocratique de l'Évangile.

Cette transformation de l'esprit prolétaire a besoin d'être signalée, parce qu'elle en fait un chrétien ardent, primitif qui parle du fond de ses catacombes. Jusqu'ici impie et railleur comme le xviii^e siècle, l'esprit prolétaire avait dédaigné toute idée religieuse ; loin de là, maintenant il l'applique, il sanctifie ses œuvres par l'esprit chrétien ; donnant une interprétation extrême au sens des paroles de l'Évangile ; il voit dans cet admirable livre et dans les paroles du Christ, les *petits seront les grands, les derniers seront les premiers*, la condamnation de l'état social et l'espérance d'un grand et meilleur avenir. Avec ces principes, la *Société des Familles*, qui prit ensuite la dénomination *des Saisons*, garde toutes les formules de la franc-maçonnerie ou

des sociétés politiques déjà réprimées; on recommande le secret sous le serment. Il y a du mélodrame dans ces interrogatoires des initiés. « Que penses-tu du gouvernement actuel? — Qu'il est traître au peuple et au pays. — Dans quel intérêt fonctionne-t-il? — Dans celui d'un petit nombre de privilégiés. — Quels sont aujourd'hui les aristocrates? — Ce sont les hommes d'argent, les banquiers, les fournisseurs, monopoleurs, gros propriétaires, agioteurs, en un mot, les exploiters qui s'engraissent aux dépens du peuple. — Quel est le droit en vertu duquel ils gouvernent? — La force ('). — Quel est le vice dominant dans la société? — L'égoïsme. — Qu'est-ce qui tient lieu d'honneur, de probité et de vertu? — L'argent. — Quel est l'homme qui est estimé dans le monde? — Le riche et le puissant. — Quel est celui qui est méprisé, persécuté et mis hors la loi? — Le pauvre et le faible. — Que penses-tu du droit d'octroi, des impôts sur le sel et sur les boissons? — Ce sont des impôts odieux, destinés à pressurer le peuple en épargnant les riches. — Qu'est-ce que le peuple? — Le peuple est l'ensemble des citoyens qui travaillent. — Comment est-il traité par les lois? — Il est traité en esclave. — Quel est le sort du prolétaire sous le gouvernement des riches? — Le sort du prolétaire est

(') Ces sociétés avaient leurs journaux, leurs maximes, leur publicité; en voici un exemple :

« On ne juge pas un roi, on le tue. » — *Billaud-Varennes*.

« On ne peut régner innocemment. » — *Saint-Just*.

« Le régicide est le droit de

l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains. » — *Alibaud*.

Le *Moniteur républicain* parut de novembre 1837 à juillet 1838. *L'Homme libre* dura beaucoup moins.

semblable à celui du serf et du nègre ; sa vie n'est qu'un long tissu de misères, de fatigues et de souffrances. — Quel est le principe qui doit servir de base à une société régulière ? — L'égalité. — Faut-il faire une révolution politique ou une révolution sociale ? — Il faut faire une révolution sociale. — Nous nous sommes associés, continuait le président, pour lutter avec plus de succès contre la tyrannie des oppresseurs de notre pays qui ont pour politique de maintenir le peuple dans l'ignorance et dans l'isolement ; la nôtre doit être par conséquent de répandre l'instruction et de rallier les forces du peuple en un seul faisceau. Nos tyrans ont proscrit la presse et l'association ; c'est pourquoi notre devoir est de nous associer avec plus de persévérance que jamais, et de suppléer à la presse par la propagande de vive voix ; car les armes que les oppresseurs nous interdisent sont celles qu'ils redoutent le plus et que nous devons surtout employer. Chaque membre a pour mission de répandre, par tous les moyens possibles, les doctrines républicaines ; de faire en un mot une propagande active, infatigable. Plus tard, quand l'heure aura sonné, nous prendrons les armes pour renverser un gouvernement qui est traître à la patrie. Seras-tu avec nous ce jour-là ? Réfléchis bien, c'est une entreprise périlleuse. Nos ennemis sont puissans, ils ont une armée, des trésors, l'appui des rois étrangers ; ils règnent par la terreur. Nous autres, pauvres prolétaires, nous n'avons pour nous que notre courage et notre bon droit. Te sens-tu la force de braver le danger?... Quand le signal du combat sera sonné, es-tu résolu à mourir les armes à la main pour

la cause de l'humanité?... Citoyen, lève-toi! Voici le serment que tu dois prêter : « Je jure de ne révéler à personne, même à mes plus proches parens, ce qui sera dit ou fait parmi nous; je jure d'obéir aux lois de l'association, de poursuivre de ma haine et de ma vengeance les traîtres qui se glisseraient dans nos rangs, d'aimer et de secourir mes frères, et de sacrifier ma liberté et ma vie pour le triomphe de notre sainte cause. » — Citoyen, nous te proclamons membre de l'association. »

Il y aurait eu quelque puériorité dans ces formules si toute cette fantasmagorie n'avait abouti à une conspiration vaste et bien organisée, dont la base était dans l'atelier; la plupart sont des hommes de cœur, les chefs tels que Barbès, Martin Bernard, Blanqui ont de la jeunesse, de la vigueur, de l'énergie, et on peut le voir dans les journées des 12 et 13 mai, lorsque trois cents hommes à peine pillent les armuriers, enlèvent les postes et surprennent pour ainsi dire Paris avec une audace qui aurait pu mettre la capitale au pouvoir de quelques insurgés. Ce ne sont pas là des hommes vulgaires, ils raisonnent, expliquent leurs théories et s'exposent à la mort pour leur idée, ce qui est toujours un acte de puissance et de courage. Il y a un réformateur qui n'est pas assez jugé par son importance dans la Révolution française, c'est Babeuf; il laissera la plus longue école parce qu'elle est celle qui traditionnellement passa par Caius Gracchus, Savonarola, les anabaptistes et les gueux de Hollande pour aboutir au prolétariat de nos jours, fléau et danger de la société moderne; car il s'accroît, se propage par la liberté de la presse, par le développe-

ment immense des cités, grand centre des travailleurs.

Le jugement de cet attentat fut déferé à la Cour des pairs (1), et un rapport de M. Mérilhou développa et fit connaître cette société secrète qui enlaçait comme d'un grand réseau toute la partie prolétaire de la nation. Était-ce simple hasard, était-ce choix réfléchi du président de la cour, M. Pasquier; il se trouvait que par une singulière coïncidence le rapport sur cette société secrète fut confié encore à un ancien frère en démocratie. Une semblable expiation avait été imposée à un esprit bien plus considérable, bien plus fermement dévoué à l'ordre, M. Barthe; garde des sceaux il avait été également forcé de poursuivre les idées et les hommes qu'il avait lui-même encouragés sous la Restauration : Dieu veut souvent ces choses-là comme leçon (2)! Les débats s'ouvrirent devant la Cour des pairs : Barbès, qui déploya une extrême fermeté, exposa cette double et menaçante théorie. « Je n'ai point commis un crime, mais un attentat; vous n'êtes pas des juges, mais des ennemis, vous avez droit et pouvoir de me frapper mais non de me juger. » Et qu'on le remarque bien, cette distinction malheureuse entre le crime et l'attentat était le

(1) *Ordonnance du roi du 14 mai 1839.*

« Attendu que la ville de Paris, dans les journées des 12 et 13 mai, a été le théâtre d'attentats contre la sûreté de l'État dont il appartient à la Cour des pairs de rechercher et de punir les auteurs. — Art. 1. La Chambre des pairs, constituée en cour de justice, procédera, sans délai, au jugement des individus qui ont été ou qui seront arrêtés comme auteurs,

fauteurs ou complices des attentats ci-dessus énoncés. »

(2) Le rapport de M. Mérilhou contenait une foule de chansons et de poésies atroces. C'était peut-être une nécessité de conviction que la publicité de ces pièces, mais je crois qu'on aurait bien fait d'en effacer la trace, par respect pour la royauté et la bonne police sociale.

résultat de la mauvaise éducation révolutionnaire : qu'avait-on dit et écrit sur la Convention nationale, sur le jugement de Louis XVI, sur les régicides loués et encensés même par les secrétaires d'Académie, et sur la souveraineté populaire ? Comme il n'y avait pas de rois légitimes, il n'y avait plus que des attaques plus ou moins heureuses contre les pouvoirs établis ; la victoire ou la défaite était le seul droit public : l'arrêt devenait un acte de vengeance politique, et non point un jugement fondé sur le droit et la justice.

Les débats ne s'écartèrent pas un seul moment de cette tendance ; ils furent courts, parce que les accusés se restreignirent dans un cercle de négation à l'égard du pouvoir qui les interrogeait. L'arrêt qui intervint porta la peine de mort contre le chef de l'insurrection Barbès, et infligea la déportation ou les travaux forcés aux autres accusés ; ce n'était pas seulement une condamnation politique, car il y avait eu des crimes privés, des officiers et des soldats avaient été tués à bout portant, et cela parce qu'ils remplissaient leur devoir envers la couronne et le pays. Toutefois la grâce de Barbès fut demandée (1) ; il appartenait à une famille honorable qui vint elle-même l'implorer aux pieds du roi ; il y avait dans le cœur du prince

(1) *Ordonnance du roi du 14 juillet 1839.*

« Nous avons reçu l'humble supplication de la famille d'Armand Barbès, contenant que par arrêt du 12 juillet 1839, rendu par la Cour des pairs, il a été condamné à la peine de mort pour crime d'attentat contre la sûreté de l'État, et d'homicide volontaire commis avec préméditation. A ces causes,

et sur le rapport de notre garde des sceaux, voulant préférer la miséricorde à la rigueur des lois, nous avons, en vertu de l'art. 58 de la Charte constitutionnelle, fait grâce et remise audit Armand Barbès de la peine prononcée contre lui ; avons commué et commuons cette peine en celle des travaux forcés à perpétuité sans exposition. »

une horreur bien sentie contre la peine de mort surtout en matière politique : n'avait-il pas vu lui-même la Révolution française ? Son père dont il respectait la mémoire comme un culte était mort sur un échafaud ; si une portion du conseil des ministres était pour l'exécution de Barbès, une autre se montrait indulgente pour lui afin de préparer au roi la popularité d'un grand acte de clémence. La sœur de Barbès avait obtenu une audience, le prince s'était vivement intéressé, il avait laissé parvenir jusqu'à lui la prière, ne devait-il pas l'exaucer ? Les coupables obtinrent une commutation de peine, il n'y eut point de sang répandu sur l'échafaud, bien qu'un exemple eût paru nécessaire à la majorité des ministres. La peine des travaux forcés fut commuée par le fait de la réclusion des coupables au mont Saint-Michel, solitude austère qui rappelait la captivité spontanée des moines du moyen âge et la puissance de volonté de ces religieux qui n'avaient pas besoin de verroux pour se condamner à une séquestration absolue ! ceux-là étaient les captifs de Dieu et ceux-ci les captifs des hommes, et voilà pourquoi le mont Saint-Michel tombeau vivant pour les uns avait paru jadis une douce retraite aux pieux cénobites.

Au fond de ce complot on ne pouvait découvrir aucune trace d'opinion étrangère au communisme ; un si terrible bouleversement de l'état social n'allait ni aux partisans du système de l'Empire, ni aux amis de la restauration de M. le duc de Bordeaux ; il s'en-suivait donc comme conséquence qu'on ne pouvait accuser aucune de ces deux causes d'une complicité même morale avec l'attentat de Barbès ; il y avait

également incompatibilité entre la république élégante, régulière et le parti des niveleurs ; à leurs yeux M. Carrel avait été un aristocrate, et les écrivains du *National* presque des transfuges : seulement par la tendance des choses tous les partis extrêmes devaient chercher un certain profit dans ces troubles, afin de constater que l'état social n'était pas suffisamment préservé par l'établissement du 9 août.

Depuis les tentatives de Louis-Napoléon, il n'y avait rien eu de matériellement osé au nom du parti bonapartiste, et néanmoins l'idée napoléonienne était servie, favorisée par mille moyens, et je dirai presque par les armes que le gouvernement lui-même fournissait. On préparait des monumens partout à la gloire de l'Empire; les Chambres, les pouvoirs exaltaient, défiaient toutes les idées qui se rattachaient à l'impérialisme, et ces Chambres n'avaient-elles pas voté une pension de 100,000 francs à la veuve de Murat ! Le peuple s'accoutumait ainsi à faire une race à part, une dynastie en un mot de la famille de Napoléon qui se couvrait des manteaux de roi et de prince, comme l'impératrice Joséphine et la reine Hortense à Franconi. Tous les pamphlets bonapartistes s'étaient emparés de ces concessions ; ce n'est pas seulement la brochure de M. Laity qui retentit dans le public, mais encore Louis Bonaparte publie une œuvre à lui sous le titre d'*Idées napoléoniennes* (1). C'est l'exaltation de l'époque impériale telle qu'un peu plus tard M. Thiers la comprendra avec toute la vieillesse de ses idées : « Napoléon a toujours voulu la

(1) Ce livre parut vers le milieu de l'année 1839.

paix, c'est le protecteur du commerce et de l'industrie, le civilisateur du monde, l'être le plus doux, le plus pacifique, le plus libéral; s'il a chassé le Tribunal, jeté les députés par les fenêtres de Saint-Cloud, c'était pour le bien de la liberté; s'il est allé à Moscou, c'est pour la paix; s'il a sacrifié des millions de soldats, c'est parce qu'il avait horreur du sang et qu'il les aimait trop. » Et ces idées on les répand partout à l'aide du journal le *Capitole*, spécialement fondé par la famille Bonaparte. On fait courir le bruit que cette dynastie trouve appui en Autriche, en Russie; réfugié en Angleterre, Louis-Napoléon s'agite, écrit aux journaux, il veut qu'on parle de lui et toujours de lui, il se pose en chef de parti; parce qu'il a coiffé le chapeau de l'Empereur, revêtu son uniforme vert, sa redingote grise, il se croit tout entier Napoléon; et cette famille riche, active, puissante sans approuver ouvertement les actes du jeune Louis, les appuie par son argent, par des sacrifices, car elle espère la victoire et rêve de nouvelles tentatives; l'échauffourée de Strasbourg n'a point corrigé une tête jeune, ardente, rêveuse, respectable même dans ses illusions parce qu'elles sont sincères. Cesont les journaux anglais qui reçoivent les confidences de Louis Bonaparte; après la tentative de Barbès il écrit au *Times* qu'il ne s'est mêlé en rien à cette insurrection, que ce n'est pas ainsi qu'il agirait et que si ses amis entreprenaient quelque chose ce serait à leur tête (1) qu'il se trouverait pour soutenir ses principes. On suppose même des œuvres, des brochures attribuées faussement à

(1) J'ai donné cette lettre dans le précédent chapitre.

lord Brougham, et dans lesquelles on déclare que le gouvernement actuel en France est incapable de donner la gloire, la richesse, le bonheur et l'honneur au pays, et que la dynastie napoléonienne en est seule capable. En vain lord Brougham désavoue cette brochure, elle n'en a pas moins produit son effet. Dans cette situation l'Angleterre n'empêche rien, elle est aise peut-être de voir le trouble naître en France au moment où s'établit une lutte considérable dans l'Orient et quand les intérêts diplomatiques se séparent avec gravité.

Le jour où la tentative de Barbès éclatait sur la place publique, le gouvernement fit annoncer la découverte d'un complot légitimiste dans le Midi; je crois que depuis l'insurrection de 1832, le parti de la vieille dynastie avait renoncé à ces idées d'agitation et de trouble, et que tout se bornait pour lui, en espérances, en ce cliquetis de paroles qui distinguent les populations méridionales. Je crois que les légitimistes ardents étaient organisés pour le cas possible d'une restauration, mais qu'ils ne complotaient pas pour le désordre. Le peu de succès de l'entreprise de la duchesse de Berri (1) les avait découragés; la Vendée et le Midi ne pouvaient plus rien pour la guerre civile, ils ne l'auraient pas entreprise.

(1) La duchesse de Berri rêvait encore des projets de soulèvement; j'en trouve la preuve dans la lettre suivante datée du 46 mars 1835, et adressée à madame la comtesse Dubotdéro :

« J'enseigne à mon fils à reconnaître le mérite d'une population

qui est animée de si louables sentimens (les Bretons morbihannais); je serais heureuse de pouvoir confier la garde de sa personne à de tels amis. Henri V disait, il y a peu de temps, à un de vos compatriotes, qu'il espérait bien pouvoir se mettre un jour à la tête

C'était peut-être aussi vieille tactique du gouvernement; chaque fois qu'éclatait un complot du parti révolutionnaire, pour se donner un caractère d'impartiale justice, vite il dénonçait les projets d'un autre parti: après les terroristes venaient les royalistes; le Directoire ne faisait pas autrement. Non, il n'y avait pas de conspiration parmi les plus zélés partisans de l'antique dynastie, mais un certain mouvement de curieux intérêt qui suivait avec ardeur l'éducation morale et intellectuelle du jeune duc de Bordeaux, et les destinées de sa vie. Le prince héritier du plus noble nom du monde, celui de Bourbon, était en âge d'être marié; aux longues soirées du château, on aimait à conter de nobles galanteries, et l'on narrait les projets de mariage, les intrigues, les négociations auprès de grandes cours de l'Europe: une de ces notes, datée de Vienne, disait: « Les salons politiques sont actuellement fort préoccupés de la rupture du mariage du duc de Bordeaux avec la grande duchesse Olga, fille de l'empereur de Russie. Ce résultat est le fruit d'une longue intrigue dont les principaux acteurs sont, dit-on, M. Latil et M. de Blacas. Ces deux personnages ont travaillé à ce résultat sous l'influence de M. le prince de Metternich, auquel ils se sont entièrement voués. On prétend que le but du ministre autrichien est de marier M. le duc de Bordeaux avec une archiduchesse d'Autriche. En atten-

des braves Bretons pour reconquérir son trône. Je le conduirai moi-même au milieu d'eux, quand le temps sera venu, et je serai fier de le montrer à ses amis et enne-

mis, car j'ai la confiance que les uns et les autres retrouveront en lui les traits de son aïeul Henri IV.

« Signé MARIE-CAROLINE. »

dant, M. de Blacas vient d'être élevé à la dignité de prince par l'empereur d'Autriche, à la demande et à la recommandation pressante de M. le prince de Metternich. D'un autre côté, on parle aussi des efforts que fait M. le prince de Polignac à Munich, aidé par madame la comtesse de Cetto, pour marier Mademoiselle, sœur de M. le duc de Bordeaux, avec le prince royal de Bavière. » Il y avait du vrai et du faux dans ces notes envoyées discrètement aux chefs du parti pour maintenir cette idée que les grandes cours se disputaient la main d'un prince proscrit.

Après une assez forte éducation intellectuelle, on avait conseillé au jeune prince les voyages, les eaux du golfe de Venise, l'aspect de Naples et de l'Italie; le duc de Bordeaux avait saisi cette circonstance avec ardeur; il avait alors dix-neuf ans, un vif désir de voir et de s'instruire, et une entrevue fut demandée par son gouverneur à M. de Metternich, pour savoir si la cour de Vienne mettrait le moindre obstacle au désir exprimé par le jeune prince. M. de Metternich répondit avec sa convenance habituelle : « que la famille de Bourbon n'était point captive, que Son Altesse Royale pouvait aller partout, et qu'avec de la prudence, on pouvait donner aux voyages du jeune prince toute la force et l'efficacité désirables dans l'intérêt moral de sa destinée. » Mais en même temps, M. de Metternich, avec sa netteté habituelle, ne déguisa pas ses antipathies pour tous les complots qui tendraient à troubler l'ordre; il recommanda d'éviter toute démonstration politique qui pourrait blesser les rapports de l'Autriche avec la France. Dans une dépêche au comte Appony, il le pria de faire la

communication confidentielle du voyage du duc de Bordeaux au gouvernement français, afin que tout se fit au grand jour sans arrière-pensée et aucune dissimulation d'opinion.

Le duc de Bordeaux partit donc de Goritz, visita tous les États autrichiens avec une suite peu nombreuse, accueillant les Français avec grâce et effusion : c'était un prince insruït, bienveillant de sa nature, sérieux, mais qui n'apportait pas sur son front ce caractère de mélancolie fatalité et de curieuse recherche, marqué sur la physionomie du duc de Reichstadt ; s'il n'y eut point de surveillance autour de lui, on fit une recommandation morale à ses officiers de ne pas mêler à un simple itinéraire d'instruction et d'agrément, des actions et des paroles qui pussent compromettre la bonne harmonie des gouvernements. Il faut ajouter qu'au préalable, chaque souverain des États d'Italie que le prince devait visiter, écrivit loyalement à la France pour demander s'il n'y aurait ni difficulté ni mécontentement dans l'accueil convenable fait au duc de Bordeaux ; et le cabinet de Paris, en remerciant de cette communication, déclara qu'il ne s'opposait en rien à ce qu'un prince de la maison de Bourbon fût accueilli avec tous les égards dus à son rang et à son malheur ; tant que ses démarches ne se transformeraient pas en complot, on n'y voyait rien que de très légitime. Toutefois il se passa à Rome un fait qui, fort innocent par lui-même, néanmoins donna lieu à quelques explications. Le duc de Bordeaux eut une audience du Saint-Père ; à voir cet incident dans sa propre nature, qu'y avait-il donc d'extraordinaire qu'un chrétien, un prince de la mai-

son de Bourbon (la très chrétienne) fût accueilli par le pape ? De simples particulies , un religieux , sont reçus par le pontife au Vatican. Cet hommage au chef de l'Eglise n'a rien de significati ; je crois même qu'on n'y aurait point fait attention à le parti légitimiste , toujours un peu dans les illusions , n'avait tiré de là des conséquences ; s'il n'avait exagéré la portée de l'accueil bienveillant fait au duc de Bordeaux ; il fut même murmuré à l'oreille que le souverain pontife avait vu en lui autre chose qu'un prince malheureux et proscrit que Rome pouvait ariter. Il y avait erreur , et néanmoins des explications furent demandées ; le pape raconta avec naïveté toute sa conversation avec le duc de Bordeaux , conversation douce , paternelle , prudente , réservée , telle qu'elle avait dû être. Il y eut quelque chose de curieux , ce fut la polémique qui s'engagea dans les feuilles révolutionnaires ; ceux-là qui se raillaient des droits du duc de Bordeaux mettaient une grande importance à la moindre de ses actions ; or , si la souveraineté populaire était si forte , le principe légitimiste si faible , qu'avaient-ils besoin de dénoncer et de surveiller les plus petits actes de la vie de M. le duc de Bordeaux ? Ce n'était plus que le *jeune homme* ainsi que l'eût appelé Cromwell , ou le *prétendant* comme l'auraient dit les amis de Guillaume III.

Au fond la situation des esprits était calme , la surface seule bouillonnait ; et cependant cette époque de repos qui aurait pu être le principe d'une littérature large et grande fut la plus stérile en ouvrages d'imagination ou de talent. Je ne trouve aucune publication capitale durant cette année : la fantaisie

même devient monotone, et la lassitude des œuvres se révèle par plusieurs symptômes, tels que le petit roman feuilleton, les illustrations sur les livres, et enfin ce que j'appellerai la littérature socialiste. Soit fatigue de la politique, soit désir de donner un aliment à la curiosité, on commence à publier dans le feuilleton non point encore de ces longs romans en plusieurs volumes, mais des nouvelles à la manière d'Hoffmann, courtes et spirituellement racontées. Comme on lit peu les livres en France, et que tout le monde veut être littérateur, le feuilleton doit être suivi avec avidité, parce qu'il est court, intéressant, et que la feuille du lendemain enlève l'impression de la veille. L'insouciance publique pour les livres se constate encore par les illustrations et les *pittoresques*; on veut attirer les yeux, préoccuper l'imagination et on multiplie les images; on les met partout, dans le texte, dans des atlas, on revient au xvi^e siècle avec ses fleurons, ses enluminures, ses encadremens; la typographie se fait un art comme sous les Alde.

Vous croyez ce roman feuilleton une œuvre de fantaisie? Erreur; il se donne une mission sociale: ici c'est un saint-simonien qui parcourt l'Orient et dans une série d'articles vous montre la grandeur de la polygamie, et la poésie de la famille musulmane. Là, c'est M. Émile Souvestre qui, dans *Riche et Pauvre*, attaque ouvertement la fortune et la supériorité du riche au profit de la misère. Puis viendra Georges Sand pour démolir les dernières illusions de la vie, suite et développement d'une même pensée; ses œuvres appartiennent à l'école de lord Byron, long désespoir, cri de douleur contre la famille, la so-

ciété; le monde qu'elle crée est un mélange de poètes, de courtisanes, d'artistes, où dominant comme reflet le suicide et le sensualisme, avec ses monotones descriptions sur les bruyères, les vents agitant les sapins des Alpes, et les solitudes du Berry.

Au théâtre, même stérilité, point d'œuvres considérables, des ballets à grands décors, des changemens à vue, l'esprit remplacé par les machines ('); l'école de M. Scribe épuisée, celle de M. Victor Hugo s'amoindrissant jusqu'à de faibles mélodrames. M. Ancelot qui avait intéressé avec les peintures licencieuses du règne de Louis XV, arrive à bout de compte, parce que tout s'use, et les habits, les mouches et le rouge, plus vite encore que les choses sérieuses. M. Frédéric Soulié, avec sa verve d'imagination, faisait représenter à-la-fois *Diane de Chivry* et le *Fils de la Folle*. M. Casimir Delavigne, silencieux et maladif depuis la *Popularité*, vivait sur sa renommée, se tenant dans un juste-milieu entre la vieille et la nouvelle école. M. Alexandre Dumas se réveillait avec la gracieuse comédie de *Mademoiselle de Belle-Isle*, et au bruit de la chute de l'*Alchimiste*. On avait essayé un *théâtre nautique*

(') Je recueille de temps en temps la statistique des théâtres comme document littéraire. Voici les pièces jouées durant l'année 1839 :

Opéra. — La Gipsy, le Lac des Fées, la Tarentule, la Vendetta, la Xacarilla.

Français. — Le Comité de Bienfaisance, les Sermens, la Course au Clocher, Mademoiselle de Belle-Isle, Il faut que Jeunesse se passe, Laurent de Médicis, Un Cas de conscience.

Italiens. — L'Elisir d'amor, Inès de Castro.

Opéra-Comique. — La Mantille, Régine, le Planteur, les Treize, le Panier fleuri, le Schériff, la Reine d'un jour, la Symphonie, les Travestissemens.

Renaissance. — Bathilde reine de France, l'Eau merveilleuse, Diane de Chivry, le Roi Margot, le Manoir de Montlouviens, Mademoiselle de Fontanges, les Camarades d'un Ministre, le 24 Février,

c'est-à-dire qu'on tentait de réveiller par un spectacle tout matériel les sensations épuisées. Ce théâtre prit plus tard le titre de *la Renaissance*, arène ouverte à la jeune école, où *Ruy-Blas*, valet ignoble, était venu salir la robe de soie et de dentelle d'une reine d'Espagne. On en était aux exhibitions; après les décors, les changemens à vue, comme dans le *Sylphe d'or*, les *Pilules du Diable*, on avait mis sur la scène les *Belles femmes de Paris*, indécentes et à peine voilées; puis les bêtes féroces de Van Amburgh, le lion dompté traînant un char d'amour, le léopard caressant, la panthère douce et soumise, comme dans les bas-reliefs de la villa Borghèse ou de Pompéïa; le cirque enfin de Rome abâtardie sous les empereurs.

Cette année vit aussi une exposition qui déploya toutes les magnificences et les prodiges de l'industrie, depuis le luxe le plus effréné jusqu'aux objets les plus usuels de la vie. La France avait montré une activité surprenante; on aperçut tout ce dont ce peuple est capable quand le repos des âmes vient à son aide: la guerre l'eût abîmé, la paix avait donné plein essor à la richesse publique et le prince habile en avait l'honneur (1). Voilà ce qu'on pouvait appeler

l'Alchimiste, le Naufrage de la Méduse, Deux jeunes Femmes, la Jeunesse de Goëthe, Un Vaudevilliste, le Fils de la Folle, Lucie de Lammermoor, la Jacquerie, le Loup de mer, le Proscrit, la Chaste Suzanne.

Porte-Saint-Martin. — Claude Stocq, Leo Burkart.

Ambigu. — Jeanne Hachette, le Naufrage de la Méduse, Christophe-le-Suédois.

Gaité. — Le Sylphe d'or (féerie), Marguerite d'York, le Massacre des Innocens.

Cirque-Olympique. Les Pilules du Diable, féerie.

(1) L'exposition des produits de l'industrie nationale comptait deux mille quarante-sept exposans pour Paris et mille trois cent un pour les départemens.

une noble et digne industrie à côté de l'industrialisme qui avait fait une véritable invasion avec les mines, les bitumes et les sociétés par actions. Ces larges escroqueries avaient abouti à la ruine et à la faillite pour les uns, à la police correctionnelle pour les autres. Les questions industrielles elles-mêmes jetaient une certaine fermentation dans les esprits, car il y avait lutte entre les diverses branches des produits ; la plus sérieuse, la plus active fut celle qui se manifesta entre les sucres indigènes et les sucres des colonies ; elle ne se traduisit pas seulement en explications politiques et en actes réguliers, elle devint le sujet de mouvemens et presque d'insurrections. Lille et Bordeaux se trouvèrent en rivalité ouverte : on menaçait de refuser l'impôt, de se grouper en associations pour le maintien des droits ou des privilèges producteurs. Ce n'étaient plus ici des insurrections d'ouvriers, mais des résistances de fabricans ; séditions électorales qui pouvaient compromettre la majorité ministérielle.

A côté de cette lutte industrielle se manifesta un autre symptôme plus triste encore qui se rattachait au libre commerce des grains ; la faim est une terrible conseillère, celle-là rien ne peut la contenir ni la réprimer ; et dans le département de la Sarthe il y eut des mouvemens de peuple fondés précisément sur la cherté des grains et la crainte de manquer de subsistances. La difficulté n'était pas la compression de ce tumulte local : force resterait à la loi ; mais la Sarthe était près de la Vendée ; la politique pouvait s'emparer de ces agitations pour faire renaître encore les crises de la guerre civile. Le gouvernement agit

partout avec promptitude, énergie, et néanmoins avec indulgence. M. Duchâtel sut heureusement distinguer de l'esprit de sédition ce qui était besoin réel; un peuple qui demande du pain ne doit pas être traité comme un peuple qui appelle l'anarchie; c'est par des secours efficacement distribués avec sagesse et confiance, qu'on peut calmer ces tristes symptômes, et l'on y parvint avec bonheur.

Cependant, le ministère, au point de vue de la majorité, restait fort incertain dans ses actes, fort indécis dans ses résolutions; il a été très important d'exactement préciser son personnel, véritable amalgame des diverses nuances qui reproduisaient la majorité: si M. Duchâtel, M. Cunin-Gridaine faisaient quelque chose pour le parti conservateur qu'ils représentaient dans le cabinet, tout aussitôt la gauche et le centre gauche éclataient en reproches dans les journaux, et répétaient que le ministère n'était que la continuation du 15 avril; si par opposé MM. Dufaure, Teste ou Passy cherchaient à s'attirer la popularité de leur parti en lui faisant des concessions, le centre droit se fâchait tout rouge, disant qu'on marchait vers de graves changemens dans l'ordre politique. Cette situation si complexe rendait très difficiles ces choix de personnel qui frappent le plus vivement les partis dominés sans cesse par l'instinct de leurs intérêts; on le vit surtout dans l'organisation du conseil d'État dont j'ai parlé, faite par M. Teste, et surtout dans le choix des pairs qui furent nommés par le cabinet du 12 mai. Sans mettre trop d'amertume dans la critique, je crois que ces choix de pairie furent souvent mal réfléchis; il y avait quelques grands noms, des hom-

mes de mérite; mais surtout des notabilités de second ordre (1). En vérité, ces noms propres offraient-ils cette grandeur qu'on pouvait demander à la pairie de France? la plupart étaient inconnus, et au point de vue des opinions. Que signifiait le choix de M. Daunou, l'ancien conventionnel, dont les opinions têtues avaient été un constant obstacle au développement du système conservateur? ce pêle-mêle de pairie était-il suffisamment justifié par ce besoin de satisfaire les engagements du tiers parti envers ses amis de la Chambre? On récompensait la petite coterie qui avait rédigé la primitive adresse contre le comte Molé. Telle était la position du ministère qu'il ne pouvait donner aucun sens à sa politique; lui-même mélange de principes et véritable coalition, il ne procédait que par coalition; de là ses tiraillemens, ses actes d'une couleur mélangée, qui ne laissaient rien de sincère à ses œuvres.

L'opposition à ce moment n'était pas dans une situation meilleure : elle se morcelait et se brisait incessamment; j'ai déjà indiqué les divisions considérables qui s'étaient opérées au sein du parti républicain, mais ce parti n'était pas tellement influent dans la Chambre, qu'il pût agir sur les destinées d'un scrutin; les divisions dont je veux parler restaient parlementaires et dans les diverses nuances du centre gauche, de la gauche pure et de la gauche extrême. Une portion du centre gauche bornait son désir et son

(1) *Promotion du 7 novembre 1839.*

MM. Aubert, Béranger (de la Drôme), le comte Octave de Boissy, le général Borelli, le général Cavagnac, Cordier, Daunou, le général Cubières, Etienne, Lebrun,

le marquis de Lusignan, le baron de Malaret, le général Merlin, Persil, le comte Jules de La Rochefoucauld, Rossi, le comte de Sainte-Hermine, le général Teste, de Vandeul, Viennet.

vœu parlementaire à la modification des lois de septembre : c'était dans cette voie qu'elle voulait pousser le ministère, et il y avait une sorte d'engagement moral pris par M. Dufaure surtout, qui n'était pas le partisan de ces lois. La gauche pure ne limitait point ses vœux à cette modification; elle demandait une réforme parlementaire, et toutes les nuances qui la composaient n'étaient pas également d'accord sur le sens même qu'on devait donner à la réforme. M. Barrot, qui sous ce point de vue concédait plutôt pour demeurer populaire que pour satisfaire sa conviction personnelle, croyait qu'il suffisait à une réforme électorale d'appeler les capacités, mot vide et sonore : qui peut jamais être juge de la capacité? Quel sera le corps appelé à décider de la capacité politique d'un électeur ou d'un éligible?

Enfin la gauche extrême ne se bornant pas à ce mot vide de sens, appelait la modification, la suppression même du cens d'éligibilité; et ici elle se divisait elle-même sur la quotité; les plus extrêmes la faisaient descendre jusqu'à 50 f., les autres à 100 f., nuance qui distinguait M. Garnier-Pagès de M. Dupont et de M. Laffitte. Il s'était même élevé au sein du parti légitimiste une opinion plus extrême que tout cela, celle de la *Gazette de France*, qui voulait que tout garde national, tout contribuable fût électeur; sorte de chaos dans les formes politiques de la société. Et pour cela, les uns et les autres faisaient des dissertations historiques; on rappelait les assemblées provinciales, les États-Généraux, comme si la France avec les télégraphes et les chemins de fer ressemblait à la vieille France monarchique lorsque les distances étaient parcourues aux pas pesans des mules ou sur les forts

chevaux à travers les forêts et les grandes aventures. D'un autre côté on rappelait la constitution de 1793 (la journée de travail), comme si une époque d'industrie, d'ordre et de paix pouvait ressembler à un temps d'énergie, de violence et de lutte! Et cependant, cette dispute remplissait toute la presse; elle retentissait au moment où la session allait s'ouvrir. Le ministère fort embarrassé par sa constitution, par son personnel, par son mélange d'hommes et d'idées pouvait-il suffisamment protéger la législation de septembre, tant que le tiers parti serait dans son sein? Pouvait-il ne pas accepter quelques idées de réforme, lorsqu'il avait besoin de l'appui de M. Odilon-Barrot? Dans cette session, il fallait prendre un parti, s'appuyer sur M. Guizot ou sur M. Thiers. Tel était l'état des choses au sein des Chambres, parmi la majorité incertaine, lorsque les affaires de l'extérieur allaient prendre un aspect si grave et si menaçant.

CHAPITRE III.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CABINET DU MARÉCHAL SOULT.

(AVRIL. — OCTOBRE 1839.)

La question d'Orient. — Résolution du sultan de poursuivre la guerre. — Appui secret de la Russie et de lord Ponsonby. — L'armée d'Ibrahim-Pacha. — Mission de M. Caillé. — La flotte et l'armée ottomanes. — Commencement des hostilités. — Demande d'un crédit à la Chambre des députés pour les armemens. — La majorité égyptienne. — Rapport de M. de Jouffroy. — Influence corruptrice de Mehemet-Ali dans l'armée et sur la flotte turques. — Mort du sultan Mahmoud. — Véritable cause de la victoire de Nezib. — Défection de la flotte turque. — Proposition de lord Palmerston. — Refus de la France. — Froideur et attiédissement de l'Angleterre. — Le général Sébastiani. — Fin de la question belge. — Le ministère s'adresse à M. de Metternich. — Système qu'il propose. — Prétentions de Mehemet-Ali. — Résistance de la Porte. — Conférences de Constantinople. — Rappel de l'amiral Roussin. — Instructions à M. de Pontois favorables au vice-roi d'Égypte. — Mission de M. de Brunow à Londres. — Propositions qu'il apporte. — Offre de modifier le traité d'Unkiar-Skelessi. — Attitude de M. de Metternich au Johannisberg. — Propositions qui lui sont faites. — Sa politique de temporisation. — Succès de la mission de M. de Brunow. — Attitude politique et financière de l'Angleterre.

Ses divers partis. — Tentative d'un ministère tory. — Les différends de sir Robert Peel et de la reine. — Marche vers une solution de la guerre civile en Espagne. — Pouvoir militaire d'Espartero. — La cause de don Carlos abandonnée. — Maroto traite pour les provinces basques. — Convention finale. — Don Carlos cherche un refuge en France. — Question de cabinet à ce sujet. — Mauvais vouloir de l'Angleterre dans les questions du Mexique et de Buenos-Ayres. — Soulèvement d'Abd-el-Kader. —

Nos établissemens d'Afrique menacés.

A côté de ces futiles discussions de Chambre, de ces débats étroits et souvent insensés de la presse sur de petites questions d'intérieur, l'immense affaire

d'Orient se déployait dans toutes ses grandeurs et ses épisodes imprévus. La science diplomatique ne s'improvise pas, c'est une aptitude qui s'acquiert par de longs travaux et de fortes études sur les hommes et sur les événemens, et en France on se croyait la faculté intuitive et créatrice. C'est à ce point de vue que la tribune allait devenir la cause la plus fatale de notre infériorité, de nos fautes dans les questions de l'extérieur : de ce qu'on possédait l'art d'assembler quelques paroles élégantes ou vulgaires, on s'imaginait tenir dans ses mains la destinée des États. « En France on ne sait pas assez, disait un jour le prince de Metternich, que dans les traités on est toujours deux ou trois; chez vous on s'imagine toujours être tout seul; c'est un égoïsme d'orgueil qui nous humilie et empêche bien des transactions. »

Cette question d'Orient, en effet, prenait des proportions gigantesques : c'était en vain que l'Europe avait imposé une trêve aux deux grandes forces alors en présence, l'empire ottoman et le pacha d'Égypte. Cette lutte était une fatalité dans les faits généraux et les accidens de la politique. Le sultan Mahmoud, quoique accablé par la maladie, n'avait et ne gardait qu'une pensée fixe, l'abaissement et la ruine du pacha : ce Mehemet-Ali, le fils d'une esclave de Macédoine rêvant la restauration de la vieille Égypte, blessait l'orgueil du divan, et Mahmoud en voulait finir par un coup d'éclat; tel était surtout l'avis de Khosrew-Pacha, le plus ferme, le plus ardent de ses ministres et de Nuri-Effendi. L'amiral Roussin venait d'apprendre que les forces de la Porte Ottomane déployées sur une grande échelle s'avançaient dans l'A-

sie-Mineure avec le dessein de la guerre, et ses remontrances étaient à peine écoutées ; tandis que lord Ponsonby et M. de Boutenieff favorisaient les desseins de la Porte. De son côté Mehemet-Ali, s'exagérant les ressources et la force de son pouvoir, voyait devant lui se déployer un horizon sans bornes comme les sables du désert ; il avait essayé déjà de faire reconnaître son indépendance par les consuls, organes naturels des pouvoirs européens ; maintenant il augmentait l'armée d'Ibrahim-Pacha dans la Syrie ; l'or coulait à pleines bourses pour la corruption des officiers turcs. Et cependant le pacha affirmait que ces mesures n'étaient qu'éventuelles et de simples précautions destinées à répondre aux armemens de la Porte Ottomane qui groupait une armée formidable sur l'Euphrate (1).

C'était le sentiment de ces desseins ambitieux du pacha joint à sa haine personnelle contre Mehemet-Ali qui avait déterminé le sultan Mahmoud à préparer les moyens de guerre ; son but était non-seulement d'abaisser la puissance égyptienne, mais encore d'arracher le pachalik à cet esclave révolté ; le sultan donnait les derniers jours de sa vie à cette pensée, sûr qu'il était de trouver un appui dans les cabinets européens : la Russie déclarait au divan qu'elle le sou-

(1) *Lettre d'Artin-Bey, premier secrétaire interprète du vice-roi d'Égypte, à Boghos-Bey, datée de Chibin (Basse-Egypte), 16 safer, 1253 (29 avril 1839.)*

• S. A. le généralissime vient de faire connaître par une lettre particulière, que les forces du sultan ont dépassé Bilégik (appelé actuellement Byr) et y ont fait quelques fortifications ; S. A. le généralissi-

me après avoir donné ordre à ses régimens cantonnés en Syrie de marcher vers Alep, allait se rendre en personne dans cette ville. S. A. le vice-roi, ayant jugé que cette conduite de la Porte devait avoir pour but de faire tomber la faute sur lui, a écrit à S. A. le généralissime de ne faire aucun mouvement avant d'être sûr de l'avancement des troupes du sultan,

tiendrait par toute la puissance de sa politique et de ses armes. Le traité d'Unkiar-Skelessi l'avait engagé à maintenir l'intégralité de l'Empire Ottoman, et cette convention elle la tiendrait jusqu'au bout, même par l'appui de ses flottes et de ses troupes.

Lord Ponsonby, de son côté, avait pris en haine le pacha qu'il considérait comme un obstacle à la paix européenne : cet ambitieux lui déplaisait dans ses projets d'avenir ; il avait fait pressentir à la Porte que l'Angleterre la soutiendrait ; si le cabinet de Londres ne désirait ni n'excitait la guerre, elle la laisserait faire ; en aucun cas elle ne pouvait souffrir que l'empire Ottoman fût démembre (¹). L'amiral Roussin était instruit de tous ces projets : que devait-il faire, dans quelles limites fallait-il agir, et pouvait-on compter sur l'appui de l'internonce d'Autriche ? Le système de M. de Metternich sur la question d'Orient était de ne jamais tenter trop hardiment la destinée ; la seule pensée de l'Autriche était d'empêcher les hostilités à tout prix entre la Porte et le pacha, en faisant rentrer la question dans les idées et les proportions purement diplomatiques ; car si les hostilités

et de se confier en Dieu et d'agir en conséquence si l'approche de ces forces se constatait d'une manière positive. S. A. le vice-roi charge Votre Excellence de communiquer sur-le-champ à MM. les consuls généraux ce que j'ai eu l'honneur de lui écrire ci-dessus.»

(¹) L'opinion personnelle de lord Palmerston est exprimée dans une dépêche de M. de Bourqueney, chargé d'affaires à Londres, adres-

sée au maréchal Soult, président du conseil.

17 juin 1839.

« Lord Palmerston m'a dit : « Vous avez eu jusqu'ici mon propre sentiment sur la question d'Orient, je vais vous donner aujourd'hui l'opinion arrêtée du conseil. »

Et il examina toutes les parties du sujet, proposant de forcer le sultan et le pacha à déposer les armes, et après les avoir forcés à déposer les armes, de ne point

commençaient on ne pouvait plus répondre de rien. Quant à l'amiral Roussin il restait complètement dans sa première idée qu'il fallait soutenir la Turquie par un protectorat effectif, si on ne voulait pas que la Russie ne dominât toute seule à Constantinople, et pour cela il ne fallait pas faire trop de concessions au pacha d'Égypte.

Toute l'Europe, excepté la Russie, mettait le plus grand prix à empêcher les hostilités entre le pacha et la Porte Ottomane, et cependant dès la fin d'avril tout se préparait pour les batailles. Une dépêche du consul à Alep s'exprimait en ces termes : « Une partie seulement de l'armée turque a passé l'Euphrate, les Turcs ont pris possession de deux campemens naguère occupés par les Égyptiens ; on porte les forces du Grand Seigneur à plus de cent mille hommes, y compris trente mille qu'amène le pacha de Bagdad ; le pacha de Mossoul arrive aussi. Il est probable qu'Hafiz-Pacha ne voudra pas commencer les hostilités avant d'avoir opéré sa jonction avec ces deux corps ; Ibrahim-Pacha a échelonné ses troupes entre Alep et Antab, il paraît vouloir attendre l'ennemi dans Alep,

laisser entrer les Russes à Constantinople ; le conseil a examiné ensuite le cas où, devancés par les événemens au-delà des bornes d'une prévision raisonnable, nous trouverions les Russes établis à Constantinople ou en marche vers la capitale de l'empire ottoman. Cette immense question a été discutée sous la profonde impression qu'a causée ici cette phrase d'une dépêche de Votre Excellence. « Je crains qu'on ait pris à Londres

bien facilement son parti d'une seconde expédition russe à Constantinople » Le conseil a pensé que dans ce cas nos escadres devraient paraître devant Constantinople en armes, si le sultan acceptait nos secours ; en ennemies s'il les refusait. On a même discuté militairement la question du passage des Dardanelles, on le croit possible, mais périlleux pendant les six mois d'hiver où le vent souffle de la Méditerranée. On le regarde

c'est là qu'il s'est retranché et que tous ses moyens de défense sont préparés; Soliman-Pacha (colonel Selves) et le ministre de la guerre sont avec lui, le chiffre de l'armée du pacha est de soixante-seize mille hommes, mais il faut distraire de ce chiffre trente mille hommes pour les garnisons des villes et défilés du Taurus. Les troupes concentrées près d'Alep pour entrer en ligne se composent de douze régimens d'infanterie, quatre régimens de cavalerie, deux régimens d'artillerie et deux mille Bédouins, ce qui forme un effectif de quarante-six mille hommes; si une affaire a lieu elle sera décisive, les Turcs vaincus se feront noyer dans l'Euphrate; si la victoire se déclare pour eux, la Syrie entière se soulève et l'armée égyptienne est perdue ('). »

Quand les hostilités étaient si flagrantes, la France mettait le plus grand prix à les éviter, et pour cela elle agissait à-la-fois à Londres, en Égypte et à Constantinople. Le général Sébastiani était resté malade à Paris et il n'y avait à Londres que M. de Bourqueney, simple chargé d'affaires; ses instructions furent établies sur cette base : qu'il fallait éviter avant tout une seconde campagne des Russes à Constantinople; c'était

comme facile pendant les six autres avec des troupes de débarquement. Je n'ai pas besoin d'ajouter, monsieur le maréchal, que ce parti n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une conjecture extrême, mais devant la réalisation de laquelle ma conviction est qu'il ne tiendrait qu'à nous d'empêcher l'Angleterre de reculer. »

(') Le pacha d'Égypte mettait un grand intérêt à se bien main-

tenir avec les consuls européens.

Circulaire adressée à MM. les consuls européens résidant à Alep, par Soliman-Pacha, major général de l'armée égyptienne.

Alep, 16 de safir 1255.

« Depuis quelque temps les caravanes n'arrivent plus de la Turquie, et le commerce de ces côtés-là se trouve entièrement suspendu. Nous avons dû prendre patience pour ne pas aggraver encore les préjudices que souffre le commerce, mais de-

là le but essentiel de toute négociation. M. de Bourqueney trouva lord Palmerston fort peu préoccupé de cette crainte et fort animé contre le pacha ; sa pensée paraissait toujours être d'empêcher les hostilités, et c'est ce qui donnait une haute importance aux négociations d'Alexandrie. Il fallait engager le pacha à suivre une ligne de conduite raisonnable et modérée, afin qu'on pût agir ensuite et négocier pour lui à Constantinople.

Le maréchal Soult venait de prendre la résolution d'envoyer en Égypte un homme de sa confiance, son aide-de-camp M. Caillé, avec la double mission d'offrir l'appui spécial de la France et d'empêcher les hostilités avec la Porte ; M. Caillé fut reçu à merveille par Mehemet-Ali ; le pacha qui voulait gagner les affections de la France déclara qu'il ne désirait que la reconnaissance du fait accompli : « ce n'était pas lui qui faisait la guerre, mais la Porte Ottomane. » Avec une grâce parfaite, il remit à l'aide-de-camp du maréchal Soult la lettre suivante pour son fils Ibrahim-Pacha, général en chef des armées de Syrie : « Le porteur de ma lettre est M. Caillé, aide-de-camp de S. E. M. le maréchal Soult, ministre des affaires étrangères de France, qui est arrivé ici avant hier, pour m'informer qu'il est chargé de vous parler ; un autre aide-de-camp va à Constantinople et de là se rendra au camp d'Hafiz-Pacha. M. Caillé part sur le bateau à vapeur accompagné de mon second drogman, Kosreff-Effendi ; cet officier m'annonce que sa mission, comme celle de

puis qu'une tête de colonne de l'armée turque a passé l'Euphrate, il paraît qu'on a redoublé encore de sévérité, puisque rien n'arrive plus,

ni marchandises ni caravanes. Je regrette qu'une pareille détermination prise par l'armée turque, sans qu'il nous en ait été donné aucune

l'autre officier, a pour objet d'empêcher la guerre qui paraît imminente, et que les grandes puissances arrangeront cette affaire. En conséquence, si à son arrivée vous n'avez pas fait sortir les Turcs des frontières, rentrez dans vos limites ; cet officier vous fera rester où vous vous trouverez, et après s'être rendu auprès d'Hafiz-Pacha et s'être abouché avec l'autre aide-de-camp pour connaître ce qu'il a obtenu, il retournera auprès de vous pour vous en rendre compte. Si à son retour il vous apprend que l'armée turque s'est arrêtée où elle était et que les Turcs sont rentrés dans leurs limites, alors vous ne ferez aucun mouvement et vous vous arrêterez vous-même où vous serez. Mais si après le retour de M. Caillé avec cette affirmation, Hafiz-Pacha ne s'arrête pas et continue ses premiers mouvemens sans faire sortir ses troupes de nos frontières, vous marcherez contre lui et le combattrez ; enfin, dans le cas où, à l'arrivée du chargé d'affaires, vous auriez déjà chassé les Turcs de nos limites, et où vous auriez avancé vous devez rester où vous serez et attendre l'arrangement que feront les grandes puissances et que je vous communiquerai. Je vous préviens encore que, pour faire cesser l'inquiétude qu'occasionne l'annonce de la sortie de la flotte de Constantinople, je vais expédier la mienne sur les côtes de la Syrie ; à cet effet une portion est déjà sortie

communication, nous force à user de représailles. Même dans le cas très possible d'hostilités, ce que Dieu veuille éloigner pour la prospérité du pays, la guerre paraît assez désastreuse par elle-même pour ne pas y joindre encore sans motif des mesures désolantes pour

le commerce et les populations en général.

« Le major-général des armées égyptiennes, chargé des affaires européennes.

« *Signé* Lieutenant-général
SOLEIMAN. »

POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CABINET DU 12 MAI. 79

du port aujourd'hui et le reste sortira demain. »

Cette lettre et cette mission de M. Caillé étaient fort tardives (1); il était douteux que les deux armées attendissent ce message de paix qui ne tenait pas assez compte de la hauteur et de la résolution du caractère ottoman. Tout donc devait venir de Constantinople et l'amiral Roussin écrivait dépêches sur dépêche pour indiquer que les insinuations de la Russie et même les paroles de lord Ponsonby poussaient le divan à la guerre; le sultan Mahmoud, caractère si énergique, un pied même dans la tombe, mettait sa joie, son orgueil à frapper son vassal rebelle. « Le 7 juin 1839, le grand *divani humajun* (assemblée générale du divan) s'est réuni au sérail; les hauts dignitaires de l'empire, le Schelik-Ulislam et tous les ulémas ont été appelés au conseil du sultan et siégeaient à ses côtés. Sa Hautesse a proclamé, au milieu des acclamations approbatives de tous les assistans, sa résolution de commencer la guerre, de destituer Mehemet-Ali du gouvernement de l'Égypte et de le déclarer rebelle et traître à l'État. La nomination de Hafiz-Pacha au commandement en chef de toutes les armées de l'empire et la mise en mer de la flotte ont été annoncées dans la même séance (2). » Par le fait, la guerre était donc déclarée.

Cette résolution du sultan définitive, irrévoca-

(1) M. Caillé arriva en effet cinq jours après la bataille de Nezib.

(2) Le consul d'Alexandrie écrivait le 7 mai 1839 : « Je me hâte de vous annoncer une nouvelle de la plus haute importance : les hostilités entre la Porte et l'Égypte ont éclaté de nouveau en Syrie.

Les Turcs, au nombre de cinquante mille hommes, sont entrés à El-Byr sur l'Euphrate, et ont passé la frontière de la Syrie. Boghos-Bey (le ministre de Mehemet-Ali) et les quatre consuls européens sont revenus du Caire à Alexandrie, ainsi que le vice-roi d'Égypte. »

ble raviva sa face livide déjà des atteintes de la mort; chaque jour debout avant le splendide lever du soleil (qui est l'heure de la prière), la première pensée du commandeur des croyans c'était de demander la chute et la ruine de la puissance de l'esclave élevé si haut; toute la faveur de Khosrew-Pacha ne venait que de sa haine contre Mehemet-Ali. Le pacha moins colère et plus fin montrait une grande déférence pour les cabinets de l'Europe; dans une note remise le 10 mai aux consuls de Russie, d'Autriche, de France et d'Angleterre, Mehemet-Ali disait : « Le vice-roi déclare qu'il s'engage, dans le cas où les troupes du sultan qui ont franchi l'Euphrate près de Byr se retireraient de l'autre côté du fleuve, de faire faire un mouvement rétrograde à son armée et de rappeler son fils Ibrahim-Pacha à Damas; que dans le cas où cette démonstration pacifique serait à son tour suivie d'un mouvement rétrograde de l'armée de Hafiz-Pacha au-delà de Malatiah, Son Altesse rappellera le généralissime en Égypte. De plus, Son Altesse le vice-roi ajoute de son propre mouvement que si les quatre grandes puissances consentaient à lui garantir la paix et à s'intéresser à lui obtenir l'hérédité du pouvoir dans sa famille, il retirerait une partie de ses troupes de la Syrie, et serait prêt à s'entendre sur un arrangement définitif adapté aux besoins du pays et propre à garantir sa sécurité. » Le corps consulaire croyant avoir obtenu un véritable succès, tandis que toutes ces mesures étaient des attermoiements, un moyen pour le vieux pacha d'attendre les hasards d'une bataille qu'on ne pouvait plus éviter, et de recueillir le fruit de ses manœuvres de corruption; les choses en

étaient là, lorsque le sultan succomba à ses fatales souffrances en exhalant sa douleur et sa colère contre le pacha. Mahmoud, cet homme d'énergie, souffrant de corps et d'esprit, avait dans ses veines du noble sang de France; sa mère était la fille d'un gentilhomme de Provence, mademoiselle de Lépinay (1), enlevée par des corsaires algériens, vendue au sérail et devenue sultane favorite (ce n'était pas la première de ces grandes aventures en Provence).

Le sultan Mahmoud laissait pour héritier son fils Abdul-Medjid à peine alors âgé de dix-sept ans, et qu'il appela près de son lit de mort pour lui léguer sa politique. L'élévation d'un enfant sur le trône devait naturellement grandir la puissance du divan, et par conséquent faciliter les relations des puissances avec la Turquie. Aussi presque aussitôt on y voit dominer des conseils plus modérés; le grand-visir Khosrew-Pacha lui-même au nom de son jeune maître écrit à Mehemet-Ali pour le rappeler à la soumission et à l'obéissance : « Ainsi que le portait la lettre qui a été adressée à Votre Excellence, il y a quelques jours, Sa Hautesse, le très magnifique, très formidable et très puissant sultan Abdul-Medjid-Khan étant monté sur le trône impérial que la prédestination divine avait laissé vacant, la sagesse dont elle est naturellement douée lui a dicté, au moment même de son avènement, le langage qui suit : « Le gouverneur de l'Egypte, Mehemet-Ali pacha,

(1) Mahmoud était né le quatorzième jour du mois derhamazan sans doute dans la 1192^e année de l'hégire (20 juillet 1785); fils du sultan Abdul-Hamid et cousin du malheureux Selim que renversa la

révolution de 1807, Mahmoud avait succédé à son frère aîné Mustapha IV, le vingt-troisième jour du mois de djemadi 1223 (28 juillet 1808). Il mourut le 30 juin 1839.

avait commis quelques actes de nature à indisposer mon glorieux père ; divers événemens sont survenus, et des préparatifs ont été faits ; cependant pour préserver de toute atteinte le bien-être des populations que m'a confiées la Providence , et dans l'unique but d'épargner le sang musulman, j'oublierai tout le passé, j'accorderai à ce gouverneur son pardon, je lui enverrai une décoration semblable à celle de mes autres visirs, et je lui concéderai la province d'Egypte, comme devant passer par héritage à ses enfans, sous la condition de remplir entièrement les devoirs d'obéissance et de soumission. » Tout indigne que j'en suis, ayant été élevé au grand visirat, et d'anciennes relations me liant à Votre Excellence, j'ai entendu avec une vive satisfaction le langage de Sa Hautesse. J'ai immédiatement écrit au séraskier d'Orient, Hafiz-Pacha d'arrêter la marche de l'armée impériale, et la flotte ottomane qui allait sortir des Dardanelles a été retenue. La décoration que le sultan vous a accordée, et le firman dont elle sera accompagnée se préparent en ce moment. En attendant leur expédition, Akif-Effendi, secrétaire du conseil et un des hauts fonctionnaires de la Sublime Porte, vous est envoyé pour vous faire connaître en détail la volonté souveraine. Si Dieu daigne assister Sa Hautesse, toutes les provinces de l'Empire jouiront d'une parfaite tranquillité à l'ombre de son sceptre bienfaisant. Or, comme l'accomplissement de cet espoir dépend de l'union des musulmans, je vous écris spécialement la présente, afin que, guidé par votre prudence naturelle et docile à la volonté suprême, vous oubliiez tout le passé, vous remplissiez entièrement les devoirs de la soumission,

vous retiriez les troupes qui se trouvent dans votre camp, et que vous ne songiez plus désormais qu'à l'accord et à l'union (1). » Comment sur cette lettre si conciliante, le pacha ne déposa-t-il pas les armes ? Ses désirs n'étaient-ils pas satisfaits par les concessions de la Porte ? il voulait l'hérédité de l'Égypte, il l'obtenait du jeune et nouveau sultan. Le grand visir Khosrew-Pacha lui écrivait dans les termes de la plus haute confiance, que pouvait-il encore souhaiter ? C'est que le rusé pacha continuait son système de guerre sourde, de corruption, d'hostilités. Ses armes étaient prêtes (2), les piastres d'Espagne étaient répandues sous la tente et sur la flotte ottomanes. Mehemet-Ali veut profiter de la mort du sultan pour saisir quelques débris de l'empire ottoman ; il promet tout et ne tient aucune de ses paroles ; il sait que les Turcs vont l'attaquer d'une façon irrégulière, et il donne à Ibrahim-Pacha l'ordre de recevoir fermement l'ennemi.

Dans ces circonstances graves où se trouvait l'Orient, le ministère du maréchal Soult s'était adressé à la Chambre des députés pour obtenir un crédit de 10,000,000, nécessaires aux précautions d'armemens maritimes. Personne ne pouvait contester l'impérative nécessité de cette politique d'éventualité : quand

(1) Le pacha écrivait à son fils :
Lettre de Mehemet-Ali au généralissime Ibrahim-Pacha, du 22 Kabil-evel 1255 (4 juin 1839).

« J'ai sous les yeux vos lettres par lesquelles j'ai eu connaissance que quelques détachemens de la cavalerie turque ont saccagé les villages des districts d'Antab et qu'ils ont pris possession d'Oumont.

En conséquence, vous me demandez la ligne de conduite à suivre dans cette circonstance ; j'ai sur-le-champ fait traduire ces trois pièces et je les ai communiquées aux consuls généraux des quatre grandes puissances, résidant à Alexandrie. Après avoir longuement discuté sur leur contenu, ils m'ont dit :

de si graves événemens allaient s'accomplir dans le Bosphore il y avait nécessité pour la France d'y prendre part, et le déploiement d'une puissante force maritime était indispensable. Le maréchal, ministre des affaires étrangères, avait évité, dans l'exposé des motifs de ce projet, de prendre une couleur tranchée, turque ou égyptienne: la question était flagrante et l'on devait écarter toute tendance trop avouée en face de l'Europe attentive. Si le gouvernement du roi n'avait encore pris aucune résolution devant cet avenir inconnu, la Chambre des députés qui ne savait pas garder ces ménagemens saisit avec joie cette occasion de poser un système de diplomatie; certes, le plus grand malheur qui puisse arriver à un pays, c'est qu'une assemblée domine la diplomatie; n'est-ce pas assez déjà qu'elle se mêle du gouvernement intérieur? Quel fléau que ces déclamations de tribune et ce retentissement sur des questions dont on ne connaît que la partie vulgaire! Lors de la formation du ministère du 12 mai il avait été entendu que toutes les délibérations sur les affaires étrangères seraient prises en commun, et comme ce cabinet se disait l'expression de la majorité, il devait s'ensuivre que l'opinion des Chambres aurait une immense im-

« L'intérêt de Son Altesse est de toujours se tenir sur le pied de la défense; mais avec cela Son Altesse doit repousser la force par la force par tous les moyens qui sont en son pouvoir; il est donc essentiel que S. A. Ibrahim-Pacha envoie un officier à Hafiz-Pacha pour lui demander des explications de sa conduite, et dans cet intervalle,

pour protéger la province et la garnison d'Antab contre un coup de main, il convient de la fortifier en y envoyant un nombre suffisant de troupes; et si, malgré ces précautions, les Turcs persistent dans leurs menées et marchent vers Antab, la garnison doit se replier vers le corps d'armée qui s'avancera en même temps et mar-

portance sur la pensée du gouvernement tout entier. La discussion sur le crédit de 10,000,000 s'ouvrit par un rapport de M. de Jouffroy, froid, philosophique et surtout marqué de ce caractère que déjà j'ai signalé : le désir de faire pénétrer l'esprit de la Chambre dans la diplomatie, et de tracer la ligne que le ministère devait invariablement suivre. Or, la tendance du rapport un peu apprêté de M. de Jouffroy était celle-ci : obtenir pour le pacha une existence puissante et reconnue et soumettre le traité d'Unkiar-Skelessi à une délibération d'un congrès européen qui déciderait la question orientale.

Ce rapport qui traçait la ligne diplomatique avec des façons souveraines était un nouvel embarras dans les affaires ; il établissait des influences contradictoires ; on renonçait à nos liens antiques et légitimes avec la Porte pour nous rattacher entièrement au système du pacha ; on parlait de l'idée de reconstruire la nationalité arabe, pensée puérile qui supposait l'ignorance la plus complète des mœurs d'Orient et de l'origine même de Mèhemet-Ali, esclave de Macédoine, qui ne savait même pas l'arabe. Cependant ce rapport fut très loué, très applaudi, et sur-le-champ s'ouvrit le débat. M. de Valmy, fort avancé dans la connaissance pratique des faits européens, exposa qu'avec notre système nous n'avions gagné aucune confiance ni à

chera à la rencontre de l'armée turque. Par cette mesure, la bataille n'aura lieu que sur le territoire égyptien ; par là vous prouverez facilement que la première agression a eu lieu de leur part. » Cette explication me parut d'au-

tant plus convenable, qu'elle s'accorde tout-à-fait avec la conduite modérée que j'ai tenue jusqu'à présent à leur égard ; en conséquence, je vous invite, mon fils, à vous régler exactement sur le contenu de la présente. »

Constantinople ni à Alexandrie; M. de Carné, dans un discours étendu, démontra que la politique de la France devait être toute de traditions, et que nous n'étions pas nés d'hier dans le monde diplomatique. M. de Lamartine avec son poétique talent déclara que l'empire des Osmanlis n'était plus qu'un cadavre, et qu'une alliance avec un corps mort était une folie; quant à Mehemet-Ali, c'était un despote, Ibrahim un chevaleresque soldat, et l'orateur combattit avec raison le fantôme d'une nationalité arabe que les journaux voulaient reconstituer : quelle nationalité que celle d'une population éparse dans le désert ! Mehemet-Ali était un Turc; ses armées comptaient à peine quelques régimens d'Arabes. M. de Lamartine espéra une grande civilisation de la Turquie sous un protectorat généreux des puissances réunies. L'élégant orateur, M. Villemain, sans s'engager sur la question, déclara que le projet n'avait pour but que de donner à notre pavillon sa force dans les transactions diplomatiques. Puis vinrent les déclamations de M. de Tocqueville, puisées dans les vulgarités de l'école libérale sur les destinées de la Révolution de Juillet, car la jeune gauche était bien vieille ! Il y eut des phrases retentissantes, des paroles qui se ressentaient de la fausse éducation et d'une ignorance profonde des cabinets de l'Europe et des hommes d'Etat qui les dirigeaient; ces hommes d'expérience, de traditions, avaient vingt coudées à côté de ces discoureurs en diplomatie. Enfin M. Guizot posa la question en termes sérieux, approuvant la politique calme qui devait se décider par l'examen des faits et l'étude des négociations : l'empire ottoman devait être conservé, protégé

contre toute espèce de démembrement, et d'ailleurs le crédit demandé n'était-il pas une simple précaution, un en-cas ? « C'est là, s'écria M. Berryer, une politique incertaine, l'arme des faibles ; il faut choisir un système net ; soyez à Constantinople ou bien à Alexandrie, mais soyez-y sincères et fermes. » M. Dupin voulut faire de la politique étrangère, et avec le langage qui lui était particulier, il parla de l'empire ottoman qui périsait par la gangrène, ce qui amenait aussi bien la mort qu'un coup de sabre : « Il faut empêcher l'intervention de la Russie, » s'écria M. Barrot. M. de Lamar-tine qui voyait là une accusation contre ses propres idées, répondit : « Vous m'avez mal compris ; je veux le progrès d'une idée de civilisation en Orient, et rien au-delà. — Ce qui est menacé, ajouta M. de Jouffroy, c'est Constantinople ; le remède est de créer un concert européen qui ne permette à personne de s'agrandir en Orient, immense tâche qui est aux mains du cabinet du 12 mai ; il peut en retirer beaucoup de gloire pour la France. » De cette discussion résulta bien un vote de confiance ; mais la Chambre formulant son système, déclara sa volonté impérative ; le ministère se trouva lié par les idées de M. de Jouffroy, expression de la majorité. L'intervention de ce parlage dans la diplomatie fut un mal considérable.

Il faut reprendre la suite et le développement des affaires d'Orient à la mort du sultan Mahmoud. Le principe de la succession était sans doute profondément établi ; la race sacrée (') était respectée de tout vrai musulman ; mais depuis bien des années au sein

(') On voit ce respect traditionnel de Mehemet-Ali avec la Porte ; il même dans la correspondance écrivait au grand visir :

de l'empire, il s'était élevé un parti d'opposition aux réformes entreprises par le sultan Mahmoud; il y avait des mécontents; cette situation, Mehemet-Ali la savait bien, et comme nul sacrifice ne lui coûtait il semait l'or à pleines mains parmi les ulémas, les grands et surtout parmi les chefs de l'armée et de la flotte. En général, la trahison ne s'avoue jamais, elle s'enveloppe d'une certaine forme; et le pacha qui avait à ménager les préjugés des populations ottomanes et le sentiment de l'Europe entière, conservait envers le jeune sultan les formes les plus respectueuses: « La guerre, si elle éclatait, disait-il, n'était point celle d'un rebelle, car la souveraineté de la Porte il la reconnaissait; jamais il ne voudrait s'écarter des formules de respect et de dévouement qu'il portait à la race sainte. » Le prétexte donc que prenait Mehemet-Ali était le tyrannique pouvoir du grand visir Khosrew-Pacha, le ministre le plus dévoué à la Porte Ottomane; il demandait sa destitution, sa disgrâce et l'exil avant la signature de tout traité. Toutes les idées étaient ainsi bouleversées: un pacha rebelle déclarait la guerre au sultan.

Deux faits d'une haute importance vinrent alors singulièrement compliquer la situation diplomatique :

«... J'ai écrit à mon fils Ibrahim de revenir aussitôt sur ses pas s'il avait passé l'Euphrate. Votre Altesse sait, et tout le monde le sait également, que j'ai toujours eu à cœur d'amener un moment plus tôt cette heureuse union dont il s'agit et de donner à la Sublime Porte des preuves de mon sincère dévouement. Mais Votre Altesse se rappelle aussi que, sous le règne du défunt souverain, Sarym-Effendi

expédié ici en mission m'annonça que le sultan m'accorderait à perpétuité l'Égypte, Seyde et Tripoli; que je refusai humblement d'accepter cette proposition et que je priai Sa Hautesse de daigner me concéder à perpétuité, pour moi et ma postérité, toutes les provinces confiées à mon administration. J'ose espérer que, guidée non-seulement par l'ancienne liaison qui existe entre nous, mais encore par

le premier fut annoncé par une dépêche de notre consul à Alexandrie, ainsi conçue : « L'armée égyptienne, sous les ordres d'Ibrahim, ayant attaqué l'armée turque commandée par le séraskier Hafiz-Pacha, à Nezib, au-delà d'Alep, celle-ci a abandonné le champ de bataille après un combat de deux heures. Tout le matériel en fusils, canons et munitions est tombé au pouvoir des Égyptiens. Ibrahim a écrit cette nouvelle le 25 juin, sous la tente du général en chef turc. Il était de retour à Antab le 28 ; mais il avait ordonné au 3^e régiment d'infanterie et à trois régimens de cavalerie de se porter en avant sur Ourfa et Diarbekir. »

Cette rencontre des deux armées qu'on appela la victoire de Nezib, et qui fut si exaltée par les partisans de la gloire d'Ibrahim ne présenta que l'aspect d'une grande défection. Ceux qui lisent le bulletin de la victoire de Nezib ne peuvent s'en faire que de fausses impressions et des idées extrêmes : non, ce ne fut pas un de ces faits d'armes que la tactique prépare, que le courage et le sang-froid réalisent ; loin de là, ce fut un choc entre deux forces, dont l'une fit défection pour passer sous les drapeaux de l'autre. On exalta le courage d'Ibrahim-Pacha, sa stratégie, la hardiesse de ses conceptions ; il n'y eut rien de tout cela : Ibrahim était un général vulgaire ; ses troupes peu disciplinées, son artillerie mauvaise ; il n'y eut même pas grand péril à rester maître du champ de bataille, car presque toutes les troupes turques quittèrent leur rang en

la sagesse et la prévoyance qui la distinguent, Votre Altesse considérant la délicatesse de la position de la Sublime Porte, ainsi que la loyauté de son dévoué ser-

viteur, et songeant au moyen d'assurer le repos de la nation musulmane, voudra bien me traiter d'une manière conforme aux exigences du temps et du destin... »

multitude pour passer au pacha. Telle fut la bataille de Nezib bientôt suivie de la défection de la flotte ottomane. On vit un spectacle triste et honteux : un officier général à qui la Porte avait confié la destinée et la direction de la flotte pour combattre le pacha d'Égypte, et qui au su de tout le monde allait rejoindre l'escadre de Mehemet-Ali dans le port même d'Alexandrie ('). On vit ces grosses lignes de navires s'avancer vers les ports d'Égypte, et sous prétexte que le ministère du nouveau sultan n'était pas conforme aux désirs du capitain-pacha, celui-ci défectionnait pour se joindre à l'ennemi qu'il devait combattre. Et tout cela se faisait sous les yeux de l'amiral français, M. Lalande, déjà un peu en opposition avec l'ambassadeur baron Roussin qui loyalement voulait soutenir les intérêts de la Porte Ottomane, et surtout ce principe : « Que la trahison d'une troupe sous le drapeau est un fatal exemple pour tous les gouvernemens. »

Il résulta pour quelques-uns que cette défection, si elle n'avait été soutenue par la France, avait été au moins tolérée (*), et dès-lors la position changea de nature ; la France semblait prendre une attitude à part et plus spécialement égyptienne : on était à-peu-près

(') Cette défection du capitain-pacha fut ainsi annoncée :
Le consul général de France à M. le président du conseil.

Alexandrie, 16 juillet 1839.

« La flotte turque est venue le 14, sous le commandement du capitain-pacha se mettre à la disposition de Mehemet-Ali. Le vice-roi a dit qu'il ne la rendrait à la Porte que lorsque le grand visir Khosrew-Pacha serait éloigné des

affaires et qu'on lui aurait accordé l'hérédité des pays qu'il gouverne. L'armée égyptienne a reçu l'ordre de se retirer derrière l'Euphrate.»

(*) C'est ce dont se défendait avec hauteur l'amiral Roussin.

Note de l'ambassadeur de France à lord Ponsonby.

« Ce n'est pas la France qui a conseillé la trahison d'Achmet-Pacha. Ce sont les hasards de la

d'accord à Londres, à Constantinople sur une intervention européenne, la France voulait-elle s'en séparer ? On s'était bien exagéré à Paris les conséquences de la bataille de Nezib et de la défection du capitana-pacha ; le cabinet pensait que cette double circonstance devait légitimement grandir le rôle du pacha dans les affaires d'Orient, et telle n'était pas l'opinion de lord Palmerston qui ne voulait ni de la grandeur extrême du pacha ni de l'influence exclusive de la France à Alexandrie. Depuis le rétablissement des communications antiques entre l'Inde et la Méditerranée, par Suez, le golfe Arabique, la mer Rouge, l'Égypte devenait un point important pour l'Angleterre. Si elle ne voulait pas y établir sa domination absolue et positive par la guerre et la conquête, elle désirait au moins conserver sur le gouvernement du pacha une direction considérable ; j'ai déjà rappelé le mot de lord Palmerston au sujet de Mehemet-Ali : « Nous ne souffririons pas que quelqu'un eût dans sa poche les clefs de nos magasins de l'Inde. » Tout système donc qui donnait trop de prépondérance au pacha

guerre qui ont mis la flotte turque entre les mains de Mehemet-Ali, et il est parfaitement autorisé à profiter de cette circonstance pour servir ses vues ultérieures. La France n'a aucun intérêt dans cette affaire ; tout ce qu'elle veut, c'est que l'on soit juste envers elle et envers tout le monde. Mehemet-Ali a droit à la souveraineté de l'Égypte et de la Syrie ; il est maître des deux pays. Que l'on reconnaisse ce droit, et la France sera prête à s'unir aux autres puissances dans toute démonstration

qu'elles pourront juger convenable de faire dans le but de forcer le vice-roi à restituer la flotte turque. »

Le pacha se défendait également d'avoir amené cette défection.

Lettre circulaire du vice-roi d'Égypte aux pachas de l'empire ottoman, datée du 13 schemani-evet 1255 (23 juillet 1839).

« L'amiral Achmet-Pacha est le premier qui ait bien jugé des actes futurs de cet homme par ses actes passés. Khosrew, s'est-il dit, est un être dangereux, plein de

d'Égypte, surtout lorsque cette prépondérance était plus spécialement protégée par la France, un tel système, dis-je, devait trouver l'opposition de l'Angleterre, d'autant plus que Mehemet-Ali érigeant la défection en théorie, venait d'écrire à tous les pachas de l'Empire pour exalter la conduite du capitan-pacha. En même temps, lord Palmerston exposa que le meilleur moyen d'obtenir la modification du traité d'Unkiar-Skelessi qui blessait, du côté de la mer Noire, la prépondérance de tous les pouvoirs maritimes au profit de la Russie, c'était de protéger et de soutenir la force et la souveraineté de la Turquie dans ses possessions intégrales; ce que lord Ponsonby avait promis au divan dans ses conférences à Constantinople. Ainsi le système de lord Palmerston se résuma en ces deux axiomes : réprimer l'audace du pacha en lui faisant néanmoins les concessions indiquées; soutenir la Turquie, afin de ne pas la jeter entièrement dans les mains de la Russie.

Le cabinet de Paris, depuis la bataille de Nezib, semble s'éloigner de cette voie européenne : une dépêche du maréchal Soult à M. de Bourqueney est ainsi conçue : « (29 juillet 1839). Il faut que la fermeté,

venin et dans les circonstances où nous nous trouvons, irai-je mettre la flotte que le sultan m'a confiée après l'avoir formée avec tant de peine et de dépenses, entre les mains d'un homme qui avant peu aura détruit ce qui a tant coûté? Les officiers de la flotte partageant les sentimens de leur chef, le signal de mettre à la voile fut donné, et nous avons vu, il y a

huit jours, vingt-cinq vaisseaux impériaux déployer leurs pavillons dans la rade d'Alexandrie. Les deux escadres, maintenant réunies et mêlées ensemble, croisent et manœuvrent devant le port. S. E. le capitan-pacha été reçu par moi avec tous les honneurs dus à son rang, et il continue à être traité avec les plus grands égards. »

j'ai presque dit la sévérité des conseils, soit tempérée par un ton de modération et de bienveillance qui, tout en avertissant la prudence de Mehemet-Ali, ne blesse pas trop fortement son orgueil et son ambition. Il y aurait certainement de l'affectation à paraître croire qu'après les succès que vient de lui procurer la folle conduite de la Porte, il n'a rien à attendre de plus que ce qu'il était en droit de demander auparavant. Ce serait méconnaître l'empire des faits, les nécessités de la situation. Si le vice-roi acquérait la conviction qu'il ne doit rien espérer de l'équité des puissances, il se révolterait contre leurs représentations impérieuses, et son irritation pourrait amener des conséquences dont la seule possibilité est de nature à effrayer tout esprit prévoyant ('). »

Cette dépêche surprend, inquiète lord Palmerston, qui en écrit à lord Granville (30 juillet 1839). « Le maréchal Sout, dans la conversation que vous me rapportez, a exprimé l'opinion que les événemens survenus dans le Levant ne devraient apporter aucun changement aux résolutions des alliés; la dépêche

(') La politique du maréchal Sout se développait plus nettement encore dans la dépêche suivante, adressée au baron de Bourqueney.

Paris, 17 juillet 1839.

« Dans la crise importante où l'empire ottoman se trouve plongé par la mort du sultan Mahmoud, au milieu des événemens qui ont marqué les derniers mois de son règne, il n'y a que l'unanimité de vues des grandes puissances de l'Europe qui puisse offrir aux vœux des amis de la paix

une garantie suffisante. Les communications, qui ont été échangées depuis quelques semaines prouvent heureusement que cette unanimité est aussi complète qu'on pouvait le désirer. Tous les cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la monarchie ottomane sous la dynastie maintenant régnante. Ils sont tous disposés à employer leurs moyens d'influence et d'action, pour assurer la conservation de cet élément essentiel au maintien d'une égale balance politique; et ils n'hésiteraient

adressée à M. de Bourqueney déclare au contraire que ces événemens doivent modifier la conduite des puissances, et que les succès de Mehemet-Ali lui donnent droit à des conditions plus favorables que celles qu'on lui avait proposées. Le gouvernement de Sa Majesté, supposant que la dépêche a été écrite avant que la conversation eût lieu, et que la conversation était la dernière en date, exprime la détermination finale du gouvernement français. J'ai donc répondu à la conversation, et je n'ai pas répondu à la dépêche. Mais je crois nécessaire de faire savoir à Votre Excellence, que le gouvernement de Sa Majesté, partageant complètement et entièrement les opinions exprimées par le maréchal Soult dans sa conversation avec Votre Excellence, n'admet pas les opinions renfermées, il est vrai, implicitement, plutôt qu'exprimées dans la dépêche. »

La tactique de lord Palmerston est donc de signaler un double sens dans la conduite de la France et il veut la forcer à s'expliquer. C'est en partant de cette donnée que lord Palmerston, avec la vigueur, je dirai presque la témérité de son caractère, fit immédiatement proposer à la France de prendre un parti contre le pacha : si Mehemet-Ali ne voulait point rendre la flotte, s'il s'obstinait à soutenir l'é-

point à se déclarer contre toute combinaison qui en détruirait l'équilibre. Une telle unanimité de vues et de résolutions doit non-seulement satisfaire et empêcher toute tentative contraire à d'aussi grands intérêts, mais elle doit de plus servir à calmer des inquiétudes dont l'existence seule pourrait faire naître un véritable danger par l'exaltation des esprits qu'elles oc-

casionneraient. Le gouvernement du roi croit donc que les cabinets feraient dans l'état actuel des choses une démarche importante pour l'affermissement de la paix, si, par des documens qu'ils se communiqueraient réciproquement, ils se faisaient connaître leurs vues. « Quant à ce qui nous concerne, je déclare formellement que ces vues sont aussi les nôtres, et je

trange système qui maintenant le rendait assez hardi pour demander non-seulement l'hérédité de l'Égypte, mais encore celle de la Syrie, de Tripoli et de Candie, alors lord Palmerston résumait tout un système de correction ferme, dessinée, afin de contraindre le pacha à l'obéissance. Par une note datée du 1^{er} août, lord Palmerston proposait au maréchal Soult d'envoyer une flotte anglo-française devant Alexandrie, avec les instructions suivantes données aux amiraux : « Si le pacha refuse de faire droit à cette demande (la restitution de la flotte turque), les amiraux auront recours à tous les moyens de contrainte qui seront en leur pouvoir et qu'ils jugeront utiles pour déterminer Mehemet-Ali à céder. Dans ce cas, les amiraux commenceront par les mesures de contrainte les plus douces, et en augmenteront par degrés la sévérité selon que les circonstances l'exigeront. En dernière analyse, ils prendront possession de la flotte égyptienne, s'ils ne peuvent pas obtenir le consentement du pacha par une autre voie. La capture de la flotte égyptienne ne doit pas être une raison pour les amiraux de cesser d'exiger du pacha la restitution de la flotte turque, ils continueront à employer dans ce

vous autorise à faire parvenir à lord Palmerston une copie de la présente dépêche. Je ne doute point que le gouvernement britannique dans la réponse qu'il ne peut manquer de faire à la lettre dont vous accompagnerez l'envoi de cette dépêche, n'accède de la manière la plus formelle à une profession de foi d'ailleurs conforme à l'expression si souvent réitérée de la po-

litique de ce gouvernement. Quand les cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin auront, comme j'ai tout lieu de l'espérer, répondu de la même manière aux communications que je leur ferai, et dont je vous enverrai copies, le but que le gouvernement du roi se propose sera atteint.

« Le maréchal duc DE DALMATIE. »

but les mesures coërcitives, et ils seront autorisés à saisir tous les vaisseaux marchands sous pavillon égyptien. » C'était le même système de coërcition que la conférence de Londres avait adopté à l'égard de la Hollande au temps de ses refus ; lord Palmerston n'était pas éloigné de la plus extrême violence à l'égard des Egyptiens : brûler la flotte de Mehemet-Ali était un de ses projets, et le cabinet anglais prononçait ce mot sans ménagement. En Angleterre, brûler l'escadre ennemie est une de ces fantaisies qui plaisent à la hauteur du gouvernement britannique, et l'on se rappelle ce mot du duc de Clarence à lord Codrington, un peu avant la bataille de Navarin : « Mon cher Edouard, brûlez-moi ces coquins-là. »

Une telle proposition devait trouver résistance dans le cabinet français trop lié avec Mehemet-Ali pour ainsi l'abandonner. Dès-lors, lord Palmerston commença le système d'accusations indirectes, d'attaques journalières contre le cabinet des Tuileries ; il fit même insinuer à Vienne, à Pétersbourg, que c'était sur les conseils de l'amiral Lalande que la défection du capitan-pacha s'était accomplie. Au moins, y avait-il ce fait incontesté, que l'amiral avait assisté à la défection sans l'empêcher ; tandis qu'avec la moindre démonstration, il aurait fait rentrer la flotte du capitan-pacha aux Dardanelles. C'est donc de cette époque que date le système séparé, adopté par la France dans la question d'Orient ; le cabinet des Tuileries comprit qu'il ne pouvait plus compter sur l'Angleterre, et dans une situation aussi complexe il dut s'adresser au prince de Metternich pour savoir quelle serait sa marche personnelle et quelle ligne

suivrait sa vieille expérience. M. de Saint-Aulaire fut chargé de cette ouverture; le prince l'accueillit avec empressement, mais il resta dans son système purement négatif : selon le cabinet de Vienne : « toute mesure trop décisive amènerait nécessairement un conflit; depuis 1830 on avait adopté un système de conférence pour décider les grandes questions; si ce n'était là un congrès solennel, les ministres se voyaient, s'entendaient, de manière à conduire vers un but pacifique les vues dissidentes des diverses cours de l'Europe : la conférence de Londres n'avait-elle pas décidé, sans guerre, sans agitation, les questions soulevées par la révolte de la Belgique ? Pourquoi les ministres des puissances à Constantinople ne décideraient-ils pas la question d'Orient dans des conférences ? Puisque le système était un protectorat commun, pourquoi n'essaierait-on pas ce qu'on avait fait en 1827, pour les affaires de Grèce ? » Telle fut en substance la réponse de M. de Metternich, et ceux qui avaient espéré l'arracher à ce système mixte pour le porter à des résolutions plus dessinées, avaient méconnu le caractère du prince, et surtout l'intérêt qu'avait l'Europe à voir la France se séparer de l'Angleterre, point capital qu'on avait cherché à réaliser depuis 1830, et qui maintenant était prêt à surgir spontanément. Loin de se rapprocher de la France, l'Autriche paraissait en parfaite harmonie avec l'Angleterre et semblait entrer pleinement dans ses idées. Une dépêche de lord Beauvalle (1), ambassadeur britannique

(1) *Dépêche de lord Beauvalle à lord Palmerston* (11 juillet 1839).

« Quant au plan de pacification,

le prince de Metternich adopte pleinement les idées de Votre Seigneurie. Mais la Porte ayant indi-

à Vienne, adressée à lord Palmerston, indique la pleine identité d'opinion entre l'Autriche et l'Angleterre : M. de Metternich est d'avis que tout doit se décider à Constantinople et par le concours des cinq puissances qui notifieront ensuite au pacha les résolutions prises ; s'il s'y refuse on agira d'après des bases résolues. Lord Beauvalle ne dissimule pas que la France n'adhère point encore à ce moyen ; mais on l'y amènera ou l'on agira seul. Le désarmement du pacha paraît la grande difficulté, parce que la France considère les forces maritimes égyptiennes comme un auxiliaire à ses moyens d'action dans la Méditerranée.

C'était donc toujours à Constantinople et à Alexandrie que devait se suivre la grande négociation ; il fallait y inspirer un système mutuel de modération et de tempérance ; le commencement d'un règne sous un jeune sultan pouvait permettre de grandes concessions. Le fier Mahmoud n'existait plus, et les ambassadeurs prirent en commun différentes résolutions capables de maintenir la paix européenne et d'arrêter le pacha dans ses griefs. La première résolution avait été la déclara-

qué elle-même les termes auxquels elle veut conférer l'Égypte à la famille de Mehemet-Ali, il considère ces termes, qui consistent dans la restitution de la Syrie et de Candie, et dans le désarmement, comme un *sine quâ non*. La restitution de la côte orientale de la mer Rouge et les conditions auxquelles l'Égypte doit être tenue en fief sont ouvertes à la négociation.

« La négociation doit commencer à Constantinople, et sera complète lorsque la Porte sera tombée

d'accord avec les cinq puissances des termes qu'il conviendra d'accorder au pacha. Ce consentement sera consigné dans des notes officielles. Cela fait, les puissances notifieront les conditions au pacha, en appuyant leurs injonctions par des mesures coercitives qui soient suffisantes, en cas de refus, pour déterminer son assentiment. Cet assentiment obtenu on placera l'arrangement sous la garantie des cinq puissances. Les bases de cette convention sont déjà à l'état d'esquisse et peuvent être considérées

tion solennelle de maintenir dans son intégralité l'empire ottoman, et cette déclaration qui de prime abord semblait toute naturelle, était la condamnation explicite de toutes les prétentions du pacha. En même temps et pour faire une concession à Mehemet-Ali, les représentans des cabinets obtenaient un changement absolu dans le ministère ottoman. Il faut se rappeler que toutes les plaintes du pacha portaient sur le grand-visir Khosrew-Pacha, qu'il considérait comme son ennemi personnel. Il avait dit à Akif-Effendi, l'envoyé de la Porte : « Je connais le vieux renard et sa manière de procéder ; c'est lui qui pendant trente années n'a cessé de me persécuter, et je n'entrerai pas en négociation avec la Porte avant que Khosrew-Pacha ne soit éloigné des affaires. Telle est la première condition de tout traité avec la Porte. Quant à mes autres demandes elles sont autorisées par les circonstances actuelles. La Porte n'a plus d'armée, mon fils l'a anéantie ; elle n'a plus de flotte, celle-ci s'est rendue à moi. Je crois donc donner une preuve de modération en ne demandant que l'hérédité pour ma famille avec l'indépendance absolue des pays qui ont été mis en ma possession par le traité de Kiuta-

comme ayant déjà reçu la sanction de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. La France reste à convaincre... Dans la question du désarmement, il est probable que la Porte insistera, et elle a le droit d'insister, sur une réduction dans les forces navales de Mehemet-Ali ; cette réduction sera probablement la condition la plus désagréable à la France, qui a toujours considéré la puissance ma-

ritime de l'Égypte comme un renfort pour la sienne et comme un contrepois à notre supériorité maritime dans la Méditerranée... Si donc ce côté de la question doit être traité à Vienne, il est nécessaire que j'aie des instructions sur la quotité de la réduction qu'il faut demander et sur le mode, et que je sache si une partie quelconque de la flotte égyptienne doit être livrée au sultan. »

hia, en y joignant toutefois le pachalik de Marasch et le district d'Ourfa. Jusqu'à ce que ces conditions soient remplies je garderai en dépôt la flotte ottomane. »

Pour ne laisser aucun sujet de plaintes raisonnables au pacha, les ambassadeurs songeaient à modifier le ministère ottoman dans un sens modéré ('); mais ils repoussaient avec dédain les conditions que Mehemet-Ali venait pour ainsi dire de notifier à l'Europe. « Dans deux jours, disait le vieux pacha, Akif-Effendi repartira pour Constantinople; il sera porteur d'une lettre de félicitations et de soumission de ma part au nouveau sultan Abdul-Medjid; j'écrirai également une lettre à Khosrew-Pacha, dans laquelle je lui représenterai : 1° que feu le sultan Mahmoud m'avait fait, dans le temps, par l'entremise de Sarym-Effendi, des propositions bien plus avantageuses que celles que Sa Hautesse m'a adressées dernièrement, puisqu'il m'avait proposé l'hérédité de l'Égypte, de même que celle de la Syrie, de Seyde et du Sandjak de Tripoli; 2° que, dans les circonstances actuelles, je sollicite l'hérédité de l'Égypte avec celle de la Syrie et de Candie, c'est-à-dire de tout ce que je possède maintenant,

(') Khosrew-Pacha ne fut renvoyé que plus tard (juin 1840); voici quels furent les changemens dans le ministère ottoman (juillet 1839) :

« Khosrew-Pacha reste grand-visir ou premier ministre, c'est-à-dire lieutenant absolu de Sa Hautesse pour les affaires politiques et militaires.

« Khalil-Pacha, premier gendre de Mahmoud, est nommé séraskier ou généralissime, ayant la haute direction du ministère de la guerre.

« Nedjib-Effendi prend la direction du matériel de la guerre.

« Saïd-Pacha, deuxième gendre de Mahmoud, est ministre du commerce.

« Raouf-Pacha est nommé président du conseil d'État.

« Saïb-Effendi est chargé de l'exécution des jugemens et actes de l'autorité.

« Chekib-Effendi, directeur des affaires du commerce avec l'Europe.

« Mahir-Bey, directeur des affaires publiques aux affaires étrangères.

« Deux places nouvelles sont créées pour Riza-Pacha, nommé maréchal du sérail, et Ali-Nedjib-Bey, intendant de la sultane, mère d'Abdul-Medjid, le jeune sultan. »

comme je l'avais énoncé précédemment ; 3° qu'à cette condition, et si l'on veut agir de bonne foi envers moi, je serai le plus fidèle des serviteurs et des vassaux de Sa Hautesse, et je la défendrai quand et contre qui elle voudra. C'est dans ce sens que je me propose d'écrire à Constantinople. Je ne ferai point mention dans ma lettre au grand-visir de la flotte, par bienséance, mais je vous prie de vouloir bien assurer messieurs les représentans des grandes cours à Constantinople que je n'ai jamais eu l'intention de la garder ou de m'en servir dans un but hostile contre le sultan ; je m'engage au contraire formellement à la restituer dès que mes propositions auront été acceptées ; dans ce cas, tous les bâtimens composant l'escadre de Sa Hautesse seront renvoyés à Constantinople. Quant aux amiraux ottomans, ceux qui craindraient de retourner en Turquie pourront rester en Égypte qui fait partie de la même monarchie. Une fois que le sultan aura consenti à ma prière et que Khosrew-Pacha aura été éloigné des affaires, je n'hésiterai pas, sur la première invitation de Sa Hautesse, à me rendre à Constantinople, et ce ne sera pas avec l'escadre que je m'y transporterai, mais seul, sur un bateau à vapeur, et dans le but unique de présenter en personne mes hommages à mon souverain et lui offrir mes services. Enfin, je vous déclare que si l'on n'agrée pas mes propositions, je ne ferai point la guerre, mais je me maintiendrai dans ma position actuelle et j'attendrai. » C'était bien de l'audace de la part du pacha, et l'on doit remarquer qu'indépendamment des inconvéniens de la guerre entre la Porte et l'Égypte, il y avait encore le danger plus grave de l'intervention russe toujours menaçante et

qui se déclarait la protectrice de l'empire ottoman ; en quelques marches les Russes étaient à Constantinople. M. de Metternich, inquiet de cette tournure que prenaient les affaires d'Orient, persista pour la résolution qu'il avait proposée, celle d'un concert des grandes puissances, d'un arbitrage, en un mot, qui rendrait la question européenne. L'internonce, M. de Sturmer, insista vivement sur ce point, un protocole fut signé, et par une déclaration spéciale la Porte accepta l'intervention des cinq grandes puissances (1).

Dans cette suite de résolutions prises par les puissances, l'amiral Roussin n'avait point adopté un système à part ; il avait agi de concert avec tous, sauf quelques légères nuances et des en-cas que sa situation particulière l'obligeait à multiplier ; habitué à l'étude des affaires il n'avait pas cru que la France, même après la bataille de Nezib, pût adopter un système purement égyptien ; le seul moyen selon lui d'empêcher l'influence russe à Constantinople, c'était que la France saisit vigoureusement un système de médiation, et puisqu'elle n'avait pu agir seule, qu'elle se réunît aux autres pouvoirs protecteurs et médiateurs. Mais en se posant dans le sein de la conférence, en en acceptant les bases, l'amiral Roussin s'était montré trop européen ; il s'était écarté de la politique de la

(1) *Note de la Porte aux représentants des cinq grandes puissances (août 1839).*

«... Le pacha de l'Égypte ayant manqué à la foi et à la fidélité qu'il doit comme sujet de la Sublime Porte, celle-ci désire que les cinq grandes puissances ayant pris sur elles de concilier ces déplora-

bles différends s'occupent énergiquement des moyens d'obliger le pacha d'Égypte de rentrer dans le devoir, de restituer la flotte ottomane, de renoncer à l'hérédité de la Syrie, ainsi qu'à la demande inouïe de la destitution du grand-visir Khosrew-Pacha. Il faut enfin obtenir qu'il s'abstienne de toute

Chambre des députés, qui avait manifesté son opinion par le rapport de M. de Jouffroy. Sans doute, cette majorité était ignorante des affaires, pauvre et mesquine dans ses aperçus, mais c'était la conséquence, j'ai presque dit la plaie du gouvernement représentatif, et il fallait la subir : de là devait résulter le rappel prochain de l'amiral Roussin ; car le cabinet français, loin d'adopter les mesures prises par la conférence, voulait suivre une politique isolée, un système à lui, en dehors des projets concertés avec l'Angleterre, la Russie et l'Autriche ('). L'amiral Lalande semblait mieux rendre, mieux interpréter déjà la pensée intime du ministère, et c'est pourquoi il se trouvait presque toujours en contradiction avec les démarches, les actes de l'amiral Roussin, qui, je le répète, n'était pas assez Égyptien.

Le système du 12 mai, résultat des conférences avec la majorité de la Chambre, était celui-ci : oui, il fallait éviter que la Porte tombât dans le protectorat de la Russie, mais il était impossible qu'on ne tînt pas compte de la victoire de Nezib, de la défection du capitain-pacha, de la puissance nouvelle et incontestée que Mehemet-Ali avait acquise par de constans efforts ; si donc on voulait finir la question d'Orient d'une

couppable tentative pour soulever les provinces fidèles et dévouées au gouvernement, et qu'il attende patiemment l'exécution des mesures dont les grandes puissances conviendront entre elles, et qui seront ensuite sanctionnées par le sultan. La Sublime Porte prie MM. les représentans de faire parvenir la présente note à leur gouvernement respectif, de leur demander les instructions que cette communica-

tion rendra nécessaires, et d'en donner connaissance à la Porte. »

(') Dans une dépêche adressée à l'amiral Roussin, le 7 août 1839, le maréchal Soult disait : « Dans le cas où vous verriez les Russes dans le dessein de marcher sur Constantinople, vous en donneriez avis à l'amiral Lalande pour qu'il se tînt prêt à passer les Dardanelles. »

manière sincère, il fallait faire une large part au pacha, de manière à satisfaire sa juste ambition. Indépendamment de l'hérédité pour l'Égypte, il fallait lui assurer la possession viagère de la Syrie et du pachalik de Saint-Jean d'Acre, toujours bien entendu sous la suzeraineté de la Porte, dont Mehemet-Ali resterait le vassal. C'était ici s'écarter tout-à-fait de la politique antérieure, et l'amiral Roussin s'était trop rapproché du système de conférence pour être chargé de semblables instructions : un ordre du roi l'appela en France (1); le gouvernement n'employait même pas le mot rappeler, ce qui laissait croire que c'était pour le consulter, avoir son avis; néanmoins la même ordonnance désignait M. de Pontois (rappelé des États-Unis) comme ministre plénipotentiaire à Constantinople. C'était se séparer encore de la conférence, indiquer que désormais on allait suivre une ligne à part : à Constantinople comme à Alexandrie, cette ligne on chercherait à la faire prévaloir par le raisonnement, la persuasion et un grand développement de forces maritimes; on se séparait ainsi de la politique de lord Palmerston. La majorité de la Chambre entraînait le ministère dans une ligne à part et fort dangereuse.

L'événement que l'Europe allait certes considérer comme le plus heureux, c'était l'affaiblissement des

(1) Le 13 septembre 1839 le *Moniteur* publiait la note suivante :

« M. l'amiral Roussin, ambassadeur à Constantinople, est appelé à Paris. M. de Pontois, ministre plénipotentiaire aux États-Unis, se rendra à Constantinople en qualité d'envoyé extraordinaire

et ministre plénipotentiaire faisant fonctions d'ambassadeur.

« M. le comte de Sercey, premier secrétaire de l'ambassade de France à Pétersbourg, est nommé ministre plénipotentiaire auprès du shah de Perse. »

liens existant depuis 1830 entre l'Angleterre et la France ; cette alliance avait fait la force de la monarchie du 9 août, et à Pétersbourg on comprit l'importance de profiter de ces froideurs momentanées pour enlacer lord Palmerston et l'Angleterre dans un système hostile aux mêmes faits soutenus en 1830. J'ai dit toutes les cajoleries, tous les allèchemens dont lord Durham (whig renforcé) avait été l'objet à Pétersbourg, et dans cette nouvelle circonstance le cabinet russe voulut profiter des mécontentemens de lord Palmerston pour le séparer entièrement de l'idée française ; tel fut le but réel du voyage de M. de Brunow, diplomate fort habile, qui reçut de l'empereur Nicolas la mission de se rendre à Londres. Pour assurer le succès d'une telle démarche il était urgent de se pénétrer de l'esprit et de la tendance des opinions en Angleterre ; il était évident que si la Russie maintenait dans toutes ses clauses le traité d'Unkiar-Skelessi, dirigé pour ainsi dire contre l'influence de la marine anglaise, jamais M. de Brunow n'aurait été écouté à Londres ; il fallait donc de prime abord sacrifier les stipulations exclusives de ce traité, rentrer dans le droit commun, et une fois cette concession faite, on pénétrait facilement dans les idées de lord Palmerston : que voulait l'Angleterre ? que voulait la Russie ? Toutes deux également désiraient garantir l'intégralité de l'empire turc, réprimer l'insolence du pacha d'Égypte, qui par ses prétentions extrêmes menaçait l'équilibre européen, et faisait pencher la balance au profit de l'influence française. Le but était commun, les moyens ne pouvaient pas se séparer. Il fallait donc s'accorder sur ce qu'on laisserait au

pacha et sur la puissance qu'on créerait en sa faveur; s'il refusait d'accéder aux clauses arrêtées par les cabinets, l'Angleterre enverrait ses flottes devant Alexandrie, et la Russie joindrait ses troupes à celles de la Turquie pour réprimer l'insolent pacha en Asie. C'est dans ce sens que M. de Brunow devait négocier à Londres; cette position faite, l'Autriche l'accepterait, parce qu'elle avait un même intérêt à maintenir la puissance ottomane et à comprimer le vassal de Mehemet-Ali. M. de Neumann appuyait donc à Londres toutes les démarches de M. de Brunow, et la Prusse, quoique fort étrangère à cette question, était trop heureuse de voir la France se séparer de l'Angleterre, pour ne pas accepter avec empressement ce concert européen qui renouait les liens des unions mutuelles et protectrices qui dataient des grands jours de 1813.

Au milieu de ces fermes résolutions quelle part laisserait-on à la France? Aucun des cabinets, certes, ne voulait la mettre en dehors des négociations; ces sortes de vanité n'entrent pas dans le caractère des hommes sérieux; ils font les affaires, mais se gardent de blesser le juste orgueil d'une grande nation. Voici donc ce qui fut arrêté: quand les puissances se seraient entendues sur un traité de concession mutuelle entre la Porte et le pacha, on dirait à la France: « Jus- qu'ici nous avons été d'accord avec vous sur toutes les questions: la Pologne, l'Italie, la Belgique; et quant à l'Espagne, les dissidences se sont manifestées plutôt par des sympathies opposées que par des actes: pourquoi cette fois vous séparer de nous? Tout le monde fait des concessions sur l'Orient; la Russie abandonne le traité d'Unkiar-Skelessi; là, la liberté du pavil-

lon et du commerce est convenue (1); nous faisons la part très belle au pacha. Ces victoires que vous célébrez, en les exagérant, n'ont été que le fruit d'une défection honteuse, et faut-il sanctionner le résultat de la trahison du capitán-pacha? Rien donc de plus simple: venez à nous, acceptez les protocoles de l'Europe. » Je crois savoir que la pensée habile et haute qui dirigeait les affaires de France partageait au fond de l'âme cette conviction; mais depuis ce fatal rapport de M. de Jouffroy, les affaires n'étaient plus entièrement libres; le ministère agissait d'après le vœu de la Chambre, et je le répète, la majorité était égyptienne. On s'était enthousiasmé pour Mehemet-Ali; on voulait lui faire une part plus considérable que celle que lui assurait la diplomatie européenne; et cela, même par une démonstration de guerre.

Alors de nouvelles tentatives durent être faites auprès du prince de Metternich pour l'appeler, sinon tout-à-fait aux idées françaises, au moins à accepter le caractère et le devoir d'une médiation impartiale sur les projets préparés à Londres, et les propositions que M. de Pontois portait à Constantinople. M. de Metternich vint au Johannisberg (2) vers l'époque de la récolte d'automne; presque toute la chancellerie autrichienne l'avait suivi, quoique le prince eût annoncé qu'il allait s'y délasser à contempler ses beaux vignobles suspendus sur le Rhin. On le disait malade, mais son but était de se rapprocher de la frontière afin

(1) On fut en tout parfait à Londres pour le comte Sébastiani et pour M. de Bourqueney; je crois que le roi partageait les convictions du comte Sébastiani, sur la

nécessité de s'entendre à Londres.

(2) J'allai à cette époque visiter M. de Metternich au Johannisberg, où le prince m'accueillit avec sa bienveillance habituelle.

d'être mieux à même d'écouter et d'entendre toutes les propositions qui lui seraient faites. Si le prince était aise de voir l'alliance anglo-française se dissoudre et tomber, il ne croyait pas qu'on dût blesser cette grande nation de France dont la force morale et la puissance matérielle étaient si considérables dans la balance européenne. La situation donc du prince de Metternich était complexe; à toutes les ouvertures qui lui furent faites à cette époque, il répondait par cette fin de non-recevoir : « Je suis le conseiller de tous, j'écoute, je tempère toutes les fougues, mais je ne puis et ne veux prendre aucun parti décisif; je désire le maintien de la paix, l'harmonie des puissances; puisqu'on délibère à Londres, je ne vois pas pourquoi la France par un amour inexplicable du pacha voudrait se séparer de ce concert européen (1). Si j'avais un conseil à donner, ce serait de s'en rapporter à ce qui sera délibéré en commun, parce que ce sera ferme et sage. Nous ne voulons pas exclure la France, mais nous ne voudrions pas non plus que la France nous menât tous à la remorque; dans un traité, il y a plusieurs parties et une seule ne peut faire la loi. » On pouvait donc considérer les démarches faites auprès du prince de Metternich comme tout-à-fait impuissantes ou inutiles, pour le détacher des intérêts généraux; le prince re-

(1) Lord Palmerston faisait écrire à cette époque :

« Par leur note collective du mois de juillet (1839) les cinq puissances se sont engagées envers la Porte Ottomane à maintenir l'intégrité de l'empire turc. Il est certain que la France ayant accédé à cette note, n'était plus libre de

suivre une ligne politique en opposition avec l'engagement qu'elle venait de contracter... Si le gouvernement français prétend changer de système ou en adopter un nouveau, l'Angleterre pourra en être peinée, mais ce ne sera point pour elle une raison de suivre cet exemple. »

cevait de Londres les dépêches les plus favorables sur le concert désiré; la Russie se montrait d'une bonne volonté, d'une facilité dont rien n'approche. « Vous nous croyez désireux d'aller à Constantinople, disait M. de Brunow à M. Neumann, eh bien ! que l'Autriche et l'Angleterre fassent l'affaire toutes seules ; engagez-vous à réprimer l'insolence du pacha envers la Porte notre alliée, nous en serons aises et le mérite sera pour vous ; j'ai ordre de vous déclarer que le traité d'Unkiar-Skelessi n'existe plus ; vos vaisseaux passent et repassent dans le Bosphore ; tout est libre, seulement nous voulons comme vous que Mehemet-Ali abandonne ses arrogans desseins ; nous vous le livrons à vous, lord Palmerston, qui n'êtes point lié ; brûlez ses flottes, préparez-vous un passage jusqu'à Suez, tout cela nous importe peu : vous voyez que nous sommes d'un facile tempérament, pourvu que vous vous sépariez de la France. »

M. de Brunow (1) comprenait avec une grande intelligence de l'opinion en Angleterre, qu'il était essentiel de faire toutes ces concessions, pour donner au cabinet whig la possibilité d'un rapprochement intime avec la Russie sur la question d'Orient. Le cabinet était sérieusement menacé par les tories, à ce point que déjà une fois la reine, malgré ses répugnances personnelles pour sir Robert Peel, l'avait fait appeler, afin d'organiser un nouveau cabinet, et ce n'était que parce que l'homme d'Etat s'était montré impératif, exigeant, à ce point de demander le renvoi

(1) Rien de plus niais que ce qui fut écrit dans les journaux sur la mission de M. de Brunow, qui l'accomplit avec régularité sans objection et sans secousses, et ne fit de voyage que pour la ratification.

des femmes de la reine, que la combinaison tory n'avait point réussi. C'était par sa patience, par ses talens, que sir Robert Peel avait successivement conquis la majorité parlementaire, et lord Palmerston ne pouvait plus rien faire, rien oser, sans l'appui et la participation des tories. Le cabinet whig consulta donc sir Robert Peel sur l'attitude qu'il devait prendre; lord Palmerston n'appartenait pas à l'opinion des whigs renforcés; il était lié avec le parti Canning, qui long-temps avait fait partie du cabinet Liverpool. Le secrétaire d'Etat des affaires étrangères pouvait donc se rapprocher du parti tory pour les affaires extérieures sur lesquelles toutes les fractions d'opinions politiques s'entendent en Angleterre quand il s'agit de ses intérêts et de l'honneur du pavillon. La résolution de lord Palmerston, en ce qui touchait les affaires d'Orient, fondée sur le consentement de la Russie à modifier le traité d'Unkiar-Skelessi, fut donc approuvée par le parti tory, seulement le comte d'Aberdeen et M. Peel exposèrent « qu'il ne fallait pas blesser la France d'une façon trop ouverte, continuer à négocier avec elle, lentement et patiemment, et n'en venir à l'extrémité d'une séparation qu'après les refus répétés. » Il fallait mettre en effet l'opinion publique et la justice pour soi.

Ce qu'on n'a point assez remarqué dans l'histoire contemporaine, c'est que la cause la plus active qui mit fin à la guerre civile en Espagne, ce fut précisément la difficulté de la question d'Orient, dont je viens d'esquisser toute l'importance. Les puissances qui avaient protégé don Carlos, préoccupées dès ce moment d'intérêts plus sérieux, de questions plus acti-

ves, délaissèrent sa cause en exprimant même le désir de mettre fin aux débats pour porter toute leur attention sur la question orientale : ainsi la Russie, l'Autriche, la Prusse même s'inquiétèrent à peine de la cause du prétendant, et l'Angleterre elle-même ne faisait plus qu'une question accessoire de ses idées sur la Péninsule ; de si grands intérêts l'appelaient dans les mers du Levant ! Alors devait se terminer d'elle-même la question espagnole comme venaient de s'accomplir les difficultés belges ; il s'était d'ailleurs élevé sur les débris des assemblées parleuses à Madrid, un pouvoir d'épée qui savait bien que la force et l'unité décident seules des questions révolutionnaires. Le général Espartero, sorte de dictateur, put donc donner à la guerre ce caractère de persévérance et d'énergie capable d'amener un résultat. Ce n'était pas un homme vulgaire que don Baldomero Espartero, il eut tout le mépris qu'on doit avoir pour le système des parleurs politiques, et c'est de son avènement que date la décadence de la cause de don Carlos.

Ce prince malheureux, aux sentimens nobles, persévérans, entouré de spéculations et d'intrigues, avait mené mollement les affaires en Espagne (1) ;

(1) Il existe peu de pièces originales de don Carlos ; cependant sa correspondance avec la princesse de Beira peut donner une idée de son caractère :

Pour ma bien-aimée cousine.

Calamocha, 4^{er} septembre 1837.

« Ma bien-aimée, mon unique consolation, ma belle Teresita, j'ai eu le bonheur de recevoir ta courte, mais excellente lettre. Tu me mandais que tu étais alarmée

de n'avoir pas reçu de mes nouvelles, et dans l'inquiétude de me savoir près de l'Ebre, poursuivi par toute l'infamale armée chrétienne ; que pour comble de malheur, tu souffrais d'un violent mal de tête qui te permettait à peine d'ouvrir les yeux ; et malgré ces souffrances, tu m'écrivais, cher ange ! Comme tu as dû souffrir ! Je te remercie mille fois de ta bonté. Je sais bien qu'en m'écrivant tu

autour de sa personne il y avait déjà mille partis, et le plus saillant de tous était celui qui, s'appuyant sur les *fueros* basques, voulait faire résulter de la guerre actuellement engagée la liberté provinciale. A la tête de ce parti était le général Rafaël Maroto; je ne veux point rechercher si des stipulations secrètes préparèrent la défection du général basque; mais sans parler de ces causes honteuses, il devait résulter nécessairement des longueurs de la guerre civile une lassitude des esprits qui facilite singulièrement la corruption des âmes. Dans les temps de foi et d'énergie, il n'y a pas de défection, la corruption passe sans trouver où s'arrêter, tandis que quand la fatigue arrive chacun veut faire sa paix, et telle était la situation d'esprit de Rafaël Maroto, seul général de quelque valeur auprès de l'infant don Carlos. Il y eut donc des négociations entamées : que désiraient les provinces basques soulevées depuis la mort de Ferdinand VII? La proclamation de leur liberté et de leurs *fueros*; si on leur concédait ce qu'elles demandaient, pourquoi les bataillons basques ne feraient-ils pas leur soumission au gouvernement de la reine? Quelle assurance avaient-ils de réussir sous l'étendard

faisais trêve à tes angoisses; mais, dans l'état où tu te trouvais, ce soin a dû te fatiguer beaucoup; ton amour pour moi ne connaît pas d'obstacles; sois assurée que tu es payée de retour. Ma bien-aimée, je ne puis te dire combien il m'est pénible de penser à toutes les inquiétudes dont je suis la cause. Je ne suis pas étonné que tes alarmes soient continuelles; mais ce qui m'afflige le plus, c'est de songer à

toutes ces fausses nouvelles qui te parviennent. Au reste, ces rapports mensongers ne nous manquent pas non plus; il n'est que trop de misérables intéressés à répandre ces rumeurs dans nos rangs pour décourager les soldats. Ainsi je ne suis pas étonné que de faux bruits arrivent jusqu'à toi, lorsque dans notre quartier général même on les fait circuler. »

de don Carlos déplorablement isolé ? On assurait aux officiers leurs grades, aux soldats leur congé ; tous ceux qui voudraient rester sous les drapeaux seraient incorporés dans les régimens de l'armée espagnole, et quant à Rafaël Maroto il deviendrait une des épées du gouvernement de sa souveraine.

Il faut remarquer qu'à ce moment il paraissait certain pour les habiles dans les rangs de l'insurrection carliste que l'Europe abandonnait don Carlos. Les envois d'argent avaient cessé, la plupart des officiers étrangers prenaient leur retraite ; le peu d'argent qui arrivait des capitales était destiné à don Carlos personnellement ; les troupes ne recevaient plus de solde, nul emprunt possible ; le succès s'éloignait de jour en jour plus incertain, et cependant Espartero enlaçait de ses troupes le camp de don Carlos. Toutes ces circonstances étaient donc favorables à un traité, et il fut conclu dans les termes suivans : « Le capitaine général don Baldomero Espartero recommandera avec intérêt au gouvernement l'accomplissement de l'offre qu'il a faite que l'on proposerait formellement aux Cortès la concession ou la modification des *fueros*. Seront reconnus : les emplois, grades et décorations des généraux, chefs et officiers, et autres individus dépendant de l'armée commandée par le lieutenant-général don Rafaël Maroto ; ceux qui acceptent de servir auront une place dans les corps de l'armée ; ceux qui préféreront se retirer dans leurs foyers obtiendront l'autorisation de se rendre où ils voudront avec la solde accordée par les réglemens. Si les divisions navarraise et alavaise se présentent de la même manière que les divisions cas-

tillane, biscayenne et guipuzcoane, elles jouiront des concessions exprimées dans les articles précédens; seront mis à la disposition du capitaine général Espartero les parcs d'artillerie, les maîtrises, les dépôts d'armes, d'habits, de vivres, qui sont au pouvoir du lieutenant-général don Rafaël Maroto (1)... »

Par les résultats de ce traité, les bataillons les plus fermes qui servaient la cause de don Carlos faisaient leur soumission au gouvernement de la reine; on pouvait craindre encore quelques résistances individuelles, de nombreuses guérillas sur les sierras, des contrabanderos à la longue escopète, des chevriers de Castille ou des muletiers asturiens, des coups de fusil échangés, mais des batailles régulières, des engagements considérables, des sièges, des prises de cités, il n'y en aurait plus. Le champ était libre pour Espartero; il pouvait marcher vivement sur les tentes de don Carlos et s'emparer de l'infant-roi d'Espagne; et pouvait-on répondre dans ces temps révolutionnaires de la destinée qui lui serait réservée? Toute délibération prise, le prince résolut alors d'abandonner l'Espagne et de chercher un asile en France; il se fiait à sa qualité de Bourbon, à la générosité du caractère national, et surtout à cette politique de convenance et de tradition qui distinguait le roi des Français. Une dépêche télégraphique datée de Bayonne (1), annonça que l'infant don Carlos était venu chercher un refuge sur le territoire français. Le préfet deman-

(1) Ce traité fut signé à Vergara le 30 août 1839; il porte les noms du duc de la Victoire et de Rafaël Maroto.

(2) *Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.*

Bayonne, 14 septembre 1839.

« Don Carlos a réclamé l'hospi-

avait des ordres pour savoir comment il devait être reçu et quel parti on prendrait à son égard. Quelques jours après, une lettre de l'infant adressée personnellement au roi parvint à Paris. Il demandait l'autorisation de traverser seulement la France pour chercher un refuge soit en Autriche soit en Italie, avec l'engagement pris de ne plus se mêler de la question espagnole.

Dans cette circonstance, je crois que l'opinion du roi Louis-Philippe se trouva une fois encore opposée à celle de la majorité de son conseil. Si le maréchal Soult, adoptant avec fermeté l'opinion du roi, soutenait par les souvenirs militaires de l'Espagne et de l'Empire, qu'il n'était ni convenable ni digne de recommencer pour don Carlos la captivité de Valençay, la partie du conseil qui s'appuyait sur les opinions du centre gauche déclarait que don Carlos devait être retenu en otage jusqu'à la fin de la guerre civile. Rien n'était plus distingué, plus convenable que les paroles que le maréchal Soult avait fait porter à l'infant par un de ses aides de camp, mais on fut obligé d'en passer par le vote de la majorité du conseil, et l'on désigna Bourges comme lieu de refuge et d'abri pour le prince jusqu'à la fin de la guerre. Dans cette ville calme et silencieuse, don Carlos vint modestement habiter, et presque aussitôt le corps diplomatique adressa de nombreuses réclamations au cabinet pour obtenir la liberté de l'infant. « Si l'on pouvait soutenir que don Carlos était sans droit à la

liberté et un refuge. Il vient d'entrer en France avec sa famille. »

Bordeaux, puis à Périgueux, d'où il partit pour Bourges, résidence qui lui fut assignée.

Don Carlos se rendit d'abord à

couronne d'Espagne, ce n'était pas une raison pour le retenir en captivité, et n'était-ce pas une singulière théorie que celle qui, au nom de la liberté, jetait moralement les fers aux mains et aux pieds d'un prince étranger et malheureux, réclamant l'hospitalité? » On demandait pour don Carlos des passeports, l'Autriche surtout insistait en termes convenables et pressans, et le roi Louis-Philippe partageait cette conviction de l'Europe; mais, je le répète, la majorité du conseil insista pour retenir don Carlos en otage, sous prétexte que quelques chefs carlistes, tel que Cabrera, continuaient la guerre civile en Espagne : « tout n'était pas fini, il y avait encore des bandes armées qui s'agitaient au nom du prétendant; pouvait-on répondre que le prince ne prendrait pas parti encore une fois pour l'insurrection; s'il renonçait publiquement à ses droits, rien de plus simple; mais en l'état de prétendant, on le gardait comme garantie. » Et c'est en vertu de cette théorie que la captivité recommençait pour un infant d'Espagne comme en 1808.

Depuis une année, on aperçoit sur tous les points le sensible affaiblissement de l'alliance anglo-française; on le voit par l'attitude que prend le cabinet de Londres au Mexique, à Buenos-Ayres, où sous prétexte d'offrir sa médiation il intervient pour protéger les prétentions opposées à la France. C'est avec peine que dans le Mexique il a vu la conclusion d'une paix honorable, et sous main il propose au gouvernement mexicain de fermer ses ports aux navires français et d'établir un système de douanes tel que toutes relations commerciales deviennent difficiles. Dans l'affaire de La Plata, c'est le parti de Rosas que soutient l'An-

gleterre, par cela seul que la France attaque le dictateur au profit du commerce de notre nation. Il y a toute une escadrille à La Plata, des troupes sont destinées au débarquement; ce fleuve, qui est une mer, voit flotter notre pavillon; les difficultés naissent moins de l'épuisement de nos forces que de la situation de ces terres vastes et dépeuplées, ces pampas de quelques centaines de lieues où l'on trouve les mirages du désert. L'esprit de parti s'est également mêlé à cette question par la polémique des journaux; s'il y a des Français paisibles qui se livrent aux spéculations lucratives du commerce, il y a aussi des Français turbulens qui s'arment et menacent le gouvernement régulier; sous prétexte de leur sûreté générale ils se coalisent sous un drapeau, ils se forment en légion, ils interviennent d'une manière tumultueuse; il semble que le gouvernement doit les protéger seuls à l'exclusion des paisibles Français qui restent sous le gouvernement de Rosas. Pour pacifier ces différends, il faudra non-seulement un amiral courageux, de bonnes escadres, mais encore un négociateur habile, seul capable d'amener un arrangement entre toutes ces difficultés (*).

Ces germes de dissension entre l'Angleterre et la France se révèlent dans tous les actes même les plus indifférens de la marine. Si les gouvernemens prennent une peine infinie pour calmer et attédir les anciennes rivalités, il n'en est pas ainsi même des officiers de la marine (*) qui se montrent de part et d'autres susceptibles, indomptés, de manière à com-

(*) Cette mission fut donnée au vice-amiral baron de Mackau.

(*) Au moindre grief, il y avait un échange de notes et d'ex-

promettre même les bons rapports des gouvernemens. Telle est l'affaire de l'île Maurice qui excite dans la presse une vive indignation; cependant de quoi s'agit-il? Des officiers anglais ont cru voir dans la manière dont leur pavillon national est posé parmi les signaux de deux frégates de France, une insulte à leur couleur. De leur côté, ils placent le drapeau tricolore dans la même situation humiliée, et c'est ce qui donne lieu à des explications, à des provocations en duel, et à la fin le gouverneur de l'île Maurice ordonne qu'il n'y aura plus de communication entre les vaisseaux et la terre. Soit nécessité, soit bravade, M. Tinant, capitaine d'un des bâtimens français, débarque; on s'empare de lui, il proteste, et cette affaire d'extrême susceptibilité devient le sujet de plaintes fort amères dans les journaux. A les entendre, il fallait demander une réparation; le gouvernement britannique a manqué au drapeau tricolore et à l'alliance. Ces affaires, qui en elles-mêmes sont sans importance signalent, l'affaiblissement de l'alliance anglaise, et cet esprit hostile des deux nations ne demande plus qu'à se

cuses entre les gouvernemens.

Le comte Sébastiani au vicomte Palmerston.

Londres, 8 avril 1830.

« Mylord, je suis chargé expressément par le roi mon maître, de témoigner au gouvernement britannique le profond regret qu'éprouve Sa Majesté de l'enlèvement qui a eu lieu d'un pilote mexicain à bord du paquebot *l'Express*. Lorsque l'amiral Baudin a malheureusement prescrit cette mesure, il ignorait que le bâtiment

appartint à la marine britannique; cet incident n'a donc été que l'effet d'une méprise et nullement d'un manque de respect pour le pavillon anglais. Sincèrement déplorée par le gouvernement du roi, comme par le commandant de notre escadre, une pareille erreur ne se renouvellera pas, et les instructions les plus sévères prescriront désormais la plus scrupuleuse et la plus vigilante attention dans des circonstances analogues. En portant ces expli-

montrer. La presse anglaise, selon sa coutume, devient railleuse et insultante, surtout contre nos possessions d'Alger et nos bulletins de victoire; elle parle de nos cruautés, de nos sauvages desseins, de notre ignorance à préparer une colonisation, et cette fois malheureusement les tristes nouvelles reçues d'Afrique ne justifient que trop les observations malveillantes des journaux de l'Angleterre.

Les idées bizarres de nationalité arabe, de soumission des tribus auxiliaires, dévouées et obéissantes, avaient préparé le traité de la Tafna signé par le général Bugeaud, véritable créateur de la puissance d'Abd-el-Kader; nous nous étions fiés à ses paroles, à cet hommage mensonger et provisoire que les barbares avaient rendu à notre domination en Afrique. Comme exécution de ce traité, Abd-el-Kader avait groupé autour de lui toutes les tribus nomades, nous avions tant aidé sa puissance! Ce qu'il y ajouta était la suite de sa prédication religieuse, de l'influence naturelle qui entoure un marabout, pieux, saint, inspiré. Et cette puissance devint si grande, que tous ceux qui s'étaient faits les ennemis de la colonisation purent s'adresser à lui : de Gibraltar vinrent des armes et des munitions; quelques

cations à la connaissance de Votre Excellence, j'ose, au nom de mon gouvernement, lui exprimer la confiance qu'elles paraîtront suffisantes au gouvernement britannique et que rien n'altérera désormais l'union que nous avons nous-mêmes si à cœur de maintenir intacte entre les deux pays, comme entre les deux pavillons.

« H. SÉBASTIANI. »

Le vicomte Palmerston au comte Sébastiani.

Foreign-Office, le 9 avril.

« Monsieur le comte, je me suis empressé de mettre la communication de Votre Excellence sous les yeux de la reine, ma souveraine, et j'éprouve la plus vive satisfaction à annoncer à Votre Excellence de la part de Sa Majesté, que l'explication de cette affaire contenue dans votre lettre, de la

officiers maltais lui donnèrent secrètement des conseils; les tribus se placèrent avec tant d'énergie sous son autorité vénérée, qu'il compta presque 60,000 hommes, troupes régulières, cavaliers nomades, et avec ce concours, il entreprit la plus hardie des expéditions. Les Arabes jusqu'ici s'étaient tenus sur la défensive; presque toujours c'était nous qui étions allés les chercher, soit dans l'Atlas par une aile jusqu'à Mascara, par l'autre aile jusqu'à Constantine, et au centre jusqu'à Tittery. Cette fois, ce n'était plus nos soldats qui prenaient l'initiative; l'irruption d'Abd-el-Kader ne se dirigeait pas seulement sur nos possessions extrêmes, sur nos postes avancés, l'émir attaquait directement les plaines d'Alger, la fertile Mitidja, et plus de 60,000 Arabes détruisirent de fond en comble les fermes modèles, les essais d'agriculture, les établissemens industriels. Telle était leur audace, que d'Alger même on pouvait voir leurs tentes noires dans la plaine et les yatagans des cavaliers reluire au soleil. D'où venait cette audace, et qui avait donné l'assurance à Abd-el-Kader jusqu'au point de lui faire croire qu'Alger tomberait au pouvoir de ses tribus? La trahison des juifs, l'incertitude de tous sur la colonisation d'Alger, enfin le petit nombre de troupes qui alors occupaient l'Afrique.

Les juifs en effet fournissaient à Abd-el-Kader tous

part de S. M. le roi des Français, est entièrement satisfaisante. J'ajouterai de plus que le gouvernement de Sa Majesté partage pleinement les sentimens d'amitié exprimés par Votre Excellence de la part du gouvernement français, et

espère avec confiance, que rien à l'avenir ne pourra troubler la force de cette union qui existe heureusement en ce moment entre les deux pays.

« PALMERSTON. »

les renseignemens qui pouvaient aider sa puissance; ajoutez-y la faiblesse des moyens, le mauvais esprit de la population prête à se révolter, et ce mauvais esprit on pouvait le voir à la joie qui brillait dans le regard des Arabes de la cité : Abd-el-Kader paraissait leur sauveur, et ils l'attendaient. Le mauvais vouloir de la Chambre des députés pour la colonisation de l'Algérie avait diminué les forces militaires, et l'effectif pour toute la colonie ne s'élevait pas à 30,000 hommes lorsque l'invasion d'Abd-el-Kader vint montrer tous les périls de la situation, à ce point que l'on put craindre d'être forcé d'abandonner l'Afrique entière, et peut-être la Chambre l'eût désiré. Sur-le-champ, toutes les forces disponibles furent dirigées sur Toulon, et 12,000 hommes durent être embarqués. Il eût été trop triste d'être forcé par des hordes de Bédouins d'abandonner nos possessions d'Afrique! Cela ne pouvait être, il fallait refouler les Arabes, montrer encore une fois notre force et notre valeur militaire; toute la marine fut occupée à ce ravitaillement, les Anglais voyaient avec une joie secrète la nécessité pour la France d'étendre et d'éparpiller ses forces, parce que cette nécessité les laissait plus maîtres de la question d'Orient. Obligés de nous défendre nous-mêmes, de porter des troupes à La Plata, au Mexique, et surtout dans la colonie d'Alger, nous ne pouvions peser d'un poids égal en Asie.

Il faut voir encore avec quelle raillerie les journaux de Londres annonçaient nos revers d'Afrique; on commence à publier ces caricatures qui en d'autres temps insultaient l'empereur Napoléon dans sa puissance; on se complait à ces grossièretés de mau-

vais goût dans le *Morning Chronicle*, et lord Palmerston a de l'influence sur ses rédacteurs ! On se prépare aux hostilités, car cette guerre des journaux signale de graves incidens dans les relations. Que de prudence il faudra aux hommes sages des deux cabinets pour maintenir, non pas l'alliance intime, mais pour empêcher la guerre d'éclater entre deux peuples naturellement rivaux ! Ici apparaît encore l'action personnelle, si calme, si réfléchie du prince qui tient en main les destinées du pays ; elle sait que de l'harmonie entre la France et l'Angleterre dépend la paix ; c'est à cette bonne harmonie que l'on doit le repos de l'Europe, et une telle vérité, il faut la faire pénétrer dans le gouvernement et les Chambres.

CHAPITRE IV.

LES ACTES DU MINISTÈRE DU 12 MAI. — SA DÉMISSION.

(DÉCEMBRE 1839 A MARS 1840.)

Caractère nouveau des discussions sur les affaires étrangères et sur la prérogative royale. — Questions religieuses. — Le discours de la couronne. — Débat sur l'adresse à la Chambre des pairs, à la Chambre des députés. — Situation intérieure du ministère. — Rapprochement du maréchal Soult et de M. Guizot. — Les questions soulevées. — Proposition sur les fonctionnaires. — La conversion des rentes. — La politique étrangère. — L'ambassade de M. de Pontois à Constantinople. — La question d'Orient. — Tendance à l'isolement. — Situation des esprits en Angleterre. — Alliance de lord Palmerston et des tories. — Du cours de la reine. — Son mariage. — Développement de la mission de M. de Brunow. — Adhésion des cabinets de l'Europe. — Rappel du général Sébastiani. — Mission de M. Guizot. — Son véritable caractère. — État des esprits en France. — Questions religieuses. — Les mandemens des évêques, l'action du conseil d'État. — Mort de l'archevêque de Paris. — Désintéressement et refus des évêques pour l'archevêché de Paris. — Les partis. — Les républicains. — Procès devant la Cour des pairs. — Condamnation et grâce. — Esprit de la bourgeoisie. — Hostilité à la couronne. — Mariage de M. le duc de Nemours. — Projet de dotation. — Rejet par la Chambre. — Démission générale du ministère. — Appréciation sur le cabinet du 12 mai.

C'était donc au milieu des grandes affaires au-dehors que le ministère du 12 mai arrivait à la convocation habituelle des Chambres. L'esprit des députés s'était peu modifié dans l'intervalle des deux sessions, la même majorité et la même minorité se trouvaient en présence; mais on pouvait signaler dans la ten-

dance des pouvoirs quelques caractères particuliers qui vont exercer désormais une influence considérable sur les affaires. Le plus dangereux de tous, je le répète, c'était l'invasion de la Chambre dans les questions diplomatiques, c'est-à-dire la prétention et la volonté d'imposer un système au ministère en ce qui touche les questions de l'extérieur ; ce danger s'était surtout manifesté à la suite du rapport de M. de Jouffroy, véritable programme parlementaire sur la question d'Orient, cercle de Popilius tracé au cabinet. Telle était ainsi la marche des choses : d'abord, une école politique et ministérielle sous M. Thiers avait eu la prétention d'atténuer, d'affaiblir, de remplacer l'habile et royale direction qui depuis 1830 avait préservé le pays de la guerre et des grandes perturbations ; puis enfin cette école allait subir elle-même la domination mobile des majorités.

Or s'il est, je ne saurais trop le dire, un pouvoir profondément incapable de conduire les affaires à l'extérieur, c'est la majorité d'une assemblée, car elle n'a ni une idée fixe, ni un système arrêté ; capricieuse, fantasque, pleine d'orgueil, c'est déjà bien assez qu'elle pèse sur le régime intérieur d'un pays : mais vouloir substituer une Chambre à l'unité et à la volonté du gouvernement, prétendre opposer M. Dupin, M. Mauguin ou même M. de Jouffroy à la capacité du prince de Metternich, de lord Palmerston, de sir Robert Peel, de M. de Nesselrode, et de tant d'hommes sérieux qui depuis quarante ans manient les affaires de l'Europe, c'était là une triste et ridicule ambition qui devait coûter au pays des sacrifices d'intérêt et d'honneur et préparer une catastrophe ; et cependant

la presse se vantait de ce résultat comme d'une véritable application du système représentatif. La préoccupation de toute l'école de M. Thiers était alors d'annuler l'action personnelle du roi, de lui substituer la liberté, l'omnipotence ministérielle, et l'empire de la majorité, c'est-à-dire de remplacer les derniers et salutaires débris de l'unité par le chaos, la lutte, le bavardage de tribune. Ce n'était pas assez du désordre que jetait déjà la presse dans les questions de l'extérieur, il fallait encore constituer la souveraineté orageuse des Chambres. Cette guerre à la couronne était partout ; si l'on prenait quelques précautions de style et de phrases pour couvrir d'un peu de respect les dehors de la majesté souveraine, on attaquait cette autorité par les petites choses et les petits moyens. Comme en France on n'obtient la popularité que par les idées bourgeoises d'économie, de gouvernement à bon marché, de liste civile amoindrie, c'était par là qu'on cherchait à pénétrer dans le sanctuaire de la royauté nouvelle ; et même ce qu'on disait tout haut n'était rien en comparaison de ce qu'on murmurait tout bas. Oui, l'école de M. Thiers dénigrait le roi, le montrait sous de faux aspects, et le prince le plus éminent de son époque était présenté dans les conversations privées de certains membres de la Chambre, comme un obstacle à la marche nationale du gouvernement. Toute la lutte selon eux devait s'engager sur ce terrain, enlever au roi la direction politique des affaires.

Ce petit esprit de dispute, de méfiance contre la couronne se produisait à un égal degré contre l'église et le clergé. Certes s'il était quelque chose qu'on eût dédaigné depuis la Révolution de Juillet c'était le

catholicisme; on était méfiant devant toutes les prérogatives de l'épiscopat et du clergé (¹); la liberté laissée à tous ne l'était pas au prêtre, il ne pouvait ni s'associer, ni correspondre, ni écrire, et le moindre mandement qui s'écartait un peu de la simple prédication était dénoncé, poursuivi, non-seulement au conseil d'État mais encore à la tribune, où quelques députés vulgaires, tel que M. Isambert, s'étaient donné mission de signaler les empiètemens du clergé. Toutes les lois, toutes les ordonnances restreignaient les droits du citoyen en matière de religion si bien qu'il ne pouvait pas renoncer au monde pour la solitude d'un cloître, devenir bénédictin pour la science ou trappiste pour la culture des terres : plus d'actes religieux de la part de l'État, l'administration restait indifférente, le soldat ne témoignait plus de sa foi (les légions de Rome élevaient partout des autels!), le magistrat de sa croyance. La Chambre se disait philosophe au milieu d'un pays voltairien et railleur, et en même temps elle attaquait la force du catholicisme qui allait tout envahir! Ainsi par une argumentation parfaitement contradictoire, une chose sans force menaçait de dominer! un culte mort et

(¹) Il faut en excepter M. de Salvandy, qui supérieur à toutes les petites philosophiques, avait cherché sous le ministère du 15 avril à donner quelque action à l'épiscopat.

Circulaire aux évêques.

4^{er} octobre 1833.

« Monseigneur, il est d'usage que les premiers pasteurs de chaque diocèse se rendent de temps en temps dans les collèges royaux

et communaux, notamment pour assister à la première communion et donner la confirmation aux élèves. D'autres visites pastorales ont lieu souvent, et l'université aime à les voir se multiplier.

« Ces visites, en effet, ne peuvent qu'exercer la plus heureuse influence sur la direction des établissemens et l'esprit de la jeunesse; mais elles ne sauraient porter tous les fruits que nous avons

en poussière dont on craignait de voir s'élever le trop majestueux édifice! Autre contradiction encore : les esprits les plus avancés dans l'indifférence du xviii^e siècle, M. Blanqui aîné, par exemple, faisait des articles désespérés à l'aspect de cette société dépravée sans mœurs, sans famille ; selon lui il fallait l'action du prêtre dans le grand devoir de régénérer le peuple, et en même temps il s'élevait contre l'éducation cléricale. Aussi l'esprit malicieux et distingué de M. de Cormenin n'avait-il pas de peine à railler les arrêts du conseil d'État sur les appels comme d'abus, et une de ses plus scintillantes brochures fut celle qu'il publia à l'occasion de l'arrêt des *révérends pères du concile œcuménique du conseil d'État* sur le mandement de l'archevêque de Paris qui réclamait au nom de l'Église la possession de son ancien archevêché.

Telle se préparait la session que le roi ouvrit en personne : le discours de la couronne indiquait sommairement l'état des questions extérieures en dissimulant un peu leur gravité : « Mes rapports avec les puissances étrangères, disait le prince, ont conservé ce caractère pacifique et bienveillant que prescrit l'intérêt commun de l'Europe. Notre pavillon de concert

droit d'en attendre, si les observations que vous avez faites, monseigneur, ne sont pas portées à la connaissance de l'autorité qui dirige et surveille les établissemens d'instruction publique. Je vous prie donc, monseigneur, toutes les fois que vous aurez visité un de nos collèges, de vouloir bien me communiquer toutes les remarques que ces visites vous auront suggérées, notamment en ce qui

concerne l'éducation proprement dite, la discipline, l'enseignement religieux. Vous savez d'avance avec quelle sollicitude elles seront pesées. Je mets du prix à ce qu'à l'avenir ce soit toujours par vous que j'apprenne que vous avez bien voulu vous transporter au sein de l'une des maisons de l'université.

« J'ai prescrit, monseigneur, qu'un congé soit immédiatement donné par MM. les proviseurs et

avec celui de la Grande-Bretagne et fidèle à l'esprit de cette union, toujours si avantageuse aux intérêts des deux pays, veille sur l'indépendance et la sûreté immédiate de l'empire ottoman. Notre politique est toujours d'assurer la conservation et l'intégrité de cet Empire, dont l'existence est si essentielle au maintien de la paix générale. Nos efforts ont au moins réussi à arrêter dans l'Orient le cours des hostilités que nous avons voulu prévenir, et quelles que soient les complications qui résultent de la diversité des intérêts, j'ai l'espérance que l'accord des grandes puissances amènera bientôt une solution équitable et pacifique. Un grand changement a été opéré dans la situation de l'Espagne, et si j'ai le regret de ne pouvoir pas encore vous annoncer que la guerre civile qui a si long-temps désolé ce royaume, soit entièrement éteinte, cependant cette guerre a perdu le caractère de gravité qui pouvait entretenir des alarmes sur la stabilité du trône constitutionnel de la reine Isabelle II. La plus grande partie des provinces du nord est pacifiée, et tout permet d'espérer que celles de l'est ne tarderont pas à l'être également. Cet important résultat est l'ouvrage de la sage politique du gouvernement de la reine régente et de la valeur persévérante de l'armée espagnole soutenues par l'appui que leur ont donné mon gouvernement et celui de Sa Majesté Britannique,

principaux lorsque dans vos visites, vous en exprimerez le vœu. C'est un hommage à votre paternelle autorité, que l'université s'est empressée de consacrer.... Je termine, monseigneur, en insistant sur le principal objet de cette let-

tre, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre de l'instruction publique, grand maître de l'université,

« SALVANDY. »

pour la fidèle exécution des traités de 1834. En Amérique, le gouvernement mexicain remplit les engagements du traité que j'ai conclu avec cette république. Le blocus des ports de la république argentine retient encore une de nos escadres. De nouvelles forces ont été dirigées sur ce point éloigné pour hâter la satisfaction qui nous est due. En Afrique, d'autres hostilités appellent une répression décisive. Nos braves soldats et nos cultivateurs, auxquels mon fils venait de porter par sa présence un gage de ma sollicitude, ont été perfidement attaqués. Le progrès de nos établissemens dans la province d'Alger et dans celle de Constantine est le véritable motif d'une agression insensée : il faut que cette agression soit punie et que le retour en devienne impossible, afin que rien n'arrête le développement de prospérité que la domination française garantit à une terre qu'elle ne quittera plus. De nouvelles troupes sont déjà transportées en Afrique, et des moyens de tout genre se préparent pour abrégier la durée de la guerre en la poussant avec vigueur, et pour que désormais les habitans de l'Algérie et les tribus indigènes fidèles à la France trouvent partout une protection efficace; la dépense immédiatement ordonnée dans ce but sera présentée au vote régulateur des Chambres. J'ai la confiance qu'elle obtiendra cet assentiment toujours assuré lorsqu'il s'agit de l'honneur de nos armes et des intérêts de la France. »

Le roi passait rapidement sur les affaires intérieures du pays, sur les événemens heureux pour sa famille, tels que le mariage du duc de Nemours. Il n'y avait au fond que les questions extérieures qui pussent prendre un véritable caractère de gravité

dans la discussion de l'adresse ; je répète que les députés s'étaient emparés de l'esprit des négociations et qu'ils avaient ainsi tracé leur programme : souveraine, impérative, la majorité voulait voir si on l'avait bien accompli. A la Chambre des pairs, le rapporteur de l'adresse, comte Portalis, s'était borné à paraphraser le discours de la couronne, ce qui est la manifestation la plus rationnelle, la plus nette d'adhésion. « Vous n'êtes donc que le 15 avril continué, dit un jeune pair, M. d'Althon, en s'adressant au ministre ; il faut opter entre le passé et l'avenir. — Nous ne sommes pas le 15 avril, répondit M. Villemain ; nous ne le repoussons pas, mais nous n'en sommes pas les héritiers. »

A ces paroles le président du 15 avril, comte Molé, déclara qu'il n'acceptait l'indulgence de personne. Il y eut une certaine connaissance pratique des affaires dans l'opinion de M. de Noailles qui, abordant la question d'Orient, y vit trois systèmes classés, séparés comme dans un échiquier : le système turc, la nationalité arabe et le *statu quo* ; or la France ne pouvait choisir, parce qu'elle était enchaînée par la Révolution de Juillet dans une impossibilité d'alliance. M. de Dreux-Brezé examina la question espagnole au point de vue politique de Louis XIV : « Au moins vous devriez respecter le sang royal dans la personne de don Carlos : vous aviez promis de le recevoir en prince malheureux, et il est captif. — Captif, non, répondit le maréchal Soult ; mais on ne peut souffrir que l'enfant retourne en Espagne pour y renouveler la guerre civile. » M. de Fesenzac, quelque temps ambassadeur à Madrid, répondit à M. de Brezé : « Don Carlos n'est pas un roi national, et la preuve c'est que par-

venu jusque dans les Castilles, il n'a trouvé aucune sympathie assez forte pour opérer une restauration. « Le duc d'Harcourt tenta de placer un amendement pour sa chère Pologne; puis l'adresse fut ainsi votée presque sans discussion.

Dans la Chambre des députés, il se manifesta plus d'orage: « Le ministère du 12 mai a-t-il un système, s'écria M. de Lagrange, certainement non, et voilà pourquoi je lui refuse ma confiance. — Je l'appuie moi, de toutes mes forces, » répondit M. Monnier de la Sizeranne. M. Desmousseaux de Givré attaqua la prérogative royale dans le droit de faire grâce: « L'amnistie est un privilège de la souveraineté des Chambres: y avez-vous la majorité? — Vous dites que nous n'avons pas la majorité, répliqua M. Passy; que nous sommes un ministère sans unité, sans programme; vous vous trompez: jamais l'unité gouvernementale n'a été mieux reconnue, et l'indépendance du ministère mieux assurée. M. Dupin déclara que le ministère avait raison quant au droit de grâce, tout personnel à la royauté: c'était un acte dont il fallait laisser tous les bénéfices à la clémence royale. « A quelle opinion appartenez-vous, dit M. Pagès, en s'adressant encore au cabinet; êtes-vous un ministère d'opposition ou de conservation? — Nous sommes un ministère de majorité, dit M. Dufaure, et cela suffit. » Les deux ministres du tiers parti se dessinaient ainsi d'une façon positive pour le système du cabinet, et c'était une loi de leur situation politique. De ces questions générales qui supposaient déjà une certaine aigreur, une vive opposition contre les ministres, on passa presque aussitôt à des points de détail. M. Chambolle, un des anciens de la presse libé-

rale, engagé sous M. Odilon-Barrot, demanda s'il y avait encore des journaux subventionnés; on répondit à cela d'une manière évasive, comme si l'on avait craint d'avouer un fait tout légal, la nécessité pour un gouvernement de se défendre contre le mensonge, la calomnie; M. de Sade se perdit dans d'éternelles dissertations sur la majorité et la minorité.

M. Duvergier de Hauranne examina un à un tous les systèmes, depuis celui de M. Molé jusqu'à celui de M. Thiers, et en conclut qu'il y avait partout du bien et du mal. « Vous voulez donc chercher votre majorité dans tous les systèmes, ajouta M. Odilon-Barrot. — Non ! répliqua M. Villemain, mais nous demandons appui à tous les esprits sages, modérés, quelles que soient les opinions auxquelles ils appartiennent, » et M. Villemain n'exclut pas de ses éloges, même la gauche de M. Barrot, qu'il sembla préférer aux amis de M. Desmousseaux de Givré. M. de Salvandy insista pour démontrer que le ministère Molé avait été une administration d'honneur et de bonne conduite. Ensuite on entendit sur les affaires d'Orient, M. de Carné, M. de Valmy, qui tous deux reproduisirent avec talent les idées qu'on lisait partout dans les journaux depuis que la question était soulevée. Dans ces débats sur l'Orient, et pour éclairer la majorité, le maréchal Soult lut un exposé court et net dans lequel la situation était formulée: le cabinet mettait sous les yeux de la Chambre (sa souveraine) les actes, les instructions, pour demander en quelque sorte un bill d'indemnité; formule étrange qui devait entacher de faiblesse et d'incertitude les négociations à l'extérieur. Au

scrutin secret l'adresse fut votée à une suffisante majorité, mais une majorité singulièrement composée; sorte de votes qui ne sont pas une force de gouvernement. Il n'y a de pouvoir que celui qui dispose de sa majorité comme de sa chose.

Il résulta de cette discussion longue, développée, un fait que j'ai déjà signalé dans la situation même du ministère; c'est qu'il ne présentait pas un système entier, précis, parfaitement uni, et que le cabinet composé de deux nuances se partageait en deux sens opposés. Ce tiraillement visible à tous faisait espérer un triomphe prochain à toutes les couleurs de la Chambre; M. Molé disait y avoir un grand parti, et c'était vrai; M. Thiers et ses amis le répétaient également avec la même conviction; le ministère avait leurs suffrages, mais il n'avait pas leur confiance; on le tolérait, mais on ne l'aimait pas, on ne lui reconnaissait pas une valeur suffisante pour durer long-temps. Ce ministère était traîné à la remorque, et c'est un vice sous le système représentatif qui ne marche avec une certaine force, une certaine régularité que lorsque le ministère n'est pas guidé par la majorité, mais lorsqu'il la dirige lui-même dans les conditions de la force et de ses vœux. Aussi tous les premiers débats de cette session furent-ils presque sans intérêt. La Chambre s'occupa sérieusement à voter un monument à Molière: c'était moins son génie qu'on admirait que sa guerre aux dévots; on voulut reprendre la proposition de M. Gauguier, relative aux députés fonctionnaires, nouvel embarras jeté au milieu des idées d'ordre et de gouvernement. On discuta sur la légion d'honneur si prodiguée, sur la question des sucres, sur le monopole du tabac, sur

les officiers ministériels, sur quelques crédits supplémentaires, et enfin sur l'éternel débat de la conversion des rentes, jamais décidée et qui revenait à chaque session comme un souvenir et un engagement de certains députés. Par ces questions de détail administratif on éludait tant qu'on pouvait la véritable difficulté ministérielle; le cabinet craintif devant sa position fragile n'osait se remuer dans la crainte d'être brisé. Toutefois cette situation précaire de l'administration du 12 mai était trop bien sentie pour que le maréchal Soult, homme sérieux, ne vit pas la nécessité impérative de prendre une couleur plus dessinée, et je crois que dès le commencement de la session son parti fut arrêté de se rapprocher de M. Guizot, et par ce moyen d'entreprendre une fusion qui faisait entrer le ministre profondément dans l'opinion des conservateurs, et lui assurait une majorité moins considérable que sûre et fidèle. Dans les questions politiques ce n'est pas toujours le nombre qui fait la force, mais la nature et l'unité des adhérens. Or, une masse compacte de députés soutenant les mêmes principes, réunis d'opinion, aurait nécessairement le pouvoir; des crises pourraient surgir, la gauche s'emparer momentanément des affaires, mais par la force des choses le pouvoir devait tomber aux mains de ceux qui seuls possédaient les véritables principes d'administration et de gouvernement.

Cette unité, cette force devenaient d'autant plus nécessaires que les questions à l'extérieur prenaient un caractère toujours plus prononcé; le programme des négociations d'Orient si malheureusement tracé par la Chambre dans le rapport de M. de Jouffroy avait détremé sur les instructions des ambassadeurs obli-

gés désormais à une sorte d'isolement. Ces instructions donnaient une attitude séparée à la politique de la France à Londres, à Vienne, à Constantinople et à Alexandrie. La défection ou si l'on veut la victoire de Nezib, la trahison du capitain-pacha faisaient croire à la fin de l'empire ottoman; il faut voir à cette époque les grandes phrases de la presse sur la dislocation de la Turquie, sur la destinée nouvelle de l'Égypte et de la nationalité arabe; et le ministère ne pouvait pas entièrement se détacher de ces vives et profondes impressions du public. M. de Pontois dut ne pas suivre les errements absolus de l'amiral Roussin; son but fut de faire entendre à la Porte Ottomane « que, tout en acceptant le rôle de médiatrice, de concert avec les grandes puissances à Constantinople, la France se réservait néanmoins la faculté d'assurer au pacha la légitime possession des terres que le droit de conquête et de la victoire pouvait lui assurer; l'intérêt actuel le plus pressant était la suspension des hostilités par un armistice, et on voulait l'assurer. »

Telle était la mission que M. Caillé devait remplir auprès du pacha; il n'avait rejoint Ibrahim que quatre jours après la bataille de Nezib, et il l'avait trouvé dans l'exaltation du succès, dans toute l'ivresse de l'orgueil. C'était avec peine qu'il avait obtenu une sorte de suspension d'armes, à la condition bien expresse que la France se chargerait des intérêts du pacha, à ce point de lui faire obtenir non-seulement l'Égypte héréditaire, mais encore la possession viagère de la Syrie, y compris le pachalik de Saint-Jean d'Acre. Une mission dans un sens presque semblable devait être donnée plus tard à M. Eu-

gène Périer, esprit au reste fort au-dessous d'une telle mission et incapable d'en atteindre le but ('). C'est dans ce sens et pour l'exécution de cette promesse que la diplomatie française agissait à Vienne, à Londres, à Constantinople où M. de Pontois cherchait à démontrer tout l'intérêt qu'avait la Porte de terminer par une transaction cette guerre qui menaçait une fois encore sa puissance souveraine. M. de Pontois se trouvait dans une position très fautive à Constantinople : aucun des membres du corps diplomatique ne partageait ses idées, et la Porte était entrée dans un système absolu de défiance vis-à-vis notre cabinet.

Cette situation prise par la France désormais séparée de tous n'était ignorée de personne, et lord Palmerston en prit prétexte pour dénoncer à l'Europe ce désir de prépondérance extrême que la France voulait s'assurer dans la question d'Orient. Lord Palmerston à ce moment avait non-seulement l'appui des whigs, mais encore l'assentiment des plus considérables d'entre les tories sur la ferme tendance de sa politique : ceux-ci profondément nationaux avaient senti que toutes plaintes particulières devaient céder devant le grand intérêt anglais, et ils appuyaient loya-

(') Voici à-peu-près le résumé des instructions de M. Eugène Périer.

« Vous direz au pacha que si, après l'avoir offert, il ne restituait pas la flotte, l'Europe s'irriterait contre lui, et que la résolution qu'on est près de prendre à Londres à son égard serait prise immédiatement, et de la manière la plus dommageable pour lui; et que puisqu'il s'est rapproché du sultan,

qu'il en finisse! qu'il en finisse! qu'il se hâte, car à Londres on est irrité contre lui et on peut passer à des résolutions extrêmes. Qu'il accepte la Syrie viagère et dites au pacha : « Si vous n'acceptez pas cette condition qui est très modérée, nous ne rompons pas notre alliance avec l'Angleterre pour les prétentions démesurées que vous voudrez soutenir contre la Porte. »

lement une politique qui élevait l'Angleterre à toute sa grandeur. Il y avait dans le caractère de lord Palmerston quelque chose de hardi, d'aventureux, de fier, de britannique, en un mot, qui flattait la vanité de la nation. L'Angleterre entrait dans un système de guerre asiatique destiné à exalter sa puissance et à développer ses splendides possessions : en Perse, elle établissait sa prépondérance; dans l'Afghanistan, les armées de la Compagnie accomplissaient des conquêtes merveilleuses, et sous prétexte de quelques différends avec la Chine, le cabinet anglais préparait sa campagne fantastique dans la mer Jaune; le motif de la guerre était plus ou moins juste ou élevé, il ne s'agit pas de le justifier; mais il y avait des proportions grandioses dans la pensée d'une expédition contre la Chine. L'Angleterre allait ouvrir au commerce du monde, aux idées occidentales, ce vieil empire que les missions chrétiennes seules nous avaient fait connaître; la guerre allait remuer cette civilisation antique et immobile, ces hommes d'une naïveté si parfaite, d'une si grande croyance en eux-mêmes, qu'ils n'admettaient pas les faits accomplis et niaient la force, la puissance même en la subissant!

Ainsi préoccupé des affaires de l'Asie, lord Palmerston devait voir avec inquiétude l'influence française grandir auprès de Mehemet-Ali et s'emparer de sa confiance; il savait le caractère entreprenant de notre nation, dont l'esprit et les formes plaisent tant aux Orientaux; si la France mettait le pied en Égypte comme protectrice morale, viendrait un jour où l'Angleterre aurait besoin d'une guerre à l'isthme de Suez pour se créer un libre passage. De là cet instinct anglais que M. de Brunow avait su si bien deviner, et

qui lui faisait dire à lord Palmerston : « Agissez avec l'Égypte comme il vous plaira ; brûlez les flottes, que nous importe à nous, que ce soit intérêt ou caprice, allez en avant. » Lord Palmerston, jaloux de toute prépondérance, voyait même à ce point de vue l'ambassade française qui se rendait en Perse sous les ordres de M. de Sercey : qu'allait-on faire là ? était-ce un intérêt purement commercial et scientifique qui motivait cette mission ? On ne pouvait le croire. La politique française cherchait donc à se poser en rivale de l'Angleterre dans l'Asie ; on se le dissimulait encore, mais le fait politique n'en était pas moins constant. M. de Brunow le démontrait à lord Palmerston ; chaque correspondance de Pétersbourg signalait la nécessité d'en finir d'une façon vigoureuse avec l'insolence du pacha ; la Russie offrait toute sa force, elle ne serait que l'auxiliaire des intérêts et des desseins de l'Angleterre. L'Autriche et la Prusse entraient dans le même système.

A cette époque déjà se préparent donc les bases d'un traité commun destiné à finir la question (1) turco-égyptienne ; M. de Brunow et lord Palmerston

(1) On écrivait déjà de Londres, et qu'on le remarque bien, six mois avant le 15 juillet : « Le 17 janvier 1840 ont été signées par lord Palmerston et M. de Brunow, les bases du traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie, relative-ment à l'affaire turco-égyptienne. La veille, il y avait eu conseil des ministres au Foreign-Office, et le cabinet avait décidé, à l'unanimité, l'adoption des propositions de M. de Brunow. L'ambassadeur d'Au-

triche, qui avait reçu l'ordre de son gouvernement de se conformer aux décisions de l'Angleterre en cette occurrence, a donné son adhésion aux bases du traité. Il paraît que lord Palmerston, avant de s'engager, a consulté les tories, qui lui ont promis leur appui. Cette politique n'a d'ailleurs trouvé, dans le conseil de la reine, que quatre adversaires, lord Holland, lord Lansdown, chancelier de l'échiquier, M. Baring et lord Carnarvon. »

s'arrêtent sur un même système de coercition ainsi motivé : « Les hostilités entre la Porte et l'Égypte constituent un état de malaise et de troubles en Orient, le commerce en souffre, les transactions en sont suspendues ; cet état de choses donne aux puissances le droit d'intervenir par une médiation amicale, puis s'il le faut, par les armes. Ce droit a été admis par la Porte qui s'en est rapportée à l'arbitrage des puissances, il doit l'être également par le pacha ; la France elle-même est engagée, car l'amiral Roussin a signé la note commune. Cette marche est simple, naturelle, c'est ce qui a été fait pour l'affaire des Grecs en 1827 et plus récemment pour celle de la Belgique : on ouvrira donc un protocole commun, des bases seront posées, acceptées successivement, et la France sera libre d'y accéder en temps et lieu, car le protocole demeurera ouvert. Pour obtenir son adhésion on fera tout, mais si elle s'y refuse on agira sans elle. »

Les bases de ce protocole sont déjà préparées au mois de février, au moment où la presse française, toujours si mal informée, déclare que tout est rompu entre lord Palmerston et M. de Brunow qui va incessamment se rendre à Pétersbourg pour porter les paroles définitives ; on est sûr de l'assentiment de l'Autriche et de la Prusse (1). Lord Palmerston qui va très vite, y joint même un protocole militaire pour l'exécution et la contrainte du pacha s'il refuse d'obéir, et c'est en vertu des mêmes raisonnemens, des mêmes principes

(1) M. d'Arnim remit une note au gouvernement français, dans laquelle il était dit « que la Prusse adhérerait complètement au principe

des propositions de M. de Brunow, et qu'elle espérait que la France ne voudrait pas se séparer dans cette occasion de toute l'Europe. »

qui ont forcé le roi de Hollande d'accéder aux règles du partage avec la Belgique; ce sont presque les mêmes termes que l'on emploie, sauf les changemens de lieux et de noms.

Il est utile maintenant de voir quelle est l'attitude de l'ambassade française à Londres au milieu de cette face nouvelle de la question; l'opinion personnelle du comte Sébastiani, et en cela était-il parfaitement identique à une autre pensée? c'est qu'il ne fallait pas se séparer de la politique adoptée par les puissances et qu'on devait signer les protocoles sans s'exposer à la guerre pour les intérêts du pacha. M. de Bourqueney qui fait l'intérim de l'ambassade en l'absence du comte Sébastiani diffère un peu de cette conviction; néanmoins il connaît assez lord Palmerston pour savoir qu'il ne cédera pas sur une résolution prise en commun. Le cabinet du 12 mai sous l'empire d'un vote de la Chambre dont la majorité est égyptienne, envoie instructions sur instructions pour faire prévaloir ces idées toujours repoussées par lord Palmerston. Cette froideur entre les deux gouvernemens se manifeste dans le discours de la reine d'Angleterre qui ne parle même pas de la France devant le parlement (1). « Depuis votre dernière réunion, disait la reine, j'ai annoncé l'intention de m'unir en mariage avec le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Je prie instamment

(1) Ce changement était d'autant plus remarquable que dans la séance de prorogation du parlement, la reine avait parlé du bon concours des cinq puissances :

« Mylords et messieurs, je me réjouis de ce qu'un traité définitif

entre la Hollande et la Belgique, négocié sous la médiation des cinq puissances, ait réglé les différends qui existaient entre ces deux pays, et préservé la paix de l'Europe des dangers auxquels elle s'est trouvée si long-temps exposée. Le mé-

la bonté divine de rendre notre union prospère et favorable aux intérêts de mon peuple ainsi qu'à mon bonheur personnel. Ce sera pour moi une source de bien vive satisfaction de voir la résolution que j'ai prise approuvée par mon parlement. Les témoignages constans que j'ai reçus de votre attachement à ma personne et à ma famille me persuadent que vous me mettez à même de pourvoir à un établissement convenable au rang du prince et à la dignité de la couronne. Je continue de recevoir des puissances étrangères des assurances de leur désir constant de maintenir avec moi les relations les plus amicales ; je me réjouis de ce que la guerre civile qui a si longtemps troublé et désolé les provinces du nord de l'Espagne ait été terminée par un arrangement satisfaisant pour le gouvernement espagnol et pour les populations de ces provinces, et je compte qu'avant peu la paix et la tranquillité seront rétablies dans le reste de l'Espagne. Les affaires d'Orient ont continué d'occuper ma très sérieuse attention ; l'accord qui a régné entre les cinq puissances a prévenu de ce côté le renouvellement des hostilités. J'espère que la même unanimité amènera ces questions importantes et difficiles à une solution définitive, de nature à maintenir l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman et à donner de nouvelles garanties à la paix européenne. Je n'ai pas encore pu rétablir mes relations diploma-

me accord qui a amené la solution pacifique de ces questions si compliquées existe relativement aux affaires d'Orient. Les cinq puissances sont également décidées à maintenir l'indépendance et l'in-

tégrité de l'empire ottoman, et je compte que cette union assurera un arrangement satisfaisant d'affaires qui sont de la plus haute importance pour l'Europe entière.»

tiques avec la cour de Téhéran ; mais des communications qui m'ont été récemment faites par le gouvernement persan me donnent l'espoir et la confiance que le différend qui a occasionné la suspension de ces relations sera bientôt réglé d'une manière satisfaisante. Des événemens arrivés en Chine ont occasionné l'interruption des relations commerciales de mes sujets avec ce pays ; j'ai donné et je continuerai de donner la plus sérieuse attention à un objet qui touche si vivement les intérêts de mes sujets et la dignité de ma couronne. J'éprouve une grande satisfaction à vous annoncer que les opérations militaires entreprises par le gouverneur général des Indes ont été couronnées par un succès complet, et que dans l'expédition à l'ouest de l'Indus les officiers et soldats, tant européens qu'indigènes, ont déployé le talent et la bravoure les plus distingués. »

Telles étaient les paroles de la reine Victoria à son parlement pour rappeler la grandeur de l'Angleterre et ses destinées infinies. On pouvait le remarquer, la jeune souveraine ne disait pas un mot de la France et ceci contre l'habitude de ce qui se passait depuis 1830, car l'alliance était toujours signalée dans le discours de la couronne comme la première base de la politique. Le comte Sébastiani avait prévu ce résultat qui affligeait spécialement le roi ; il fut immédiatement rappelé parce que sa politique ne concordait pas avec l'esprit de la majorité de la Chambre, dont le ministère du 12 mai s'était fait l'expression. Ce fut alors que le maréchal Soult indiqua lui-même M. Guizot pour remplir ce poste important : il faut remarquer que c'était l'époque difficile des négociations ; M. de Brunow était à Londres ; la

Prusse, l'Autriche entraient entièrement dans les idées de lord Palmerston; le comte Sébastiani se retirait parce que son opinion personnelle était conforme aux protocoles : on était ainsi entre l'opinion de l'Europe et celle de la majorité de la Chambre (1).

Il y avait dans le choix de M. Guizot non-seulement la pensée d'un système diplomatique, mais encore la signification d'une alliance de majorité; M. Guizot représentait une fraction importante dans le parti gouvernemental indispensable au cabinet; l'acceptation d'une ambassade signalait un rapprochement avec les conservateurs, et c'était là tout un manifeste. Au reste ce poste, quelque haut qu'il fût, n'était qu'un échelon; le maréchal avait même dit à M. Guizot : « J'ai fait de mon mieux dans le département des affaires étrangères : ma spécialité c'est la guerre, votre ambassade vous mène tout droit ici; vous savez à-peu-près nos idées sur les affaires d'Orient; les miennes sont simples et faciles à saisir; je ne pense pas qu'après la bataille de Nezib il soit possible de ne pas faire une part très large à Mehemet-Ali, cette puissance égyptienne; elle grandit, elle déborde, il faut en tenir

(1) A ce moment, les forces françaises et anglaises dans la Méditerranée en vue des Dardanelles étaient considérables. En voici le tableau :

<i>Escadre française.</i>		<i>Le Triton.</i>	86
	canons.	<i>Le Généreux.</i>	86
<i>Le Montebello</i> (contre-amiral).	120	Total.	847
<i>L'Hercule.</i>	108	<i>Escadre anglaise.</i>	
<i>L'Inna</i> (contre-amiral).	90	<i>Princesse Charlotte</i> (amiral).	104
<i>Le Santi-Petri.</i>	90	<i>Rodney.</i>	98
<i>Le Diadème.</i>	99	<i>Asia.</i>	81
<i>Le Jupiter.</i>	90	<i>Powerful.</i>	84
<i>Le Trident.</i>	85	<i>Bellerophon.</i>	80
		<i>Vanguard.</i>	90
		<i>Talavera.</i>	78
		<i>Minden.</i>	74
		<i>Pembrocke.</i>	74
		Total.	763

compte, et si on ne veut pas qu'elle prenne une part trop large, il faut la lui faire juste et équitable. » A ces instructions verbales, d'autres furent données écrites et motivées : la mission surtout de M. Guizot était de retarder autant que possible une solution trop dessinée entre les cabinets, afin de se donner le temps d'entraîner l'Autriche et la politique du prince de Metternich vers une médiation qui pourrait préserver la Porte tout à-la-fois d'une invasion russe et d'une guerre folle et dangereuse contre le pacha : je crois qu'il était trop tard pour tout cela quand M. Guizot fut désigné ; les points de politique générale entre les puissances étaient déjà arrêtés ; il n'y avait plus qu'à les formuler en stipulations écrites (1).

M. Guizot fut parfaitement accueilli dans la société anglaise ; on le savait influent sur la Chambre des députés : par sa nature et ses études il avait justement acquis la renommée d'un caractère sérieux et d'un esprit européen ; j'entends par esprit européen la tendance rationnelle d'un homme d'État qui, sans abdiquer l'orgueil de sa patrie, sait cependant apprécier la valeur et la condition de chaque cabinet sans se prendre de folles idées sur l'excessive force et l'exclusive grandeur de sa propre nation ; de sorte que dans ce sentiment de respect réciproque pour son pays et pour les autres, il conçoit des idées plus justes, plus équitables sur les intérêts, la force et le droit des na-

(1) 9 février 1840.

« Hier, le roi a signé la nomination de M. Guizot à l'ambassade de Londres. Son départ ne sera fixé qu'après l'arrivée de l'exequatur du cabinet anglais et la

réponse du général Sébastiani à l'offre qui lui a été faite de rester jusqu'à l'époque des cérémonies du mariage de la reine, qui aura lieu le 12 février. » M. Guizot partit presque aussitôt pour Londres.

tions ; sa politique n'est pas un couplet de vaudeville ou une ode à la colonne. Ainsi M. Guizot, qui avait étudié profondément l'histoire d'Angleterre et qui en connaissait parfaitement la langue, savait toute la puissance des tories ; il n'avait pas les répugnances ni aisement patriotiques d'une autre école pour le duc de Wellington ; il savait toute la modération de ce caractère et la prépondérance qu'il pouvait apporter dans un arbitrage entre les deux peuples. Il faut surtout remarquer que M. Guizot arrivait à Londres au moment même où les dissidences devenaient plus sérieuses, plus profondes entre les deux cours de France et d'Angleterre, et le discours de la reine suffisait pour signaler ce fait. La pensée de l'ambassadeur dut être alors de faire considérer comme un simple malentendu cette tiédeur dans les rapports intimes, de manière à donner un caractère tout passager à des bouderies néanmoins assez graves pour compromettre les relations d'État à État. Je dois remarquer qu'à part ses opinions personnelles, M. Guizot ne pouvait oublier son simple caractère d'ambassadeur ; or, ce rôle n'est pas de réaliser exclusivement le triomphe de ses propres principes, mais d'exécuter les instructions de son gouvernement : un ambassadeur est un agent et non pas un chef de cabinet, et s'il peut exprimer ses vues à sa cour, faire connaître ses propres sentimens, il doit avant tout exécuter les ordres qu'il a reçus et s'identifier avec ses instructions. M. Guizot arrivait à Londres à l'époque du mariage de la reine, auquel assista le comte Sébastiani avant de communiquer ses lettres de rappel.

Le côté faible de la combinaison du 12 mai, c'était son peu d'influence sur la marche et la direction des

esprits. Ce ministère suivait plutôt les opinions flottantes qu'il ne les dominait d'une manière fixe; toutes les questions étaient laissées au vent de l'opinion publique; avec de bonnes idées, des intentions parfaites, il n'était pas toujours maître de leur direction et c'est un tort pour les gouvernements. Sur la question religieuse, par exemple, qui devenait capitale, quelle était sa pensée? Au fond, certes M. Villemain était un homme probe, religieux, d'une nature inquiète, mélancolique, que des malheurs de famille avaient tristement éprouvé en l'entraînant au pied des autels; et néanmoins sur la plupart des questions M. Villemain était en opposition avec le clergé, et spécialement pour les intérêts universitaires qui allaient bientôt engager une grande lutte. Je crois qu'on parlait alors de l'ambition des prêtres, de leur insatiable désir de grandir leur influence, et voici pourtant ce qui se passait : il fallait mille instances, mille prières pour obliger un curé à accepter l'épiscopat, et un évêque à revêtir même la mitre de métropolitain : était-ce là de l'ambition? Un exemple fort remarquable vint à cette époque constater ce détachement des choses du monde : le vénérable et saint archevêque de Paris, M. de Quélen, était mort après une longue et douloureuse maladie (¹), il fallut

(¹) M. de Quélen mourut le 31 décembre 1839, dans sa soixante-deuxième année, d'une hydropisie de poitrine. L'un de ses derniers actes avait été sa lettre aux curés sur les persécutions de l'archevêque de Cologne.

Paris, le 26 décembre 1837.

« Monsieur le curé, l'allocution

de notre Saint-Père le pape Grégoire XVI, prononcée dans le consistoire tenu le 40 décembre de cette année, relativement à l'affaire si capitale du vénérable archevêque de Cologne, sera pour toute l'église le sujet d'une joie bien légitime, et un grand allègement à la douleur naissante dont

pourvoir à son remplacement : le croirait-on ? pour le plus riche et le plus opulent archevêché de France, on ne put décider aucun évêque à l'acceptation ; on s'adressa aux petits comme aux grands, depuis l'évêque d'Arras, du beau nom de la Tour d'Auvergne, jusqu'au plus pauvre et au plus démocratique des évêques, M. Mathieu : nul ne voulut accepter. L'évêque était attaché à son troupeau, c'était un lien, un contrat d'amour et de déférence respectueuse que rien ne pouvait briser.

C'était justice envers le gouvernement que de reconnaître le soin qu'il avait apporté au choix des évêques depuis la Révolution de Juillet ; presque toujours c'étaient des hommes pieux et sages, choisis dans la démocratie, parmi les curés les plus éclairés, les plus tolérans ; et pourtant une chose qu'on dut remarquer, c'est que la plupart des résistances aux mauvaises volontés des pouvoirs laïques vint presque toujours des évêques nommés dans le peuple. C'est que parmi les évêques d'une haute naissance, il y avait toujours un peu des ménagemens, des déférences de hiérarchie, tandis qu'au cœur du prélat démocratique, il n'exis-

elle avait été atteinte dans la personne d'un de ses plus dignes pasteurs. Cette allocution, qui vient d'être rendue publique, éclaircira les doutes, dissipera les préventions, fixera les esprits incertains, fortifiera de plus en plus ceux qui tiennent fidèlement aux principes de la sainte doctrine et aux règles de la discipline sacrée. A tous ces titres elle devient une instruction solennelle, émanée du centre de l'unité, qui sera recueillie avec la

vénération, la reconnaissance et l'obéissance filiale dues au Saint-Siège. Vous la regarderez donc, ainsi que le clergé du diocèse et tous les fidèles catholiques, comme un monument de plus de la vigilance et de la sagesse pontificales, et vous y trouverez avec eux un nouveau motif de vous affermir dans la confiance qu'elles doivent toujours vous inspirer.

« HYACINTHE, archevêque de Paris. »

taît que le sentiment du devoir impérieux et inflexible. Et contre cette force de l'épiscopat qu'avait-on comme résistance? Le simple conseil d'Etat, les censures, objet de railleries et de sarcasmes dans la si spirituelle brochure de M. de Cormenin. C'est une lutte toujours déplorable que celle d'un gouvernement contre le clergé; le pouvoir a besoin pour moraliser les masses de la mission du prêtre, que les plus fiers sceptiques de la Révolution française appelaient du titre de *professeur de morale*, la démocratie n'était certes pas tellement domptée qu'il n'y eût plus à la diriger vers le bien (').

Tout n'était pas fini à l'égard de la dernière et audacieuse entreprise du parti prolétaire, qui avait ensanglanté les journées des 12 et 13 mai 1839. On avait vu un premier procès devant la Cour des pairs, dont le résultat avait été la condamnation de Barbès à la peine de mort, et de quelques-uns de ses complices à de moindres rigueurs. Ce procès avait présenté deux faces: les accusés présents et les contumaces. Un premier arrêt avait été rendu contre les contumaces, quelques-uns furent arrêtés après la condamnation de

(') Il y avait plus encore; dans certaines circonstances le ministère était obligé de laisser violer les lois existantes pour complaire à l'opinion. Ainsi, sous le ministère Molé, la Cour de cassation avait déclaré obligatoire la loi sur l'observation des fêtes et dimanches, et M. de Montalivet avait pris sur lui d'agir contre l'arrêt de la Cour de cassation. Le ministre de l'intérieur écrivait aux préfets :

« Monsieur le préfet, la Cour de

cassation vient d'être saisie de la question de savoir si la loi du 18 novembre 1814, relative à la célébration des fêtes et dimanches, avait été abrogée par la Charte de 1830. La Cour suprême a reconnu et proclamé le maintien de cette loi. La décision dont il s'agit mérite une sérieuse attention. L'interpréter dans un sens absolu pour en conclure que l'exécution stricte et rigoureuse de la loi sur la célébration des fêtes et dimanches est

Barbès; une nouvelle instance devint dès-lors nécessaire. Ensuite, les recherches, les révélations de plusieurs accusés avaient signalé l'existence d'un nouveau complot; il fallait le poursuivre, pour obtenir une répression de justice, puis pour signaler au pays les dangers permanens que lui faisait courir l'existence dans son sein des sociétés secrètes, car celles-ci n'avaient pas seulement pour but de renverser le gouvernement établi, mais encore de bouleverser les fortunes, les propriétés, pour le triomphe de l'égalité unitaire. Ce second procès devant les pairs révéla l'audace immense des accusés qui insultèrent toutes les idées de gouvernement : Auguste Blanqui était un jeune exalté, avec les conditions d'une nature très forte, fils de régicide et qui invoquait ce souvenir comme une gloire de famille (ceci se faisait même dans les Académies). Il avait pour frère un homme d'esprit, fort dévoué au gouvernement établi, chef des petites idées d'économie politique, caractère voltairien du XVIII^e siècle, croyant que la société pouvait marcher avec les idées de M. Barrot. A sa pressante sollicitation, le roi commua la peine d'Auguste Blanqui

maintenant indispensable, pourrait donner lieu à de graves inconvéniens. Vous savez que, même sous le précédent gouvernement, l'exécution de la loi du 18 novembre était susceptible de modification. L'art. 9 conférait à l'autorité administrative le pouvoir d'étendre aux usages locaux les exceptions d'intérêt général. A plus forte raison aujourd'hui doit-on user d'une semblable latitude. C'est en interprétant sainement et largement les

dispositions de cet article 9 que l'autorité parviendra à concilier le respect qu'on doit à la loi avec le soin de ne pas apporter d'entraves trop sévères aux nécessités industrielles et commerciales de certaines localités. Je vous engage donc, Monsieur le préfet, à adresser dans votre département des instructions basées sur les observations ci-dessus. Vous recommanderez surtout qu'aucun arrêté concernant la célébration des fêtes et di-

(condamné à mort comme Barbès). Toujours avec ce sentiment d'indulgence personnelle qu'il portait aux personnes et même aux partis, le roi pardonna sans effort; il y avait eu attentat violent, lutte à main armée, des morts et des blessés comme dans une bataille, et le roi ne voulait pas augmenter le nombre des victimes. C'était toujours chez le prince système de tempérance et de modération: sa répugnance pour la peine de mort était extrême.

La bourgeoisie certes ne partageait aucune des idées et des principes de cette école turbulente et agitée des unitaires qui menaçait la propriété et l'ordre même matériel; mais son éducation faussée la rendait non moins dangereuse pour les prérogatives de la couronne, la force et la splendeur du pouvoir. Si la bourgeoisie ne voulait pas des principes d'Auguste Blanqui, elle avait prédilection pour les idées étroites, taquines de l'école de M. Barrot, et l'on vit cet esprit une fois encore se révéler d'une façon très saillante au sujet du mariage de M. le duc de Nemours et du projet de la dotation princière que le roi désirait obtenir pour son second fils. Le mariage des princes et des princesses de la maison d'Orléans s'était accompli par la voie de simples négociations, depuis le ministère du 15 avril. Après le mariage du duc d'Orléans,

manches, ainsi que les défenses et restrictions qui en seraient la conséquence, ne soit publié ni exécuté avant d'avoir été revêtu de votre approbation, et cette approbation vous ne devrez l'accorder que quand vous aurez la conviction que les mesures proposées sont

l'expression du vœu de la saine majorité des habitants, et de plus, lorsque, en raison de la situation de certains établissements, elles auront pour but direct d'assurer le paisible exercice des cultes reconnus par la loi.

« Signé : MONTALIVET. »

après celui de la noble et infortunée princesse Marie, le roi songea à l'établissement du duc de Nemours, un des princes les plus distingués de l'époque, aux idées sérieuses, aux formes convenables. Le cabinet agit par l'intermédiaire de l'Angleterre, de la Prusse, du roi Léopold, et il eut l'assurance d'obtenir la main de la princesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha, jeune fille de dix-huit ans à peine; par son père, le duc Ferdinand, elle tenait à la maison de Saxe-Gotha, par sa mère au prince de Cohary, chancelier de cour du royaume de Hongrie; elle était nièce du prince régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, sœur du roi de Portugal, nièce du roi des Belges, et cousine du prince Albert, le mari de la reine Victoria. Son apport était considérable, et le duc de Nemours n'avait ni fortune personnelle ni dotation. Cet état de choses était-il digne du prince et de la nation? Il est de convenance, je dirai presque de bonne politique, qu'un pays fasse un état à ses princes ('). Depuis que l'admirable système des apanages du vieux régime se trouvait aboli, était-il bien de laisser les membres de la famille régnante dans l'impossibilité de tenir une maison? Telle était pourtant la situation de M. le duc

(') En Angleterre, les princes de la famille royale jouissent chacun d'une pension annuelle, portée au budget, de 24,000 liv. st. (525,000 fr.). Le président de la Cour de *Queen's Bench* (banc de la reine) reçoit un traitement de 8,000 liv. sterl. (200,000 fr.) Celui de la Cour des familles (*Bankrupt-Court*) est de 3,000 liv. sterl. (75,000 fr.), et celui d'un juge de cette cour de 2,000 l. st. (50,000 f.)

En Autriche, l'empereur prend annuellement pour lui 2,500,000 florins (à-peu-près 6 millions de francs). Les archiducs possèdent chacun une dotation de 50,000 florins (à-peu-près 125,000 fr.)

En Prusse, les revenus de la couronne s'élèvent à 2,500,000 écus (9,250,000 fr.) Cette somme suffit aux dépenses du roi et de toute la famille.

de Nemours : une fois déjà on avait cherché à lui assurer une dotation et les revenus de Rambouillet; toujours l'esprit bourgeois avait empêché de réaliser une pensée juste et rationnelle; on répondait à toutes les observations : « Le roi a une fortune personnelle, c'est à lui de doter ses enfans. » Cette idée plaisait à la classe moyenne, car elle caressait ses idées de famille et de mariage ordinaire, un père dote ses enfans, n'est-ce pas naturel! Le roi avait espéré toutefois qu'à l'occasion d'un mariage, on pourrait obtenir une dotation princière, non point en immeubles, puisque la Chambre ne le voulait pas, mais comme simple traitement; le président de la Chambre avait 100,000 francs; M. Dupin aîné groupait des cumuls à ce point de toucher 136,000 fr. chaque année; la majorité avait voté 100,000 fr. de pension à madame Murat, était-ce trop de demander pour le duc de Nemours, un revenu de 500,000 fr. par an, ce qui était celui d'un nombre assez considérable de familles dans les hauts rangs de la société. Ensuite à cette jeune princesse qui venait s'unir loin de son pays, ne fallait-il pas assurer un douaire? le douaire, vieille formule du droit coutumier de France, que l'on retrouve dans presque tous ces contrats des princesses de la maison de Valois et de Bourbon!

Ces stipulations si simples, qui pour tous les gens à traditions historiques devaient ne souffrir aucune difficulté, excitèrent cependant une vive opposition; l'écrivain spirituel et passionné dont j'ai parlé, M. de Cormenin, toujours aux affûts de la popularité antimonarchique, venait de publier un pamphlet sous ce titre burlesque et railleur : *Questions scandaleuses d'un*

jacobin. C'était, comme toujours, le sujet pris au vif, d'une façon saisissante, une accusation d'avarice sordide, d'économie ultra-bourgeoise, l'accumulation répétée de toutes les possessions royales, prairies, fermes, forêts magnifiques : « or, avec cette fortune que venait-on demander comme dotation ? Le duc de Nemours n'était-il pas propriétaire d'une partie des biens-fonds appartenant au roi ? » M. de Cormenin rappelait dans une énumération facile ce que représentait 500,000 fr. de revenus par rapport à la France : c'était sa méthode habituelle, moyen facile que l'on pouvait appliquer à toutes les fortunes ; tout le monde sait qu'avec 500,000 fr., bien des familles peuvent vivre, bien des villages exister. Tant qu'il y aura des inégalités sur la terre, on comptera des riches et des pauvres, des seigneurs et des mendiants.

Ces vulgarités spirituellement dites produisaient néanmoins des effets d'opinions impossibles à décrire ; elles étaient populaires, non-seulement dans les masses, la bourgeoisie, la classe moyenne, mais encore dans la Chambre des députés qui n'était que trop fidèlement l'expression de ces pamphlets ; si bien que lorsque le projet de dotation fut porté à la Chambre par le ministère, une opposition formidable se fit entendre comme si un mandat secret des électeurs avait imposé l'obligation essentielle d'un vote négatif contre la dotation. Cependant la majorité de la commission favorable au système dotatif chargea du rapport de la loi M. Amilhau, magistrat du midi, qui peut-être mit une ardeur maladroite à développer les misères de la liste civile. Il ne faut jamais exagérer les questions, parce qu'il arrive tout naturelle-

ment un système réactionnaire qui par esprit de pique fortifie les griefs de l'opposition, et les formule comme un système. M. Amilhou fut trop courtisan, ce qui entraîna la majorité dans un système opposé; on vit s'inscrire à la tribune les noms les plus fougueux contre le projet du gouvernement: M. Marchal, le général Thiard et M. Isambert; on passait la nuit à la questure pour avoir le droit de parler les premiers, comme au temps des plus vifs débats de la Restauration.

Ainsi se préparait une discussion violente qui devait remonter jusqu'à la majesté royale. Singulier parti que la gauche modérée, qui prétendait respecter la royauté de Juillet, et saisissait toutes les circonstances pour l'affaiblir et la dépopulariser dans le pays! La dotation fut pour elle un bonne fortune, et lorsque enfin le jour du débat solennel arriva, par une circonstance curieuse il n'y eut que deux orateurs qui parlèrent, et encore, ce fut au sujet d'un incident. M. Laffitte revint encore une fois sur l'achat par la liste civile de la forêt de Breteuil, acte très bienveillant de la part de la royauté à son égard. On se rappelle que la forêt de Breteuil avait été achetée 10 millions par la liste civile; or, il résultait du rapport de M. Amilhou que les revenus communs des neuf années, y compris deux coupes extraordinaires, ne s'étaient pas élevés au-dessus de 188,000 fr.; c'était sur ce point que M. Laffitte demandait la parole (1): « Il rappelait la transaction de 1830; le prix avait été fixé de gré à gré à 10 millions;

(1) Je crois que M. Laffitte aurait bien fait de ne pas revenir si souvent sur cette question de la forêt de Breteuil, dans laquelle les torts n'étaient pas du côté de la liste civile.

jamais il n'aurait vendu la forêt à ce prix si elle avait rendu moins de 200,000 fr., comme le disait le rapporteur. » Alors M. Amilhau rappela des faits qui démentaient toutes les assertions de M. Laffitte. En 1825, à quel prix M. Saillard avait-il acheté la forêt de Breteuil? 5 millions; M. Laffitte en 1826 l'avait acheté à M. Saillard, moins de 6 millions; en 1830, après la Révolution, les biens-fonds avaient baissé de valeur, et néanmoins le roi avait payé 10 millions la même forêt de Breteuil, tels étaient les faits; qui avait donc à se plaindre?

On allait entrer dans la vivacité des débats sur la dotation de M. le duc de Nemours, lorsqu'un incident surgit tout-à-coup; le projet se composait d'un ensemble d'articles qui embrassait les conditions même de la dotation : Y aura-t-il une discussion générale ou votera-t-on sur les articles un à un; si l'on décidait de ne point voter sur les articles, par le fait la loi serait rejetée. La question posée dans ces termes par le président, le scrutin secret fut demandé par la gauche, afin de préparer sans doute quelques trahisons de voix. La Chambre au grand complet comptait quatre cent trente-six votans, la majorité absolue était de deux cent quatorze; on voyait bien qu'il s'agissait d'une bataille décisive, et au milieu de la plus silencieuse émotion 226 voix se prononcèrent contre la dotation de M. le duc de Nemours, vote au reste qui avait une grande portée parce qu'il était dirigé contre l'action personnelle de la couronne et contre le ministère qui parut étrangement surpris du résultat. Cependant il devait s'y attendre quand il vit le scrutin secret pré-

valoir, et voici pourquoi : c'est que dans ce vote silencieux il y avait des trahisons dont le ministère ne soupçonnait pas l'existence ; beaucoup de députés de droite et de gauche voulaient en finir avec l'administration du 12 mai ; non pas qu'on n'estimât chacun des membres de ce cabinet dans sa couleur, mais on le considérait en masse comme le résultat d'une coalition sans tête et sans chef, composée de deux nuances antipathiques, comme une transition qui ne pouvait marcher long-temps. De là son impuissance, son incertitude sur la plupart des questions ; il avait des intentions excellentes, d'honnêtes instincts, mais l'état des esprits était tel dans la Chambre, qu'il fallait nécessairement prendre une couleur plus prononcée.

Le centre conservateur qui avait soutenu M. Molé n'aimait pas le ministère qui l'avait remplacé ; le centre gauche et la gauche, groupés autour de M. Thiers, n'aimaient pas davantage cette combinaison mixte : il fallait donc passer de la coalition métis, incertaine, à un parti plus tranché, et telle était la position réelle que le vote du 23 février avait voulu fixer. Il y avait dans ce rejet tout à-la-fois cette petite haine de la bourgeoisie contre les splendeurs de la couronne, et une expression parlementaire pour en finir avec une situation qui pesait ; et il faut souvent remarquer ceci dans l'histoire des pouvoirs : ils tombent moins par un vote que par la situation qui amène ce vote. Il y a des causes à tout, des antécédens à chaque acte, et lorsqu'on se demande comment une résolution a été prise ou un vote donné, il faut remonter aux causes antérieures, et je répète qu'en ouvrant la session le ministère du 12 mai était

moralement tombé. Aussi la démission du cabinet fut-elle un fait irrévocable qui tint à d'autres causes qu'au rejet de la dotation; le maréchal Soult prit l'initiative de la retraite en se réservant pour un meilleur avenir; il fallait laisser arriver le centre gauche au gouvernement, et voir enfin quelle conduite et quelle direction il donnerait aux affaires du pays. Il y a des hommes qu'il faut user au pouvoir afin de les amoindrir et de les tuer, même dans l'opposition; comme ils prétendent mieux faire, conduire le pays à l'honneur, à la gloire, il faut les mettre à l'épreuve, démasquer aux yeux de tous leur impuissance, démontrer enfin qu'il est certains principes fixes de gouvernement et de politique générale dont on ne peut s'écarter sans compromettre la sécurité d'un peuple et la paix du monde.

CHAPITRE V.

PREMIÈRE PÉRIODE DU CABINET DU 1^{er} MARS SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. THIERS.

(MARS A SEPTEMBRE 1840.)

Nouvel interrègne ministériel. — M. de Broglie et M. Molé consultés. — Refus du duc de Broglie. — Il indique la combinaison de M. Thiers. — Caractère et valeur des nouveaux ministres. — M. Thiers, — M. Vivien, — M. Jaubert, — M. de Rémusat, — M. Pelet (de la Lozère), — M. Cousin, M. Gouin, — L'amiral Roussin, — Le général Cubières. — Essence et conditions de ce ministère. — Alliance avec le parti et les passions révolutionnaires. — Façonnement de l'opposition Odilon-Barrot. — Concessions timides. — Promesses. — Le ministère devant les Chambres. — La pairie. — Les députés. — La presse. — Les journaux de M. Thiers. — L'opposition. — Les *Débats*. — Les idées que réveille le ministère. — L'impérialisme. — La révolution. — Les cendres de l'empereur. — La colonne de Juillet. — Nouvelle conspiration de Louis Bonaparte. — Débarquement à Boulogne. — Les émeutes. — Les coalitions d'ouvriers. — Agitation des esprits. — La *Marseillaise*. — Retour au régime de M. de Lafayette. — Attaque contre la royauté. — Attentat de Darmès. — Lettre de M. Guizot à M. de Broglie. — Annulation du prince. — Attitude de la gauche. — Le parti de la réforme. — La destinée du ministère de M. Thiers. — Les bureaux des ministres. — Les amis et les confidens de M. Thiers.

Le ministère du 12 mai avait duré un peu moins de dix mois, au milieu des embarras, des accidens à l'intérieur et de véritables difficultés diplomatiques; il tombait devant une manifestation de la Chambre des députés, manifestation hostile non-seulement au pouvoir ministériel, mais encore aux prérogatives du

roi, Cette circonstance créait une difficulté nouvelle et considérable, car la couronne elle-même était mise en jeu ; le maréchal Soult un moment effacé de la présidence du conseil, il ne restait que deux noms qui semblaient avoir les chances les plus probables pour l'organisation d'un ministère, le comte Molé ou le duc de Broglie. Le comte Molé gardait avec une vive sollicitude les affections, les souvenirs du parti conservateur qui avait soutenu avec dévouement le ministère du 15 avril ; si ce parti manifestait encore ses sympathies, c'était toujours pour le comte Molé, alors lui-même très décidé à glorifier son système, soit qu'il se retirât à Champlâtreux, sa belle résidence naguère visitée par le roi, soit qu'il vint prendre les eaux de Plombières, dans les vallées des Vosges, pour réparer sa santé affaiblie ('). Tout récemment encore le comte Molé avait saisi une circonstance pour rappeler les services que le ministère du 15 avril avait rendus à l'ordre et à la paix ; la Chambre des pairs, selon l'usage, devait écouter l'éloge du général Bernard (²) qui avait touché la tombe ; et comme le général avait été le collègue le plus ferme, l'ami le plus dévoué du comte Molé, celui-ci faisait entrer dans l'oraison funèbre la justification de sa politique et l'espérance d'une prochaine application de son système.

Mais dans l'état des esprits, après la chute toute

(¹) Ce voyage du mois d'août, le comte Molé ne manque jamais de le faire : c'est une bonne fortune pour les Vosges.

Bernard était en elle-même trop insignifiante pour qu'elle ne fût pas un prétexte pour M. Molé, comme l'éloge de M. Reinhard pour M. de Talleyrand.

(²) La vie politique du général

récente de son ministère, il eût été trop hardi au comte Molé de reprendre la direction politique d'un cabinet; il le sentait lui-même et c'est pourquoi s'il put être consulté, ce fut simplement pour donner certaines indications de noms propres susceptibles de compléter la majorité dans le sens conservateur un peu mélangé de centre gauche. Restait donc le duc de Broglie, et celui-ci récemment éprouvé par des funérailles de famille, par des douleurs infinies, ne voulait à aucun prix accepter le pouvoir avec sa responsabilité. Il s'était passé alors dans le cœur du duc de Broglie quelque chose qui tenait à-la-fois à la philosophie, à l'orgueil et à la déception; sa position était assez élevée pour n'en désirer aucune autre; il avait vu peut-être dans l'échec répété qu'il avait éprouvé devant les Chambres trop d'oubli de ce qu'on devait à son illustration, à ses services, à sa capacité certes bien réelle, mais dont il s'était fait peut-être une idée trop exagérée; sa fierté s'en était blessée, il affichait un dédain pour les affaires du pays dans ses paroles, dans ses démarches; il y avait quelque chose de sombre, d'indécis, de préoccupé dans les moindres actions du duc de Broglie. Et ceci nuisait encore à la lucidité de son esprit qui, je le répète, n'avait rien d'improvisé, d'impromptu, et qui ne se décidait jamais qu'après le doute, l'examen et de longues hésitations; à côté de cela, des préventions sur les hommes, des préjugés inouïs sur les choses, et un sentiment excessif de lui-même et de ses facultés d'observations philosophiques avec la plus extrême timidité d'action politique.

A ce moment, M. le duc de Broglie s'était épris de

la facilité spirituelle de M. Thiers (1); les idées constitutionnelles du centre gauche lui avaient toujours souri, et lui-même avait voulu en d'autres temps appliquer la règle de la présidence réelle, une des causes de sa disgrâce : sous le prestige de la causerie de deux hommes qui avaient sur lui de l'influence, M. Duvergier de Hauranne et de M. de Rémusat, il avait rêvé un ministère qui sous la présidence de M. Thiers appellerait à lui la nuance Odilon-Barrot; M. de Broglie estimé du roi, mais antipathique à sa pensée gouvernementale, parce que l'idéologie entraînait fort peu dans les idées pratiques du prince, plaisait par la raison contraire à cette coterie qui voulait arracher au monarque la direction suprême des affaires politiques à l'extérieur comme à l'intérieur. M. de Broglie ne prendrait pas plus la direction des affaires avec M. Thiers qu'avec une autre combinaison; ce qui lui plaisait à lui c'était d'exercer une sorte de protectorat et de souveraineté sur le nouveau cabinet, de planer sur ses volontés, d'être enfin quelque chose comme un de ces grands noms d'Angleterre qui patronnent les hommes d'action et de gouvernement. Ce fut donc le duc de Broglie qui conseilla vivement un ministère ainsi formé du centre gauche, et le roi dans l'impossibilité de déterminer une autre combinaison se résigna pour l'acceptation, une seconde fois, de la présidence du conseil de M. Thiers.

Ce n'est pas que le prince n'eût quelque tendance,

(1) Ce fut une véritable préoccupation pour M. le duc de Broglie que le choix de M. Thiers; il en était comme enivré.

je dirai presque quelque faiblesse d'amitié et de laisser-aller pour M. Thiers ; il aimait cet esprit facile, sautillant, prêt à tout, ne reculant devant aucune difficulté, toujours à la veille de sacrifier ses amis et son parti à sa propre situation, parlant de la liberté et la garrottant au besoin, bourreau d'argent pour l'État, et ne reculant jamais devant une dépense; étourdi, faible, colère et bon garçon avec tout cela. Mais dans cette circonstance le roi savait malheureusement trop que M. Thiers n'arrivait pas seulement comme ministre, mais comme prince, s'appuyant sur les idées de la gauche; de sorte que comme chef du conseil, tous ses efforts, toute sa mission consisteraient à ressaisir ce qu'on appelait la présidence réelle, c'est-à-dire à complètement annuler la prérogative du roi pour faire passer les affaires dans les mains du cabinet; et si déjà ceci était un grand malheur pour les questions intérieures, combien l'abîme s'agrandissait encore lorsque M. Thiers arrivait avec la préoccupation, j'ai presque dit la passion des affaires étrangères? car ici une fausse démarche pouvait bouleverser l'Europe, troubler la paix et détruire l'œuvre si péniblement élevée depuis 1830.

Cependant pour être vrai, je dois dire que M. Thiers se montra plein de déférence pour le roi comme s'il avait voulu corriger sa conduite passée; le prince à son tour lui témoigna une grande confiance; M. Thiers déclara qu'il continuerait l'œuvre sans changement notable. Avec les meilleures intentions pouvait-il tenir absolument sa parole? Dans les affaires on n'est pas toujours soi-même, il y a des nécessités, j'ai presque dit des fatalités; l'homme

politique subit l'atmosphère dans laquelle il vit, les conditions de l'existence ne sont pas toujours libres: or le nouveau cabinet devait être sous l'empire de sa propre loi, qui était la domination de la gauche.

Le 28 février M. Thiers fut donc chargé d'organiser le cabinet et dès le soir même, comme les choses étaient préparées d'avance, la liste des ministres fut soumise au roi ('). M. Thiers, jeune encore (il avait quarante-cinq ans à peine), s'était entouré en majorité de collègues inexpérimentés; son ambition avait été de singer les ministres anglais qui ne dédaignent pas caractères chauds et impétueux de la jeunesse, corrigés par le contact des affaires. D'abord l'intermédiaire le plus actif entre lui et M. de Broglie, M. de Rémusat, recevait le ministère de l'intérieur: esprit facile, de rapports excellents, il n'avait pas en lui l'étoffe d'un grand ministre; dans la Chambre ce n'était qu'un porteur de paroles, un courtier politique de ministères; s'il faisait assez bien un article de journal, un livre, une page de revue, il y avait loin de là à la position qu'il acceptait dans la combinaison nouvelle; M. Thiers espérait arriver ainsi à M. Guizot. C'est dans la vue de cette association doctrinaire que M. Thiers appelait pour son collègue M. Jaubert, esprit taquin, vindicatif, qu'on jetait dans le ministère

(4) *Ministère du 1^{er} mars 1840.*

« M. Thiers, président du conseil et ministre des affaires étrangères.

« M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, M. de Malleville, sous-secrétaire d'Etat.

« M. Vivien, ministre de la justice et des cultes.

« M. Pelet (de la Lozère), ministre des finances.

« M. Cousin, ministre de l'instruction publique.

« M. le général Cubières, ministre de la guerre.

« M. l'amiral Roussin, ministre de la marine et des colonies.

« M. Jaubert, ministre des travaux publics.

« M. Gouin, ministre du commerce. »

important des travaux publics. En vérité on ne pouvait s'expliquer ce choix que par ce caractère excellent, sans rancune, sans amertume de M. Thiers, car M. Jaubert c'était l'homme qui lui avait fait le plus de mal dans son précédent cabinet, et c'était une grande abnégation de M. Thiers (') de placer à côté de lui un député qui l'avait presque accusé de concussion et je ne sais encore de quelle autre chose dans la discussion sur les travaux publics. Si cette abnégation est une bonne qualité en politique, il ne faut pas la porter à l'excès, parce qu'elle semble faire croire que le bien et le mal sont égaux, et que le caractère est sans aspérités parce qu'il est sans principes. Un choix plus médiocre encore en tant que situation ministérielle fut celui de M. Vivien, avocat de second ordre qui s'était déjà montré si profondément incapable comme préfet de police, et que M. Thiers élevait tout-à-coup à la haute dignité de garde des sceaux. Il y avait quelque chose de triste à voir la magistrature de France si digne de tous les respects, sous l'action d'un membre secondaire du barreau : comment désormais imposer l'ordre, la discipline, la hiérarchie, lorsqu'un avocat fort léger, au reste, auteur, je crois, d'un petit livre sur les petits théâtres, allait désigner désormais au choix du prince la nomination des premiers présidens et des conseillers d'État; le gouvernement représentatif, capricieux comme un despote d'Orient, préparait tout-à-coup des fortunes merveilleuses.

(') Par un singulier changement dans leurs opinions anciennes, M. Jaubert, M. de Rémusat comme M. Duvergier de Haurannesont restés attachés à la fortune de M. Thiers et se remuent beaucoup pour lui.

A l'instruction publique, M. Thiers plaçait M. Cousin, son ami, qui avait spécialement attaqué le ministère du 15 avril à la Chambre des pairs. C'était un engagement pris depuis long-temps. Comme choix parlementaire il avait peu d'importance; nuls discours n'étaient moins écoutés que la parole creuse, sonore de M. Cousin à la Chambre des pairs : apporterait-il dans le ministère de l'instruction publique ce respect des choses religieuses, indispensable au temps où nous vivons? Ou allait-il faire pénétrer dans les institutions universitaires cet illuminisme allemand, l'étude de sa vie, et qu'il avait fortifié encore par un récent voyage? Faux esprit surtout, avec un orgueil un peu puéril de sa propre science, il se croyait appelé à la renommée de Descartes, de Newton, par sa manie de concilier les idées, les sectes, dans un grand syncrétisme, sous la protection de son néoplatonisme : étaient-ce là les formes pratiques du gouvernement universitaire? Dans son précédent cabinet (de 1836), M. Thiers avait placé M. Pelet (de la Lozère) à l'instruction publique; cette fois il lui confiait les finances : c'était une de ces aptitudes générales qui ne sont déplacées nulle part, parce qu'elles relient très peu et n'offusquent personne. On voyait par la plupart de ces choix que M. Thiers voulait conserver la domination suprême sur son cabinet, en restant évidemment le plus considérable entre eux tous. Quant au général Cubières, c'était un homme d'une fortune toute nouvelle, qui avait montré une certaine rectitude d'esprit⁽¹⁾, une grande fermeté de

(¹) Le gouvernement romain n'avait eu qu'à se louer de la manière d'agir du général Cubières, esprit modéré et réfléchi.

voir, que la position et la fatalité du cabinet ainsi que je l'ai dit; et le cabinet n'avait pas d'autre destinée que de marcher avec la gauche; une fois dans les voies de concessions il n'y a plus à s'arrêter; l'élévation de M. Thiers à la présidence du conseil avait été précédée de quelques conférences avec M. Barrot, qui avait promis son appui et celui de ses amis au cabinet. Ce qu'il y avait de curieux dans ce rapprochement, c'est qu'il s'était fait à la suite de véritables et mutuelles concessions. M. Barrot cessait tout-à-fait d'être l'homme du compte rendu; secouant ce passé importun il se façonnait aux principes du gouvernement pratique, avec ses infirmités, ses tolérances d'abus naguère dénoncés à la tribune avec indignation; si une attraction nécessaire pouvait entraîner M. Thiers vers M. Barrot, celui-ci venait jusqu'à l'extrême limite du centre droit. Il y avait là du bien, il faut le dire; la gauche modérée ne se plaçait plus en dehors du gouvernement, et si elle était arrivée elle-même aux affaires, elle n'aurait fait ni plus ni moins que la majorité conservatrice, véritable hommage rendu aux principes éternels qui régissent les gouvernements et les sociétés. Pour retenir la gauche dans ses bonnes dispositions, M. Thiers multipliait les promesses, les engagements, plus encore pour les personnes que pour les choses, c'est-à-dire pour les avancements, les places plutôt que pour les principes; en général, les hommes font bon marché de leurs idées pourvu qu'on leur cède des positions; le choix d'un nom propre produit plus d'effet que vingt projets de loi favorables aux idées d'un parti. En politique les transactions valent mieux que les concessions.

Ces promesses de places, je le répète, soit pour le conseil d'Etat, soit pour la magistrature, étaient continuellement répétées par M. Thiers, à mesure que la position devenait pour tous mieux comprise et plus parfaitement dessinée, et qu'on arrivait aux votes de la session. On pouvait voir d'abord et juger cette attitude en présence des Chambres; quoique la session fût très avancée déjà, cependant il y avait encore assez de temps pour essayer des manifestations de principes et d'opinions. Devant la Chambre des pairs, le ministère du 1^{er} mars était fort mal placé, M. Thiers se trouvait identiquement dans la même situation que durant son précédent cabinet, c'est-à-dire qu'il soulevait toutes les méfiances de la pairie. Celle-ci, en effet, le jugeait trop démocratique dans ses instincts, trop compromettant dans ses mesures; le peu d'importance de M. Cousin, le seul pair orateur du cabinet, venait s'ajouter à la mauvaise position ministérielle devant la haute Chambre. Il n'était cependant pas dans la nature de la pairie de formuler une opposition ouverte, décisive; ne se sentant pas assez forte pour cela, elle chercherait à contenir, à retenir le ministère; mais une résistance systématique était en dehors de son tempérament. Le parti de la gauche qui connaissait bien cette disposition menaçait incessamment la pairie de ses souvenirs du passé, et de la banale accusation sur le jugement du maréchal Ney : les journaux ne la trouvaient ni assez nationale ni assez bien constituée; de là ces attaques continues, quotidiennes, les menaces surtout d'agrandir la pairie par des promotions successives : pour cela il fallait que M. Thiers se consolidât dans le gouvernement du pays, il lui fallait un ministère durable;

en attendant il se contentait du patronage visible et très affectueux du duc de Broglie.

La Chambre des députés avait accueilli M. Thiers avec plus de faveur : son talent facile y plaisait, sa parole caressait certaines passions politiques en rapport avec la mauvaise éducation du pays. Le centre conservateur se méfiait de M. Thiers et ne lui prêtait sa force qu'à la condition bien expresse qu'il demeurerait dans les principes mêmes de l'ancienne majorité : c'était une illusion pour les conservateurs que d'espérer le contenir ; car telle ne pouvait être la destinée de M. Thiers, évidemment appelé au système et aux opinions de la gauche. Sa force, le ministère du 1^{er} mars devait nécessairement la trouver dans l'appui du tiers parti et de M. Barrot : or, dans les épreuves successives auxquelles on s'était soumis, le parti Barrot avait montré la plus grande modération : avait-il l'espérance prochaine du ministère ? était-ce simple condescendance pour les opinions de M. Thiers, ou instinct pour l'absorber tôt ou tard ? Tant il y a que par une métamorphose étrange et heureuse, M. Barrot abdiqua presque tous les principes de la gauche pour vivre des conditions de la majorité même. Le début de ce ministère fut bon ; à la suite du mariage de M. le duc de Nemours (1) il proposa un développement de l'amnistie en l'appliquant aux contumaces ; une fois cette concession faite il resta dans les conditions mêmes du précédent cabinet (2). C'est ainsi qu'il re-

(1) Le mariage de M. le duc de Nemours fut célébré à Saint-Cloud le 27 avril 1840.

(2) *Ordonnance du roi.*

« L'amnistie accordée par notre ordonnance du 8 mai 1837 est étendue à tous les individus con-

poussa la réforme électorale ou qu'il l'ajourna indéfiniment; et pourtant la gauche n'avait-elle pas jusqu'ici vécu avec cette éternelle objection contre la loi électorale! C'est ainsi qu'il repoussa ou qu'il renvoya à d'autres temps, qu'il *enterra* dans les bureaux (ce fut le terme, je crois) les propositions Gauguier et de Rumilly sur les incompatibilités des fonctions publiques salariées et de la qualité de député; c'est ainsi que l'on ajourna la conversion de la rente, quoique M. Gouin, le promoteur incessant de cette mesure, fût ministre du commerce! Enfin, au scandale des puritains de la gauche, M. Odilon-Barrot vota les fonds secrets; oui, les fonds secrets qu'on dénonçait comme un moyen de corruption de police honteuse; et, je l'avoue ici, cela fut un bien pour les idées gouvernementales, car les hommes de la gauche s'y faisaient successivement; ils devaient reconnaître et s'avouer à eux-mêmes qu'on ne peut gouverner les peuples qu'avec certaines conditions d'ordre, de force et de sécurité, et que dans les plaintes de tribunes il y a bien des déclamations.

Cette même situation se produisait dans la presse,

damnés avant ladite ordonnance, pour crimes et délits politiques, qu'ils soient ou non détenus dans les prisons de l'Etat. »

« L'amnistie du 8 mai 1837, ajoutait le *Moniteur*, n'a pu être appliquée à un certain nombre d'individus condamnés par les cours d'assises de l'ouest, qui avaient agi sous l'influence plus ou moins directe des désordres dont cette partie du royaume a été le théâtre en 1832, mais qui avaient

été déclarés coupables de crimes communs. Ces condamnés avaient déjà, depuis 1837, été l'objet de divers actes de clémence : le roi a voulu signaler le mariage de son second fils par de nouvelles grâces. Sur cinquante-sept condamnés de l'ouest, encore détenus dans les bagnes ou dans les prisons du royaume, le roi en a rendu quarante à la liberté, en maintenant seulement à leur égard la mise en surveillance. 44 ont obtenu des

et il s'était fait comme une transformation au sein du journalisme; le journal ministériel par excellence, le croirait-on? c'était le *Constitutionnel* devenu l'organe, le *Moniteur* de M. Thiers. Le vieux libéral, marqueté de jacobinisme et d'impérialisme, avait parfaitement pris les allures d'une feuille obéissante et dévouée au cabinet du ministre des affaires étrangères; recommandant la sagesse, la tempérance, agenouillée, prosternée la face contre terre devant le ministère ('). Le *Courrier français* ne le cédait guère en dévouement, et il serait curieux de relire les articles d'un caractère plus que gouvernemental que publiait son rédacteur en chef ('): tout était pour le mieux possible; au-delà de M. Thiers, pour ces puritains, il n'y avait plus rien de légitime. Le *Siècle*, également organe plus immédiat de M. Barrot, soutenait le ministère avec la plus vive admiration: c'était l'ardeur des néophytes.

Dans l'opposition se trouvait alors la *Presse*, sous son directeur M. Émile de Girardin: c'était l'organe et la représentation de M. Molé, son type, son idéalisme de gouvernement; implacable pour les hommes de la gauche elle faisait ressortir avec esprit le charlatanisme de leur désintéressement (') si parfaitement

réductions et des commutations de peine; aucun ne reste dans les bagnes. »

(') Je crois que le *Constitutionnel* était alors sous la direction de M. Étienne.

(') M. Châtelain était mort depuis une année, et le *Courrier Français* n'avait plus la même direction. A ce moment, son rédac-

teur principal visait à la députation, ce qui donna lieu à bien des sarcasmes de la part du *Journal des Débats*.

(') Un article très violent fut publié par la *Presse* sur les achats de journaux, les subventions, les subsides et on accusa M. Thiers d'avoir multiplié ces sortes de négociations.

adouci par les faveurs du pouvoir, les places, les honneurs; elle démontrait ce qu'avait d'immoral ce renoncement si facile aux principes puritains. Le *Journal des Débats* gardait plus de ménagement que la *Presse*, parce qu'il voulait rester dans les conditions de la majorité conservatrice qui comptait plusieurs nuances : il attaquait M. Thiers, la tendance de son ministère, tout en cherchant à le retenir dans les conditions de l'ancienne majorité dont il avait fait si longtemps partie. Cette opposition des *Débats* terrible, menaçante s'adressait aux fonctionnaires publics, et les faisait douter de la durée du pouvoir lui-même, ce qui est le plus grand danger pour un ministère.

A leur tour, les feuilles véritablement radicales se séparant tout à-la-fois de M. Barrot et de M. Thiers, voulaient retremper la gauche puritaine dans les conditions démocratiques; elles dénonçaient la situation timide de M. Barrot et ses ménagemens; quelques-uns prenaient à pitié la mystification dont il était l'objet; d'autres le dénonçaient comme un traître à ses devoirs. Il se formait donc naturellement un parti politique dans la gauche de Juillet et un parti extrême de démocratie républicaine. Enfin, quant aux légitimistes, par une aberration qu'on s'explique à peine, ils avaient un faible pour M. Thiers, le ministre qui détestait le plus vivement la Restauration. Il y avait d'abord goût d'artiste, de laisser-aller, de vie facile entre M. Berryer et M. Thiers, une sorte de fraternité de paroles, et je dirai presque un décousu de personnes qui les rapprochaient l'un de l'autre; ensuite, par un instinct spirituel mais malfaisant, les journaux légitimistes avaient parfaitement compris que

M. Thiers c'était le désordre, la guerre, l'anarchie dans le gouvernement, et qu'à travers ces fléaux, pourrait surgir une pensée de retour vers cette Restauration qu'ils servaient avec loyauté. Ce qu'ils craignaient c'était l'ordre, la paix sous la monarchie du 9 août; et si la France trouvait ces conditions dans le système établi en 1830, il était à craindre qu'elle n'oubliât, hélas! la vieille et glorieuse branche aînée des Bourbons. On pouvait s'expliquer dès-lors la passion des légitimistes pour le ministère de M. Thiers.

Les deux idées qui paraissaient dominer, absorber le cabinet nouveau, chose étrange! c'était l'impérialisme et l'esprit jacobin; et il ne fallait pas s'en étonner, car ces deux terribles fantaisies se trouvaient dominantes, je dirai presque qu'elles se faisaient homme en M. Thiers. L'idée révolutionnaire, il la caressait par éducation, par vanité; il l'avait érigée en monument par la colonne de Juillet, et maintenant une négociation s'ouvrait avec l'Angleterre pour obtenir la translation en France des cendres de Napoléon; cette idée qui avait sa valeur poétique devait être l'occasion d'odes, de ballades retentissantes, de métaphores, de belle rhétorique, mais n'allait-elle pas grandir d'une façon démesurée les opinions bonapartistes, déjà si puissantes sur le pays? Le ministre des affaires étrangères s'était adressé à la Grande-Bretagne dans le but d'obtenir les cendres de Napoléon, et lord Palmerston, trop supérieur pour ne pas concéder ces petits hochets de peuples, lorsqu'il avait besoin de cacher ses négociations sérieuses sur l'Orient avec le baron de Brunow, consentit avec une grâce charmante

à ce qui paraissait un souhait de la nation française. M. Guizot avait dit dans sa note adressée au vicomte Palmerston : « Le soussigné, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le roi des Français, conformément aux instructions qu'il a reçues de son gouvernement, a l'honneur d'informer son excellence le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté la reine du royaume-uni de la Grande Bretagne, que le roi désire ardemment que les restes mortels de l'empereur Napoléon soient déposés dans une tombe en France, dans ce pays qu'il a défendu et illustré, et qui conserve avec orgueil la dépouille mortelle de plusieurs milliers de ses compagnons, officiers et soldats dévoués avec lui au service de leur patrie. Le soussigné est convaincu que le gouvernement de Sa Majesté Britannique ne verra dans ce désir de Sa Majesté le roi des Français qu'un sentiment juste et pieux, et que le gouvernement de Sa Majesté donnera les ordres nécessaires pour que les cendres de Napoléon soient transférées de Saint-Hélène en France. »

Immédiatement dans une réponse au comte Granville, lord Palmerston avait accédé au vœu du gouvernement français (1). Le roi qui ne voulait perdre aucune

(1) *Le comte Granville au vicomte Palmerston.*

Paris, 4 mai 1840.

« Mylord, le gouvernement français avait été invité par diverses pétitions adressées aux Chambres à vouloir bien faire des démarches auprès du gouvernement de S. M. la reine, à effet d'en obtenir l'autorisation de transférer de Sainte-Hélène à Paris les cen-

dres de l'empereur Napoléon. Ces pétitions avaient été favorablement accueillies par les Chambres qui les avaient renvoyées au président du conseil et aux autres ministres, ses collègues. Les ministres ayant délibéré sur ce point, et le roi ayant adhéré aux mesures nécessaires pour que l'on fit droit aux pétitions, M. Thiers m'a annoncé officiellement hier que le gouver-

occasion de popularité pour sa famille, chargea le prince de Joinville du commandement de l'expédition destinée à transporter en Europe ces reliques glorieuses, et un projet de loi fut présenté à la Chambre des députés, afin de demander un crédit pour les funérailles. Jusque-là tout était parfaitement bien ; il faut qu'un gouvernement descende souvent aux choses vulgaires pour se fortifier dans l'opinion ; il ne faut pas dédaigner ce qui attire les applaudissemens des masses et tout ce qui tenait à Napoléon remuait les entrailles de la multitude. Mais l'imprudence commença, lorsque M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, élève de l'école impériale, vint déclarer à la tribune que « Napoléon avait été le souverain légitime de la France. » Paroles étranges et au moins inutiles, car enfin, s'il y avait une légitimité impériale, il fallait supposer une dynastie avec des droits légitimes aussi, et alors c'était justifier les entreprises de Louis Bona-

nement français désirait que le gouvernement de S. M. la reine l'autorisât à opérer la translation des cendres de l'empereur Napoléon de Sainte-Hélène à Paris. M. Thiers me fait observer que le consentement du gouvernement britannique à la mesure projetée serait le moyen le plus efficace pour cimenter l'union des deux pays et créer des sentimens d'amitié entre la France et l'Angleterre.

« Signé GRANVILLE. »

Le vicomte Palmerston au comte Granville.

Foreign-Office, 9 mai 1840.

« Mylord, le gouvernement de

Sa Majesté ayant pris en considération l'autorisation que lui demande le gouvernement français de transférer les cendres de l'empereur Napoléon de Sainte-Hélène en France, vous pouvez déclarer à M. Thiers que le gouvernement de Sa Majesté se fera un plaisir d'accéder à cette demande. Le gouvernement de Sa Majesté espère que l'empressement qu'il met à répondre à cette demande sera considéré en France comme une preuve du désir de Sa Majesté d'effacer jusqu'à la dernière trace de ces animosités nationales qui, pendant la vie de l'Empereur, avaient poussé les deux nations à la guerre. Le

parte ; c'était dire que toutes ces ridicules majestés de la famille avaient également des droits à la couronne de France ('). Une légitimité suppose un héritage indélébile, des droits de race transmis dans l'ordre successorial et que tous les membres peuvent réclamer.

En réponse au vent de ces paroles, un coup de télégraphe annonça une nouvelle tentative du jeune Louis Bonaparte contre le gouvernement établi en France. On se rappelle que le fils de la duchesse de Saint-Leu, forcé d'abandonner ses intrigues en Suisse, était venu chercher un asile en Angleterre ; maître d'une fortune considérable par sa famille, avec des illusions infinies et des prétentions absurdes au trône, il avait mesuré le terrain et rêvé une nouvelle tentative pour placer la couronne sur sa tête ('). Il croyait le moment favorable, avait-il tout-à fait tort ? Quoi ! le gouvernement tout entier réchauffait l'idée napoléonienne en France ; on allait amener en pompe les cendres de l'Empereur sous la colonne et l'arc de triomphe ; un ministre proclamait la légitimité de la dynastie impériale ; quoi ! de plus simple, de plus logique, qu'un héritier de l'Empereur vint réclamer des

gouvernement de Sa Majesté aime à croire que de pareils sentimens, s'ils existaient encore, seraient ensevelis à jamais dans le tombeau destiné à recevoir les restes mortels de Napoléon. Le gouvernement de Sa Majesté se concertera avec celui de France pour les mesures nécessaires à l'effet d'opérer la translation.

« Signé PALMERSTON. »

(') Il y avait eu une inconve-

nante protestation des membres de la famille Bonaparte, sur le dépôt qu'avait cru devoir faire le général Bertrand, de l'épée de Napoléon, dans les mains du roi ; à cette occasion, Louis Bonaparte avait écrit la lettre suivante :

« Je m'associe de tout mon cœur à la protestation de mon oncle Joseph. En remettant les armes du chef de ma famille au roi Louis-Philippe, le général Bertrand a été la victime d'une déplorable illu-

droits si bien constatés et reconnus. Aussi faut-il remarquer que le jeune Bonaparte parfaitement logique dans ses proclamations rappelle toute la conduite du gouvernement qui semble légitimer ses droits : « Français ! s'écrie-t-il, les cendres de l'Empereur ne reviendront que dans une France régénérée ! Les mânes du grand homme ne doivent pas être souillées par d'impurs et hypocrites hommages. Il faut que la gloire et la liberté soient debout à côté du cercueil de Napoléon ! Il faut que les traîtres à la patrie aient disparu ! Banni de mon pays, si j'étais seul malheureux je ne me plaindrais pas ; mais la gloire et l'honneur du pays sont exilés comme moi. Français, nous rentrerons ensemble ! Aujourd'hui comme il y a trois ans, je viens me dévouer à la cause populaire. Si un hasard me fit échouer à Strasbourg, le jury alsacien m'a prouvé que je ne m'étais pas trompé... Lorsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'un peuple comme le peuple français, il y a un moyen infailible de faire de grandes choses, c'est de le vouloir. Il n'y a en France aujourd'hui que violence d'un côté, que licence de l'autre. Je veux, en m'entourant de toutes les sommités du pays, sans exception et en m'appuyant uniquement sur les intérêts

sion. L'épée d'Austerlitz ne doit pas rester dans les mains ennemies ; il faut qu'au jour du danger elle brille pour la gloire de la France. Qu'on nous laisse dans l'exil ; qu'on garde nos biens ; qu'on ne se montre généreux qu'envers Napoléon mort, nous nous résignons à notre sort tant que notre honneur restera intact ; mais priver les héritiers de

l'Empereur, du seul héritage que le sort leur ait laissé ; donner à un heureux de Waterloo les armes du vaincu, c'est trahir le plus sacré des devoirs et imposer aux opprimés l'obligation de dire un jour aux oppresseurs : « Rendez-nous ce que vous avez usurpé. »

« Londres, 9 juin 1840.

« Signé LOUIS-NAPOLÉON. »

et la volonté des masses, fonder un édifice inébranlable. Je veux donner à la France des alliances véritables, une paix solide et non la jeter dans les hasards d'une guerre générale. Français ! je vois devant moi l'avenir brillant de la patrie ; je sens derrière moi l'ombre de l'Empereur qui me pousse en avant ; je ne m'arrêterai que lorsque j'aurai repris l'épée d'Austerlitz, remis les peuples sous nos drapeaux et le peuple dans ses droits. Vive la France ! »

A la suite de cette proclamation triomphale venait un décret puéril et d'autant plus curieux, qu'avec un certain instinct Louis Bonaparte nommait M. Thiers président de son gouvernement provisoire. C'était un acte de remerciement, une conséquence fort logique, une appréciation très pénétrante sur les véritables tendances de la politique de M. Thiers : « Le prince Napoléon, au nom du peuple français, décrète ce qui suit, disait-il : la dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner ; le peuple français est rentré dans ses droits ; les troupes sont déliées du serment de fidélité ; la Chambre des pairs et la Chambre des députés sont dissoutes. Un congrès national sera convoqué dès l'arrivée du prince Napoléon à Paris ; M. Thiers, président du conseil, est nommé président du gouvernement provisoire. Le maréchal Clauzel est nommé commandant en chef des troupes rassemblées à Paris ; le général Pajol conserve le commandement de la première division militaire ; tous les chefs de corps qui ne se conformeront pas sur-le-champ à ces ordres seront remplacés ; tous les officiers, sous-officiers et soldats qui montreront énergiquement leur sympathie pour la cause nationale seront récompensés d'une

manière éclatante au nom de la patrie. Dieu protège la France! »

Tout cela était fort puéril sans doute; mais je ne sais si le roi pouvait avoir désormais une grande confiance en M. Thiers, puisque par un simple instinct d'opinion les ennemis de l'État qui pronçaient la déchéance de la maison d'Orléans saluaient M. Thiers comme président du gouvernement provisoire. C'était dire assez le but et les moyens de la conjuration en vertu de l'idée napoléonienne qu'on avait si vivement réchauffée; M. Thiers était président du gouvernement provisoire de Louis Bonaparte, le maréchal Clauzel devenait chef de l'armée, le général Pajol gouverneur de Paris, et ceci simplement, parce que la pensée impérialiste était en eux; il n'y avait plus qu'à mettre en action ce qui était dans leur cœur et ce qu'ils avaient répandu dans l'atmosphère par ces apothéoses, ces discours enthousiastes sur la dynastie des Bonaparte. C'était à Londres que cette conjuration s'était préparée; je ne crois pas que lord Palmerston ou même qu'aucun des cabinets étrangers y fût mêlé; toutefois je pense qu'au moment où se suivaient les négociations sur l'Orient, tout ce qui pouvait détourner l'attention de la France: forfanterie au pied de la colonne, cendres de l'empereur, conspiration de Louis Bonaparte, était applaudi par l'Europe sérieusement préoccupée de ses intérêts. A Londres donc s'était formé ce petit complot impérialiste; autour du héros improvisé s'étaient réunis des gens de cœur d'une importance médiocre et d'une considération politique peu retentissante; le général Montholon, gendre de M. de Sémonville qu'une

apoplexie venait de frapper (1), les colonels Parquin et Vaudrey, braves officiers, des capitaines ou des lieutenants nuls et sans renommée, mécontents ou proscrits, et c'est avec ce cortège que le jeune Louis-Napoléon rêvait un 20 mars, parce qu'il avait l'habit et les bottes de l'Empereur, le pommeau de son épée. Le projet était de débarquer à Boulogne et de marcher de là vers Paris en entraînant derrière soi avec cette sorte de bataillon sacré, les garnisons, les troupes, les populations mêmes.

Dans cette idée fantastique le 3 août 1840, à minuit, Louis Bonaparte suivi de cet état-major bigarré s'embarqua furtivement sur le navire à vapeur *la cité d'Édimbourg* au port de Greenwich se dirigeant sur Boulogne. Durant cette traversée, Louis Bonaparte imita l'empereur Napoléon à son départ de l'île d'Elbe ; il haranguait sa troupe, dictait des proclamations, des ordres du jour terminés par les cris habituels de *vive l'Empereur, vive Napoléon !* Nul ne promettait davantage : « En France, disait-il, nous avons des amis puissans, de nombreux auxiliaires, » et ces paroles étaient accueillies avec enthousiasme : le 6 août à une heure du matin le navire à vapeur s'approcha du petit port de Vimereux. Les chaloupes mises en mer, environ soixante hommes furent débarqués sur la plage ; le navire vint ensuite mouiller devant Boulogne. Voilà donc cette petite troupe qui se dirige vers la ville, y pénètre, s'avance vers quelques pelotons de la ligne hésitant ; de braves officiers les ramènent au devoir. Louis Bonaparte, le pistolet à la main, fait feu sur l'un d'eux à bout portant et

(1) M. le marquis de Sémonville allait avoir 80 ans. »

tue un pauvre soldat. La générale bat de tous côtés; bientôt la troupe est réunie sous les armes; Louis Bonaparte et ses officiers courent au rivage pour se rembarquer; c'est un pêle-mêle dans les flots, les uns nagent, d'autres se noient; on fait feu sur eux. Louis Bonaparte et ses officiers furent arrêtés.

Pour détruire donc ces aventureux desseins, il ne fallut que quelques douaniers, deux ou trois postes de soldats dévoués; il y eut des morts et des blessés; l'étourdi qui avait pris le vol de l'aigle impériale fut arrêté ainsi que ses compagnons de fortune, et bientôt dut commencer devant la Cour des pairs un procès pour attentat à la sûreté de l'État et tentative de violence à main armée. La leçon du jury de Strasbourg avait profité; on ne voulait plus subir un acquittement. Le parti impérialiste jeta toute sorte de calomnie contre les pairs; on publia la liste des bienfaits que chaque pair avait reçus de Bonaparte, comme si les services à la France n'étaient rien, et qu'il n'y eût rien en dehors de l'Empereur, le seul maître de la patrie. La Cour des pairs, juridiction politique, hâta la conclusion de ce débat, qui fut pitoyable de la part des accusés. Devant ce pouvoir supérieur Louis-Napoléon, se posant en prince malheureux et déchu, ne fit que résumer en quelque sorte la théorie de M. de Rémusat sur la légitimité de la dynastie impériale. A ce point de vue le gouvernement de M. Thiers faisait comme l'office d'agent provocateur; il exaltait, il faisait pénétrer le feu et l'enthousiasme dans les veines, et puis quand les imaginations exaltées voulaient changer en fait les principes défendus par le ministère même, on les traquait, on les poursuivait. Les interrogatoires témoi-

gnèrent de la pauvreté, de la faiblesse des moyens. La plupart des officiers qui avaient pris part à cette entreprise en étaient au repentir : celui-ci parlait de sa femme, de ses pauvres enfans ; l'autre invoquait son ignorance des faits ; quelques - uns étaient illétrés, on aurait dit un de ces complots de soldats dont parle Tacite aux derniers temps de ses *Annales*. La Cour des pairs se montra d'une grande patience et d'une indulgente facilité ; l'arrêt se résuma en des détentions ou des acquittemens ; point de peine afflictive ou infamante, rectifiant ainsi par sa dignité propre, le rapport déclamatoire de M. Persil. M. Persil ne savait pas tenir compte du malheur des causes tombées ; sans mesure dans l'expression et la forme, il allait toujours aux paroles aigres, passionnées de l'avocat : c'était ou de la flatterie outrée ou de l'invective sans goût, n'ayant rien de ce calme que le comte Portalis ou même M. Girod (de l'Ain) avaient mis dans leurs rapports empreints de la forme judiciaire la plus exacte, la plus sévère.

Si la ridicule entreprise de Louis Bonaparte jetait un peu de défaveur sur l'idée impérialiste, il y avait une seconde face dans l'esprit de M. Thiers, c'était l'idée révolutionnaire, et il faut la voir se développer dans son administration remueuse. Dès la formation de ce ministère, le parti de la gauche avait espéré un triomphe prochain ; partout un frémissement se faisait sentir dans les fibres du parti jacobin. A peine arrivé au pouvoir, M. Thiers annonça la consécration prochaine de la colonne de Juillet sur la place de la Bastille, surmontée du génie de la liberté, terrible témoignage de la légiti-

mité d'insurrection : c'était dans les caveaux pratiqués sous cette colonne que les héros de la révolte devaient être ensevelis comme de nobles victimes, et leurs noms obscurs ou peut-être inscrits autre part devaient immémorablement rester gravés sur le bronze. Une solennité funèbre était annoncée pour les journées anniversaires de Juillet à la façon des fêtes conventionnelles ou du Directoire; on exhumerait les ossemens de partout, sous les tertres du Louvre où dormaient en paix vainqueurs et vaincus; dans ces sépulcres presque profanés on rechercherait les débris des corps humains, les ossemens épargnés par les vers de la tombe, pour les transporter sous la colonne mémorative : un immense catafalque à douze chevaux noirs et blancs devaient traîner cette montagne d'ossemens, comme l'avait dit Anne Comnène des premières funérailles des croisés.

Ce projet, annoncé dès le mois d'avril, avait eu un immense retentissement; par instinct le peuple chantait la *Marseillaise* et la *Parisienne* dans toutes les rues; un aspect sinistre se produisait comme un presentiment des idées de révolte, et alors commencèrent les coalitions d'ouvriers; chaque état fit la sienne : les uns se mirent en grève, d'autres demandèrent une augmentation de salaire; chaque soir des émeutes, des réverbères brisés; on voyait des groupes sinistres parcourir les rues, se réunir aux barrières pour menacer la capitale à peine restaurée dans la paix; on eut les émeutes permanentes comme en 1831, et les proclamations du préfet de police annoncèrent que les mauvais jours étaient une fois encore arrivés. Ce fut alors que pour répri-

mer cette ardente agitation de peuple, appuyée sur les coalitions d'ouvriers, M. Thiers déploya une passion de stratégie qui jeta de nouvelles inquiétudes dans les esprits. Paris fut sillonné le soir de troupes équipées en guerre, avec de l'artillerie, mèche allumée; des campemens militaires furent indiqués avec des bivouacs sur toutes les places, comme à la veille du 14 vendémiaire et la cavalerie prête à mettre le pied en selle. Ces déploiemens de forces faisaient naître plus de craintes encore que l'émeute elle-même; elles supposaient que le gouvernement était à la piste d'une immense conspiration, et l'on ne peut dire l'impression que cela produisait sur les âmes. M. Thiers avait un faible pour la force armée, il aimait les mouvemens des troupes sur les places publiques : sa passion était de jouer au soldat; le ministre, à cheval, voulait commander les manœuvres; il avait des officiers d'ordonnance, un aide-de-camp attaché à sa personne; comme historien, il corrigeait les plans de campagne des généraux et de l'Empereur, et critiquait les manœuvres du maréchal Soult même à Austerlitz.

Ce tumulte de place publique, ce retour vers les idées de M. de Lafayette effrayait les classes moyennes : allait-on voir encore des conflits dans les rues, des tumultes de peuple, d'ouvriers, d'étudiants comme en 1831? et ces craintes s'élevaient vers de plus hautes régions (1). M. Guizot, à l'avènement de M. Thiers

(1) « La journée a été sombre. Trois francs de baisse sur les fonds publics; quelques tentatives de barricades, qui ont heureusement échoué; la ville occupée militairement par une chaîne de postes; les

physionomies inquiètes, les affaires interrompues, l'attente de quelque événement sinistre, voilà le spectacle affligeant que Paris a présenté. »

avait gardé, sur les instances de ses amis, l'ambassade de Londres, mais avec l'engagement formel de la part du président du conseil de ne pas s'écarter de la politique du 11 octobre, c'est-à-dire de rester au milieu de l'ancienne majorité. M. Guizot se croyait d'ailleurs trop avant dans les négociations pour donner sans motif une démission qui pouvait compromettre les services publics : il garda donc l'ambassade. Mais à mesure qu'il jette les yeux sur Paris, sur cette agitation des cœurs, sur ce désordre de gouvernement, M. Guizot s'en effraie justement. « Où va-t-on avec ces idées, ces formes révolutionnaires ? c'est moins le dehors que le dedans qui m'inquiète, » écrit l'ambassadeur, et en cela il a raison. Sans parler de son caractère d'homme politique et parlementaire, M. Guizot, même en tant que simple diplomate sent bien que le dedans réagit sur l'extérieur d'une manière active et puissante, et qu'il n'y a de négociation possible qu'avec l'ordre et la force gouvernementale. Si M. Thiers suit la même ligne d'agitation et de turbulence, s'il reste au pouvoir, la démission de M. Guizot est infaillible.

Ce n'était pas exclusivement l'émeute matérielle qu'il fallait redouter ; il y avait dans chaque individu, dans chaque intelligence un désir immodéré de pouvoir, et tout le monde était roi, excepté le roi lui-même. Les attaques contre sa personne n'avaient point cessé ; non-seulement les journaux qui soutenaient M. Thiers développaient la théorie : « le roi règne et ne gouverne pas », mais encore en prenant comme langage de convention le mot de *liste civile*, ils la montraient thésaurisant aux dépens du peu-

ple; on ne parlait plus que de la royauté parjure, que des promesses de 1830 violées, et il est rare que ces doctrines jetées au peuple ne se transforment bientôt en attentat. Je crois qu'il ne faut rien exagérer, les passions mauvaises portent historiquement une terrible responsabilité; toutefois il est impossible d'accuser un parti tout entier de l'acte de fanatisme d'un individu. Hélas! la personne du roi fut encore exposée, et un sinistre bruit se répandit à Paris. C'était le 17 octobre, à cette époque où le jour baisse vite, et pourtant où la vie de campagne n'a point fini pour le grand monde; le roi résidait à Saint-Cloud et était venu tenir le conseil des ministres aux Tuileries; la voiture avait pris le quai du bord de l'eau, longé la terrasse jusqu'à l'angle de la place Louis XV; selon l'habitude, la garde du poste avait pris les armes, et le roi pour saluer, baissait la glace de la voiture, lorsque un coup de feu se fit entendre. Le prince vit bien qu'un nouvel attentat était commis contre lui; il rassura la reine et sa sœur qui occupaient le fond de la voiture; personne n'avait été atteint, quoique le coup de feu vint de très près; on aperçut un homme qui se cachait derrière un des lions qui décorent la place Louis XV; arrêté sur-le-champ, et interrogé par le préfet de police, il fit les étranges réponses qu'on va lire : « Comment vous nommez-vous? — Marius-Edmond Darmès. — Où êtes-vous né? — A Marseille. — Quel âge avez-vous? — Quarante-trois ans. — Votre profession? — Conspirateur. — Ce n'est pas là une profession? — Eh bien! mettez que je vis de mon travail. — Qui a pu vous pousser à commettre un crime aussi odieux? Avez,

vous des complices? — Je suis le seul complice; j'ai voulu tuer le plus grand tyran des temps anciens et modernes qui ait existé. — Ne vous repentez-vous pas maintenant d'avoir conçu et exécuté une aussi abominable tentative? — Je ne me repens que de n'avoir pas réussi. — Aviez-vous depuis long-temps le projet d'assassiner le roi? — J'ai eu ce projet une heure seulement avant de le mettre à exécution. » Était-il possible de ne pas reconnaître ici toute l'empreinte, toute la couleur de l'esprit révolutionnaire fanatisé; c'était le résumé des doctrines les plus effrayantes des sociétés secrètes, de ces accusations que répandaient les journaux contre le chef de l'État : pouvait-on nier maintenant cet esprit corrosif qui pénétrait dans les dernières bases de la société pour les ronger sourdement? On chantait la *Marseillaise* et l'on tirait sur le roi, on dénonçait le tyran et la tyrannie, et une balle régicide sifflait dans la glace de sa voiture; conséquence des passions mauvaises qu'on avait pris plaisir à soulever!

Cet attentat de Darmès fit une profonde impression sur les esprits, et néanmoins M. Thiers garda l'attitude politique qu'il avait prise vis-à-vis de la couronne, c'est-à-dire que plus que jamais il manifesta la volonté de gouverner par lui-même et d'avoir toute liberté dans sa pensée. Le roi, je le répète, souffrait avec peine cette sujétion de son propre système; tout en conservant les formes de politesse, il ne se dissimulait pas que la position était mauvaise, et qu'il y avait dans cette administration de M. Thiers quelque chose de faux qui devait entraîner le gouvernement vers l'anarchie de 1830. Cette lutte intestine n'était un secret pour personne, et M. Thiers n'avait garde de la

laisser ignorer, afin de se donner le mérite d'une ferme résistance en rejetant toutes les fautes sur le prince; singulière manière d'interpréter le système représentatif qui veut que tout l'honneur du bien reste au roi et le mal aux ministres! Loin de là, M. Thiers dénonçait, poursuivait la couronne par des confidences malheureuses, afin d'arracher la dernière action que le roi désirait conserver sur les affaires. En général, c'étaient de singuliers amis que ceux de M. Thiers; je ne parle pas seulement des ministres, ses collègues, de quelques membres de la Chambre, mais plus spécialement des journalistes qui allaient prendre ses ordres. Les rédacteurs en chef du *Constitutionnel*, du *Courrier français* et du *Siècle* étaient les bras droits de son cabinet; dès le matin, il les recevait pour leur communiquer ses pensées, ses actes, ses notes, ses embarras avec la couronne, et toutes ces révélations ensuite s'ébruitaient par l'organe de ces journaux. C'était un désordre continu dans le cabinet du ministre envahi par la presse libérale, et tout le temps se passait en causeries sur la situation. Je n'ose dire les étranges confidences du ministre sur la cour et la royauté: que de mauvais propos vinrent de là!

M. de Rémusat, avec plus de gravité, songeait à satisfaire quelques ambitions du centre gauche au moyen de positions administratives, toutefois lentement, avec précaution, afin de ne pas effrayer les centres qui votaient encore avec le ministère; son remaniement dans les préfectures fut très limité, et il mécontenta la gauche. M. Vivien, au ministère de la justice, voulait également donner un sens, une tendance à son ministère, et il ne l'osait pas. A son tour, s'il in-

sérait quelques nominations judiciaires au *Moniteur*, aucunes n'étaient directement significatives. M. Thiers avait autrefois insisté pour qu'on donnât une place de conseiller à la Cour de cassation à M. Dupont (de l'Eure), c'eût été un acte d'une certaine portée politique, d'un sens de franchise et d'une couleur tranchée; eh bien! M. Vivien ne l'osa pas; les vacances furent remplies d'une manière insignifiante, parce qu'on avait des craintes sur l'opposition trop dessinée des centres de la Chambre. On était dans la gauche par les principes et la tendance et l'on n'osait pas l'être encore par les personnes. La pente sur laquelle on se maintenait avait sa fatalité, et pourtant M. Thiers redoutait de la franchir.

Dans le récit des événemens et pour ne pas en ralentir la marche, j'ai dû développer la situation politique à l'intérieur, cependant la position du cabinet est si absorbée par les affaires de l'extérieur, que j'ai hâte d'arriver à l'histoire diplomatique de ces temps d'une portée bien plus saisissante.

CHAPITRE VI.

SECOND ASPECT DU MINISTÈRE DE M. THIERS. LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(DU 1^{er} MARS AU 29 OCTOBRE 1840.)

Développement de la question d'Orient. — Correspondance de M. Thiers avec M. Guizot. — Diplomatie, — à Vienne, — à Berlin, — à Pétersbourg. — Système de M. Thiers sur l'Égypte, — la Syrie. — Traité du 15 juillet. — Effet qu'il produit. — Son véritable sens. — Mémoire de lord Palmerston. — Dépit et colère de M. Thiers. — Les armemens. — Crédits par ordonnances. — Levées de troupes. — Augmentation de la flotte. — Ignorance des journaux. — Mauvais effet qu'ils produisent en Europe. — Mission de M. Périer et de M. Walewski auprès de Mehemet-Ali. — Fausse idée sur la possibilité d'un arrangement particulier entre le pacha et la Porte. — Somation de l'Angleterre. — Retraite des consuls. — Mesures énergiques. — Les amiraux Stopford et Napier. — Soulèvement de la Syrie. — Négociations avec lord Palmerston. — Option que nous laissent les puissances. — Isolement de la France. — Bravades jetées à l'Europe. — Elles blessent l'Allemagne. — Mort du roi de Prusse. — Système du prince de Metternich. — Agitation des esprits. — La guerre imminente. — Bombardement des côtes de Syrie. — Ridicule position de M. Thiers. — Affaires d'Espagne. — Triomphe du parti révolutionnaire. — Abdication de la reine Christine. — Dictature d'Espartero. — Intervention du roi Léopold, du prince Esterhazy. — Notes de MM. Appony, d'Arnim. — Conférence du roi et de M. Guizot. — Convocation des Chambres. — Note du 8 octobre. — Rappel de la flotte. — Exigences de M. Thiers sur les armemens. — Dissidence avec le roi sur le discours de la couronne. — Démission des ministres. — Situation dans laquelle le ministère du 1^{er} mars laisse les affaires.

L'agitation active, profonde, qui se manifestait dans les esprits, avait pour cause surtout la situation des

affaires à l'extérieur : presque toujours en France ces deux faits se mêlent, parce que le caractère de notre pays étant la susceptibilité à l'endroit de l'honneur national, il s'imagine que le gouvernement trahit lorsqu'il n'obtient pas le résultat attendu et espéré par l'opinion publique. Le simple aperçu des questions diplomatiques devait suffisamment faire comprendre qu'il se passait quelque chose de décisif à Londres, entre les puissances; on avait beau se faire des illusions à Paris, rien n'était plus certain qu'on agirait, et les organes de M. Thiers vivaient dans une sécurité parfaite. La présence de M. de Brunow à Londres, ses voyages, l'activité des courriers envoyés à Pétersbourg, à Vienne, à Berlin, devaient suffisamment faire pressentir qu'il se préparait un fait capital (1), une de ces conventions, qui une fois signées reçoivent leur exécution. C'est le caractère de la diplomatie européenne à laquelle la politique vulgaire de notre presse refuse d'ajouter foi, que cette fixité des résolutions dès qu'elles sont prises; l'Europe hésite; tâtonne, mais une fois qu'elle a arrêté un plan et que ce plan est converti en traité, elle y marche droit parce que l'opinion morale est tout dans les affaires du monde; il ne faut pas jouer à l'aventure si on ne veut perdre le

(1) La nouvelle en venait même par la voie de Constantinople; on en trouve la preuve dans une dépêche de l'internonce d'Autriche (25 avril 1840).

« Le gouvernement vient de recevoir des dépêches de Nuri-Effendi, son envoyé à Londres; il donne l'espoir que la mission sera couronnée du plus heureux succès,

et ajoute qu'il ne saurait assez se louer de la manière dont il a été accueilli en Angleterre, ce qu'il attribue au sentiment de bienveillance dont en tout temps la nation anglaise a été animée pour la Porte, et il saisit cette occasion pour recommander aux ministres turcs de se lier intimement avec lord Ponsby. »

crédit indispensable à la vie politique des États. Cette fixité s'était révélée dans la dernière lutte de l'Europe avec Napoléon en 1813.

M. Guizot avait gardé son ambassade de Londres sous M. Thiers : j'ai défini déjà le caractère et les devoirs d'un ambassadeur ; il n'est point ministre dirigeant, il n'a point de résolution à lui indépendante de ses instructions ; son devoir consiste à informer sa cour et à devenir son organe officiel ou confidentiel selon le mandat qu'il reçoit : or le ministre dirigeant était M. Thiers ; de lui M. Guizot devait recevoir sa direction : l'ambassadeur devait seulement l'informer de ses propres impressions à Londres, de ce qu'il voyait, de ce qu'il recueillait par des informations sûres : or voici ce que quelques jours après le ministère du 1^{er} mars, M. Guizot écrit à M. Thiers : « Le gouvernement britannique croit avoir en Orient deux intérêts, inégaux sans doute, mais qui le préoccupent cependant l'un et l'autre ; d'un côté, il redoute les Russes à Constantinople ; de l'autre, l'influence française l'effraie à Alexandrie ; il veut empêcher à Constantinople, soit par la force même du gouvernement, soit par l'intervention régulière de l'Europe, la présence de la Russie ; il veut aussi affaiblir le pacha de peur qu'il ne devienne une puissance trop importante dans la Méditerranée, il croit pouvoir atteindre ce double but, car la Russie se montre disposée à abandonner, ou du moins à ajourner non-seulement ses projets d'agrandissement, mais même ses prétentions de protectorat exclusif, elle se montre disposée, comme l'Angleterre à affaiblir le pacha ; la Prusse et l'Autriche adhèrent à cette pensée, l'Angle-

terre voit dans ces dispositions non un embarras, mais une occasion précieuse à saisir; cependant deux craintes la préoccupent : d'une part elle redoute que dans l'exécution on ne livre, par une attaque nouvelle, le gouvernement ottoman au protectorat de la Russie; de l'autre, que l'alliance avec la France, à laquelle elle attache tant de prix, ne vienne à se relâcher ou même à se rompre par la séparation des intérêts des deux puissances en Orient. Les deux considérations la tiennent en suspens et pourront la pousser à faire quelques concessions à la France en Égypte, pour éviter des complications périlleuses et maintenir l'alliance française. Jusqu'où pourraient aller les concessions? Personne ne peut savoir positivement aujourd'hui quelles sont les vues définitives du gouvernement anglais, et jusqu'à quel point elles peuvent être modifiées par les complications ultérieures; ces dispositions me paraissent être assez sérieuses et assez avancées pour que le cabinet français doive s'appliquer à surmonter les difficultés existantes, et non à en créer de nouvelles. « A cette dépêche officielle M. Guizot ajouta le même jour une lettre particulière adressée à M. Thiers (1) : » Je vous prie, monsieur le ministre, de porter sur ma dépêche d'aujourd'hui

(1) Toutes les dépêches de M. Guizot à M. Thiers portent ce caractère de prévoyance sur les évènements qui se préparent. L'ambassadeur écrivait :

« Du reste, a ajouté lord Palmerston, je crois qu'il n'arrivera rien, d'ici à quelque temps, en Orient, et que le pacha d'Égypte se tiendra tranquille, en sorte que nous serons moins pressés. Je l'ai con-

firmé dans cette idée, et je suis maintenant convaincu que lord Palmerston n'a aucun dessein de rien faire ni de rien décider avant l'arrivée du plénipotentiaire turc; nous avons donc du temps. Mais je crois devoir faire observer dès aujourd'hui à Votre Excellence que cet avantage deviendrait peut-être un danger, si nous nous laissons aller à supposer que, parce qu'i

d'hui toute votre attention ; il se peut que nous parvenions à prolonger le *statu quo*, mais il se peut aussi que les événemens se précipitent et que la France soit bientôt obligée de prendre un parti ; nous nous trouverions, dans ce dernier cas, dans l'alternative ou de nous mettre d'accord avec l'Angleterre sur la question de Syrie, ou de nous retirer des négociations et de laisser faire à quatre ce qui n'aurait pu être fait à cinq. Je ne dis pas que, dans ce dernier cas, les quatre puissances parviendront nécessairement à s'entendre, mais je dis que cela se peut ; je dis que si nous ne nous mettons pas d'accord avec l'Angleterre, nous devons nous préparer à voir les quatre puissances chercher à s'accorder, en laissant la France en dehors. Je dis cela pour qu'il n'y ait aucune illusion sur l'état des choses ; il y a dans le cabinet anglais un désir sincère de maintenir et de resserrer l'alliance avec la France ; mais que ce désir doive en définitive l'emporter sur celui d'affaiblir le pacha d'Égypte, c'est ce que je ne saurais affirmer. »

A moins d'annoncer l'accord des quatre puissances avec ou sans la France, il était impossible d'être plus explicite ; l'opinion personnelle de M. Thiers n'é-

ne se fait rien à présent, il ne se fera rien plus tard, et que nous serons définitivement dispensés de prendre une résolution, parce que nous n'en sommes pas pressés immédiatement. Plus j'observe, plus je me persuade que le cabinet britannique croit les circonstances favorables pour régler les affaires d'Orient, et veut sérieusement en profiter. Il aime beaucoup mieux

agir de concert avec nous ; il est disposé à nous faire des concessions pour établir ce concert ; cependant, si de notre côté nous n'arrivons à rien de positif ; si nous paraissions ne vouloir qu'ajourner toujours et convertir toutes les difficultés en impossibilités, un moment viendrait, je pense, où, par quelque résolution soudaine, le cabinet britannique agirait sans

tait pas de s'accorder avec les puissances, mais de préparer un arrangement particulier entre la Porte et Mehemet-Ali. L'Europe était informée des instructions secrètes données à M. de Pontois à Constantinople; M. de Metternich avait également instruit lord Palmerston du projet qu'avait la France et qu'elle lui avait communiqué (comme une espérance) d'obtenir un traité séparé entre le pacha d'Egypte et le sultan; traité qui devait sortir des conditions proposées par les quatre cabinets. De là résultait donc la conviction que la France se séparait des puissances, qu'elle avait une politique à part, et lord Palmerston en concluait que ces mêmes puissances pouvaient traiter séparément et faire elles-mêmes des conditions.

M. Guizot, avec ses moyens d'information, avait indiqué à M. Thiers la tournure que prenaient les négociations et la résolution qui pourrait en être la suite: l'ambassadeur annonçait qu'il se tramait quelque chose; on ne pouvait rien préciser encore; mais l'attitude prise par la France devait amener comme réaction un certain nombre de mesures que les cabinets de concert arrêteraient à leur tour. Il y a plus; le 25 avril, M. Guizot envoya à M. Thiers une note qui lui avait été remise par Nuri-Effendi, ambassadeur de la Porte Ottomane à Londres, et dans laquelle l'envoyé de France était invité à vouloir bien

nous, et avec d'autres, plutôt que de ne rien faire. Le temps peut nous servir beaucoup pour amener ce cabinet au plan de conduite et aux arrangemens qui nous paraissent sages et praticables; mais, si

nous n'employions pas le temps à marcher effectivement vers un tel résultat, je craindrais fort, je l'avoue, qu'en définitive il ne tournât contre nous. »]

accéder, au nom de son gouvernement, à une convention ayant pour objet d'assurer la restitution de la Syrie à la Porte Ottomane. En communiquant cette note à M. Thiers, M. Guizot demanda ce qu'il devait répondre; le ministre lui écrivit : « Rien ; bornez-vous à accuser réception de la note ; toutefois, vous pouvez déclarer verbalement à Nuri-Effendi, ainsi qu'aux autres représentans, que le cabinet français ne voit pas très clairement la nécessité d'une conférence dans la véritable acception du mot, et que ce serait un obstacle à la solution de la question d'Orient, plutôt qu'un moyen de la terminer promptement. Bornez-vous à donner votre opinion sur tel ou tel point particulier ; négociez même dans des cas spéciaux, mais n'accédez à aucun protocole, ni à une résolution collective, à moins que vous n'en obteniez l'autorisation formelle. » M. Thiers ajoutait : « J'ai assez de la note collective de l'année dernière, qui est encore un sujet de discussion. Je ne veux pas me lier les mains ; je ne puis me prêter à des mesures coercitives contre Mehemet-Ali, et c'est où l'on veut en venir. Toutefois, je ne puis empêcher les autres d'en agir ainsi, et je laisserai faire chacun selon son caprice aussi long-temps que l'honneur ou les intérêts de la France n'en seront pas blessés ; mais le projet d'employer la violence contre Mehemet-Ali me paraît chimérique, d'abord parce que Mehemet est plus solidement établi qu'on ne pense, et en second lieu, parce que l'Angleterre seule pourrait essayer d'un pareil moyen, quoique dans ce cas les avantages ne dussent point compenser les inconvéniens. Je ne veux néanmoins pas empiéter par mon opinion, et si vous trouvez qu'on pense au-

trement à Londres, essayez de faire des représentations, et si on n'y a pas égard, vous attendrez jusqu'à nouvel ordre. »

Le système de M. Thiers était donc une politique expectante, un essai de négociations à part et jamais simultanées, et cette attitude il avait essayé de la prendre à Vienne, Pétersbourg et Berlin; partout la France avait fait des propositions, des ouvertures, et partout on lui répondait : « Entendez-vous avec la conférence de Londres qui appelle votre concours ; les puissances ne demandent pas mieux que de vous admettre dans les protocoles, pourvu qu'il y ait conformité d'idées, identité de moyens, concert européen, en un mot comme cela s'est trouvé dans les affaires de la Grèce, de Belgique. Pourquoi vous isoler quand tous vous tendent la main ; quelle est donc cette tendresse inattendue pour Mehemet-Ali, est-ce là ce que M. de Pontois promet à Constantinople (1) ? » Tel était également l'esprit des dépêches venues de Londres, et les informations qu'avait données le général Sébastiani à son arrivée à Paris; l'ancien ambassadeur ne dissimulait pas la situation difficile de M. Guizot, obligé de suivre une politique à part dans une question qui ne

(1) Le 25 mars 1840, lord Ponsonby avait eu avec M. de Pontois un long entretien. L'ambassadeur anglais parla en ces termes :

« Les circonstances sont critiques ; les Russes menacent d'envahir l'Asie-Mineure ; la Porte est sur le point de donner son assentiment à leur entrée et à la proposition qui lui a été faite de faire marcher les troupes turques de concert avec l'armée russe. Nous

devons engager le divan à ne pas tomber dans le piège, car il est menacé de se trouver sous la tutelle absolue et exclusive de la Russie. Nous n'avons pas de temps à perdre ; laissons approcher nos escadres des Dardanelles. Voyez dans quelle position la conduite de Mehemet-Ali nous a placés ; il veut allumer une guerre générale. » Cependant lord Ponsonby poussait les Turcs à accepter l'interven-

devait se résoudre qu'avec le concours de toute l'Europe. On s'inquiétait des armemens de la France; dans quel but ses flottes étaient-elles portées sur le pied de guerre? A Constantinople, M. de Pontois parlait un langage tout-à-fait à part; chacune de ses notes tendait à imposer au sultan des idées et un système, en opposition entière avec les instructions de lord Ponsonby, qui dans son dandysme tory ne déguisait pas son déplaisir de la politique de la France. En Egypte, M. Cochelet insinuait au pacha des prétentions qu'il faudrait ensuite soutenir par les armes, car elles étaient en complète opposition avec les résolutions de l'Europe entière (1). La mission de M. Eugène Périet à Alexandrie n'avait que le but dont j'ai parlé, c'est-à-dire entraîner le pacha à faire des sacrifices pour motiver un traité direct entre la Porte et Mehemet-Ali, traité qui aurait rendu absolument inutiles les résolutions prises par les hautes puissances à Londres en terminant l'affaire turco-égyptienne sans le concours des quatre cabinets.

C'était ici une véritable illusion qui ne tenait aucun compte des faits et des négociations suivies à Londres

tion armée de la Russie, leur assurant que les deux gouvernements sont d'accord, que l'Angleterre aura l'air de désapprouver, et qu'elle laissera faire. On en conclut que lord Palmerston joue double jeu, qu'il expédie des dépêches dites officielles et des notes contraires pour la gouverne de l'ambassadeur. M. de Pontois répondit à lord Ponsonby : « Je ne m'inquiète point de l'intervention armée de la Russie; Ibrahim-Pa-

cha est en mesure de lutter avec avantage contre une armée de 70,000 Russes; la France ne restera pas neutre d'ailleurs; elle emploiera tous les moyens pour empêcher un conflit, mais elle n'hésitera pas à tirer le canon contre toute puissance qui cherchera à affaiblir la Turquie ou l'Égypte; car la France désire les voir alliées et fortes. »

(1) M. Thiers était dans une ignorance complète de tout ce qui se

avec cette gravité habituelle aux hommes d'État européens. Dès qu'il avait été bien connu que la France voulait suivre une politique à part dans la question pendante entre la Porte et le pacha, il avait été immédiatement arrêté qu'on ne se préoccuperait pas de cet isolement, et que les puissances régleraient à quatre ce qu'elles auraient arrêté à cinq, c'est-à-dire les limites de la possession du pacha d'Égypte, le temps donné pour l'acceptation, puis les moyens coercitifs que les cabinets emploieraient en fin de compte.

Tout le commencement de l'année 1840 fut employé à cet arrangement, aux protocoles militaires, et les voyages de M. de Brunow, que les journaux attribuaient naïvement à des difficultés d'intelligence entre lord Palmerston et M. de Nesselrode, n'avaient pour but au contraire que d'assurer les moyens d'exécution des clauses déjà arrêtées, de fixer les contingens militaires ou maritimes dans le cas où la résistance du pacha nécessiterait l'emploi des armes. Dans tous ces arrangemens préliminaires il ne fut pas dit un seul mot de dur, de blessant pour la France; l'Europe déclarait qu'elle voulait en finir avec une situation qui compromettait la paix européenne. Quatre documens séparés furent arrêtés et signés le même jour 15 juillet : le premier fixait les conditions arrêtées entre la Sublime Porte et les cours de Russie, d'Angleterre

passait; il écrivait à M. Guizot :
 « J'ai reçue de M. Cochelet la nouvelle relative à l'arrangement direct. Il importe de ne pas la faire connaître à Londres pour que les Anglais n'empêchent pas cet arrangement. La nouvelle sera bientôt connue, mais elle ne le sera

pas avant huit jours. Dans l'intervalle les Anglais ne pourront rien faire, et nous sommes sûrs qu'ils arriveront trop tard s'ils veulent écrire à Constantinople. Vous vous servirez de cette nouvelle pour empêcher une solution. »

et de Prusse, sur les relations du pacha et du sultan. « Sa Hautesse, disait le traité, promet d'accorder à Mehemet-Ali, pour lui et ses descendans en ligne directe, l'administration du pachalik d'Égypte, et Sa Hautesse promet en outre d'accorder à Mehemet-Ali, sa vie durant, avec le titre de pacha d'Acre, et avec le commandement de la forteresse de Saint-Jean d'Acre, l'administration de la partie méridionale de la Syrie dont les limites seront déterminées ('). Toutefois le sultan, en faisant ces offres, y attache la condition que Mehemet-Ali les accepte dans l'espace de dix jours après que la communication en aura été faite à Alexandrie par un agent de Sa Hautesse, et qu'en même temps Mehemet-Ali dépose entre les mains de cet agent les instructions nécessaires aux commandans de ses forces de terre et de mer, de se retirer immédiatement de l'Arabie et de toutes les villes saintes qui s'y trouvent situées, de l'île de Candie, du district d'Adana et de toutes les autres parties de l'empire ottoman qui ne sont pas comprises dans les limites de l'Égypte et

(') Les annexes suivantes étaient jointes au traité du 15 juillet :

« Art. 1^{er}. S. H. le sultan s'étant entendu avec LL. MM. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, sur les conditions de l'arrangement qu'il est de l'intention de Sa Hautesse d'accorder à Méhémet-Ali, lesquelles conditions se trouvent spécifiées dans l'acte séparé ci-annexé, Leurs Majestés s'engagent à agir dans un parfait accord et à unir leurs efforts pour déterminer

Mehemet-Ali à se conformer à cet arrangement, chacune des hautes parties contractantes se réservant de coopérer à ce but selon les moyens d'action dont chacune d'elles peut disposer.

« 2. Si le pacha d'Égypte refusait d'adhérer au susdit arrangement, qui lui sera communiqué par le sultan avec le concours de Leurs Majestés, celles-ci s'engagent à prendre, à la réquisition du sultan, des mesures concertées et arrêtées entre elles afin de mettre cet arrangement à exécution. Dans l'intervalle, le sultan ayant invité ses

dans celles du pachalik d'Acre. Si dans le délai de dix jours Mehemet-Ali n'accepte point le susdit arrangement, le sultan retirera alors son offre de l'administration viagère du pachalik d'Acre ; mais Sa Hautesse consentira encore à accorder à Mehemet-Ali pour lui et ses descendans l'administration du pachalik d'Égypte, pourvu que cette offre soit acceptée dans l'espace des dix jours suivans. Le tribut annuel à payer au sultan par Mehemet-Ali sera proportionné au plus ou moins de territoire dont ce dernier obtiendra l'administration, selon qu'il acceptera le premier ou le second ultimatum. Il est expressément entendu de plus que Mehemet-Ali sera tenu de remettre la flotte turque avec tous ses équipages et armemens, entre les mains du préposé turc qui sera chargé de la recevoir ; les commandans des escadres alliées assisteront à cette remise. Tous les traités et toutes les lois de l'empire ottoman s'appliquent à l'Égypte et au pachalik d'Acre, mais le sultan consent qu'à condition du paiement régulier du tribut annuel, Mehemet-Ali

alliés à se joindre à lui pour l'aider à interrompre la communication par mer entre l'Égypte et la Syrie, et empêcher l'expédition de troupes, chevaux, armes, munitions et approvisionnemens de guerre de tout genre d'une de ces provinces à l'autre, LL. MM. la reine de la Grande-Bretagne et l'empereur d'Autriche s'engagent à donner immédiatement à cet effet les ordres nécessaires aux commandans de leurs forces navales dans la Méditerranée.

« 3. Si Mehemet-Ali, après s'être refusé de se soumettre aux

conditions de l'arrangement mentionné, dirigeait ses forces de terre et de mer vers Constantinople, les hautes parties contractantes, sur la réquisition qui en serait faite par le sultan à leurs représentans à Constantinople sont convenues, le cas échéant, de se rendre à l'invitation de ce souverain, et de pourvoir à la défense de son trône au moyen d'une coopération concertée en commun, dans le but de mettre les deux détroits du Bosphore et des Dardanelles, ainsi que la capitale de l'empire ottoman, à l'abri de toute agression.

et ses descendans perçoivent au nom du sultan, et comme délégués de Sa Hautesse dans les provinces dont l'administration leur sera confiée, et qu'ils pourvoient à toutes les dépenses d'administration civile et militaire de ces provinces. Les forces de terre et de mer que pourra entretenir le pacha d'Égypte et d'Acre, faisant partie des forces de l'empire ottoman, seront toujours considérées comme entretenues pour le service de l'État. » Le second document était la convention qui plaçait la Porte Ottomane sous la protection commune et militaire de quatre puissances au cas où Mehemet-Ali continuerait son système d'invasion et de conquête; un troisième protocole déclarait que parce qu'il y avait urgence, on agirait immédiatement même sans attendre la ratification des cours respectives. Enfin par un dernier acte, l'ambassadeur de la Sublime Porte déclarait que tout en posant en principe que nul bâtiment de guerre étranger n'entrerait dans le Bosphore, le gouvernement turc se réservait toujours l'ancienne faculté d'accorder des firmans particuliers pour des cas exceptionnels.

Ces conditions arrêtées par une série de traités le 15 juillet restaient dans les termes les plus modérés; on faisait une part encore assez belle à Mehemet-Ali, l'É-

« 4. Il est toutefois expressément entendu que la coopération mentionnée dans l'article précédent et destinée à placer temporairement les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et la capitale ottomane sous la sauve-garde des hautes parties contractantes contre toute agression de Mehemet-Ali, ne sera considérée que comme une mesure exceptionnelle adoptée à la de-

mande expresse du sultan, et uniquement pour la défense, dans le cas seul indiqué ci-dessus. Mais il est convenu que cette mesure ne dérogera en rien à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il a été de tout temps défendu aux bâtimens de guerre des puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore; et le sultan, d'u-

gypte héréditaire, le pachalik viager de Saint-Jean d'Acre et l'administration de la partie méridionale de la Syrie: que pouvait-il exiger de plus? seulement on se montrait décidé à contraindre son acceptation par la force militaire sans la volonté de blesser le cabinet de Paris. Dans un mémorandum spécial les quatre cours signataires se firent un devoir d'en convaincre la France : « Le gouvernement français, disaient-elles, a reçu dans tout le cours des négociations qui ont commencé pendant l'automne de l'année dernière, les preuves réitérées les plus claires et les plus incontestables du désir des cours de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie, d'arriver à un accord avec le gouvernement français pour les arrangements nécessaires à la pacification du Levant. La France a pu juger aussi de l'importance que ces cours attachaient à l'effet moral que l'harmonie et l'action combinées des cinq puissances produiraient dans une affaire si grave, qui se rattache si étroitement à la conservation de la paix européenne. Les quatre puissances ont vu avec regret que tous leurs efforts pour atteindre ce but restaient infructueux, et bien que récemment encore elles aient proposé à la France de se réunir à elles pour l'exécution d'un arrangement entre le sul-

ne part, déclare par le présent acte, qu'à l'exception de l'éventualité mentionnée, il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir ce principe invariablement établi comme ancienne règle de son empire, et tant que la Porte se trouve en paix, de n'admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore.

« Fait à Londres, le 15 juillet l'an de grâce 1840.

« PALMERSTON, NEUMANN, BULOW, BRUNOW, CHEKIB-EFFENDI. »

Protocole du 15 juillet 1840.

« En apposant la signature à la convention de ce jour, le plénipotentiaire de la Sublime Porte Ottomane a déclaré :

« Qu'en constatant par l'art. 4 de ladite convention l'ancienne

tan et Mehemet-Ali, arrangement basé sur des vues que l'ambassadeur de France à Londres avaient émises vers la fin de l'année dernière, le gouvernement français a cru ne devoir pas s'associer à cette combinaison. Il a fait dépendre sa coopération avec les autres puissances de conditions que ces puissances ont regardées comme incompatibles avec le maintien de l'indépendance et de l'intégralité de l'empire ottoman, et de la tranquillité future de l'Europe. Dans cet état de choses, il ne restait aux quatre cours que cette alternative, ou d'abandonner aux chances de l'avenir les grandes affaires qu'elles s'étaient engagées à arranger, et manifester ainsi leur impuissance et exposer la paix européenne à des dangers toujours croissans; ou bien de se décider à marcher sans la coopération de la France, et amener, au moyen de leurs efforts réunis, une solution des complications dans le Levant. Placées entre cette alternative et profondément convaincues de la nécessité puissante d'une prompte décision qui correspondît aux intérêts importans en jeu, les quatre cours ont regardé comme un devoir de se prononcer pour la dernière de ces deux alternatives. Elles ont par conséquent conclu une convention avec le sultan, afin de résoudre d'une manière satisfaisante les complications qui existent actuellement dans

règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il est défendu de tout temps aux bâtimens de guerre étrangers d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, la Sublime Porte se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans aux bâtimens légers sous pavillons de guerre, lesquels sont employés, selon l'usage, au ser-

vice de la correspondance des légations des puissances amies. »

Protocole réservé du 15 juillet 1840.

« Les plénipotentiaires des cours de la Grande-Bretagne, etc., ayant en vertu de leurs pleins pouvoirs conclu et signé en ce jour une convention entre leurs souverains respectifs pour la pacification du levant, lesdits plénipotentiaires

le Levant. En signant cette convention, ces quatre cours ne pouvaient que sentir le regret le plus vif de se trouver momentanément séparées de la France dans une affaire si essentiellement européenne. Les quatre cours nourrissent l'espoir fondé que leur séparation d'avec la France, à ce sujet, ne sera que de courte durée, et qu'elle ne portera aucune atteinte aux relations de sincère amitié qu'elles désirent si vivement conserver avec la France. Elles s'adressent en outre avec instance au gouvernement français pour obtenir au moins son appui moral, bien qu'elles ne puissent attendre de lui une coopération matérielle. L'influence du gouvernement français à Alexandrie est puissante. Les quatre puissances ne pourraient-elles pas espérer et même exiger de l'amitié du gouvernement français qu'il employât son influence auprès de Mehemet-Ali, qu'il engageât le pacha à accepter les conditions de l'arrangement qui lui serait proposé de la part du sultan ! Si le gouvernement français pouvait contribuer efficacement de cette manière à mettre une fin aux complications dans le Levant, ce gouvernement acquerrait un nouveau droit à la reconnaissance et à l'estime de tous les amis de la paix. »

étant profondément pénétrés de la conviction que, vu l'état actuel des choses en Syrie, les intérêts de l'humanité aussi bien que les graves considérations de politique européenne qui constituent l'objet des sollicitudes communes des puissances signataires de la convention de ce jour, réclament impérieusement d'éviter autant que possible tout retard dans l'accomplissement de la pacification que

ladite transaction est destinée à atteindre :

« Lesdits plénipotentiaires, en vertu de leurs pleins pouvoirs, sont convenus entre eux que les mesures préliminaires mentionnées en l'art. 2 de ladite convention seront mises en exécution tout de suite, et sans attendre l'échange des ratifications. Il est convenu de plus que les agens consulaires des quatre grandes puissances

A la lecture de ces documens faite sérieusement et de sang froid, on se demande ce que de tels protocoles pouvaient avoir de blessant pour l'honneur et les intérêts de la France : les termes en étaient ménagés avec une grande délicatesse ; on s'adressait même à la bienveillante médiation du cabinet de Paris : de quoi nous plaindre ? nous avons adopté une ligne, un système par rapport à l'Égypte, l'Europe en réglait un autre un peu modifiée, n'était-elle pas dans sa liberté en nous laissant la nôtre ; et qui plus est, elle déclarait le protocole ouvert de manière à ce que nous pouvions nous entendre encore de concert avec elle pour finir les affaires d'Égypte ; il y avait même des expressions de regret ; on recourait à notre intervention amicale. Mais en même temps on manifestait la ferme volonté d'en finir avec la résistance du pacha : pour cela toutes les précautions étaient prises, tous les points concertés ; les ordres donnés aux amiraux, les flottes russe, anglaise, ottomane, la petite escadrille autrichienne devaient se réunir dans la Méditerranée et présenter vers l'automne le double de forces au moins des flottes française et égyptienne.

Toutes ces précautions prises, lord Palmerston fit prier M. Guizot de passer au département des affaires étrangères pour lui lire officiellement toutes les pièces

ces, se mettront en rapport avec l'agent que le sultan y enverra pour adresser à Mehemet-Ali la communication et ses offres sus-mentionnées, que les consuls porteront à cet agent toute l'assistance et tout l'appui en leur pouvoir, et qu'ils emploieront tous leurs moyens d'influence auprès de Mehemet-Ali, à l'effet de le déterminer à accep-

ter l'arrangement qui lui sera proposé par ordre de S. H. le sultan. Les amiraux des escadres respectives dans la Méditerranée recevront les instructions nécessaires pour se mettre en communication avec lesdits consuls.

« PALMERSTON, NEUMANN, BULOW, BRUNOW. »

arrêtées par les quatre cours et le mémorandum spécialement destiné à la France (1). A la suite de cette communication quelques difficultés de détails s'élevèrent sur le sens des expressions, sur l'historique même des négociations relatives à l'Égypte; M. Guizot soutint qu'il n'était pas complètement exact de dire que l'on avait tenté de s'entendre avec la France : puis, dans un langage digne et ferme, il déclara que si la France ne compromettait pas la paix européenne dans l'intérêt exclusif du pacha, cependant si les mesures prises par les quatre puissances tendaient à blesser l'équilibre européen, le gouvernement français n'y adhérerait jamais, se réservant la pleine liberté de ses résolutions ultérieures.

La copie de ces traités parvint au conseil des ministres à Paris le 19 au soir; il le garda secret afin de voir quel serait le parti à prendre et de quelle manière il faudrait le présenter devant l'opinion vivement inquiétée. Depuis la session dernière la Chambre avait tracé son programme sur la question d'Orient; elle s'était exagéré la puissance, la grandeur de Mehemet-

(1) *Dépêche de M. Guizot adressée à M. Thiers (17 juillet 1840).*

« Lord Palmerston m'a écrit qu'il désirait s'entretenir avec moi. Je me suis donc rendu au Foreign-Office. Lord Palmerston engageant aussitôt la conversation, m'a dit que, pressé par les événemens, le cabinet anglais venait d'arrêter sa résolution sur la question d'Orient. Il a ajouté que voulant me faire à cet égard une communication détaillée, il avait cru devoir l'écrire d'avance, et qu'il allait m'en donner lecture... J'ai écouté jusqu'au bout lord Pal-

merston sans l'interrompre. Prenant ensuite de ses mains, le papier qu'il venait de lire, je lui dis : « Sur le fond même de la résolution, je n'ajouterai rien à ce que je vous ai déjà dit précédemment; je ne discuterai pas en ce moment, n'ayant entendu qu'une seule lecture faite en courant; mais cependant quelques points m'ont principalement frappé sur lesquels je vais vous dire mon sentiment. » Aussitôt j'ai relu le passage où il est dit qu'on avait tenté de s'entendre avec la France, et que la France s'était refusée à un accord.

Ali, et ce système les protocoles de Londres le modifiaient sensiblement. Le premier sentiment fort excusable, car il faut tenir compte de tout en politique, fut une vive indignation : le système français vis-à-vis l'Égypte était mis à l'écart par les quatre cours réunies; il y eut une juste colère; M. Thiers avait espéré un traité spontanément signé par la Porte et le pacha qui aurait fini les questions en dehors de l'Europe; l'Europe au contraire prenait l'initiative par la convention de Londres : que faire dans cette circonstance délicate? « Ces traités, disait-on, n'étaient pas encore ratifiés; les cabinets reculeraient devant un acte aussi blessant pour l'influence française; dès-lors afin d'empêcher la ratification définitive des protocoles, il fallait armer sur de vastes proportions : quand l'Europe verrait la France décidée à une guerre nationale, elle s'arrêterait dans le système répressif qu'elle avait adopté en dehors de son influence. »

Cet aspect de la question fut également saisi

« Sans doute, ai-je dit à lord Palmerston, vous faites ici allusion à l'arrangement qui aurait eu pour base l'abandon au pacha du pachalik de Saint-Jean d'Acre, y compris la forteresse. Vous dites que c'est là ce que nous avons refusé. Je vous réponds que je conteste formellement cette assertion. Jamais ces idées n'ont été émises officiellement; elles ont pu apparaître dans des conversations comme bien d'autres hypothèses, mais elles n'ont jamais eu le caractère de propositions que nous ayons eu sujet d'accepter ou de refuser. Nous avons dit que le gouvernement français ne

se ferait à coup sûr le champion armé de personne et ne compromettrait jamais, pour le seul intérêt du pacha, la paix et les intérêts de la France. Mais si les mesures des puissances avaient ce caractère ou cette conséquence que l'équilibre des États européens en fût altéré, le gouvernement français n'y consentirait jamais; il verrait ce qu'il lui conviendrait de faire et il gardera toujours à cet égard sa pleine liberté. » J'ai fait encore, sur diverses expressions du mémorandum, quelques observations, puis j'ai ajouté ceci sans aucunement engager la discussion du fond : « La question de quelques pacha-

par la presse qui vit dans les traités et les protocoles du 15 juillet une véritable offense; elle commença une guerre injurieuse contre l'Europe entière en invoquant les passions révolutionnaires. Et dans cette hostilité de la presse ce qu'il eut de plus significatif ce fut la polémique ardente du *journal des Débats* qui représentait le parti conservateur et, comme on le disait, l'opinion des Tuileries. Aucun journal (sans en excepter le *National*) n'eut de paroles plus dures, plus menaçantes : était-ce un sentiment d'honneur national exalté, était-ce désir d'arrêter les ratifications de l'Europe s'il en était temps encore? Je crois que le sentiment commun dans le conseil des ministres était que les quatre puissances n'iraient pas jusqu'au bout; pour empêcher leur résolution il fallait montrer que la France était encore une puissance forte, immense et capable de tout oser, même dans son isolement.

Dès ce moment le cabinet se déclara pour ainsi dire en permanence, et plusieurs résolutions furent spontanément prises : 1° l'armée serait sur-le-champ portée au pied de paix armée, comme si la lutte devait être aussi bien continentale que maritime; 2° un système de fortifications serait adopté pour Paris et les places frontières; 3° les forces maritimes seraient augmentées dans la Méditerranée de manière à peser dans la balance européenne; 4° enfin, et pour remplir ces dépenses extraordinaires, un crédit de 100 millions serait

liks de plus ou de moins pour Mehemet-Ali ne valait pas à nos yeux les chances de la guerre. Vous en avez jugé autrement; si vous vous trompez nous n'en partagerons pas la responsabilité,

x.

nous ferons tout notre possible pour surmonter les difficultés, les périls peut-être que pourra amener la nouvelle situation faite par le traité que vous venez de conclure.»

14

accordé par simple ordonnance sous la responsabilité ministérielle. Le conseil des ministres se montra unanime dans ce vote d'éventualités et de précautions; il n'y eut que deux voix qui se dessinèrent faiblement opposantes et se réunirent ensuite à leurs collègues parce qu'il s'agissait de l'honneur de la France. On était en l'absence de Chambre, et c'était une résolution véritablement considérable que de prendre sous sa responsabilité un crédit de cent millions et une série de mesures qui pouvaient entraîner la guerre.

Chacune de ces résolutions reçut l'approbation personnelle du roi; indépendamment du noble sentiment qui lui faisait adopter toutes les choses nationales, le prince comprenait le besoin de répression et d'organisation intérieure qui commandait peut-être un agrandissement de l'état militaire; jamais un monarque n'a refusé les forces régulières en hommes, en chevaux, en subsides, qu'un parlement lui vote ou qu'un ministre lui donne; c'est pour lui, pour son autorité une augmentation d'énergie. Ensuite le roi, pénétré de l'idée que l'Europe ne compromettrait pas le système de paix (¹), maintenu depuis 1830 avec tant de

(1) *Note de lord Palmerston à l'ambassadeur anglais à Paris, communiquée à M. Thiers par sir Henry Lytton Bulwer, en date du 31 août 1840 (par extrait).*

« Le gouvernement de Sa Majesté attend avec impatience le moment où la France sera en position de reprendre sa place dans l'union des puissances et espère que ce moment sera hâté par l'entier développement de l'influence morale de la France. Quoique le gouvernement ait, pour des raisons qui lui sont propres, refusé de

prendre part aux mesures de coercition contre Mehemet-Ali, certainement ce gouvernement ne peut rien objecter à l'emploi de ses moyens de persuasion, pour porter le pacha à se soumettre aux arrangements qui doivent lui être proposés, et il est évident qu'il y a plus d'un argument qui peut être mis en avant, et plus d'une considération de prudence qui peut être appuyée auprès du pacha avec plus d'efficacité par la France, comme puissance neutre, ne prenant au-

peine, pour une fantaisie, croyait que l'attitude ferme et dessinée de la France suffirait pour changer ses dispositions; le langage modéré, pacifique de lord Palmerston le lui faisait croire plus vivement encore : armer sur un très large pied était donc la pensée du roi.

La seconde mesure, celle des fortifications de Paris, était un projet depuis long-temps dans l'esprit du prince, et plusieurs fois reproduit dans le conseil où on l'avait ajourné par crainte d'un refus de majorité. Le roi, caractère si supérieur, ne croyait pas à une nouvelle invasion en France, qui fit de Paris le point central d'une défense ! si les choses en arrivaient jamais à ce résultat désespéré, hélas ! avec l'esprit français aucun gouvernement quel qu'il fût ne pourrait subsister vingt-quatre heures ; mais il devait résulter d'un système de fortification dans le sens que le comprenait le roi (les forts détachés) une plus grande puissance morale pour son gouvernement au-dedans comme au-dehors : or la circonstance d'un réveil spontané de l'esprit national paraissait bien choisie ; ce que la Chambre avait refusé dans un temps calme, elle allait l'accorder spontanément à la suite d'un

cune part à ces affaires, que par les quatre puissances qui sont activement engagées à l'exécution des mesures de contrainte.

« Quoi qu'il en soit, le gouvernement de Sa Majesté a la confiance que l'Europe reconnaîtra la moralité du projet qui a été mis en avant par les quatre puissances, car leur but est désintéressé et juste ; elles ne cherchent pas à recueillir quelques avantages par-

ticuliers des engagements qu'elles ont contractés, elles ne cherchent à établir aucune influence exclusive ni à faire aucune acquisition de territoire, et le but auquel elles tendent doit être aussi profitable à la France qu'à elles-mêmes, parce que la France ainsi qu'elles-mêmes est intéressée au maintien de l'équilibre des puissances et à la conservation de la paix générale. »

mouvement d'opinion; et ce qu'il y aurait de plus curieux, la démocratie elle-même appuyerait de sa popularité la résolution qui allait donner la plus grande force répressive à la couronne.

La mesure la plus utile, la plus immédiatement applicable à la difficulté, c'était l'augmentation de la flotte. Jamais peut-être la marine de France n'avait été dans une situation plus splendide; le ministère du 12 mai l'avait mise sur le pied de guerre; bien avant le traité du 15 juillet l'Angleterre s'en alarmait déjà, et lord Palmerston en écrit à lord Granville avec une certaine inquiétude: « Quelle est la cause de ces armemens? quelle puissance menace la France (')? » Lord Granville communique cette dépêche à M. Thiers, qui déclare n'avoir que des forces égales à l'Angleterre. Dans le fait, la France armait largement; les régimens étaient portés sur le pied de guerre; le conseil arrêtait la répartition d'un vote de crédit par ordonnance, mesures qui convenaient à tout gouvernement, parce que le pouvoir ne refuse jamais les moyens de force et d'action lorsque surtout on les offre spontanément avec des conditions de popularité nationale.

Ces impressions, à la suite du traité du 15 juillet, furent également vives, je le répète, dans la pres-

(A) *Dépêche de lord Palmerston à lord Granville, ambassadeur à Paris (5 mars 1840).*

« J'ai à faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement de Sa Majesté Britannique a été informé qu'une addition aux dix-sept vaisseaux de ligne, qui sont déjà équipés ou en armement pour le service de la Méditerranée, *l'Inflexible*, de 90 canons, va prendre

la mer à Rochefort, et que la France aura bientôt dix-huit vaisseaux de ligne, dont plusieurs à trois ponts, dans la Méditerranée. Si ces renseignemens sont exacts, il y a là matière à l'attention la plus sérieuse du gouvernement britannique... Si les armemens maritimes de la France prennent un tel accroissement, il est impossible au gouvernement de Sa

comme dans le conseil des ministres, et ce fut honorable pour le pays, car un outrage vrai ou faux quand il est suivi d'une certaine indignation suppose chez un peuple un sentiment d'honneur jeune, spontané. Alors même que l'opinion se trompe, si c'est le patriotisme qui l'égare, ne blâmons point cela; une nation est susceptible comme un homme sur le point délicat de l'insulte, et il faut y applaudir. Le *journal des Débats* comme le *National* parlèrent un moment le même langage comme les whigs et les tories en Angleterre; il y eut un sentiment unanime dans la presse; elle éclata avec ses coups de foudre, et il faut le dire sans ménagemens. Mon Dieu! on se fût très bien expliqué que la France armât, qu'elle grandît sa marine, qu'elle se tint en effet dans une situation de paix armée afin d'attendre les événemens, mais comment s'expliquer ce torrent d'injures débordé sur l'Angleterre et sur l'Europe?

Qu'avait à faire, par exemple, la paisible Allemagne dans la question d'Orient? Pourquoi jeter l'outrage à pleines mains sur la Prusse, sur l'Autriche et parler de la révision des traités de 1815? Que

Majesté Britannique de ne pas augmenter, dans une proportion égale, le nombre de ses vaisseaux en commission. Mais il ne peut échapper à la sagacité du gouvernement français que tous ces armemens de la part de la France et de l'Angleterre, n'étant commandés par aucune nécessité politique, ne peuvent s'effectuer sans produire des résultats très peu favorables au maintien des relations amicales qui existent entre les deux nations... Votre Excellence saisira la première occa-

sion de communiquer ces observations à M. Thiers ainsi que je le fais à M. Guizot. »

Dépêche de lord Granville à lord Palmerston (9 mai 1840).

« M. Thiers m'a assuré que le gouvernement français n'avait pas équipé et ne se proposait pas d'équiper plus de quinze vaisseaux de ligne, dont neuf devaient stationner dans le Levant et six rester à Toulon. Cependant j'insistai pour obtenir un état officiel des armemens maritimes de la France, M. Thiers

signifiaient ces menaces d'arracher les provinces rhénanes aux puissances qui les avaient reçues par des traités réguliers ? Ces phrases, avouons-le, étaient au moins inutiles, lorsque au fond des âmes et des intérêts il n'y avait nulle volonté de marcher à une de ces guerres européennes, dont on avait subi les malheurs en 1813 ; ne voulait-on pas négocier avec ces cabinets pour les entraîner au système de la France, était-ce là un moyen d'y parvenir ? Il y eut donc, je crois, une grande faute à changer la question d'Orient en une crise européenne, et l'on devait certes bientôt s'en repentir ; après s'être trop avancé on serait obligé de revenir sur des opinions personnelles, et c'est une faute. Je crois que la véritable fermeté dans les relations extérieures consiste dans un grand calme et le sentiment de sa force et de son droit.

A l'intérieur cette face nouvelle donnée à la question alimenta ou souleva les passions révolutionnaires ; les partis qui sont toujours aux aguets des surexcitations et des crises du pouvoir s'emparèrent des événemens pour appeler le drapeau de 1793, les chants de victoire et d'échafaud, les proconsulats et la dictature, la Révolution et l'Empire. Or, ce qu'il y avait de malheureux c'est que le gouvernement lui-même était forcé de suivre cette impulsion, de caresser cette

m'a répondu qu'il n'avait pas de répugnance à produire cette liste ; mais qu'en pareille matière, il fallait une entière réciprocité, et qu'un état semblable des forces navales anglaises devait être fourni au gouvernement français. En terminant cette conversation, M. Thiers me dit que le gouvernement fraa-

çais ne cherchait pas à maintenir une force navale égale à celle de l'Angleterre ; mais qu'il voulait que sa marine fût assez forte pour se faire respecter, et que ses vaisseaux pussent individuellement se mesurer avec ceux des États-Unis et de l'Angleterre. »

effervescence nationale; la Révolution qui offrait dans sa vanterie son dernier homme et son dernier écu, imposait et devait nécessairement imposer des conditions impératives de triomphe et de pouvoir. En même temps que cette crise menaçante agitait l'intérieur, l'Europe attentive faisait par rapport à nous cette triste remarque : « que les relations d'alliance monarchique étaient difficiles avec une nation qui n'avait rien oublié de ses victoires ni rien pardonné de ses revers, qui, ayant au cœur une plaie profonde, la faisait saigner à volonté pour enfanter de son sang des myriades d'hommes, et envoyer ces enfans de la patrie sous le drapeau tricolore agiter et remuer les mauvaises passions du monde.

Il résulte de la correspondance de M. Guizot que c'est aux deux points de vue de l'intérieur et de l'extérieur que la question doit s'examiner; M. Guizot remarque avec douleur que les passions révolutionnaires s'emparent des affaires et veulent en faire un instrument de leur victoire, et ceci est un danger pour la dignité du gouvernement en lui-même et pour ses relations avec l'Europe. Qu'on y prenne garde, le péril est dans cette crise intérieure; selon M. Guizot on peut en revenir aux plus mauvais jours de 1834, tout est mis en question, la grandeur, la nationalité de la couronne aussi bien que l'ordre social. Si on laisse marcher les choses, il s'agira moins de la guerre à l'extérieur que de la conquête du pouvoir par les factions (1). Le véritable danger, ce sont ces troubles

(1) *Lettre de M. Guizot à M. le duc de Broglie.*

« Nous retournons vers 1834, vers l'esprit révolutionnaire, ex-

ploitant l'entraînement national et poussant à la guerre, sans motif légitime, sans chance raisonnable de succès, dans le seul but et

d'âmes, les incandescences d'esprit et d'opinions à l'intérieur; ce qui se passe en France produit un effet affreux; les journaux prennent à plaisir d'exciter le peuple anglais, fort susceptible lui-même, et l'Allemagne surtout, ce pays paisible et calme qui ne demande que la tranquillité, les émotions douces et la quiétude d'esprit! Enfin, M. Guizot finit par expliquer comment l'objet de cette grande colère n'est et ne peut être qu'un malentendu; car enfin, le protocole reste toujours ouvert, la France n'est à part que parce qu'elle le veut; on ne lui conteste pas la faculté d'avoir un système, mais ce système elle ne peut pas l'imposer à l'Europe entière; il n'y a aucun outrage en cela, et ce serait mal voir la question que d'en juger autrement. C'est afin d'expliquer et de résumer sa conversation avec lord Palmerston, que M. Guizot insiste pour que M. Thiers médite le mémorandum, signé le 15 juillet, particulièrement destiné à la France: ce mémorandum est la vraie, la seule pensée de l'Angleterre; eh bien! peut-on le nier, les expres-

le seul espoir des révolutions... L'intérêt de la France ne conseille pas de faire de la question de Syrie un cas de guerre. Nous avons hautement dit que la distribution des territoires entre le sultan et le pacha nous importait peu. Nous l'avons constamment dit... Aucun des intérêts supérieurs de la France n'est attaqué. Ce qu'on tente en Orient peut amener autre chose que ce qu'on tente. Des événemens peuvent surgir auxquels la France ne saurait rester étrangère. Ce n'est pas une raison d'élever soi-même des événemens et des ques-

tions plus graves encore, et qui ne naîtront point naturellement. On n'a voulu ni insulter, ni défier, ni tromper la France par le traité du 15 juillet. On lui a demandé son concours et elle l'a refusé. On a passé outre avec peu d'égards, il y a là un mauvais procédé. Je vois le mouvement qui s'organise, qui s'accélère; je ne puis rien pour y résister et je suis décidé à ne pas m'y associer. Je vois des périls possibles. C'est par la discussion, c'est par l'appui des hambres qu'on peut conjurer ces périls, s'ils peuvent être conjurés. »

sions de cet acte très pacifique font la part de toutes les susceptibilités et de l'orgueil le plus extrême !

Alors les choses étaient venues à ce point que le gouvernement n'était plus maître en France de ses propres résolutions, et le cri de guerre retentissait partout. M. Thiers était au reste dans un élément qui allait à ses goûts, à sa vie ; cet esprit aventureux aimait les études stratégiques ; il se plaisait à remuer les finances et les armées ; imitateur un peu burlesque de l'Empire, il se délectait dans cette dictature militaire que les événemens allaient lui donner ; à cet effet, il prépara une série d'ordonnances, de réglemens pour augmenter le personnel de l'armée ; douze régimens nouveaux furent formés, l'artillerie mise sur un pied formidable, les bataillons et les escadrons portés à leur pied de guerre. M. Thiers se complaisait à dire qu'avant trois mois on aurait quatre cent mille hommes sous les armes et trois cent mille gardes nationaux mobiles ; et tandis qu'on jetait au vent ces grands coups d'épée, le ministère faisait le plus triste aveu de son impuissance dans les choses essentielles de la guerre : ainsi pour remonter notre cavalerie nous étions forcés de nous adresser à l'Allemagne dont nous insultions la nationalité ; pour nos équipages d'artillerie, la Suisse devait fournir les chevaux ; si l'Allemagne refusait de nous les vendre nous n'aurions donc pas d'attelages pour nos parcs de réserves ! il fallait aussi de l'artillerie, des canons de bronze et de cuivre, et l'on passait marché avec une maison en rapport avec la Russie ; ce qui était avouer qu'en France on n'avait pas les matières premières pour fondre l'artillerie de quatre cent mille hommes, et qu'on était forcé de les demander à la Russie ; si bien

que, par une clause du traité, il était convenu que si la Russie refusait de laisser sortir les métaux nécessaires, le marché serait résilié. Enfin, pour les grosses machines à vapeur, indispensables à l'armement des navires de guerre, il fallait recourir à la Grande-Bretagne. N'était-il donc pas profondément ridicule de vouloir lutter contre toute l'Europe ? Cependant ces folies s'écrivaient dans tous les journaux, invoquant la propagande, la sédition au-dehors, comme si les peuples n'avaient plus souvenir de ces invasions de la République et de l'Empire qui désolaient les contrées soumises par la conquête et le drapeau tricolore !

A côté de cette attitude belliqueuse prise et acceptée, la diplomatie de M. Thiers dut agir avec les plus fausses idées sur les résolutions de l'Europe qu'elle connaissait mal ; un moment on avait eu l'espoir, je dirai presque l'illusion de voir les cabinets refuser la ratification du traité du 15 juillet⁽¹⁾. Bien que très opposé à tout ce bruit révolutionnaire que faisait M. Thiers en France, M. Guizot ne s'en était moins associé avec loyauté aux idées diplomatiques de son gouvernement.

(1) *Mémorandum adressé au vicomte Palmerston par M. Guizot* (24 juillet 1840).

« La France a toujours désiré, dans l'affaire d'Orient, marcher d'accord avec la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie.

« Elle n'a jamais été mue dans sa conduite que par l'intérêt de la paix. Elle n'a jamais jugé les propositions qui lui ont été faites que d'un point de vue général, et jamais du point de vue de son intérêt particulier, car aucune puissance n'est plus désintéressée qu'elle en Orient. Jugeant de ce point de vue, elle a considéré comme mal conçus

tous les projets qui avaient pour but d'arracher à Mehemet-Ali, par la force des armes, les portions de l'empire turc qu'il occupe actuellement. La France ne croit pas cela bon pour le sultan, car on tendrait ainsi à lui donner ce qu'il ne pourrait ni administrer ni conserver. La France s'est surtout prononcée contre tout projet dont l'adoption devait entraîner l'emploi de la force, parce qu'elle ne voyait pas distinctement les moyens dont les cinq puissances pouvaient disposer. Ces moyens lui semblaient ou insuffisants ou plus funestes que l'état de choses auquel on voulait porter remède.

Un mémorandum présenté le 24 juillet exposa les griefs de la France ni prévenue ni pressentie sur le traité du 15 juillet, traité qui était une véritable imprudence : « comment arrêter la marche victorieuse de Mehemet-Ali ? » M. Thiers espérait empêcher la ratification des actes diplomatiques ; mais les dépêches de M. de Barante, comme celles de M. de Saint-Aulaire et de M. Bresson ne pouvaient plus laisser de doute sur ce point ; le traité serait ratifié. Dès-lors la France n'avait que deux partis à prendre, ou adhérer au traité du 15 juillet, ou établir une politique à part, et dans l'état des esprits il ne pouvait s'arrêter qu'à cette dernière résolution. Ici M. Thiers se complaisait dans l'idée d'annuler les transactions de Londres par des négociations actives à Constantinople et à Alexandrie, dont le but serait d'amener un traité particulier entre le sultan et Mehemet-Ali, en dehors de la convention du 15 juillet. A Constantinople, M. de Pontois avait peu de crédit ; la Porte qui voyait bien où étaient ses véritables protecteurs, se tournait d'une façon absolue vers les quatre puissances signataires du traité de Londres ; elle était convaincue que le système égypt-

Du reste, on ne lui a adressé, dans les dernières circonstances, aucune proposition positive sur laquelle elle eût à s'expliquer. Mais au surplus, sans insister sur la question que pourrait faire naître cette manière de procéder à son égard, la France le déclare de nouveau ; elle considère comme peu réfléchi, comme peu prudente, une conduite qui consistera à prendre des résolutions sans moyen de les exécuter, ou à les exécuter par des moyens insuffisants ou dangereux... Le vice-roi, excité par

les moyens employés contre lui, le vice-roi que la France avait contribué à retenir, peut passer le Taurus et menacer de nouveau Constantinople. Que feront encore les quatre puissances dans ce cas ? Quelle sera la manière de pénétrer dans l'empire pour secourir le sultan ? Si toutes ces éventualités, conséquence de la conduite qu'on va tenir, n'ont pas été prévues, alors les quatre puissances se seraient engagées dans une voie bien obscure et bien périlleuse. Si, au contraire, elles ont été pré-

rien avait ses partisans et ses véritables amis en France; l'influence de M. de Pontois n'avait donc pu lutter contre celle de lord Ponsonby, ennemi personnel de Mehemet-Ali et tout puissant alors auprès de la Porte Ottomane. C'est de Constantinople et sous l'influence de l'ambassade anglaise que viennent les premiers ordres, j'ai presque dit les premiers secours pour le soulèvement des Druses; c'est sur l'injonction de l'ambassadeur anglais que M. Wood part avec la mission d'insurger la Syrie contre la domination du pacha (1), résultat facile à réaliser, car la montagne était en feu. Quand tout prenait cette direction à Constantinople, quel pouvait être le rôle de l'ambassadeur de France, en lui supposant même une grande capacité : Offrait-il le concours et l'amitié de la France? on lui répondait : « L'esprit de votre gouvernement est égyptien. » Voulait-il menacer? on lui disait : « Nous avons l'Europe pour nous; faites, agissez, en prenant les conséquences de vos actes sous votre propre responsabilité. »

En Égypte, les démarches de la France auraient-elles plus de succès? M. Cochelet esprit remuant, mais d'une portée très limitée, négociait avec une certaine activité. Mehemet-Ali était dans les plus intimes relations

vues et si les moyens d'y faire face sont arrêtés, alors les quatre puissances en doivent la connaissance à l'Europe, et surtout à la France qui s'est toujours associée au but commun, à la France dont encore aujourd'hui elles réclament le concours moral, dont elles invoquent l'influence à Alexandrie. La France ne peut plus être muette désormais que par ce qu'elle doit à la paix et ce qu'elle se doit à elle-même. La con-

duite qu'elle tiendra dans les graves circonstances où les quatre puissances viennent de placer l'Europe, dépendra de la solution qui sera donnée à toutes les questions qu'elle vient d'indiquer. Elle aura toujours en vue la paix et le maintien de l'équilibre actuel entre les États de l'Europe. Tous ses moyens seront consacrés à ce double but. »

(1) Cette négociation avec les

avec la France qu'il acceptait pour ainsi dire comme sa protectrice. Dans une lettre écrite de sa main, et que le vieux et rusé pacha adressait au roi Louis-Philippe, il lui disait : « Sire, je sens le besoin d'exprimer à Votre Majesté la reconnaissance dont je suis pénétré. Depuis long-temps, le gouvernement du roi m'a témoigné de l'intérêt. Aujourd'hui Votre Majesté met le comble à ses bontés pour moi en déclarant aux puissances qu'elle considère mon existence politique comme indispensable à l'équilibre européen. Cette nouvelle marque si signalée de l'intérêt que daigne me porter Votre Majesté m'impose des devoirs que je saurai remplir, et d'abord celui d'exprimer clairement et succinctement au roi des Français les motifs de ma conduite. Dans tous les temps le vœu le plus sincère de mon cœur a été pour la prospérité de l'empire ottoman. Je désirais le voir heureux, tranquille et puissant; mon ambition la plus grande a toujours été de lui venir en aide contre ses ennemis, et de sacrifier pour sa défense tout ce que j'ai acquis péniblement par de longs travaux. Et je le dirai ici avec franchise, ce qui m'a toujours porté vers la France, ce qui m'a toujours engagé à me conformer à ses conseils, c'est que je savais que, de tous les

Druses fut le sujet d'une longue correspondance.

Lord Ponsonby à lord Palmerston
(25 avril 1840).

« Si Ibrahim avance, il sera facile de soulever tous les Syriens contre son gouvernement. Je puis répondre des habitans du Liban, de l'émir Béchir et de tous, pourvu que l'Angleterre veuille agir et les aider. Je pense que la seule apparition d'une escadre anglaise,

quelque faible qu'elle soit, accompagnée d'une frégate ottomane, portant le pavillon du sultan, suffira pour soulever le pays tout entier. Le sultan est disposé à envoyer la frégate et à donner tout l'appui qui sera en son pouvoir. »

Lord Ponsonby à lord Palmerston
(29 juin 1840).

« J'ai cru de mon devoir d'envoyer en Syrie M. Wood, mon drogman, qui a des relations per-

gouvernemens de l'Europe, c'était celui qui voulait le plus de bien et de la manière la plus désintéressée à l'empire ottoman. Je prie Sa Majesté de croire que c'est l'amour de mon pays qui a toujours dirigé ma conduite. Après bien des efforts, bien des contrariétés, j'étais parvenu à faire régner l'ordre en Syrie, à faire succéder la paix et la tranquillité à l'anarchie et au désordre. Et si j'ai insisté si vivement pour que cette province restât sous mon gouvernement, c'est que j'avais la conviction que si elle m'était enlevée, tous les maux que j'en avais extirpés retomberaient de nouveau sur elle. Entre mes mains, la Syrie était un élément de force qui me mettait à même de porter des secours au sultan de la Turquie; entre les mains de la Porte, j'ose le dire, la Syrie était vouée à l'anarchie, au désordre, à la guerre civile. Mais aujourd'hui ce que je craignais, s'est en partie réalisé. L'influence étrangère est venue en aide aux éléments du désordre et de l'insurrection. Une première tentative avait été impuissante pour faire soulever les populations; cette fois-ci les efforts de ceux qui ont cru travailler pour l'intégrité de l'empire ottoman, en excitant à la révolte une de ses provinces, ont réussi, non à insurger tout le pays, mais à armer les popula-

sonnelles avec la plupart des chefs du Liban. »

M. Wood à lord Ponsonby, 3 juillet (rade de Beyrouth, 3 juillet 1840).

« Je me suis déterminé à ne pas prendre terre à Beyrouth, où je serais exposé à des insultes et d'où l'on m'empêcherait peut-être plus tard de sortir. »

M. Wood à lord Ponsonby (24 juillet 1840).

« Les Druses sont dans la situation la plus désespérée. Ils implo-

rent chaque jour notre assistance et promettent que si nous leur en donnons les moyens, ils se lèveront jusqu'au dernier homme. Tout ce qu'ils demandent ce sont des munitions et des armes... Il n'y a jamais eu peut-être un moment plus favorable pour séparer la Syrie de l'Égypte, et pour accomplir les vues politiques de lord Palmerston, par rapport à Mehemet-Ali, sans de grands sacrifices de notre part. »

tions les unes contre les autres, et à amener la guerre civile. Les motifs d'intérêt général qui me portaient à désirer de conserver la Syrie sous mon gouvernement n'existent donc plus. Il reste mes intérêts personnels et ceux de ma famille; ceux-là je suis prêt à les sacrifier à la paix du monde. C'est à la haute sagesse du roi des Français que je m'adresse; je mets mon sort entre ses mains, elle réglera à sa volonté les arrangemens qui doivent terminer le différend. »

Ainsi dans cette lettre, le pacha soutient le système assez bizarre que c'est dans l'intérêt de la Porte qu'il veut la dépouiller de la Syrie; puis il formule ses conditions : « Si Votre Majesté le juge convenable, je suis prêt à me contenter en Syrie du pachalik d'Acre. Votre Majesté trouvera juste peut-être de me faire laisser l'île de Candie, qui jouit depuis long-temps sous mon gouvernement d'une prospérité inaltérable. Mais si au contraire les hautes lumières de Votre Majesté la portent à croire que le moment des concessions est passé, et que celui d'une résistance opiniâtre est arrivé, je suis prêt à combattre jusqu'à mon dernier soupir, et mes enfans aussi. J'espère donc que personne ne se méprendra sur les véritables motifs qui m'inspirent la démarche que je fais aujourd'hui. Personne ne croira que c'est la peur qui me fait agir; j'ai pour moi toute ma vie pour répondre à une pareille accusation. Il y a quinze jours encore, quand toute mon existence était menacée, on aurait pu voir de la faiblesse dans ma conduite si j'avais cédé; mais aujourd'hui que mon existence politique est sauvée par la déclaration de la France, je ne risque que peu de chose à prolonger la guerre. Non, ce ne sont point les forces que l'on déploie contre moi qui m'effraient.

Ce qui m'effraie c'est d'être cause d'une guerre générale; c'est d'entraîner la France, à qui je dois tant, dans une guerre qui n'aurait d'autre but que mes intérêts personnels. Dans cette circonstance, je viens m'adresser à Votre Majesté: la reconnaissance m'en faisait un devoir, et d'ailleurs j'ai pour le roi des Français l'admiration, la confiance que sa sagesse et ses lumières inspirent au monde. Je viens mettre mon sort entre ses mains. Quelle que soit la décision du roi, je l'accepterai avec bienveillance, pourvu que Votre Majesté veuille bien prendre part au traité qui interviendra entre les grandes puissances pour régler ma destinée. Enfin, quoi qu'il arrive, je prie le roi de me permettre de lui dire que ma reconnaissance pour lui et pour la France sera éternelle dans mon cœur, que je la léguerai à mes enfans et à mes petits-enfans comme un devoir sacré. »

Cette longue et habile lettre du pacha lui était inspirée par sa position personnelle et les insinuations de M. Cochelet et de M. Eugène Perier qui était alors en mission extraordinaire. Le but de la diplomatie française était de poser au pacha certaines conditions que la France soutiendrait une fois qu'elles seraient arrêtées. Pour atteindre ce but, M. Eugène Perier n'avait certes ni la capacité ni l'expérience suffisantes; c'était avec un nom parlementaire de quelque éclat, un esprit extrêmement ordinaire; M. Thiers lui adjoignit bientôt un jeune homme qu'il avait improvisé diplomate, M. Waleski dont l'histoire se liait au souvenir de Napoléon. Ainsi tandis que l'Europe mettait en avant ses hommes les plus sérieux, des agens d'expérience tels que M. de Brunow à Londres et M. Wood dans le Liban; la diplomatie étourdie de

M. Thiers se confiait à des envoyés presque inconnus que primait le plus modeste chargé d'affaires d'une cour de troisième ordre. M. Walewski, qui portait les dernières instructions de M. Thiers à M. Cochelet, devait être l'intermédiaire direct entre le ministre et le pacha, et certes nul n'était moins propre que M. Walewski à servir avec sagacité, instinct et prudence, une telle négociation; ses habitudes, on le disait, étaient celles d'un journaliste; le bruit courait même que c'était pour reconnaître des services de presse que M. Thiers l'avait fait entrer dans la diplomatie. De quelque manière que l'on considérât M. Walewski, en lui supposant même tout l'esprit et la tenue la plus parfaite, il n'avait et ne pouvait avoir cette habitude d'affaires qu'on acquiert par les longues traditions diplomatiques. M. Thiers avait un faible pour les gens de la presse, parce qu'il en était un des enfans les plus spirituels; il aimait à attirer à lui les écrivains les plus hostiles avec une générosité, un abandon qui faisaient honneur à son bon caractère; il envoyait deux journalistes un peu ses ennemis avec une mission lucrative pour visiter les colonies : à son tour M. Loève-Weimar, son biographe mordant, était nommé consul à Bagdad. Il n'y avait donc rien d'extraordinaire que M. Walewski eût une mission à Alexandrie; mais ni M. Walewski, ni M. Loève-Weimar, n'avaient une suffisante autorité pour lutter contre cette habile et forte diplomatie anglaise, et ce système de consulat qui donne une si puissante représentation au pavillon britannique.

Soit disposition naturelle d'esprit, soit ambition née du succès obtenu à Nezib, soit enfin par le désir

d'imprimer à l'Europe l'idée de sa grandeur, ou même à la suite des conseils indiscrets des envoyés de M. Thiers, le pacha se montra profondément irrité des clauses impératives du traité conclu le 15 juillet. Comme Mehemet-Ali savait qu'il serait soutenu par la presse en France, et que, pour imprimer une certaine idée de sa grandeur, il fallait faire un peu le fanfaron, il entra dans un accès de rage belliqueuse, déclarant même tout haut qu'il résisterait à l'Angleterre, à l'Europe entière jusqu'à la mort, plutôt que d'accepter le traité honteux du 15 juillet. De si fermes paroles étaient prises argent comptant par les envoyés français, et leurs dépêches indiquaient comme une nouvelle phase dans les négociations l'inflexible volonté exprimée par le pacha : dans cette hypothèse, que ferait la France et quels engagements prendrait-elle à l'égard de Mehemet-Ali ? M. Thiers répondait d'une manière équivoque à ses agens : « Il fallait donner au pacha d'Égypte tout espoir d'une commune alliance ; la France armait, ses flottes prenaient un vaste développement : ce qu'il fallait, c'était temporiser jusqu'à une décision inévitable sans jamais accepter le traité du 15 juillet. » Mehemet-Ali se faisait traduire les journaux français, cet éclat de la presse lui plaisait ; il lui semblait voir une nation grande comme la France prête à se lever pour sa cause ; cette nation était la même qui avait fait la campagne d'Égypte sous Bonaparte, et l'on voyait encore sur les Pyramides les noms des braves demi-brigades, entrant au bruit des tambours dans Memphis, le Caire et Alexandrie. Tout cela enivrait Mehemet-Ali s'attendant à être secouru. D'un autre côté la correspon-

dance (') enthousiaste de M. Walewski datée du Caire ou d'Alexandrie était exagérée jusqu'à l'enfantil-lage : « Rien n'est puissant comme le pacha, rien de plus fort, de mieux discipliné que ses armées ; elles iront à Constantinople ; la France peut compter sur l'Égypte, si elle s'engage sérieusement dans les voies de la résistance. » C'était sur de tels renseignements que se dirigeait la politique sérieuse de M. Thiers.

En face de ces illusions, de ces enivremens, l'Europe marchait avec calme au but de répression qu'elle s'était proposé. Les quatre puissances signataires du traité du 15 juillet avaient donné à leur consul l'ordre exprès de notifier officiellement le traité du 15 juillet au pacha d'Égypte et l'injonction d'y accéder dans le délai fixé, sinon les consuls devaient amener leur pavillon, rompre tous rapports avec le pacha ; commencement d'hostilité qui serait sur-le-champ suivi d'exécution violente, parce que les consuls avaient ordre de déclarer qu'il n'y aurait ni retard ni modification dans le traité, et qu'ils signifiaient ainsi le dernier mot des cabinets. Le consul anglais, colonel

(') La réponse de Mehemet-Ali à M. Walewski fut ainsi traduite :

« Je remercie la France de n'avoir pas signé le traité de Londres : c'est une consolation et une force pour moi. Je suis profondément touché du service qu'elle m'a rendu en faisant valoir mes droits, et je ne l'oublierai jamais. S'il lui convenait aujourd'hui de s'opposer aux projets des puissances, je serais fier de combattre à ses côtés ; je mettrais à ses ordres ma

flotte, mon armée et mon fils. Si elle ne le fait pas, je comprends sa réserve. Nos positions ne sont pas les mêmes ; nos mouvemens doivent peut-être rester indépendans. Que la France agisse comme elle l'entendra ; pour moi, je garderai toute ma liberté d'action. On a fait contre moi un traité inique et violent. Je n'attaquerai pas ceux qui l'ont signé, je serai patient et modéré, mais je verserai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour conserver l'empire que j'ai

Campbell, demanda une audience au pacha et avec le sentiment de sa fierté nationale il lui dit que : « lorsque la Grande-Bretagne entrait dans une voie elle allait jusqu'au bout, que tous les pavillons s'accordaient parfaitement, que s'il comptait sur la France c'était une illusion ; qu'il ne fallait pas prendre le bruit des journaux pour une résolution officielle, et qu'en tous les cas la guerre deviendrait européenne. »

Dans une note plus calme, plus modérée, les quatre consuls d'Angleterre, d'Autriche, de Russie et de Prusse réunis s'exprimaient ainsi sur la politique du pacha. «... Le vice-roi est trop éclairé et connaît trop bien les moyens et les ressources dont les quatre puissances peuvent disposer, pour se flatter un seul instant de pouvoir, par ses faibles moyens, résister même à l'une ou à l'autre d'entre elles ; ce serait se bercer d'un espoir bien funeste que de compter, dans les circonstances actuelles, sur un appui de l'étranger : qui pourrait arrêter les décisions des quatre puissances et qui oserait les braver ? qui voudrait sacrifier ses propres intérêts à ceux d'autrui, et compromettre

fondé. Si les puissances se bornent à bloquer les côtes de l'Égypte et de la Syrie, j'ai les moyens d'attendre, et j'attendrai sans tirer l'épée. Mais que l'on attaque Saint-Jean d'Acre ou Alexandrie, que l'on cherche à rallumer l'insurrection du Liban, et sur-le-champ je donnerai l'ordre à mon fils de passer le Taurus. On veut faire une Vendée en Syrie sur les derrières de mon armée; j'en ferai une dans l'Asie-Mineure où déjà les populations se lèvent à ma voix. Je suis

le représentant de l'islamisme; je proclamerai la guerre sainte et tout bon musulman viendra se ranger derrière moi. On croit m'effrayer par une coalition des quatre puissances; je saurai bien la dissoudre en marchant sur Constantinople. J'allumerai un tel incendie que l'Europe aura bien assez de ses propres affaires, et l'empire ottoman sera sauvé. Quoi qu'il arrive, j'aurai fait mon devoir; je mesoumets à la volonté de Dieu. » Tout cela était bien poétique.

sa propre sûreté par pure sympathie pour Mehemet-Ali ? D'ailleurs quel avantage réel en résulterait-il ? On provoquerait un conflit général dans lequel le vice-roi serait le premier sacrifié et succomberait inévitablement ; loin de lui être favorable une telle intervention en sa faveur ne ferait que hâter sa perte alors devenue certaine. Les quatre grandes puissances développeraient des forces plus que suffisantes pour combattre tout ce qui pourrait s'opposer à l'exécution de la convention ; c'est sur Mehemet-Ali que pèserait toute la responsabilité d'une guerre, c'est lui qui aurait été la cause de l'intervention et de la présence des troupes européennes en Egypte et en Asie ; les peuples musulmans sauront que c'est lui qui est l'auteur des maux d'une guerre qui lui est entièrement personnelle ; Mehemet-Ali a menacé de verser beaucoup de sang avant de céder ; les puissances européennes, au contraire, ont à cœur d'épargner, autant que possible, le sang des musulmans et celui des chrétiens rangés sous les drapeaux de la Sublime Porte ; on portera, là où le cas l'exigera, une force suffisante pour rendre toute résistance impossible. »

A son tour, Mehemet-Ali entra dans les transports d'une colère violente impérative vis-à-vis les puissances qui, selon lui, le traitaient sans ménagemens : c'était un vieillard fin, rusé, mais avec des passions qui ne voulaient pas être contrariées ; le despotisme oriental sortait par tous ses pores, le soldat macédonien se réveillait au milieu de son sérail pour en appeler à la fortune des armes ; son opinion était celle-ci : sans doute seul, il ne pouvait faire une guerre forte et durable, un mouvement de désespoir ne serait qu'un

coup de yatagan sur de l'acier : mais telle était la position prise par la France dans la question d'Orient que l'exécution inflexible du traité du 15 juillet serait la guerre universelle ; l'Europe irait-elle jusqu'à cet essai qui pourrait devenir une lutte entre l'esprit des monarchies et la propagande révolutionnaire ? Toutes ces réponses étaient insinuées au pacha par M. Walewski et la correspondance de M. Thiers. L'opinion personnelle de Mehemet-Ali était donc qu'avec l'appui de la France il pourrait résister, et c'est cette conviction qui donnait aux officiers du pacha ce ton insolent même envers le pavillon de la marine britannique. Les quatre puissances résolurent dès-lors d'en finir.

Au traité du 15 juillet, je l'ai dit, étaient joints des protocoles secrets pour l'exécution armée des clauses arrêtées entre les plénipotentiaires ; les quatre puissances devaient concourir chacune dans leur sphère particulière à l'exécution des clauses arrêtées (1) ; l'Angleterre préparait ses flottes à Malte, à Gibraltar ; l'amiral Stopford, le commodore Napier apparaîtraient dans les mers de Syrie dès le mois d'août ; à leur escadre se joindraient quelques frégates et bâtimens légers de la marine autrichienne sous l'amiral Bandiera avec le jeune archiduc Frédéric à bord, et, je

(1) Dans le but de constater la fermeté des résolutions de l'Europe, lord Palmerston avait annoncé à M. Guizot la ratification du traité du 15 juillet, dans la note suivante :

« Le 17 juillet, le soussigné a eu l'honneur d'informer M. Guizot qu'une convention concernant les affaires de la Turquie, avait été

signée le 15 du même mois par les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie d'une part, et par le plénipotentiaire de la Porte Ottomane d'autre part. Les ratifications de cette convention ayant été échangées, le soussigné a l'honneur de transmettre à M. Guizot une copie de ladite con-

le répète, ceci moins comme force effective, matérielle, chose dont l'Angleterre pouvait se passer, que comme témoignage du bon concours de l'Autriche dans la protection qu'elle accordait à la Porte : la France n'avait-elle pas espéré jusqu'ici détacher le cabinet de Vienne de la cause européenne, et quel plus fort témoignage de l'impossibilité d'arriver à ce résultat, que la présence de vaisseaux sous pavillon autrichien, agissant de concert avec l'Angleterre ? Enfin, la Russie entrait pleinement, à la suite de la Grande-Bretagne, dans ce système de répression; une flotte de dix-neuf vaisseaux de ligne partait de la Baltique, et serait vers le mois de septembre dans la Méditerranée; si cela ne suffisait pas, un corps russe de 40,000 hommes pénétrerait par l'Asie-Mineure dans la Syrie pour rallier l'armée ottomane, tandis qu'un corps autrichien de 50,000 hommes marcherait pour la protection de la Turquie d'Europe. L'initiative serait prise par l'escadre anglaise sur les côtes de Syrie; on agirait avec une telle rapidité, que personne n'aurait le temps de se reconnaître. D'après les prévisions de l'amirauté, on pouvait arriver devant Beyrouth au commencement de septembre : neuf vaisseaux de haut bord sous le pavillon britannique, quatre frégates, un vaisseau turc,

vention et de ses annexes pour qu'il la communique au gouvernement français. En faisant cette communication à M. Guizot, le soussigné ne peut s'empêcher de lui exprimer de nouveau les très sincères regrets du gouvernement de Sa Majesté de ce que la répugnance du gouvernement français à s'associer aux mesures concernant

l'exécution de ce traité ait créé un obstacle qui ait empêché la France d'être partie contractante. Mais le gouvernement de Sa Majesté a la confiance que le cabinet des Tuileries verra dans les dispositions de ce traité des preuves irréfragables que les quatre puissances, en s'imposant les obligations qu'il contient, ont été animées d'un désir

cinq frégates sous les pavillons des amiraux ottoman et autrichien, Walker et Bandiera auraient la double mission de chasser les Égyptiens des villes fortes et maritimes de la côte, puis d'activer le soulèvement des montagnards, des Druses sous l'émir Béchir qui se déclarerait pour la Porte Ottomane. Comme marin d'action, la Grande-Bretagne avait choisi un homme doué d'une vive intrépidité, le commodore Napier accoutumé à la guerre de Syrie, au système d'attaque et de défense des Turcs et des Égyptiens, jaloux surtout de prendre l'initiative dans une telle question.

Tel était le plan que les plénipotentiaires avaient arrêté à Londres, et qui allait s'exécuter avec une rapidité presque sans exemple. En présence de cette ferme résolution, quel serait le rôle de la France? M. Thiers avait-il désormais un système, et quelle tendance donnerait-il à notre politique? Deux voies restaient tout-à-fait ouvertes devant lui, et il faut impartialement présenter les avantages et les inconvéniens de l'une et de l'autre. Le système égyptien flattait sans doute les affections historiques de M. Thiers pour la [Révolution et l'Empire; mais dans la circonstance, cette propension n'était pas le résultat spontané de sa politique. M. Thiers comme le ministère du 12 mai obéissait à la pensée de la Chambre et au

désintéressé de maintenir à l'égard de la Turquie les principes de politique que la France a dans plus d'une occasion déclaré nettement et formellement être les siens; qu'elles ne cherchent à obtenir par les arrangemens qu'elles ont en vue aucun avantage exclusif pour elles-mêmes et que le grand objet

qu'elles se proposent est de maintenir l'équilibre politique en Europe et de détourner les événemens qui troubleraient la paix générale

« Foreign-Office, 46 septembre 1840.

« Signé PALMERSTON. »

rapport de M. de Jouffroy qui en était la formule. La voie diplomatique était donc ainsi tracée, et dans le mouvement de l'opinion il était difficile de s'en séparer. M. Thiers entraînait par nécessité comme par goût dans cette politique à la Franconi, dans ces évolutions stratégiques qui lui permettaient de remuer des soldats, de mettre son petit chapeau et de faire figurer les *quarante siècles* du haut des Pyramides. La seconde voie était celle du concert européen, facile, expliquée par les antécédens : ce qu'on avait fait pour la Grèce et pour la Belgique, on pouvait également l'accomplir pour la Turquie et l'Égypte, et ici la majorité des puissances ayant décidé cette question, la France raisonnable et sensée devait trouver des motifs suffisants pour adhérer à ces articles alors même qu'ils n'étaient pas conformes à sa politique personnelle. Cela se voit dans toute l'histoire ; on ne fait pas toujours ce que l'on veut en diplomatie, parce qu'on n'agit pas seul, et que les traités se font à plusieurs.

La faute capitale de M. Thiers fut surtout de développer une politique d'isolement pour la France, c'est-à-dire l'absurde idée de vivre seul, de s'épanouir dans sa propre force, de manière à s'imposer des sacrifices de tous les instans, des efforts de surexcitation qui dépassent les moyens d'un peuple comme ceux des individus : vivre seul contre tous en diplomatie, c'était se condamner à entretenir une armée de cinq cent mille hommes, à ruiner le commerce, à multiplier les emprunts, à faire descendre le crédit à un état de dépréciation incessante, et sous prétexte de réveiller l'esprit national, se vouer à toutes les tourmentes publiques, au triomphe de l'esprit révo-

lutionnaire que la sagesse du gouvernement avait long-temps comprimé. Tel était le résultat infaillible de la politique d'isolement tel qu'on le vit presque aussitôt se réaliser. M. Thiers fit un appel à tous les sentimens belliqueux ; partout des manifestations militaires, des levées d'hommes, des recrutemens, des achats de chevaux et d'armes, un emprunt annoncé, l'émission désordonnée de bons du trésor, la Bourse descendue de près de douze francs dans l'espace d'un mois (1).

De tous les grands cabinets arrivent alors des plaintes ; M. de Saint-Aulaire écrit que le prince de Metternich s'est ouvert à lui avec vivacité : « Que signifient ces armemens outre mesure ? Vous voulez donc la guerre ? Nous étions paisibles, et vous nous effrayez ? Vous voulez que l'Allemagne à son tour se lève comme en 1813 ; mais une fois les armemens faits, il faudra bien qu'ils servent à quelque chose, et alors nous ne répondons plus de rien. » Et le prince, avec cet esprit charmant qu'il apporte même dans les choses sérieuses, ajoute à M. de Saint-Aulaire : « Vous êtes donc toujours un peu mordu de la tarentule ? quand vous ne dansez pas, vous vous jetez à belles dents sur tout le monde ; en vérité, que vous ont fait les Allemands ? » Les dépêches toujours si graves, si pénétrantes de M. de Barante, annonçaient

(1) M. Thiers avait fait déclarer d'urgence les fortifications de Paris :

Ordonnances du 40 septembre 1840.

« Sont déclarés d'utilité publique et d'urgence les travaux de for-

tification à exécuter autour de la ville de Paris. »

« Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'État de la guerre un crédit extraordinaire de 600,000 £. pour les dépenses relatives aux travaux des fortifications de Paris. »

que la Russie était aise des fautes de la France : « La presse, les actes du cabinet, par la plus malheureuse tendance servent à rattacher l'Allemagne à la Russie, et l'empereur Nicolas s'en réjouit, car tout son espoir est de préparer l'unanime concours de l'Allemagne contre la France, depuis surtout que l'Angleterre marche de concert avec la Russie; le cabinet de Pétersbourg se montre au comble de ses souhaits. »

A Berlin, la situation de la France est aussi fort délicate. La Prusse vient de perdre son souverain si calme, si pacifique vieillard dont l'expérience et le besoin de repos ont si puissamment servi la politique de l'avènement en 1830. Le roi Frédéric-Guillaume ne s'était jamais départi de cet esprit de modération extrême, et il avait adressé cette instruction à son fils : « A toi, mon cher Frédéric! C'est sur toi que passe maintenant le fardeau des affaires avec tout le poids de leur responsabilité. La place que tu as occupée jusqu'à présent t'y a préparé plus que maint autre héritier d'un trône. C'est à toi de justifier mes espérances et celles de la patrie. Tes principes et tes sentimens me sont un sûr garant que tu seras le père de tes sujets. Garde-toi de cette manie d'innovations qui est devenue si générale, garde-toi de ces nombreuses théories actuellement existantes et qu'on ne peut mettre en pratique; mais garde-toi aussi de tomber dans un autre excès qui pourrait être aussi funeste, je veux dire d'une prédilection exclusive pour les institutions antiques ('). Ce n'est qu'en évitant

(') Dans son testament, le roi de Prusse s'était ainsi exprimé :

Mes dernières volontés.

1^{er} décembre 1837.

« Quand mes dernières volontés

ici écrites seront connues de mes enfans bien-aimés, de ma chère Augusta et de mes autres parens chéris, je ne serai plus au milieu d'eux, je ne serai plus du nombre

ces deux écueils que tu pourras obtenir des améliorations vraiment utiles. L'armée est supérieurement organisée; elle a justifié mon attente dans la paix comme pendant la guerre. Puisse-t-elle ne jamais perdre de vue sa haute mission; puisse aussi la patrie ne jamais oublier ce qu'elle lui doit! Sois, autant qu'il dépendra de toi, en bonne intelligence avec les puissances européennes; puissent surtout la Prusse, la Russie et l'Autriche, ne jamais se séparer! Leur union est la sauve-garde de la paix européenne. Mes enfans bien-aimés me donnent la douce consolation qu'ils se distingueront toujours par une conduite utile, active, sage et pieuse; car ce n'est que par une telle conduite qu'on peut espérer les bénédictions du ciel; et cette douce idée me consolera encore à mes derniers momens. Que Dieu protège et bénisse notre chère patrie! que Dieu protège à jamais notre famille! qu'il te bénisse, mon cher fils, toi et ton règne; qu'il t'accorde la force et le talent nécessaires pour régner, et qu'il te donne des conseillers et des serviteurs con-

des vivans. Puissent-ils alors, à la vue de l'inscription qui leur est bien connue : « Pensez à ceux qui ne sont plus, » penser aussi à moi avec amour ! que Dieu me soit un juge miséricordieux et clément ! qu'il reçoive mon esprit que je remets entre ses mains ! Oui, père céleste, je remets mon esprit entre tes mains; tu nous réuniras tous au-delà du tombeau. Puisses-tu, dans ta grâce, nous en trouver dignes, au nom de Jésus-Christ, ton cher fils, notre sauveur ! Amen.

« Dieu, dans sa sagesse éternelle, m'a envoyé de dures et pé-

nibles épreuves, non-seulement dans mes relations personnelles, lorsqu'il y a dix-sept ans il m'enleva ce que j'avais de plus cher au monde, mais encore dans les événemens qui ont pesé si durement sur ma chère patrie; mais, en revanche, ce Dieu tout bon, grâces éternelles lui en soient rendues, a permis que je fusse spectateur d'événemens bien consolans et chers à mon cœur. Je range en première ligne les glorieuses guerres des années 1813, 1814 et 1815, auxquelles la patrie doit sa restauration; les autres événemens bien

sciencieux et fidèles, ainsi que des sujets obéissans.»

C'était de la main même du roi Frédéric-Guillaume que ces quelques lignes étaient écrites pour tracer la conduite de son fils bien-aimé, et lui recommander l'union des puissances et l'esprit de modération. Le nouveau roi, esprit très distingué, avait d'abord manifesté une certaine passion contre les événemens accomplis en 1830; plus tard il s'était bien modifié, et le voyage des princes de la maison d'Orléans à Berlin avait contribué à éteindre ou au moins à atténuer bien des préventions. Le prince royal devenu roi ne serait donc point défavorable au système de paix et de bienveillance; mais avant toute chose, la Prusse était allemande; les outrages faits à cette nationalité touchaient son propre honneur; elle prendrait donc fait et cause pour l'Allemagne soulevée. Ainsi était le sens des dépêches de M. Bresson, une des têtes habiles de la diplomatie auprès duquel venait d'être envoyé M. de Ségur chargé de la mission extraordinaire de saluer l'avènement du nouveau roi. La guerre paraissait imminente, non point que

chers à mon cœur, ce sont l'amour, l'attachement que me portent mes enfans bien-aimés, et les bénédictions ainsi que la miséricorde dont Dieu les a comblés; enfin, le bonheur rare et inattendu d'avoir, grâce à la Providence, trouvé encore sur le déclin de mes jours une compagne que le devoir m'engage à citer publiquement comme un modèle d'un attachement aussi tendre que fidèle.

« J'adresse mes sincères et derniers remerciemens à ceux qui nous ont servis avec fidélité et avec ta-

lent, moi et l'Etat. J'adresse également mes sincères et derniers remerciemens à tous ceux qui m'ont été attachés par les sentimens d'amour, de fidélité et de dévouement personnels. Je pardonne à tous mes ennemis, même à ceux qui, par leurs discours, leurs écrits ou des faits défigurés à dessein, ont cherché, grâce à Dieu souvent en vain, à me nuire dans la confiance de mon peuple, qui est mon plus grand trésor.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

l'Europe la voulût; elle n'y était même pas préparée; il se révélait dans les cabinets une certaine répugnance à commencer la lutte; l'Allemagne l'aurait faite, dès que les peuples profondément convaincus de l'attitude ambitieuse ou maussade prise par la France auraient secondé le mouvement européen.

Tel était aussi le sens des dépêches de M. Guizot qu'il faut suivre avec soin pour prendre une juste idée du véritable esprit de l'Angleterre. M. Guizot, ainsi que je l'ai dit, réunissait deux conditions à Londres: celle de chef d'un grand parti parlementaire et d'ambassadeur de cabinet; s'il écrit à ses amis politiques, alors il ne dissimule pas que ce qu'il y a de plus dangereux, c'est l'état des esprits à l'intérieur; ce retour vers les idées révolutionnaires lui fait peur; selon lui, c'est une tendance véritablement rétrograde qui peut exercer la plus funeste action sur la marche générale du gouvernement. Lorsqu'au contraire, ambassadeur, il écrit à M. Thiers son supérieur, M. Guizot examine la position actuelle de la France et de l'Angleterre, il croit qu'il y a plus de malentendu en tout ceci que des sentimens d'hostilité réelle; on peut encore se concorder avec lord Palmerston qui multiplie les protestations amicales et voudrait entraîner la France à la signature des protocoles; il ne désapprouve pas les armemens, mais il voudrait surtout qu'ils fussent silencieux, forts et sans forfanterie: à quoi bon tout ce bruit qui alarme le continent? à quel dessein ces incessantes levées d'hommes? Oui, il faut se tenir en mesure, mais ne pas effrayer l'Europe. M. Guizot ne dissimule pas que l'esprit des journaux français a réagi sur l'esprit

de la presse en Angleterre, et qu'on sera amené à un conflit si cela dure encore. M. Guizot conclut de là non pas qu'il faille nécessairement céder, mais attendre, parce que les choses reviendront d'elles-mêmes dans leur naturel équilibre.

M. Guizot avait assez étudié l'histoire pour savoir que l'Europe ne menaçait pas en vain. Les instructions les plus nettes, les plus résolues furent données par lord Palmerston aux lords de l'amirauté pour une campagne navale en Syrie : le plan fut dressé avec la ponctualité et l'exactitude que les Anglais mettent en toutes choses ; le commodore Napier chargé du mouvement principal devait, intrépide marin, se placer devant Beyrouth, et avant de commencer les hostilités, sommer Ibrahim-Pacha et les troupes que commandait Soliman-Pacha d'évacuer la Syrie en préparant l'insurrection de la montagne. La flotte, sous les ordres du commodore Napier (1), devait rallier les deux escadrilles turque et autrichienne chargées des troupes de débarquement sous le pavillon de l'alliance et ces troupes une fois débarquées devaient appuyer les insurgés pour chasser les Égyptiens dans leurs limites. Si l'évacuation de la Syrie était refusée, le canon devait foudroyer sans retard Beyrouth, Saint-Jean d'Acre, toutes les villes de la

(1) <i>Etat des forces anglaises devant Beyrouth.</i>	<i>devant</i>	<i>Le Rainbow.</i>	74
		<i>L'Edinburgh.</i>	76
	canons.	<i>Le Revenge.</i>	76
<i>La princesse Charlotte</i> (vaisseau amiral.)	410	<i>Le Hastings.</i>	74
<i>Le Powerfull</i> (pavillon du commodore.)	84	<i>Le Castor.</i>	36
<i>Le Gange.</i>	84	<i>La Pique.</i>	36
<i>Le Bellerophon.</i>	80	<i>Le Carysford.</i>	26
<i>Le Thunderer.</i>	84	<i>Le Zebra.</i>	46
		<i>Quatre bateaux à vapeur.</i>	

côte, et si cette mesure n'amenait pas la soumission du pacha et l'évacuation de la Syrie, l'amiral Stopford, qui bloquait Alexandrie, la bombarderait vigoureusement sans rien épargner. L'amirauté anglaise avait ses motifs pour choisir le commodore Napier, le plus hardi, le plus aventureux marin de la flotte britannique; et ce fut lui qui notifia, par ordre de sa cour, à Soliman-Pacha, le traité signé par les quatre puissances.

Soliman répondit d'abord d'une manière assez ferme, se refusant à toute concession parce qu'il se croyait soutenu par la France. C'était le moment en effet d'une démonstration si l'on devait la faire : où était l'amiral Lalande? La France avait alors quinze vaisseaux de ligne dans la Méditerranée (1); le ministre de la marine, baron Roussin, donnait un développement actif, imposant à nos flottes; nous avions sur les Anglais une supériorité incontestée en canons, en équipage; la flotte russe n'était point encore dans la Méditerranée. Si donc à ce moment le cabinet de M. Thiers avait eu ce véritable esprit de guerre nationale dont il se vantait tant, il fallait oser

Sous le commandement de l'amiral turc Walker.

Un vaisseau de ligne, trois frégates de cinquante canons, deux corvettes de vingt canons, un brick de seize canons, deux frégates autrichiennes de cinquante canons et une corvette de dix-huit canons.»

(1) Alexandrie, 20 août 1840.

« Le commodore Napier a sommé, le 44, les autorités égyptiennes d'évacuer la Syrie. Il a fait plusieurs proclamations qu'il a a-

dressées à l'émir Béchir; celui-ci les a envoyées à Mehemet-Ali, en protestant de son dévouement. »

Beyrouth, le 24 août 1840. —

Alexandrie, le 27.

« Le commodore Napier a pris son mouillage au large de Beyrouth, avec quatre vaisseaux, et l'amiral Stopford est devant Alexandrie avec trois vaisseaux, une frégate et deux bateaux à vapeur anglais, plus deux frégates et une corvette autrichienne. »

une démonstration sérieuse, rallier la flotte du pacha comme les Anglais avaient rallié la flotte ottomane et autrichienne, débarquer des troupes à Beyrouth, à Saint-Jean d'Acre, et placer ainsi les alliés dans la nécessité ou de se retirer ou d'attaquer notre pavillon. Rien de cela ne fut fait même dans le sens de la guerre; le ministre, agitateur politique, se contenta d'une démonstration de phrases, soulevant l'Europe à plaisir; quand il fallait s'occuper de l'Orient, il faisait chanter la *Marseillaise*; quand il fallait diriger la flotte de l'amiral Lalande il s'occupait des frontières du Rhin : sa grande affaire c'étaient la bourse et le télégraphe. Oui, M. Thiers ne fit pas de sérieuses démonstrations de guerre là où elles devaient être faites : il avait une flotte dans le Levant, n'était-ce pas le cas de s'en servir ? Il semblait se complaire à donner au pays une agitation fébrile, révolutionnaire, et à cette fin seulement il était au pouvoir.

Le 29 septembre, une dépêche du consul de France à Beyrouth parvint à Paris, elle était ainsi conçue : « Après un bombardement de neuf jours qui a réduit notre ville en cendres (1), les Égyptiens l'ont évacuée, et

(1) Voici la correspondance qui précéda la prise de Beyrouth :

Lettre de Soliman-Pacha à M. Moore, consul anglais à Beyrouth.

Beyrouth, 28 djemez-el-akhan 1256.

« Monsieur le consul, les exigences illégales, les menaces et les actes de notable hostilité de votre gouvernement avant toute déclaration de guerre et sur le simple appui de conventions non encore ratifiées entre les puissances, États alliés, ont rendu de plus en plus

critiques, jusqu'à ce jour, les relations de nos gouvernements respectifs; et maintenant, vu les menées et les intrigues qu'entretiennent depuis long-temps des agens anglais parmi les habitans de la montagne, et d'après la réponse négative que vient de faire S. A. Mehemet-Ali à la communication qu'on lui propose, j'ai l'honneur de vous faire observer que non-seulement votre présence dans cette ville est devenue superflue, mais qu'il serait

les alliés en ont pris possession. » Qu'on se représente donc l'immense effet produit sur l'opinion en France par ces premiers actes si vigoureux : jusqu'ici on n'avait pas cru à l'exécution possible du traité du 15 juillet considéré plutôt comme une menace que comme un moyen de coercition ; les journaux en France même avaient pris un ton de raillerie, d'invective, de provocation, qui semblait supposer une impuissance de la part de l'Europe pour exécuter les clauses du traité. Maintenant donc tout était dit, l'Europe nous bravait non point par des paroles mais par des actes ; c'était le cas de prendre un parti décidé, vigoureux et d'utiliser la flotte. Oui, l'Angleterre n'avait tenu aucun compte de vos menaces ; vous aviez parlé et elle avait agi ; vous aviez dit aux puissances qu'elles ne feraient rien, et elles avaient marché ; la crise était donc soudaine, méritée, et puisqu'on avait eu l'imprudence de tant se compromettre il fallait se placer dans une certaine situation de dignité en Orient, montrer le pavillon partout sur les côtes de Syrie. Et que fait M. Thiers dans cette crise ? son souci, sa préoccupation c'est d'animer les

même prudent et convenable de l'évacuer ainsi que votre famille,

« Le major-général de l'armée égyptienne,

« SOLIMAN. »

Réponse du consul anglais.

Beyrouth, 27 août 1840.

« Monsieur le général, je prends la liberté de vous faire observer que j'ignore complètement qu'il y ait aucune déclaration de guerre entre l'Angleterre et l'Égypte. Vous-même, général, n'avez pas

cru devoir me la notifier, et jusqu'à ce que des ordres de mes supérieurs me soient parvenus ou jusqu'à ce que vous m'adressiez une notification officielle avec injonction de quitter Beyrouth, je ne puis abandonner ni mon poste ni les intérêts qui me sont confiés. J'ignore, général, si cette phrase de votre lettre, qu'il serait même prudent et convenable d'évacuer Beyrouth, doit me faire craindre quelque danger ; mais, dans ce cas,

cœurs pour la guerre révolutionnaire; il n'en gêne pas l'expression, il la provoque dans les journaux, sur les théâtres, dans les rues; l'émeute est partout, l'artillerie circule dans les rues comme sous la République; l'esprit révolutionnaire s'empare de plus en plus des forces de la société. Dans cet incessant désordre des esprits, dans cette émeute des cœurs et des bras, resterait-il assez de sagesse pour contenir et diriger les affaires publiques; la bourse est en désordre, les transactions suspendues, les ouvriers sans travail. Enfin, va-t-on commencer les hostilités ?

Partout dans les États qu'a touchés la Révolution de Juillet l'esprit monarchique est en décadence. Ici je dois suspendre un moment l'histoire de la question d'Orient pour suivre et juger les derniers desseins du parti révolutionnaire en Espagne. On a vu que la guerre civile s'était faiblement continuée depuis la ruine du parti de don Carlos, lorsque ce prince et sa famille étaient venus chercher un refuge à Bourges. Quelques guerillas avaient en vain continué la guerre sous Cabrera leur chef; le général Espartero, revêtu du pouvoir que donne la dictature militaire, avait mis fin à la guerre politique. Avec l'orgueil desservices qui lui avaient valu le titre un peu présomptueux de *duc de la Victoire* (les révolutions prodiguent les titres avec enthousiasme), le général Espartero avait senti grandir démesurément ses prétentions ambitieuses. Tout en respectant ce qu'on appelait les droits de la

je ne pourrais que vous rappeler que je suis ici non-seulement sous votre protection mais aussi sous celle des lois des nations, et que la

responsabilité de tout ce qui pourrait arriver peserait entièrement sur vous.

« Signé MOORE. »

jeune Isabelle, il tentait d'enlever à la reine Christine la régence de sa fille. Christine avait l'affection de l'Espagne, son gouvernement était modéré, ses pensées bonnes, elle était comme le lien intime entre la France et la Péninsule. Jamais elle n'eût volontairement marché aux excès, son système réel était représenté par M. Martinez de la Rosa, et par conséquent il correspondait parfaitement aux vues du roi Louis-Philippe. Cependant les journaux de l'opposition extrême à Madrid et dans les provinces, ne respectant ni la vie publique ni la vie privée de la reine Christine, avaient signalé l'existence d'un mariage secret entre un ancien officier aux gardes, du nom de Muñoz et la régente des Espagnes; c'était une tradition de palais, une légende du temps passé, que cette histoire des amours de la reine des Castilles. Mais cette publicité d'un mariage qu'on aurait voulu cacher, les conséquences même de famille qu'il pouvait avoir, ôtaient à Marie-Christine quelque chose de ce respect traditionnel que la majesté de mère de la reine devait inspirer au peuple. En attaquant donc la vie privée de Marie-Christine, le général Espartero avait atténué l'influence morale de la régente; si le général désormais s'appuyait sur l'esprit révolutionnaire et sur l'alliance du parti républicain en France (qui n'avait que des injures pour la reine), il pouvait espérer au moyen des juntes le titre de régent de la jeune Isabelle et s'emparer avec ce titre de toute la puissance du gouvernement.

Lorsque M. Thiers prit la présidence du cabinet au 1^{er} mars, le général Espartero vit s'approcher la réalisation de tous ses rêves; M. Thiers, c'était la révolution

incarnée, l'historien du parti jacobin, qui adoptait hardiment les faits accomplis (1) et le général Espartero pouvait tout imposer, tout demander à la reine régente. Il venait de lui adresser un manifeste contre ce qu'il appelait une intrigue, une coterie (le parti modéré); le général demandait la dissolution des Cortès, de nouvelles élections, un nouveau ministère, des concessions pour l'armée; tout cela en vertu de la force militaire dont il était le chef et l'organe.

Une révolution dans le monde, pourvu qu'elle réussit, c'était la légitimité de M. Thiers, et ce fut avec ces préoccupations que le président du conseil envoya à Madrid un de ses intimes amis, M. Mathieu de la Redorte, à-peu-près à la hauteur de M. Walewski dans sa mission d'Orient. Certes, rien n'était plus en dehors de la hiérarchie que ce choix improvisé : quels étaient les antécédents du nouvel ambassadeur à Madrid? Où avait-il appris les grandes conditions, les études habituelles de la diplomatie? Au demeurant, esprit de peu de portée, moitié dans l'école impériale, moitié dans l'école de Juillet, et par-dessus tout incapable de comprendre les véritables et saintes conditions du caractère espagnol, M. Mathieu de la Redorte s'arrangerait

(1) Voici le manifeste que le général Espartero adressa à la reine régente :

« Madame, j'ai déclaré en diverses circonstances à Votre Majesté, avec la franchise et la loyauté d'un soldat dont le dévouement à sa reine et à sa patrie ne s'est jamais démenti, tout ce qui pouvait être favorable à ses intérêts et à la prospérité nationale; mais une coterie, dont j'étais parvenu à

déjouer les projets funestes par mes représentations publiques et à force de triomphes signalés sur le champ de bataille, a constamment suivi son plan, en faisant usage du machiavélisme et de l'intrigue pour me faire perdre l'estime que Votre Majesté m'avait accordée et en jetant cette généreuse nation dans de nouveaux désastres.

« Je crois, madame, que le trône de ma reine n'est pas en péril, et

aussi bien du protectorat d'Espartero que de la régence de Marie-Christine ; tout gouvernement de fait serait pour lui un gouvernement de droit, et cette diplomatie quelquefois la risée de l'Europe devenait néanmoins un sujet de soupçons et de crainte. Par tous ces faits, il était constaté que la seule présidence de M. Thiers favorisait toutes les passions agitées : à Madrid la reine Christine, presque détrônée et successivement amenée vers une abdication : à Paris la propagande aux sons de la *Marseillaise*, l'esprit de guerre se réveillant désordonné, les fonds publics en baisse rapide, les tripotages de coulisses et les bénéfices des amis de M. Thiers ; puis un cabinet sans tenue, une diplomatie turbulente et sans portée, et par-dessus tout, un commencement de guerre ; le canon anglais tonnait sur Beyrouth et menaçait Saint-Jean d'Acre !

Dans ce chaos qu'avait semé autour d'elle la présidence de M. Thiers, quelle était la position personnelle du roi Louis-Philippe vis-à-vis de l'Europe, de son ministère et de la France. Depuis le cabinet du 12 mai, et spécialement depuis l'avènement de M. Thiers et du

je suis convaincu que l'on peut éviter les maux de mon pays en appréciant les conseils que j'avais cru devoir donner à Votre Majesté pour les conjurer. Que Votre Majesté publie un manifeste plein de franchise à la nation, promettant que la constitution ne sera pas altérée, que les Cortès actuelles seront dissoutes, et que les lois rendues par les Cortès seront soumises à la délibération de nouvelles Cortès qui seront convoquées. Ce ma-

nifeste tranquillisera les esprits si, en même temps, Votre Majesté choisit six conseillers de la couronne d'opinion libérale, purs, justes et sages. Alors, n'en doutez pas, tous les dissidens renonceront à leur attitude hostile. L'armée, toujours vertueuse, conservera la discipline, maintiendra l'ordre et le respect aux lois ; elle sera la forte égide du trône constitutionnel, notre indépendance sera respectée et l'on verra commencer l'ère de

1^{er} mars, le roi n'avait plus sur la direction des affaires la même puissance, la même liberté d'action qu'au 15 avril; la Chambre des députés était intervenue en souveraine impérative, et par un vote de majorité elle avait voulu faire un ministère à sa guise que le roi avait subi. Dès ce moment furent un peu réalisés le malheur et la folie d'une présidence du conseil en dehors de l'influence salutaire du prince. Louis-Philippe n'acceptait cette position qu'à demi; s'il voulait bien sous quelques aspects céder devant son ministère, en aucun cas il ne pouvait, il ne voulait abdiquer cet ascendant légitime qui depuis 1830 avait préservé la France de tant de crises. Quand donc il s'agirait d'une question vitale, de la paix ou de la guerre, de l'ordre ou de l'anarchie, le roi reprendrait sa volonté, sa prépondérance, et ceci serait heureux pour le salut du pays.

Je crois que le roi fut très vivement ému par le traité du 15 juillet; il put manifester haut son indignation de ce qu'on avait laissé à l'écart le grand peuple; il put se rappeler les nobles impressions de son jeune âge, le sang de Bourbon qui bouillonnait dans ses veines, il put songer à armer sincèrement, avec toute loyauté; il put croire un moment que l'Europe ne compromettrait pas le système de paix heureusement maintenu, pour suivre un caprice belliqueux de lord Palmerston. Les paroles du roi souvent ardentes, patriotiques, menacèrent au nom de la France, qui ne voulait être ni méconnue

prospérité dont a besoin cette nation pour être récompensée de ses généreux sacrifices et de ses héroïques efforts.

« Barcelone, 7 septembre 1840.

« LE DUC DE LA VICTOIRE. »

ni insultée. Mais le roi en même temps, esprit de sagesse et de prescience, voyait avec tous les hommes d'État de l'Europe que les conséquences de la guerre ne seraient pas seulement un choc entre les armées, une question de victoire et de défaite, mais qu'il se ferait encore dans la société un bouillonnement de passions mauvaises, capable de bouleverser l'édifice élevé avec tant de peine par sa tempérance et sa modération. Tout en faisant la part de la force et des gloires de la France, du grand génie de notre nation, de l'ardeur immense qui la fait courir aux choses héroïques, de cette fabuleuse puissance qu'elle trouve en elle-même pour les entreprises glorieuses, le roi sentait bien déjà, avec tous les esprits de quelque portée, qu'une guerre d'un seul contre tous était un de ces rêves fantastiques qu'on devait laisser au vulgaire historien de la Révolution française, alors même que la fortune le portait à la présidence du conseil. Le roi concluait donc qu'il fallait la guerre sans doute si on était poussé à bout par une cause inflexible, mais qu'on ne devait pas la chercher à l'aventure pour des susceptibilités, et à la suite de ce qu'on pouvait appeler un malentendu.

Je dis le mot malentendu parce que c'est à ce point de vue que les hommes d'État en Europe voulaient ramener le différend existant entre la France et les quatre cours signataires de la convention du 15 juillet. L'intermédiaire le plus actif de ces tentatives pacifiques fut le roi Léopold, que ses relations avec les whigs mettaient à même de bien comprendre le véritable esprit du ministère de la reine Victoria, de lord Melbourne et de lord Palmerston. L'Angleterre

n'appelait pas les hostilités par goût, par tendance; elle ne voulait nullement atténuer l'alliance intime qui l'unissait à la France, ce n'était ni dans sa volonté ni dans son désir : ce ne serait que malgré elle, et si la France l'attaquait, que la Grande-Bretagne se verrait forcée à se défendre. A Londres on était même disposé à de grandes concessions ; c'est là ce que disait le roi Léopold et ce qui résultait même des rapports de lord Palmerston avec M. Guizot.

A-peu-près à cette époque le prince Paul Esterhazy arriva de Londres à Paris où il était chargé d'une mission extraordinaire au nom du prince de Metternich. Esprit de tempérance et de modération parfaitement apprécié par le roi Louis-Philippe, le prince Paul vint lui répéter au nom de l'Autriche ce que le roi Léopold avait dit au nom de l'Angleterre, à savoir : que nul ne voulait la guerre, qu'elle n'était ni dans les esprits ni dans les intérêts de l'Europe; et le roi répondit qu'il l'entendait bien ainsi et que l'orage se calmerait. Mais ce qui frappa l'esprit si sage, si réfléchi de la couronne ce furent les conversations que le comte Appony et M. d'Arnim reçurent l'ordre de leurs cours d'avoir avec elle sur le sens de la politique française. « Jusqu'ici, dirent les deux ambassadeurs, nos deux cours se sont fortement émues des armemens de la France; toutefois les croyant le résultat d'un caprice, d'une de ces ardeurs belliqueuses qui saisissent de temps à autre la nation française, l'Allemagne n'en avait pas conçu de vives inquiétudes; si ces armemens continuaient, s'ils prenaient un caractère tel qu'ils pussent faire supposer un esprit d'envahissement et de conquêtes, l'Allemagne alors serait for-

cée d'armer, et une fois les dépenses faites, le pied de guerre ordonné, alors on ne répondait plus de rien; l'état de paix si heureusement conservé depuis 1830 serait de nouveau compromis et cela sans motif. » Ces conversations frappèrent vivement le roi qui d'ailleurs commençait à voir le sens révolutionnaire que son cabinet donnait à toutes les tendances de sa politique; depuis le 1^{er} mars, le calme et le repos avaient fui notre pays; une surexcitation extrême était partout. Ce n'était que chants de la *Marseillaise*, que les échos se renvoyaient à l'envi; il se répandait partout une odeur de jacobinisme, et le *National* devenait presque le journal de M. Thiers. Les armemens servaient de prétexte au tumulte; les fêtes elles-mêmes prenaient un caractère républicain, et la mémoire de tous est encore frappée du souvenir des funérailles en l'honneur des héros de Juillet : ce char tout rempli d'ossemens humains pliant sous le faix au milieu d'une foule agitée; ces cantates empruntées à l'époque de 1793; ce peuple des faubourgs trempé de sueur, se dénombrant dans sa tumultueuse souveraineté, jetaient une véritable terreur parmi la bourgeoisie.

Le roi voulait bien s'associer à un mouvement national, mais nullement rétrograder jusqu'en 1830 et à la guerre révolutionnaire; il ne lui était pas difficile de voir à quel point extrême son ministère l'entraînait. Dans les loisirs d'un voyage en Normandie, le roi manda M. Guizot au château d'Eu pour le consulter sur la situation politique; l'ambassadeur s'empressa de serendre à ses désirs, et dans plusieurs conférences il fut question à-la-fois des tendances réelles de la politique anglaise et de la possibilité où serait le roi

d'avoir recours à un cabinet dans lequel M. Guizot tiendrait une large place. Sur le premier point M. Guizot fit observer franchement au roi : que ce qui se passait en Angleterre était plutôt un accident dans la politique générale que la suite d'une idée permanente et d'un véritable système; l'alliance anglo-française était plutôt suspendue que définitivement délaissée; il y avait un malentendu dans le sens absolu du mot, et avec un peu d'habileté on pourrait obtenir certaines concessions réciproques qui placeraient les deux gouvernements sur un bon pied; il ne fallait donc pas prendre à la lettre tout ce qui se disait dans les journaux. De là devait naître naturellement la seconde question posée par tous les hommes politiques : le temps était-il venu de composer un cabinet homogène et conservateur au lieu et place de ce conseil de tapageurs et de brouillons organisé le 1^{er} mars?

Sur ce point la pensée de M. Guizot fut encore nette et fixe : il établit que ce qui agissait le plus sur les esprits à l'extérieur c'était le caractère surexcité des opinions en France; il y avait malaise dans les intérêts, absence d'unité dans le gouvernement, désordre dans la conduite du cabinet et de la majorité. L'opinion bien arrêtée de M. Guizot fut qu'il serait possible de constituer un système fixe, prévoyant dans le sens conservateur, avec la mission de tempérer cette fièvre politique qui ne laissait plus d'ordre ni de mesure dans les opinions et poussait évidemment aux catastrophes. La faute commise (et M. Guizot ne le dissimulait pas) c'était d'avoir mis dehors au 15 avril tous les hommes de quelque valeur parlementaire qui avaient rendu d'immenses services à la

monarchie et à l'ordre : ce dédain avait fait tout le mal.

Dans cette entrevue d'Eu les principales questions de personne et les éventualités de la situation furent résolues; le roi sûr d'une combinaison ministérielle toute prête, put dès-lors agir avec plus de liberté à l'égard de M. Thiers et de ses collègues qui entraînaient si follement le pays dans un désordre sans but et une guerre sans fin. Ce cabinet avait pour lui une certaine opinion populaire qu'il fallait bien se garder de heurter et cette situation demandait de grands ménagemens; on devait donc entraîner, compromettre avec ses propres idées le cabinet de M. Thiers, lui arracher les premières concessions par cela même qu'il avait engagé si étourdiment les questions irritantes. J'ajoute que quelque téméraire et léger que pût être M. Thiers, il commençait à concevoir quelque crainte depuis l'attitude ferme et décidée qu'avait prise la diplomatie européenne : un homme politique, quel qu'il soit, a peur d'engager le pays dans un cercle d'idées qui brûlent, et l'on en était arrivé là.

Depuis que l'Angleterre de concert avec l'Autriche et la Porte avait commencé les hostilités par le sac de Beyrouth, le temps n'était plus aux hésitations, au doute, il fallait donner des ordres précis à la flotte de l'amiral Lalande (1). J'ai dit que s'il y

(1) Je donne ici une note qui m'a été communiquée par un des officiers supérieurs les plus distingués de la marine :

« Les deux escadres anglaise et française étaient pendant toute la belle saison de 1839, mouillées entre l'île de Tenedos et la plage de Troie, à quelques milles au sud de

l'entrée des Dardanelles. Ce n'est que vers le mois d'octobre que l'on se décida à quitter ces parages peu sûrs pendant l'hiver, pour aller aux îles d'Ourlac, dans le golfe de Smyrne, où les deux escadres passèrent toute la mauvaise saison. L'été de 1840 fut employé aux exercices et évolutions, et l'on peut

avait eu au cœur de ce cabinet de M. Thiers une véritable énergie, la ligne était toute tracée : on devait abriter le pavillon égyptien sous le nôtre ; c'eût été la guerre peut-être, mais enfin il y aurait eu un certain caractère de fierté bien capable de plaire à la nation ; l'escadre de l'amiral Lalande était forte en canons et en hommes ; les équipages bien décidés. Le cabinet n'osa pas aborder une politique aussi hardie et la résolution la plus étrange fut le rappel de l'amiral Lalande au moment où il fallait agir : comment se faisait-il que ce cabinet si belliqueux en paroles jusqu'à menacer d'une guerre nationale, comment, dis-je, se faisait-il qu'il donnât une sorte de sanction à ce qui se passait en Syrie, en rappelant la seule force qui pouvait s'y opposer ? N'était-il pas profondément ridicule que le ministre qui voulait remuer des myriades de soldats sur le Rhin pour menacer la paisible Allemagne, laquelle n'avait rien à faire dans la question, annulât la seule force active qu'on eût en Orient, théâtre réel des événemens ? Je conçois bien que le parti de la paix, celui qui pensait avec M. Guizot qu'on devait rentrer à d'honorables conditions dans le concert européen, pût décider le rappel de l'amiral Lalande dans le but d'éviter un conflit de pavillon et d'escadre, quand les inimitiés étaient si vi-

dire sans crainte d'être désavoué, que jamais peut-être la France n'avait eu une escadre aussi parfaitement armée. Après une excursion dans les îles de l'Archipel, l'escadre revint prendre son mouillage d'hiver aux îles d'Ourlac, et peu après l'amiral Lalande fut rappelé et partit pour Toulon sur le

vaisseau *l'Iéna*, au moment même où la flotte anglaise se divisait, et envoyait successivement chaque vaisseau sur la côte de la Syrie et de l'Égypte.

« Après le départ de l'amiral Lalande, le commandement était resté au contre-amiral Lasuse, et quelques jours après l'escadre ap-

ves ; mais un cabinet belliqueux, fanfaron, reculer ainsi devant la seule démonstration légitime et rationnelle de guerre, c'était de la pusillanimité ! Pour justifier cette pauvre mesure, M. Thiers répondait avec un ton suffisant « que la flotte de l'amiral Lalande était bien plus à ses ordres dans la rade de Toulon que dans les mers de Syrie; qu'en faisant jouer le télégraphe, il pouvait l'envoyer partout pour lutter avec les escadres alliées. » Ces vains prétextes ne pouvaient, ne devaient tromper personne : rappeler l'escadre à Toulon, c'était reculer devant la possibilité d'un conflit, c'était faire venir la honte au front de nos marins : chaque minute augmentait les forces des alliés dans la Syrie; trois vaisseaux anglais rejoignaient l'amiral Stopford, la flotte russe de dix-huit vaisseaux allait pénétrer dans la Méditerranée; on laissait donc passer le véritable moment d'agir. On a dit encore que M. Thiers dans cette circonstance avait cédé devant une politique qui n'était pas la sienne; mais dans une crise aussi décisive, lui qui se vantait de l'énergie, de la puissance de sa volonté, comment se laisser séduire comme un enfant, passer de l'état de

pareilla, soi-disant; pour aller comme à l'ordinaire évoluer à l'entrée du golfe de Smyrne; mais après avoir manœuvré pendant deux jours entre les îles de Metelin et de Scio, l'amiral profitant d'un violent vent du nord, signala à l'armée d'imiter sa manœuvre, et fit route pour sortir de l'Archipel. L'on ne savait que penser de cette brusque détermination, et l'on se croyait déjà en route pour Toulon, lorsque arrivés sous le cap Matapan,

on trouva le vaisseau *le Triton* qui amenait l'amiral Hugon, nouveau commandant de la flotte, et qui la conduisit immédiatement dans le golfe de Nauplie.

« Ce ne fut pas sans un vif déplaisir que l'on vit ainsi abandonner le théâtre des événemens, et le mécontentement général fut d'autant plus grand, que l'on s'attendait à suivre l'escadre anglaise en Syrie, que la possibilité d'une collision avait excité l'enthous-

brouillon à celui de niais politique? C'était une pauvre alternative.

Ce n'est pas tout : les hostilités sont commencées en Orient, et quel va être le thème politique de la France dans les négociations : ne va-t-elle pas dire son dernier mot quand elle arme d'une façon si prodigieuse? Je dois revenir sur la marche des négociations générales après le traité du 15 juillet : l'Europe, qui n'avait jamais voulu se séparer de la France dans la marche rationnelle des négociations, avait multiplié les témoignages de sa politique sincère et désintéressée. Une première déclaration avait manifesté ce principe commun à tous « que dans la question d'Orient nul cabinet ne cherchait une augmentation de territoire ou un système de conquête (1). » Une telle déclaration mettait les cabinets à l'aise dans les négociations pendantes, nulle de ces puissances ne se refusant à reconnaître le fait accompli de la possession de l'Égypte par Mehemet-Ali même à titre héréditaire, puisque le traité du 15 juillet lui avait fait sa part légitime. Maintenant que le pacha se refusait à

siasme des équipages, et que chacun était prêt à faire dignement son devoir, soutenir l'honneur du pavillon et venger cette longue et cruelle série d'injures et de défaites qui font et feront toujours battre le cœur de tous les marins en présence des Anglais. Ce fut donc un profond sentiment d'abattement et de honte qui remplaça ces généreux élans pendant tout le temps que l'escadre resta pour ainsi dire cachée et impuissante dans la triste baie de Salamine. »

(1) *Protocole du 17 septembre 1840.*

« Les plénipotentiaires des cours de la Grande-Bretagne, etc., après avoir échangé les ratifications de la convention conclue le 15 juillet dernier, ont résolu, pour placer dans son vrai jour le désintéressement qui a guidé leurs cours dans la conclusion de cet acte, de déclarer formellement :

« Que, dans l'exécution des engagements résultant de la susdite convention pour les puissances contractantes, ces puissances ne

obéir, commençait un système nouveau, et l'on venait de recevoir la nouvelle du hattî-chériff qui déclarait Mehemet-Ali déchu même de son pachalik d'Égypte.

Dès ce moment il y avait trois formules diplomatiques en présence : 1° le système du traité du 15 juillet qui faisait une certaine part au pacha ; 2° le système français de l'isolement qui grandissait beaucoup cette part ; 3° le système turec qui privait Mehemet-Ali de son pachalik d'une manière absolue et par déchéance ; il est à croire que dans cette circonstance la Porte n'avait pas agi spontanément mais par les conseils de lord Ponsonby. En présence de cette triple situation, quel parti va prendre M. Thiers ? Quand une ligne est adoptée par un cabinet il doit y rester ; loin de là M. Thiers fait volte face ; lui qui a développé de si grandes forces, sans doute, il va persister dans son système, soutenir la pensée égyptienne. Nous sommes en dehors de cette pensée : dans la note du 8 octobre adressée à M. Guizot, il ne s'agit plus d'une protestation contre le traité du 15 juillet, cette ligne est abandonnée, M. Thiers a suivi le conseil de l'Autriche ; la note a pour but de déclarer « qu'en aucun cas le système de déchéance contre Mehemet-Ali ne sera accepté par la France. » M. Thiers veut pour le pacha la possession héréditaire de l'Égypte que nul cabinet ne conteste, et il rentre humblement dans la politique

chercheront aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, ni aucun avantage de commerce pour leurs sujets, que ceux de toute autre nation ne puissent pas également obtenir. Les plénipotentiaires des cours sus-

dites ont résolu de consigner cette déclaration dans ce présent protocole.

« Signé PALMERSTON, NEUMANN, SCHLEINITZ, BRUNOW, CHEKIB-EFFENDI. »

du traité du 15 juillet. C'est étrange à dire, mais tel est le sens de la note du 8 octobre; c'est M. Thiers qui développe et défend le traité du 15 juillet, et c'est en vertu de cette pièce qu'il combat l'acte de déchéance prononcée par la Porte Ottomane contre Mehemet-Ali (1). « Agissant, spontanément ou entraînée peut-être par des conseils irréfléchis et précipités, donnés au moment même et sur les lieux, dit M. Thiers, la Porte, avant qu'aucun recours aux puissances alliées pût avoir lieu, a répondu à la déclaration de soumission du vice-roi en proclamant sa déchéance. Une telle mesure aussi inattendue qu'outrageante va au-delà même de l'esprit du traité du 15 juillet. Ce traité que la France ne pouvait pas invoquer puisqu'elle n'y avait jamais adhéré et qu'elle ne l'avait pas reconnu, mais qu'elle mentionne aujourd'hui pour prouver la promptitude avec laquelle les parties signataires ont été amenées à de plus dangereuses conséquences; ce traité, dans le cas d'un refus absolu de la part du vice-roi d'agréer tout ou partie de ses conditions, donnait à la Porte la faculté de retirer ses premières propositions et d'agir comme elle le jugerait le plus avantageux à ses intérêts, conformément aux conseils des puissances alliées. Toutefois il se trouvait une double alternative hypothétique dans ce traité, savoir : un refus péremptoire et absolu du vice-roi à l'égard de tous les points qui y étaient spécifiés,

(1) Cette note du 8 octobre fut précédée par la dépêche suivante de M. Thiers :

Le président du conseil à M. Guizot, ambassadeur de France à Londres (3 octobre 1840).

«... On a sacrifié gratuitement,

x.

pour un résultat secondaire, une alliance qui a maintenu l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman beaucoup plus sûrement que ne le fera le traité du 15 juillet. On dira aussi que la France pouvait se rendre aux vues de

et un recours ultérieur aux quatre puissances pour leur demander conseil. Rien de semblable cependant n'a eu lieu ; le vice-roi n'a pas refusé d'une manière absolue, et le sultan ne s'est pas même donné le temps de concerter avec ses alliés une réponse. Il a répondu par un acte de déchéance à des concessions inespérées. Les quatre puissances ne pouvaient pas approuver une semblable conduite, et nous savons en effet que plusieurs d'entre elles ont déjà exprimé leur désapprobation à ce sujet ; lord Palmerston a fait faire à notre cabinet une communication, déclarant que nous ne devons considérer cette mesure que comme un acte comminatoire sans conséquences nécessaires ni effectives. Le comte Appony, dans une conférence que j'ai eue avec lui à ce sujet, m'a annoncé que son cabinet partageait cette opinion sur la déchéance ; nous avons avec empressement pris connaissance de ce sage avis, et nous saisissons l'occasion de manifester les intentions de la France à ce sujet. La France a déclaré vouloir user de tous les moyens en son pouvoir pour conserver la paix et l'équilibre politique en Europe. Il est temps qu'elle explique clairement le sens de la déclaration. En acceptant avec une religieuse fidélité l'état de l'Europe défini par les traités existans, la France a compris que, pendant la paix générale qui a heureusement prévalu depuis 1815, cet état ne pouvait être changé

'Angleterre, et acheter par ce sacrifice le maintien de l'alliance. A cela il y a une réponse fort simple. La France, une fois d'accord sur le but avec ses alliés, aurait fait, non pas de ces sacrifices essentiels qu'aucune nation

ne doit à une autre, mais celui de sa manière de voir sur certaines questions de limites. Mais on ne lui a pas laissé le choix. On lui a fait part d'une nouvelle alliance quand déjà elle était conclue. Dès-lors, elle a dû s'isoler, elle l'a fait ; mais elle

ni pour l'avantage ni au détriment d'aucune des puissances existantes. C'est sous cette impression qu'elle s'est toujours prononcée en faveur du maintien de l'intégrité de l'empire ottoman. Le peuple turc, à raison de ses qualités nationales, méritait, à ce titre seul, que l'on respectât l'indépendance de ce royaume. Mais abstraction faite de cette considération, les plus chers intérêts de l'Europe se rattachaient à la continuation de l'existence de la Turquie. Cet empire, tenu dans l'abaissement ne pouvait que servir à l'agrandissement des États voisins au détriment de l'équilibre général, et sa ruine aurait amené dans les proportions existantes des grandes puissances un changement qui aurait modifié l'aspect du globe entier. La France et les autres puissances avec elle ont si bien compris ce résultat éventuel, que de concert avec ses alliés, elle a constamment et loyalement travaillé à la conservation de l'empire ottoman, quelque profondément que leurs intérêts respectifs pussent être engagés relativement à la conservation ou à la ruine de ce royaume. Mais la partie intégrale de l'empire ottoman s'étend des rives de la mer Noire à celles de la mer Rouge. Il est aussi essentiel de garantir l'indépendance de l'Égypte et de la Syrie que l'indépendance des Dardanelles et du Bosphore. »

ne l'a fait qu'alors. Depuis, toujours fidèle à la politique pacifique, elle n'a cessé de conseiller au vice-roi d'Égypte la plus parfaite modération. Bien qu'armée et libre de son action, elle fera tous ses efforts pour éviter au monde des douleurs et des catastrophes. Sauf les sacrifices qui coûteraient à son honneur, elle fera tous ceux

qu'elle pourra pour maintenir la paix; et si aujourd'hui elle tient ce langage au cabinet britannique, c'est moins pour se plaindre que pour prouver la loyauté de sa politique, non-seulement à la Grande-Bretagne, mais au monde, dont aucun état aujourd'hui, quelque puissant qu'il soit, ne saurait mépriser l'opinion. »

Et ici M. Thiers faisait résulter le *casus foederis* précisément de l'hypothèse où la puissance de Mehemet-Ali sur l'Égypte ne serait pas reconnue. Mais tout le monde était d'accord sur ce point (1) et M. Thiers rentrait dans le système général de l'Europe, tout en faisant un bruit étrange. A ceux qui lui reprochaient ces concessions, il répondait qu'il n'était pas prêt, et qu'au printemps la France serait sur un pied formidable pour répondre à toutes les éventualités ; comme si d'ici-là l'Europe n'en aurait pu finir avec la puissance du pacha ! M. Thiers faisait un long circuit révolutionnaire pour arriver aux plus pusillanimes concessions. La note du 8 octobre glorifiait les traités de 1815, objet de toutes les attaques ; elle se bornait à demander que l'équilibre européen fût maintenu et les puissances ne demandaient pas autre chose ; enfin si elle s'élevait contre la déchéance que la Porte avait prononcée contre le pacha, la note de M. Thiers ne faisait que confirmer l'opinion de tous les cabinets, y compris celle même de lord Palmerston.

Cependant, avec cette manie de système belliqueux, de préparatifs immenses en dehors des véritables actualités de la guerre d'Orient, M. Thiers avait désiré la convocation presque immédiate des

(1) Lord Palmerston lui-même le faisait pressentir :

Dépêche de lord Palmerston à lord Ponsonby (15 octobre 1840).

« Mylord, le gouvernement de Sa Majesté ayant pris en considération, l'acte par lequel le sultan a ôté le pachalik d'Égypte à Mehemet-Ali, l'influence de cet acte sur les questions en suspens et la mar-

che qu'il serait utile de suivre à cet égard, a invité les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie à la cour de Saint-James à exposer à leurs gouvernements respectifs qu'il y a incontestablement beaucoup de force dans les raisons qui, d'après les rapports de Votre Excellence ont déterminé le sultan à faire cette démarche,

Chambres, comme s'il était impatient d'exposer à la tribune ce qu'il avait fait pour la patrie, et de développer les fabuleuses idées de sa politique extérieure. Le roi avait consenti à cette convocation rapprochée, quoiqu'il y eût déjà dans la société assez d'éléments de troubles pour craindre d'y ajouter encore le tumulte de la tribune; c'est que le prince trouvait aussi dans la convocation des pouvoirs une condition de repos, car les esprits honnêtes qui formaient la majorité ne pouvaient désirer le triomphe de ce système incandescent et déréglé qui nous jetait dans les chances de la guerre pour servir les idées de quelques propagandistes.

La seule et véritable dissidence entre le ministère et la couronne était la formule du discours qui exposerait le système politique; puis la série de mesures que le cabinet jugeait nécessaire de demander à la Chambre pour assurer la force et la dignité de nos relations à l'extérieur. M. Thiers après avoir écrit et signé la timide note du 8 octobre, voulait se jeter dans la folie extrême d'immenses armemens; il proposait de porter l'armée à cinq cent mille hommes et de lever trois cent mille gardes nationaux comme troupes mobiles; un emprunt serait effectué, et un

mais le gouvernement de Sa Majesté pense qu'il serait convenable que les représentans des quatre puissances à Constantinople reçussent l'ordre de se rendre auprès du ministre turc, et de lui déclarer que leurs gouvernemens, par application de l'art. 7 de l'acte séparé annexé au traité du 15 juillet, recommandent vivement au

sultan de vouloir bien, dans le cas où Mehemet-Ali ferait promptement sa soumission et consentirait à rendre la flotte et à retirer ses troupes de la Syrie, d'Adana, de Candie et des villes saintes, non-seulement à réintégrer Mehemet-Ali dans son pachalik d'Égypte, mais à lui accorder en outre l'hérédité de ce pachalik. »

bill d'indemnité donné pour toutes les dépenses faites par ordonnances. Le roi ne partageait pas cette conviction de la majorité de son conseil ; le sens révolutionnaire de toutes ces mesures lui était parfaitement révélé ; il se préparait quelque chose à la Espartero, et le *National* semblait en avoir l'instinct en soutenant le ministère de M. Thiers. De plus, le dernier mot de l'Europe était parfaitement connu du roi ; de nouveaux armemens de la part de la France et la guerre paraissait imminente : fallait-il y jeter le pays par gaité de cœur, lorsque surtout M. Thiers avait signé la pusillanime note du 8 octobre ? Pourquoi armer, menacer lorsqu'on était à-peu-près d'accord sur le sens définitif de la question d'Orient ? Y avait-il un autre mobile que le juste orgueil de notre nation dans les armemens proposés ?

M. Thiers semblait le laisser croire par les impérieuses exigences de son pouvoir ; appuyé sur tout le bruit de la presse, fortifié par les éloges du parti révolutionnaire, il signifia son ultimatum au roi ; lui et la majorité de ses collègues s'entendirent pour insister sur les cinq cent mille hommes, les trois mille gardes nationaux mobiles et des crédits en proportion. Puis comme résumé de ce système, le conseil se mit d'accord pour imposer dans le discours de la couronne toute sa pensée politique : « Au moment où finissait la dernière session, devait dire le roi, un traité a été signé entre la Porte Ottomane, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie pour régler le différend survenu entre le sultan et le vice-roi d'Egypte. Cet acte important, accompli sans la participation de la France, et dans les vues d'une po-

litique à laquelle elle n'a point adhéré, pouvait dans l'exécution amener de dangereuses conséquences. La France devait les prévoir et se disposer à faire face à tous les événemens. Mon gouvernement a pris sous sa responsabilité toutes les mesures qu'autorisaient les lois et que prescrivait la situation nouvelle. La France, qui continue à souhaiter sincèrement la paix, demeure fidèle à la politique que vous avez plus d'une fois appuyée par d'éclatans suffrages. Jalouse d'assurer l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman, elle les croit conciliables avec l'existence du vice-roi d'Égypte devenu lui-même un des élémens nécessaires de la force de cet empire. Mais les événemens qui se passent pourraient amener des complications plus graves. Les mesures prises jusqu'ici par mon gouvernement pourraient alors ne plus suffire. Il importe donc de les compléter par des mesures nouvelles pour lesquelles le concours des deux Chambres était nécessaire. J'ai dû les convoquer. Elles penseront comme moi que la France, qui n'a pas été la première à livrer le repos du monde à la fortune des armes, doit se tenir prête à agir le jour où elle croirait l'équilibre européen sérieusement menacé. J'aime à compter plus que jamais sur votre patriotique concours. Vous voulez comme moi que la France soit forte et grande. Aucun sacrifice ne vous coûterait pour lui conserver dans le monde le rang qui lui appartient. Elle n'en veut pas déchoir. La France est fortement attachée à la paix, mais elle ne l'achèterait pas d'un prix indigne d'elle, et votre roi, qui a mis sa gloire à la conserver au monde, veut laisser intact à son fils ce dépôt sacré d'indépendance nationale que

la révolution française a mis dans ses mains. »

Cette formule de discours était à-la-fois une annonce de guerre et une menace de propagande; on y invoquait la force de la révolution française et l'on s'exposait imprudemment à renouveler la grande guerre qui s'était terminée aux funérailles de Waterloo! Le roi qui savait les intentions de l'Europe jugeait avec sagacité que de nouvelles levées en France allaient entraîner un armement général; les cabinets avaient dit : « Arrêtez-vous où la guerre. » Avec un tel discours on soulevait le monde, on compromettait cette paix si péniblement maintenue depuis dix ans, et avec la guerre, l'anarchie; cette nuée de gardes nationales mobiles ne serait-elle pas l'armée révolutionnaire imposant la loi au gouvernement régulier. Quel dommage matériel allait occasionner un pareil état de choses? Les familles désolées par de nouvelles conscriptions, le commerce perdu, le 5 pour 100 au-dessous du pair, baissant encore de vingt francs, des emprunts sans crédit, les partis en armes; et ces dispositions belliqueuses, dans quel but? qui attaquerait-on et qui voulait nous attaquer? était-ce surtout sur le Rhin qu'il fallait chercher une ferme solution à la question d'Orient?

En face de telles exigences de son conseil, le roi déclara qu'il ne voulait plus s'associer à un système qui, selon lui, nous entraînait trop loin en détruisant l'œuvre de patience et de conservation, suivie depuis l'établissement de la monarchie du 9 août. La France avait une armée suffisante, des garanties de sa propre sécurité, aucune nation ne voulait la blesser, toutes viendraient à elle si le gouvernement de juillet cessait d'être u

n

centre de propagande et d'agitation révolutionnaire; le roi ferait la guerre, mais pour l'honneur et les intérêts du pays, et si on lui prouvait qu'ils étaient compromis.

M. Thiers répondit « que la majorité du cabinet ne jugeait pas la situation du même point de vue; les armemens, dans les proportions indiquées, lui paraissaient indispensables et ils étaient son ultimatum. » Le roi persistant avec fermeté dans son refus, le ministère du 1^{er} mars donna sa démission fondée sur ce qu'il ne pensait pas le pays assez garanti par l'état militaire tel qu'il existait. Je crois que dans la vérité le cabinet avait peur de sa propre situation, des périls qu'il avait créés, et qu'il ne cherchait qu'un prétexte pour céder le grand fardeau des affaires : on ne pourrait pas autrement expliquer cette contradiction entre la note si pusillanime du 8 octobre et le ton belliqueux du discours imposé à la couronne et qu'elle refusa d'accepter : on voulait armer et pourquoi ? pour obtenir un point presque convenu, l'hérédité de l'Égypte pour le pacha, et comme le disait un vieux diplomate « M. Thiers voulait enfoncer une porte ouverte. »

Dans l'histoire du gouvernement représentatif, je crois qu'il est peu de cabinets qui, dans une courte période, aient accumulé plus de fautes, plus d'étourderie; la forfanterie à côté de la faiblesse, la ténacité dans quelques idées, l'abandon et la lâcheté dans presque toutes, de l'argent remué à pelletées, de tristes marchés, de honteuses spéculations sur les fonds publics, une passion révolutionnaire et des idées de conservation, la ruine des intérêts, la dépréciation des fonds publics, un soulèvement de toutes les nations contre nous; la rupture subite de ces rela-

tions que tant de peines avaient réussi à former depuis 1830; le réveil de l'esprit révolutionnaire avec ses plus bruyantes expressions, l'isolement de la France au milieu de l'Europe; les méfiances non plus seulement des cabinets, mais encore des peuples, témoin la paisible Allemagne qu'il a fallu tant d'efforts pour

mer!

Et cependant ce ministère était composé d'hommes de quelque valeur individuelle; ce qui manquait aux plus jeunes têtes de ce conseil c'était l'intelligence de l'Europe; tous d'une très mauvaise éducation politique, élevés avec les idées de la Révolution et de l'Empire, avec les histoires écrites à la façon des démonstrateurs sur les tréteaux des figures de cire; jeunes vieillards, ils ne savaient pas le premier mot des traditions et des caractères européens; ils avaient voulu effrayer les cabinets, et les cabinets s'étaient joués d'eux avec un bon goût, une fermeté dignes des fatales époques de 1813 et de 1815. Le seul homme sérieux de ce conseil, l'amiral Roussin, s'était comme absorbé dans sa spécialité, il n'avait vu dans les vellétés de guerre qu'un moyen de grandir notre marine, de garnir nos arsenaux et de donner ainsi à notre pays une attitude digne de son histoire et de son avenir.

CHAPITRE VII.

LE MINISTÈRE DU 29 OCTOBRE; CABINET DU MARÉCHAL SOULT ET DE M. GUIZOT.

(NOVEMBRE 1840 A FÉVRIER 1841.)

Partage des influences dans le nouveau cabinet. — Caractère de chaque ministre en particulier. — D'après quels principes ce cabinet veut marcher, — à l'intérieur, — à l'extérieur. — Situation du pays. — Les esprits agités. — Réaction de l'Europe contre nous. — Soulèvement de l'Allemagne. — Armemens. — Écrits et poésie. — La presse anglaise. — Caricatures populaires. — Ouverture de la session. — Discours de la couronne. — Disposition de la majorité. — Peur de la guerre. — Embarras des finances. — Débuts sur l'adresse à la Chambre des pairs. — Discussion à la Chambre des députés. — M. Thiers, — M. Guizot. — Majorité. — Projet de loi sur les fortifications de Paris. — Crédits supplémentaires. — Préoccupation de la Chambre. — Tristesses et désolations de l'année. — Les inondations. — Mouvement impérialiste. — Cérémonie funèbre des cendres de Napoléon. — Cris contre le ministère. — Ce que les cabinets pensent de notre situation. — Affaires diplomatiques. — Espagne. — Attitude de M. Guizot et de lord Palmerston. — Mission du baron Mounier en Angleterre. — Nouvelles d'Orient. — Le pacha abaissé. — Le commodore Napier à Alexandrie. — Traité avec Mehemet-Ali. — Protestation de l'amiral Stopford. — Diplomatie du nouveau ministère sur la question d'Orient. — Communication et confidences de lord Palmerston.
— Arrangement probable.

Le ministère qui devait se constituer par suite de la démission de M. Thiers et de ses collègues n'était point une création spontanée, née sans réflexion à la suite d'impératives circonstances; il y avait longtemps que ce cabinet se façonnait en silence par des échanges de propositions et la sérieuse intelligence des choses. Quand M. Guizot partait pour l'Angleterre

à la fin du ministère du 12 mai, j'ai rappelé l'entretien qu'il avait eu alors avec le maréchal Soult l'engageant à passer par une grande ambassade pour arriver dans une combinaison d'avenir au département des affaires étrangères; et dans la récente entrevue d'Eu avec le roi, la dernière main avait été mise à un arrangement ministériel dans le cas où le système de M. Thiers compromettrait trop ouvertement les intérêts de la France, pour ne pas perdre tout crédit devant les Chambres. Aussi n'y eut-il presque pas d'inter-règne ministériel, et dès que M. Thiers eut donné sa démission, M. Guizot se trouva tout naturellement porté aux affaires étrangères, sous la présidence du maréchal Soult, situation déjà acceptée. Les collègues qu'ils se donnaient n'étaient pas non plus des hommes nouveaux ('); M. Duchâtel, l'ami de M. Guizot, avait déjà été porté dans plusieurs combinaisons; M. Villemain avait servi le 12 mai avec dévoûment, et le maréchal le rappelait auprès de lui; l'amiral Duperré était une spécialité éminente dans le département de la marine; M. Martin (du Nord) et M. Cunin-Gridaine, chacun avec leur importance, représentaient le centre droit, le parti conservateur par excellence; M. Humann, comme ministre des finances, exerçait un grand crédit sur la Chambre

(') Par ordonnances du 29 octobre, étaient nommés :

« M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil et ministre de la guerre.

« M. Guizot, ministre des affaires étrangères.

« M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes.

« M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur.

« M. Humann, ministre des finances.

« M. l'amiral Duperré, ministre de la marine.

« M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce.

« M. Teste, ministre des travaux publics.

« M. Villemain, ministre de l'instruction publique.

des députés, et enfin M. Teste était jeté dans cette combinaison à cause d'une certaine popularité de tiers parti qu'on devait ménager pour faire triompher la combinaison conservatrice qui excitait certaine répugnance du centre gauche.

On avait donc cherché à fondre dans ce nouveau cabinet toutes les nuances qui pouvaient assurer une majorité au ministère, en l'appuyant spécialement sur le centre droit, et c'était l'œuvre à laquelle M. Guizot s'était consacré. Jusqu'ici on n'avait pas eu précisément de majorité compacte et systématique; presque toujours elle s'était formée d'accidens, j'ai presque dit de nécessité et de peur : il arrivait une émeute ou un coup de feu sur la personne royale, et alors à la suite de l'effroi ou de l'indignation que cet accident répandait, on obtenait de la Chambre une majorité toute de circonstance, dévouée pour le moment, ensuite capricieuse, fantasque, qui ne soutenait pas toujours les hommes et les principes. Le but donc que se proposait M. Guizot sur de larges proportions, c'était d'obtenir une majorité systématique que les partis appelleraient de tous les noms possibles, mais qui seule pouvait assurer la durée du pouvoir, et avec le pouvoir la force et la sécurité des intérêts. Car, le cabinet qui abandonnait les affaires laissait dans la société une agitation profonde, un ébranlement universel qui ne pouvaient se calmer qu'à l'aide d'un pouvoir portant avec lui-même la condition d'un long avenir. On se souvient à peine (aujourd'hui que le pays est si paisible!) de l'agitation turbulente qui s'était emparée des esprits à cette époque de 1840; il y avait sans doute au fond des

âmes un sentiment honorable d'enthousiasme pour la France, et je porte trop haut l'amour de mon pays pour ne pas le reconnaître. Mais en majorité ce n'était pas les passions généreuses qui seules dominaient ; les mauvais partis, les factions insensées, s'étaient emparés de ce sentiment national pour porter le désordre et la confusion dans la pensée même du gouvernement. L'opinion de la guerre dominait surtout les républicains ardents, ivres de la *Marseillaise*, du *Chant du départ* et de la *Parisienne*, et qui mêlaient l'esprit d'émeute, l'espérance d'un renversement aux cris de la patrie. Toutes les passions de 1830 s'étaient réveillées ; dans les théâtres c'étaient des désordres à n'en plus finir ; le spectacle était troublé par des factieux qui demandaient les hymnes de sang. Et certes M. Guizot avait eu raison d'écrire à ses amis que c'était moins l'état des affaires à l'extérieur qui l'inquiétait que cette anarchie de l'intérieur, triste et dévorante action.

Eh bien ! ce mauvais état des âmes, le ministère du 29 octobre se donnait la mission de l'apaiser et de le corriger, et comment y parvenir ? rude besogne qui devait tremper bien des fronts. Il y avait d'abord un juste orgueil national qu'il fallait ménager à tous les instans ; le ministère ne pouvait ni désarmer sur-le-champ (1), ni parler un langage de raison à des esprits surexcités depuis quatre mois. Nul ne voulait voir le désastre résultant de toutes ces démonstrations ;

(1) Le maréchal Soult fit la proclamation suivante :

Le maréchal ministre de la guerre à l'armée.

« Soldats, la confiance du roi

vient de me rappeler à votre tête. J'ai accepté l'honneur de vous commander, certain de vous trouver toujours dévoués à l'accomplissement des devoirs que vous

les correspondances des affaires étrangères disaient qu'étonnés des armemens faits par la France, les cabinets et les peuples en avaient demandé la raison; que maintenant qu'ils en trouvaient la cause dans le réveil de l'esprit de conquête au temps de l'Empire, à leur tour ils armaient sur un pied formidable. Si les étrangers étaient moins ardents, moins impatients d'entrer dans une lice sans motif, sans but déterminé, lorsqu'ils se résoudraient à marcher, il serait difficile de les faire revenir sur une telle résolution, et surtout sur un système d'indemnité qu'ils ne manqueraient pas de réclamer.

Ici précisément la position de M. Guizot devenait très difficile; pour répondre aux justes réclamations de l'Europe, la France aurait dû désarmer au plus vite et diminuer les cadres de M. Thiers; et si le désarmement avait lieu, le ministère serait accusé par les partis hostiles de trahir l'orgueil et la dignité du pays? Il faut faire la part de ce que cette situation avait de forcé, de contradictoire, pour expliquer en grande partie les premiers actes du ministère. On n'était pas non plus sans remarquer que la presse, la littérature, tous les organes de publicité en Allema-

imposent les lois, les réglemens militaires et la gloire des armées françaises! L'obéissance envers vos chefs, l'observation rigoureuse de la discipline, l'exactitude dans le service, le maintien de cette confraternité militaire qui fait le bien et la force des armées, voilà ce que le roi et le pays attendent de vous, ce qu'ils trouveront toujours chez vous, comme aux plus belles époques de nos annales. Vous me connaissez : vous savez

que j'exige beaucoup; que je ne tolère jamais ni le manquement au service ni l'oubli du devoir; mais vous savez aussi que ma sollicitude pour vous, pour la conservation de vos droits, pour l'amélioration de votre bien-être, ne se repose jamais, et que je suis heureux toutes les fois que je puis attirer les récompenses royales sur mes compagnons d'armes. Je compte sur vous, comme vous pouvez compter sur moi. »

gne, qui avaient témoigné en 1830 quelques tendances, quelque sympathie pour la révolution, ses principes et son drapeau, s'élevaient cette fois avec une remarquable animosité contre les desseins présumés de conquête et de propagande de la nation française. C'est qu'on avait imprudemment mis en jeu la fierté des nations; si la France est justement orgueilleuse de son histoire, l'Allemagne aussi est fière de son pays. Si les journaux français parlaient de conquérir les bords du Rhin, et de saluer encore une fois ses splendides métropoles (1); les écrivains des universités, à la voix de la patrie, répondaient qu'ils étaient allés plus récemment à Paris, et que si les Français voulaient le Rhin, eux iraient reprendre les grands fiefs de Lorraine et d'Alsace, rameaux arrachés à l'arbre antique de la patrie allemande. Le nom de *Teutonia* retentissait comme en 1813; et les querelles éteintes depuis trente ans se réveillaient aux chansons imprudentes de M. Thiers.

☉ Telle était la situation que le cabinet du 1^{er} mars nous avait faite en Europe, sans en excepter l'Angleterre où nous avons naguère obtenu des ovations de drapeau autour d'un glorieux débris des batailles. Qu'on se représente, en effet, la guerre acrimonieuse de toutes les feuilles anglaises qui exercent une si grande influence sur le pays, le *Times*, le *Morning-Chronicle*, le *Morning-Herald*, le *Courier*, qui

(1) M. Victor Hugo qui ne dédaignait jamais les choses populaires, menaçait la coalition dans des strophes, dont voici le modèle :

Oh! t'abaisser n'est pas facile,
Fraucel sommet des nations!
Toi, que l'Idée a pour asile!

Mère des révolutions!
Aux choses dont tu fais le moule,
Tout l'univers travaille en foule;
Ta chaleur dans tes veines coule;
Il t'obéit avec orgueil;
Il marche, il forge, il tente, il fonde.
Toi, tu penses, grave et féconde...
La France est la tête du monde,
Cyclope dont Paris est l'œil!

ne nous épargnaient ni les souvenirs ni les leçons ; et le même peuple qui accueillait avec tant de bienveillance et de respect le maréchal Soult, l'adversaire du duc de Wellington, courait alors applaudir la parade du coq français, sous ce titre *Le coq gaulois chante, mais ne se bat pas*. Le coq était un perruquier français ; les Russes, les Prussiens, les Anglais lui donnaient des coups de pieds et il s'humiliait avec une souplesse parfaite. Certes, de tels outrages ne pouvaient atteindre un peuple aussi haut que la nation française ; ces farces de démocratie il faut les laisser à chaque populace. Le seul fait d'une haute signification, c'était la position difficile que le ministère de M. Thiers avait créée pour ses successeurs : à l'étranger, l'isolement armé, le soulèvement des peuples contre nous ; à l'intérieur, le tumulte et l'émeute, la nullité du crédit, une effervescence telle que le ministère n'était plus libre d'agir selon la ligne droite et ferme. Rude labeur, que de ramener dans une sage direction, des esprits entraînés et exaltés par les passions politiques.

C'était dans ces circonstances que la session des Chambres allait s'ouvrir, et, comme je l'ai dit, c'était à cause du discours de la couronne que le ministère de M. Thiers se retirait avant que le texte en fût arrêté et les phrases principales rédigées. Le nouveau cabinet avait dû étudier à fond l'esprit et la tendance de la majorité : la Chambre avait de mauvais instincts, sans doute, mais elle offrait aussi des garanties et un désir qui dominait tous les autres, celui de maintenir l'ordre et la paix ; enfin, pour ceux qui aiment mieux traduire les choses par les mots techni-

ques, la Chambre avait peur d'une guerre qui eût été la source inévitable de sacrifices immenses dans les finances, de désordres indicibles dans le pays, et dont au reste personne ne pouvait mesurer les chances et la portée; si l'on avait eu 1805 et Austerlitz, on avait aussi 1815 et Waterloo. De là devait naître une véritable et juste répulsion de la majorité pour le système brouillon et violent de M. Thiers; à ses yeux, ce ministre s'offrait comme l'expression de la guerre et de la révolution turbulente, et ce sentiment s'étendait si loin que M. Dupin, qui certes n'aimait pas M. Guizot, s'offrait tout entier pour marcher dans les idées de la couronne, la pacification des cœurs et des intérêts.

Ce fut dans cette pensée que le roi prononça le discours de la couronne devant la Chambre vivement émue : « J'ai éprouvé le besoin de vous réunir autour de moi avant l'époque ordinaire de la convocation des Chambres. Les mesures que l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, ont prises de concert pour régler les rapports du sultan et du pacha d'Égypte, m'ont imposé de grands devoirs. J'ai la dignité de notre patrie à cœur, autant que sa sûreté et son repos. En persévérant dans cette politique modérée et conciliatrice dont nous recueillons depuis dix ans les fruits, j'ai mis la France en état de faire face aux chances que le cours des événements en Orient pouvait amener. Les crédits extraordinaires qui ont été ouverts dans ce dessein vous seront incessamment soumis; vous en apprécierez les motifs. Je continue d'espérer que la paix générale ne sera point troublée;

elle est nécessaire à l'intérêt commun de l'Europe, au bonheur de tous les peuples et au progrès de la civilisation. Je compte sur vous pour m'aider à la maintenir comme j'y compterais si l'honneur de la France et le rang qu'elle occupe parmi les nations nous commandaient de nouveaux efforts. Messieurs, je n'ai jamais réclamé avec plus d'empressement et de confiance votre loyal concours. L'impuissance n'a point découragé les passions anarchiques. Sous quelque forme qu'elles se présentent, mon gouvernement trouvera dans les lois existantes et dans le ferme maintien des libertés publiques, les armes nécessaires pour les réprimer. Pour moi, dans les épreuves que m'impose la Providence, je ne veux que lui rendre grâce de la protection dont elle ne cesse de me couvrir, ma famille et moi, et prouver à la France, par un soin toujours plus assidu de ses intérêts et de son bonheur, la reconnaissance que m'inspirent les témoignages d'affection dont elle m'entoure dans ces cruels momens. »

Il résultait de ce discours deux tendances essentielles, celle d'abord que j'ai indiquée, l'esprit de paix, le désir de maintenir l'harmonie européenne; en même temps le ministère voulait ménager l'amour-propre de la Chambre, et jusqu'à un certain point servir l'orgueil national dans ses exigences les plus extrêmes. Pour ces sortes de questions, il faut donner quelque chose même à la vulgarité qui se purifie, s'ennoblit par le patriotisme. Au reste, le ministère ne dissimulait pas qu'il fallait des crédits considérables, des levées d'hommes extraordinaires pour réaliser ainsi cette théorie des contrastes définie par l'ex-

pression de *paix armée*. Singulière situation, en effet, que celle d'une politique qui se fait honneur de se séparer des autres peuples pour vivre dans une séquestration armée; avec cela des levées d'hommes qui n'ont d'autre but que le désarmement et cinq cent mille soldats pacifiques! Mais nul n'aurait osé proposer alors le retour pur et direct au concert européen, parce qu'il y avait chez tous le sentiment que ce serait sacrifier l'honneur national, et l'on aurait dit que c'était à cette fin que le parti de l'étranger était entré dans le sein du conseil. C'est par ces mots stupides de ministère de l'étranger, que la polémique des journaux de M. Thiers et de M. Barrot commençait son rôle de popularité contre M. Guizot; on ne désignait pas autrement le cabinet du 29 octobre, parce qu'on savait qu'avec ce vocabulaire de bas étage, on tuera la force et l'honneur d'un cabinet.

La discussion de l'adresse dut commencer à la Chambre des pairs, où le système de M. Thiers n'avait pas un grand appui, parce que la pairie, composée en majorité d'hommes sérieux et graves, ne pouvait approuver les élémens d'une telle politique qui marchait au double but de la révolution anarchique et de la guerre. L'adresse, œuvre de M. Barthe, se résumait dans une adhésion absolue au discours de la couronne, avec une forte nuance contre cet esprit d'agitation, d'anarchie, que le ministère de M. Thiers avait favorisé. Elle fut donc attaquée par M. de Dreux-Brézé, qui, avec sa parole élégante et minutieuse, critiqua tout l'ensemble de la politique du gouvernement. M. Ch. Dupin, sans répondre directement, ne discuta la question qu'au point de vue commercial, en faisant sentir

toutes les prospérités de la paix; il alla très loin dans le système anti-égyptien, puisqu'il soutint que le pacha n'était que le préfet du sultan. M. de Montalembert dit qu'il ne fallait pas seulement qu'une guerre fût profitable, mais qu'elle fût juste, et que la France devait protéger l'intérêt du jeune sultan. M. Pelet (de la Lozère), ministre du 1^{er} mars, développa avec lourdeur, le système de M. Thiers, selon lui si fortement national : lui seul avait compris l'outrage du 15 juillet, lui seul l'avait vengé : ce fut l'historique vingt fois répété de la question d'Orient. M. Pelet en concluait que la politique du 1^{er} mars avait été patriotique et rationnelle. Ce discours fut combattu par M. Guizot; il exposa que la grande politique de l'Europe, c'était le maintien de la paix; elle seule importait au développement moral de tous les peuples. « Nous n'avons, dit-il, aucun engagement avec le pacha d'Égypte; nous avons mis à son service toute notre influence, et cette influence est grande, quoi qu'on en dise. La France peut s'isoler un moment; mais, par la force des choses, elle rentre nécessairement dans la politique universelle. » Après quelques autres explications sur l'Espagne, l'adresse fut votée; on vit bien que tout le débat s'était réservé pour la Chambre des députés.

Dans cette Chambre déjà, on s'était mutuellement tâté par le choix des bureaux; l'épreuve de la présidence et des vice-présidences avait constaté l'esprit dont j'ai parlé, c'est-à-dire la crainte excessive de la guerre et des surexcitations de partis qui pouvaient en résulter. M. Sauzet, expression de la majorité ministérielle nuancée de droite, obtint la prési-

dence, et le choix de M. Dupin, pour rédacteur de l'adresse, indiquait assez qu'il y aurait une manifestation pacifique toute dans son esprit; en un mot que la couronne obtiendrait ce qu'elle pouvait désirer d'action et d'influence dans la diplomatie. Le maréchal Soult fit précéder ce débat considérable par une grande exposition des principes et des faits qui avaient dominé les négociations sur l'Orient depuis leur origine. La foule était immense, le public pêle-mêle sous le péristyle, car on devait entendre les orateurs les plus renommés, sur les questions qui occupaient les esprits depuis six mois. Le maréchal Soult insista « sur la nécessité de maintenir le respect des traités et ce respect d'elle-même que la France avait toujours montré en Europe: il ne fallait pas désarmer, mais il ne fallait pas menacer; on devait arriver au plus vite à la pacification des peuples et des gouvernemens, afin de soulager le pays des charges immenses qui pesaient sur lui par les subsides. »

Alors M. Thiers demanda la parole pour exposer toute sa politique; dans un discours de plus de trois heures, il développa le côté vulgaire de négociations qu'il avait si mal connues. M. Thiers soutenait que l'Angleterre d'abord en dissidence avec la Russie, s'était rapprochée de nous, puis nous avait abandonnés dès qu'on avait résisté aux exigences (ce qui était complètement inexact): M. Thiers s'engagea dans des voies mystérieuses pour lui et dans lesquelles il s'était parfaitement égaré; il voulut parler de la mission de M. de Brunow, dont il n'avait pas compris la portée; il dit qu'il avait tout vu, lorsque malheureusement pour lui, l'Europe le traitait avec le dédain le plus profond.

M. Metternich dut s'épanouir de raillerie quand M. Thiers parla des dissidences de M. de Fiquelmont avec le chancelier d'État son chef (1), et le seul ministre dirigeant ; l'orateur soutint que M. Guizot à Londres avait été mal informé, et n'avait pas eu à son égard une politique franche. Enfin, M. Thiers concluait que si on voulait garder une influence en Europe, c'était sa politique à lui qu'il fallait suivre. « Vous voulez donc la guerre, à tout prix, s'écria M. Dupin, sans doute, comme on le disait en 1831, pour donner le baptême de gloire à la dynastie ? Il faut se garder de ces exagérations de phrases dans lesquelles un seul parti veut se donner le brevet du patriotisme. — Vous voulez savoir le dernier mot de la situation, disait M. Guizot ; sous le ministère du 1^{er} mars, la guerre était certaine, je l'affirme, et cette guerre voulez-vous la faire pour un débat de négociation ou un accident de diplomatie ? Ce n'est pas autant l'étranger qu'il faut combattre que les factions, ce sont les factions qui torturent le sens du traité du 15 juillet. Et de quel droit vient-on nous parler de la paix à tout prix ? Et qui donc excepté le chef du cabinet actuel, a gagné des batailles ? Quel droit avez-vous pour vous croire plus disposés à la guerre et plus patriotes que nous ? » Et alors se fit entendre cette stupide accusation : « Nous n'avons pas été à Gand ! » M. Guizot prit la peine d'expliquer la circonstance la plus honorable de sa vie (2), celle dans laquelle il était venu

(1) M. Thiers a certes prodigieusement d'esprit, mais c'est l'homme le plus ignorant sur les caractères et les cabinets de l'Europe.

(2) M. Guizot n'a pas écrit une seule ligne dans le *Moniteur* *Gand*, qui, au reste, était rédigé avec beaucoup de talent et

auprès de Louis XVIII, d'après les conseils de MM. Lainé, Pasquier, du maréchal Macdonald, stipuler à Gand les conditions libérales de la Charte pour atténuer autant que possible les malheurs de l'invasion que les patriotes avaient amenée par les Cent-Jours. « Le cabinet du 29 octobre, continuait M. Guizot, est destiné à rassurer les bons citoyens, le commerce, les intérêts qui sont toujours à la paix. Quel est celui d'entre nous, ami de son pays, qui ne souhaite sortir enfin de cette crise, menaçante surtout pour l'ordre? ne voyez-vous pas se réveiller toutes les passions révolutionnaires? Le tort diplomatique du ministère du 1^{er} mars, continuait M. Guizot, a été de vouloir traiter isolément avec le pacha, par M. Cochelet et M. Walewski, et telle est la cause qui en réalité a amené le traité du 15 juillet. Une fois ce traité signé, la France a dû prendre ses précautions, et à ce point de vue, j'ai approuvé d'abord les armemens. — J'accepte la responsabilité de tout ce que j'ai fait, répliqua M. Thiers; c'est par moi que Mehemet-Ali s'est arrêté; ce sont MM. Cochelet et Walewski qui lui ont signifié mes volontés (1); l'Europe parlait un peu à l'aventure des conditions à faire au pacha. — Mais alors que ne vouliez-vous la guerre, lorsqu'on a méconnu vos volontés, s'écria-t-on de toutes parts? — La guerre, dit encore M. Thiers, ce mot est terrible, mais nous n'étions pas prêts, et alors même que nous eussions été les

un sentiment d'honneur national très remarquable. Les rédacteurs étaient M. de Châteaubriand, M. Bertin, M. de Vaublanc, M. de Vitrolle, gens certes bien supérieurs, comme esprit et comme intelli-

gence, à ceux qui les attaquaient.

(1) Le moi joue un immense rôle dans tous les discours de M. Thiers, et cela donnait une grande assurance à ses paroles.

plus faibles, si j'avais cru indispensable de la commencer, je l'aurais faite. Continuons résolument ce qu'ont fait nos pères et ne laissons pas la France descendre du rang qu'elle a su conquérir. »

Il était donc constant de l'aveu même de M. Thiers qu'on venait d'échapper aux chances terribles de la guerre, qu'il l'aurait faite s'il avait été prêt, qu'il l'aurait faite encore si elle eût été jugée nécessaire par les fortes têtes du conseil. Cet aveu réjouissait M. Barrot, qui avait vu dans l'agitation de la société un retour vers le patriotisme : « La nation lui avait paru plus noble, plus forte, et c'était le premier orgueil qu'il avait éprouvé depuis 1830; d'autres n'avaient point pensé ainsi; l'ambassadeur à Londres avait trompé le conseil des ministres. Quoi d'étonnant? quand on a été sur le sol étranger tendre la main à l'ennemi, on ne peut éprouver ce pur sentiment de patriotisme. » A cette banale et continuelle accusation une voix enfin répondit à M. Barrot : « Mais à cette époque, monsieur, vous étiez volontaire royaliste ('). — Vous vous trompez, c'était pour défendre la Charte; je ne dissimule pas que j'ai préféré la liberté à l'Empire. Dans les Cent-Jours, je me ralliai à l'acte additionnel. » Et alors vinrent les interminables harangues sur le véritable sens de la question d'Orient; M. de Tocqueville déclara que l'Angleterre nous défendait les armemens : « C'est une erreur et une calomnie, répondit M. Guizot. — Expliquez-nous donc alors, con-

(') Je crois qu'à cette époque c'était un honneur d'être volontaire royaliste. Presque toute l'école de droit s'était affiliée pour marcher

sous le drapeau de la Restauration. Les temps sont changés, mais il ne faut pas défigurer l'histoire.

tinua l'orateur, comment vous avez pu écrire que l'intérieur vous préoccupait plus que le dehors. Votre inquiétude c'était l'état des âmes. Savez-vous pourquoi la nation est triste ? c'est qu'elle n'est pas satisfaite. Son vif orgueil de cent victoires est profondément blessé. » Ce fut ensuite à M. de Jouffroy qu'appartint la parole ; son rapport sur la question d'Orient avait fausement engagé la négociation ; il déclara qu'il voterait l'adresse, quoiqu'il eût mieux aimé un langage triste, ferme et sobre. « L'Europe n'a point trompé la France, s'écria le général Bugeaud, pour faire une chose aussi immense que la guerre, il faut d'immenses motifs. » Ce débat sur l'Orient, sur la paix et la guerre fut couronné par deux belles harangues de MM. Berryer et Lamartine ; mais, précisément, plus elles étaient élevées, grandioses, puissantes, plus elles montraient le danger et le vide de ce système de publicité et de tribune qui jette la politique générale d'un pays aux mains de quelques orateurs.

Un incident de bien grande tristesse pour la morale de l'Etat vint se jeter au milieu de cette discussion. Durant les sept mois du ministère de M. Thiers, d'incessantes variations avaient marqué l'état de la rente dans sa dépréciation continue ; à la vue de tous, il avait été fait des spéculations sûres, des bénéfices réalisés avec un tel scandale qu'on avait cité les noms, les motifs et les chiffres. A la tribune, M. Desmousseaux de Givré dénonça hautement ces manœuvres frauduleuses : « Le traité du 15 juillet avait été connu le 20, et l'on n'en publie la nouvelle que dans le *Constitutionnel* du 26 ; pendant ces cinq jours, il y eut des spéculations considérables à la baisse, qui fut de plus de 2 fr. ; on

spécule encore sur la publication des ordonnances qui appelaient sous les armes les troupes de terre et de mer; on spécule sur les dépêches arrivées d'Alexandrie; il était facile de citer des noms propres, des fortunes étrangement accomplies. » A cette accusation presque directe, quoiqu'elle se fût spécialement adressée au ministre de l'intérieur, M. Thiers témoigna de la colère, de l'aigreur sans mesure pour justifier sa moralité politique. « C'est dans l'intérêt de l'État que j'ai gardé par-devers moi toutes ces nouvelles pour donner au conseil des ministres le temps de délibérer; ne devais-je pas rester maître des mesures de gouvernement avant de les faire connaître? S'il y a eu des spéculations, je les ai toutes ignorées et quand elles ont été connues, le ministère a ordonné des poursuites. » Après M. Thiers, MM. de Rémusat et Vivien vinrent défendre la haute probité de leur administration; toutefois nul ne pouvait nier que des spéculations avaient été faites, des bénéfices réalisés. En vain l'on renvoyait aux carnets des agens de change pour vérifier les chiffres; chacun sait que ces carnets ne disent pas la moitié des opérations, qui la plupart se font sur note et sur parole.

C'était un malheur. Mais pour la seconde fois à la tribune la pureté administrative de M. Thiers était mise en question sur des affaires très délicates. On se rappelle tout ce qui avait été dit à l'occasion des travaux publics par M. Jaubert en 1836, et ces dénonciations continuelles sur les marchés à pots-de-vin qui vinrent scandaleusement se révéler. Cette fois c'était les jeux de bourse qui faisaient le sujet des scandales. Mon Dieu! je crois qu'il y avait beaucoup

de faits exagérés ; que ces trafics se faisaient sans aucun doute en dehors de M. Thiers malentouré ; car il avait toujours de l'attrait pour les réputations équivoques. Mais pourquoi ces sortes d'accusations ne s'élevaient-elles jamais quand l'administration de l'État était aux mains, par exemple, du comte Molé ou de M. Guizot ? La pensée d'un délit n'était-elle pas déjà un malheur et sa supposition une injure ? Cela venait de la mauvaise attitude de M. Thiers, de ce mépris qu'il semblait faire publiquement des choses et des renommées graves, austères ; il n'avait pas assez l'estime des autres et le sentiment de la probité politique dans les détails de la vie ; sa parole était légère, mal réfléchie, insouciant de la jugement d'autrui, et l'on porte un peu le châtement de ce mépris de l'estime générale ; au demeurant M. Thiers valait mieux que sa renommée, mieux surtout que sa parole et que ses amis. Dans ce long débat le ministère du 29 octobre obtint une forte majorité : 247 voix contre 161, et dès-lors il put agir dans la ligne de ses propres idées.

Si ce ministère n'héritait pas précisément des doctrines du précédent cabinet, il devait néanmoins subir en partie ses projets, parce qu'ils se rattachaient à une situation qui était devenue un fait. La plus considérable des idées de M. Thiers avait été le projet des fortifications de Paris, question déjà résolue, puisque les plans étaient tracés, les travaux commencés, et les dépenses ordonnancées ; j'ajouterai qu'à part le plan trop vaste de M. Thiers, l'idée des fortifications de Paris était bien antérieure à son administration. La théorie des forts détachés entraînait dans les

plans de la prévoyance gouvernementale (1), et des hommes sérieux de l'armée. Quelle que pût être la destination future de ces forts, Paris devait y trouver confiance et sécurité. Le cœur de la France ne pouvait rester découvert et accessible à toutes les attaques quand les capitales de l'Europe, et en France même, toutes les villes importantes, étaient défendues par des citadelles et souvent par une triple enceinte de murailles. Que chacun pût juger l'utilité de ces forts détachés, selon ce que sa passion lui faisait craindre ou espérer, peu importe; le but était atteint, c'était de donner sécurité aux amis de l'ordre et de la paix, de la paix surtout. C'est pourquoi le système des forts détachés trouvait l'assentiment militaire de tout ce qui n'était pas préoccupé de la dispendieuse création d'une enceinte continue et bastionnée. Il faut donc bien distinguer l'école des forts détachés, la seule rationnelle et qui aurait épargné les sept huitièmes des dépenses, d'avec celle des partisans de l'enceinte continue, système qui entraînait après lui le dépouillement des propriétaires, la non-valeur

(1) Je donne ici l'opinion de la commission sur les fortifications de Paris, instituée en 1836, pour la défense générale du royaume. M. Thiers était à cette époque président du conseil.

« 4° Qu'il soit élevé une muraille d'enceinte, flanquée, surmontée d'un chemin de ronde crénelé, enveloppant les plus grandes masses d'habitations des faubourgs extérieurs de Paris, avec fossé, là où cette disposition sera nécessaire.

Que le tracé de cette muraille embrasse les hauteurs qui dominent la ville, en suivant les directions les plus favorables à la défense, eu égard à la configuration du terrain; qu'elle soit assez haute pour être à l'abri de l'escalade et assez épaisse pour ne pouvoir être ouverte qu'avec des batteries de siège; qu'il soit établi sur les parties de cette enceinte où le besoin s'en fera sentir, des bastions susceptibles d'être armés d'artillerie

d'une immensité de terrains, et qui n'avait d'autre destinée dans l'avenir que de devenir la grande muraille de l'octroi. Ce système pourtant était soutenu par les journaux libéraux, et par le *National* surtout, avec enthousiasme; les républicains voyaient dans l'enceinte continue un camp retranché qu'un jour de victoire pouvait leur livrer, afin de contenir la bourgeoisie. Il fut curieux de voir, et c'est l'exemple de ce que peut l'aveuglement d'une situation, il fut curieux de voir la gauche soutenir le système des fortifications de Paris, c'est-à-dire ce que souhaitait depuis longtemps le parti gouvernemental. Le *National* fut dans cette circonstance complice du système monarchique avec une passion qui révélait sa petite portée d'esprit dominée par la gloriole militaire.

Ce fut le maréchal Soult en personne qui vint exposer le plan des fortifications de Paris : « Il n'y avait plus à reculer sur un point arrêté déjà; le 10 septembre, la résolution de fortifier Paris avait été prise par le Conseil des ministres, les travaux avaient été déclarés d'urgence; 13 millions étaient employés et il ne s'agissait plus d'avoir un avis sur l'opportunité, mais bien sur la quotité du crédit destiné à ce grand œuvre. Le maréchal évaluait le total de la dépense à

pour la flanquer, couvrir de leurs feux ses approches, et éclairer autant que possible la gorge des ouvrages extérieurs qui formeront la première ligne de défense

« 2^o Qu'il soit construit, en avant et autour de cette enceinte, notamment à la rive droite de la Seine, sur tous les points les plus favorables à la défense, des ou-

vrages en état de soutenir un siège et fermés à la gorge. Leur objet sera d'éloigner les batteries incendiaires de l'ennemi, de protéger les diverses positions que pourraient occuper les forces défensives que les circonstances auraient amenées sous Paris, et de renfermer une grande partie du matériel de la défense. »

140 millions; on soumettait tous les systèmes aux Chambres, aucun n'était préféré; on divisait les dépenses en annuités, de manière à ne pas trop charger le trésor, car la situation des finances était la partie triste et fatale. M. Humann ne déguisa pas la lourdeur de ce bilan du passé et de l'avenir. M. Thiers avait coûté à la France en crédits supplémentaires : d'abord pour le ministère de la guerre, près de 134 millions; pour la marine, 16; pour les travaux publics, 7; pour l'achat de grains et fourrages, plus de 8 millions encore, sans compter les dépenses imprévues et d'autres crédits supplémentaires, que le ministre évaluait à 20 millions. M. Humann avec l'inflexibilité des chiffres, déclarait que, si l'on maintenait l'état de choses pour 1841 et 1842, tel que l'avait fixé le dernier ministère, ces dépenses excéderaient les recettes de plus de 800 millions qu'on devait obtenir par l'emprunt régulier, la dette flottante ayant donné déjà tout ce qu'elle pouvait produire. Cet exposé de M. Humann portait certes un coup décisif aux idées et au système de M. Thiers en démontrant ce que coûtait à la France six mois d'une folle administration et ce que lui aurait coûté encore ce développement d'une fantaisie belliqueuse. Le moment était venu de compter avec le budget, et la nation pas plus que les particuliers n'aimait ces sortes de liquidation des folles journées.

M. Thiers avait été le partisan le plus zélé du système des fortifications de Paris, et de l'enceinte continue surtout; cela venait de son engouement pour la Révolution et l'Empire, temps de violences, de conquêtes et de défaites; il fut donc chargé du rapport sur le

projet de loi présenté par le gouvernement. Son travail était long (1), dominé par le genre même de ses études de prédilection ; il dit que Vauban et Napoléon avaient voulu fortifier Paris ; comment ne l'avaient-ils pas fait ? C'est ce que M. Thiers n'examinait pas ; il commettait le plus grand anachronisme historique, car au temps de Vauban, Paris avait ses murailles, ses tours, ses bastilles ; et quand Vauban parlait de couvrir Paris, il ne désignait ainsi que les ouvrages avancés sur la Seine et la Marne (2). Ensuite M. Thiers calculait bouchée par bouchée ce qu'il fallait à la population de Paris pour se nourrir pendant soixante jours en bœuf, farine et eau-de-vie ; il évaluait la maçonnerie toise par toise ; enfin, il concluait que l'on serait quitte de l'enceinte continue pour un peu plus de 60 millions. M. de Golbery, le premier orateur inscrit contre le projet (3), invoqua l'opinion de Carnot ; l'ingénieur des temps agités avait dit : « qu'il ne fallait que soixante mille hommes et vingt-quatre heures pour prendre Paris fortifié. Deux grands chemins de fer seraient plus utiles à la France. — Les fortifications de Paris, dit M. Chasseloup-Laubat, sont une garantie de paix pour l'Europe. — Que m'importe toute cette stratégie, répondit M. de Lamartine : le sens de la guerre est changé aujourd'hui ; Vauban n'a pas dit ce que lui fait dire M. Thiers ; il y a un passage fort railleur même de

(1) Chambre des députés, *séance* du 13 janvier 1844.

Louis XV ; leur emplacement forme aujourd'hui les boulevards.

(2) Les remparts, enceinte de Paris, ne furent démolis que sous

(3) La discussion sur les fortifications commença le 24 janvier et

lui sur la douceur pacifique du peuple de Paris. Paris bloqué, tout serait dit pour la liberté et la force de la France. La Révolution demande aujourd'hui à élever des bastilles, lorsqu'il y a cinquante ans elle abattit celles du vieux régime. — Vous vous trompez sur Carnot, dit M. Thiers, le vrai motif qui lui fit abandonner Paris en 1815, c'est que la cité n'était pas fortifiée pour se défendre. — La France excite l'envie de ses voisins, ajouta M. Meunier de la Sizeranne, et c'est pour cela qu'il faut la couvrir. — En définitive, répondit M. Pagès (de l'Ariège), les uns veulent les forts détachés au nom de l'ordre; les autres l'enceinte au nom de la nationalité. » M. le maréchal Soult exposa ses idées sur les fortifications de Paris, telles qu'il les avait conçues en 1830, c'est-à-dire entièrement basées sur une défense éloignée de l'enceinte elle-même : il cita le siège de Gênes, où la défense s'était portée toujours sur des points en dehors et jamais sous les murailles; « si donc le gouvernement accepte le projet actuel, c'est qu'il est en pleine exécution et qu'on n'a pas le choix; se défendre derrière des murailles n'était ni dans le temps ni dans le caractère national ('). » M. Thiers, si puérilement infatué de sa science stratégique, combattit l'opinion du maréchal Soult sur les lignes de Torres-Vedras, les faits d'armes de Gênes et de Toulouse; il rectifia les

finit le 4^{or} février. Voici quel fut le résultat du scrutin : Votans, 399 ; pour, 237 ; contre, 162.

(') Le discours du maréchal Soult était plein de modestie et de détails intéressans, puisqu'il parlait

de ses propres faits d'armes; on fut étonné de la manière extraordinairement assurée dont M. Thiers réfuta les opinions stratégiques et militaires du maréchal, lui qui n'avait jamais assisté à aucune bataille.

plans, jugea les actions militaires avec son imperturbable suffisance et conclut « qu'il fallait réunir les deux moyens, c'est-à-dire les forts détachés et l'enceinte continue. — Avec les canons à la Paixhans, dit un orateur, les forts détachés atteindront Paris. — La capitale, répondit le général Paixhans, doit être le grand vaisseau qui lancera de tous côtés sa formidable artillerie. — L'Empire n'est pas tombé parce que Paris n'était pas fortifié, mais parce que le peuple abandonna l'Empereur, » s'écria M. de Tracy. M. de Rémusat, ministre avec M. Thiers, vint combattre les plans du maréchal Soult sur les mouvemens de l'armée autour de Paris : « Une fois Paris imprenable, la politique de la France sera sauvée. »

Dans la bouche de M. de Rémusat, la discussion prit une allure toute de puissance ministérielle. « Vous ne pouvez vivre, s'écria-t-il, qu'avec nos œuvres. » C'est ce qui amena M. Guizot à la tribune. Écartant toutes les susceptibilités personnelles, le ministre fit l'historique des différens systèmes sur les fortifications de Paris, sous la Restauration même. « Vous dites que les partis extrêmes peuvent s'emparer des forts détachés, mais ils peuvent aussi s'emparer des élections et de la garde nationale, et ce n'est pas un motif pour les écarter de nos institutions. » M. Garnier-Pagès exprima les opinions de la gauche républicaine sur les fortifications de Paris; mais de la gauche intelligente qui n'avait pas suivi le torrent incompréhensible des petits esprits du *National*. Enfin, après un long résumé de M. Thiers, le projet de la commission fut voté article par article avec quelques amendemens. En résultat, le gouvernement, qui était

bien résolu à obtenir les forts détachés, donnait à la puérile gloriole de M. Thiers l'enceinte continue, qui n'était qu'un mur coûteux d'octroi pour l'avenir. C'est cette conviction qui fit qu'à la Chambre des pairs le projet ne trouva pas plus d'oppositions; de beaux talens, de hautes spécialités s'y firent entendre; la raison d'État fit la majorité; pour avoir les forts, on vota les murailles; Paris, pour complaire à la gauche, devait revenir au xvi^e siècle, et aujourd'hui tous les partis s'accordent à admirer ces travaux gigantesques que le temps détruira, il faut l'espérer, avant qu'ils n'aient servi à la défense de la patrie en péril.

Quelle circonstance choisissait-on pour demander tant de sacrifices d'argent au pays? Jamais les tristesses et les calamités publiques n'avaient été plus répétées: un grand fléau venait s'ajouter à tous les autres. Par suite des pluies d'octobre et de novembre, la plupart des larges fleuves avaient débordé; non-seulement les campagnes, les vastes plaines se trouvaient inondées sous des avalanches d'eau et d'immenses cataractes, mais encore les cités les plus riches, les plus opulentes; la Saône si paisible dans ses eaux riantes venait balayer les villages et les villes; Lyon se trouvait comme un navire entre deux mers. Depuis Vienne jusqu'à Arles et à la tour de Saint-Louis, le delta de la Camargue et de la Crau, tout ce vaste pays n'était qu'un lac agité; le Rhône roulait avec ses flots des arbres, des décombres, qui venaient violemment briser les ponts; le paysan désolé élevait les mains suppliantes pour demander un soulagement à Dieu et aux hommes. La bienfaisance vint au secours de ces grandes misères; en France à l'étranger on ouvrit

des souscriptions au profit des inondés. On put voir un spectacle consolant pour l'humanité : au moment où l'on parlait de guerre, de haines, d'hostilités, il se manifesta une grande sympathie pour le malheur et un rapprochement de tous ceux qui compatissaient aux infortunes d'autrui. L'Angleterre et l'Allemagne se montrèrent très oublieuses de nos menaces et de nos injures.

En France, les partis étaient moins préoccupés des malheurs du pays que du triomphe de leurs idées, et en ce moment les impérialistes préparaient une grande démonstration pour accueillir les cendres de Napoléon dans de solennelles funérailles, autour du dôme des Invalides : une loi votée par la Chambre des députés avait ordonné que ces funérailles seraient faites aux frais de l'État ; la frégate *la Belle-Poule* était partie pour Sainte-Hélène sous les ordres du prince de Joinville, alors capitaine de vaisseau ; après une navigation heureuse elle avait salué Sainte-Hélène, et l'impérissable monument des caprices de la fortune ; le prince et ses équipages furent parfaitement accueillis par la garnison anglaise. Le cercueil de Napoléon si poétiquement placé à l'extrémité du monde était arraché au milieu de cet Océan, symbole de son immensité, et il arrivait au Havre pour servir de spectacle dans une de ces fêtes funèbres, malheureusement trop reproduites dans les fastes de la Révolution française : six mois auparavant n'avait-on pas vu d'obscurs ossements traînés en pompe triomphale, et déposés solennellement sous la colonne de la liberté ? Était-ce la destinée de Napoléon ? Des fêtes splendides furent préparées, et le parti révolutionnaire comme les impérialistes, résolu-

rent d'ajouter les manifestations politiques à ces justes honneurs rendus au grand capitaine. Qu'avait à faire cependant le parti républicain aux funérailles enthousiastes de Napoléon, lui que l'Empereur avait exilé, mitraillé ou assoupli en valet de pied ? Et quant au parti impérialiste, il était bien usé ; ces uniformes bigarrés, défroque de vingt ans de la vieille et de la jeune garde, semblaient dire que les idées napoléoniennes comme ses représentans étaient presque oubliées de la génération actuelle.

Ce jour-là, le 15 décembre, le temps sec était d'une froidure extrême, il gelait à dix degrés ; le vent du nord soufflait avec violence sur la foule inondant les Champs-Élysées et la route de Neuilly. Peu de soldats avaient manqué à ce rendez-vous funèbre de leur grand souverain : vieux généraux, officiers d'un autre temps, serviteurs de l'Empire ; faut-il s'en étonner ? le souvenir de Napoléon les reportait tous à une époque de jeunesse si pleine de souvenirs, de conquête et de gloire ! La solennité fut splendide aux Invalides sous le dôme ; le roi avait voulu que Napoléon dormît, non point à Saint-Denis, au milieu des rois, mais à côté de Turenne et des grands capitaines. En cela, il contrariait un peu l'idée de M. de Rémusat, qui avait proclamé l'Empereur le souverain légitime de la France. Aux Invalides ce n'était plus que le camarade de Lannes, de Kléber et d'autres vieux généraux et son titre était mort avec lui. Rien ne peut se comparer à la grandeur lugubre de cette cérémonie religieuse, à ce catafalque tout noir entouré de cierges et de larmes d'argent, à ce *Dies iræ* des morts, chanté par mille voix : l'archevêque de Paris offi-

cia, entouré d'un clergé d'évêques, car cet empereur dans la tombe avait restauré les autels, il était mort en fervent catholique dans les bras d'un prêtre. Et cette fin d'un homme immense valait bien les paroles des philosophes railleurs qui faisaient les lois dans les Chambres.

Cette cérémonie calme et pompeuse, on voulut la faire servir néanmoins à la cause du tumulte et du renversement. Dans cette multitude des faubourgs, triste populace, émeutiers de 1832, et même dans les rangs de quelques bataillons de la garde nationale, non-seulement les cris de *vive l'Empereur!* se firent entendre (c'était fort innocent autour d'un mort), mais encore on vociféra d'autres cris; à *bas les ministres de l'étranger! vive M. Thiers! mort à l'Europe* (!) Et tout cela accompagné des chants de la *Marseillaise*, de la *Parisienne*, ce qui s'harmonisait si parfaitement avec le souvenir de Napoléon qui avait balayé cette anarchie d'un battement des aigles. De là des scènes affligeantes, que je passerais sous silence si elles n'avaient pas été l'écho des calomnies jetées à la tribune par l'opposition, et si la gauche ne s'en fût servie elle-même pour demander qu'un ministère ainsi dénoncé dans les rues fût expulsé des conseils du roi. Il faut lire à cette époque les grands raisonnemens que font les journaux de M. Thiers et de M. Barrot : « L'opinion de la France s'est fait entendre, disent-ils, partout dans les légions; le ministère est réprouvé, il faut qu'il donne sa démission, il ne lui reste pas d'autre parti. » C'est donc la place publique qui se trouve

(!) Il faut voir avec quels applaudissemens les journaux saluent ces vociférations de la multitude contre le ministère.

souveraine pour décider les questions gouvernementales. Ce sont les faubourgs de Paris que l'on appelle à se prononcer sur la politique d'État : le cabinet doit céder devant un tumulte populaire.

C'était dans cette sorte d'abaissement auquel on condamnait le pouvoir légitime, qu'il fallait conduire avec modération et habileté les affaires à l'extérieur. M. Guizot s'était fait de la situation une idée très nette : il savait bien que le premier besoin de la Chambre et du pays c'était la paix ; mais cette paix il fallait la faire avec des conditions telles que le sentiment belliqueux de la patrie n'en fût pas trop profondément blessé. Un gouvernement doit ménager les susceptibilités même injustes, et l'on peut voir la véritable pensée de M. Guizot dans la circulaire qu'il adressa aux agens diplomatiques de la France à l'étranger. « La politique du gouvernement du roi, dit-il, relativement à l'Orient comme partout ailleurs, a pour but la conservation de la paix. La paix est à ses yeux la plus sûre et peut-être la seule garantie de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman. C'est dans cette conviction que le gouvernement du roi a repoussé l'emploi des mesures coercitives et d'assistance étrangère pour régler la division des possessions territoriales entre le sultan et le pacha d'Égypte. Ces mesures paraissaient même contraires à l'objet qu'on se proposait et étaient plutôt de nature à détruire les fondemens de l'empire ottoman et à troubler la paix de l'Europe. Il a considéré qu'un compromis pacifique qui contrôlerait les prétentions des différentes parties serait avantageux aux grandes puissances de l'Europe, aussi bien qu'à celles de l'Orient,

et que l'influence des puissances européennes exercée dans ce but avec équité et persévérance finirait tôt ou tard par être couronnée du succès. Le gouvernement du roi est dès-lors justifié de s'être retiré de la convention qui a été signée le 15 juillet et qui ayant pour objet de régler une affaire de moindre importance, pouvait amener les événemens les plus graves dans l'Orient. Il a considéré en même temps, comme gardien vigilant de la dignité et des intérêts de la France, qu'il devait mettre le pays en position de maintenir son rang et de parer aux chances qu'il prévoyait et qu'il déplorait. Tels ont été les sentimens du gouvernement du roi dans la position qu'il a prise. Il ne se dissimule pas les conséquences de la position isolée dans laquelle il se trouve et qui cause des embarras sérieux à toute l'Europe, parce que toute entreprise européenne est exposée à rester imparfaite sans le concours de la France. Mais si, d'un autre côté, il n'existe aucun doute sur l'honneur des puissances signataires du traité du 15 juillet, de l'autre le gouvernement du roi ne pouvait sacrifier cette politique indépendante qui convient à la nation française; et il espère avec confiance que, secondé par la sagesse et la fermeté de la nation, il pourra maintenir la paix et être prêt à tout événement. Je vous invite à régler votre langage et vos actes sur les vues du gouvernement du roi : faites bien comprendre ces vues dans toutes les occasions qui pourraient se présenter. Une politique si conforme aux intérêts de l'ordre européen doit être mieux appréciée à mesure que les circonstances la mettront en évidence. Le gouvernement du roi saura attendre ces circonstances. »

Dans cette circulaire, comme on peut le voir, il y avait encore une part largement faite aux susceptibilités du pays, parce que M. Guizot savait bien que cette circulaire parviendrait jusqu'aux Chambres. Mais dans ses conversations privées avec les ambassadeurs, il leur avait dit : « Messieurs, le gouvernement du roi veut la paix, et pour vous en donner une preuve, nous allons révoquer et contremander tout ce qui pourra être révoqué et contremandé, sans manquer à un sentiment national que nous respectons et que nous éprouvons nous-mêmes. Nous allons commencer par le désarmement et par renoncer à la formation des régimens nouveaux ; mais il est des mesures sur lesquelles il nous sera impossible de revenir, et vos cabinets, je l'espère, voudront bien en comprendre la raison. » Ce langage allait à l'Europe.

Avant de développer dans une voie nouvelle, la question d'Orient, M. Guizot devait jeter les yeux d'abord sur l'Espagne où il se passait des événemens d'une nature toute révolutionnaire : la dictature d'Espartero désormais sans limites manifestait ses inimitiés contre la reine Marie-Christine. Ce titre de régente l'offusque et l'importune ; Espartero ne restera maître de l'État que lorsqu'il sera lui-même régent ; c'est dans ce but qu'il dirige les Cortès et qu'il se sert spécialement de l'armée ; Espartero est maître à Madrid ; nul ne contrarie sa volonté, pas même l'ambassadeur de France envoyé par M. Thiers, M. Mathieu de la Redorte ; alors la régente Marie-Christine abdique son pouvoir (1) ; elle n'est soutenue par personne ;

(1) *Abdication de la reine régente.*

nation et l'état précaire de ma
« La situation actuelle de la santé m'ont décidée à renoncer à

elle songe déjà même à fuir. Tel est l'état de choses que M. Guizot trouve en Espagne lorsqu'il arrive aux affaires : doit-il immédiatement prendre une résolution ? certes il sait bien que l'Espagne est devenue le point d'appui du parti républicain en France, toutefois en politique les affaires doivent se conduire une à une, et toute l'Europe n'est actuellement occupée que de la question d'Orient. L'abdication de la régente paraît à M. Guizot un fait de violence révolutionnaire, sur lequel il faudra revenir quand les temps seront prêts. La dictature d'Espartero est le triomphe d'un soldat ; on doit temporiser jusqu'à la solution de la difficulté d'Orient la seule véritablement considérable.

Pour bien faire connaître la direction particulière que devait prendre la question égyptienne sous M. Guizot, il faut partir spécialement de la note du 8 octobre, qui était l'œuvre et l'*ultimatum* de M. Thiers. Cette note faisait passer la France de la situation belliqueuse à une sorte d'adhésion au traité du 15 juillet, et lord Palmerston ne dissimulait pas la satisfaction qu'il éprouvait de voir ainsi la France s'engager dans une voie rationnelle ; c'est en ces termes

la régence du royaume qui, pendant la minorité de mon illustre fille Isabelle II, m'a été conférée par les Cortès constituantes de la nation, assemblées en 1836, malgré les vives instances qui m'ont été faites par mes conseillers avec la loyauté et le patriotisme qui les distinguent, pour que je la conservasse au moins jusqu'à la réunion des prochaines Cortès, il m'est absolument impossible de continuer à remplir ces fonctions ;

je crois agir dans l'intérêt de la nation en y renonçant. J'espère que les Cortès nommeront pour ces hautes et importantes fonctions des personnes capables de rendre le peuple aussi heureux que ses vertus lui donnent le droit de l'être. Je confie à la nation mon auguste fille. Voulant que ceci reçoive son plein et entier effet, je signe le présent acte d'abdication.

« Valence, le 12 octobre 1840.

« Signé MARIE-CHRISTINE. »

qu'il s'exprime dans une dépêche adressée à lord Granville (1). Cette note devenait donc pour M. Guizot, un point de départ d'autant plus naturel et satisfaisant qu'il ne mettait pas sa politique en complète opposition avec celle de M. Thiers; ce qui était répondre à la majorité de la Chambre. Toutefois dans une nouvelle dépêche de lord Palmerston à lord Granville, il n'est point dissimulé que c'est purement et simplement au traité du 15 juillet que la France doit adhérer. « Je dis à M. de Bourqueney que le gouvernement de Sa Majesté était très désireux de voir la France s'associer à la quintuple alliance, mais que je tromperais M. Guizot si je lui laissais supposer que l'Angleterre pût accorder quoi que ce fût au-delà du traité; que le traité ayant été conclu devait être exécuté, et je lui rappelai que par ce traité Mehemet-Ali avait perdu tout droit à quelque partie que ce fût de la Syrie et même à la possession de l'Égypte. M. Guizot paraît croire que le traité de juillet ne doit pas être exécuté, et que la seule chose à considérer est la recherche de la manière de le rompre qui sera le moins désagréable aux parties contractantes. Mais

(1) *Dépêche de lord Palmerston à lord Granville,*

Foreign-Office, 2 novembre 1840.

« Mylord, la dépêche du 8 octobre de M. Thiers à M. Guizot, officiellement communiquée au gouvernement de Sa Majesté, lui a donné la plus vive satisfaction, par les assurances renouvelées qu'elle contient: que l'amour de la paix est un sentiment constant du gouvernement français; que l'Europe peut compter sur le désintéressement

de la France, relativement aux affaires d'Orient; que la France considère l'existence de l'empire turc, dans son intégrité et dans son indépendance, comme essentielle aux pluschers intérêts de l'Europe, parce que la chute de cet empire augmenterait la puissance des États voisins aux dépens de l'équilibre général, et que la France consacrerait tous ses efforts à la conservation de la paix et à maintenir l'équilibre politique en Eu-

les alliés entendent que le traité soit mis à exécution, et il est par conséquent inutile de discuter le mérite relatif des divers moyens de le mettre de côté. Sans doute les cinq puissances qui ont signé le traité veraient avec joie l'accession de la France; mais on n'aperçoit pas à la première vue quelles sont les conséquences dangereuses qui peuvent, ainsi que le dit M. Guizot, résulter pour le monde de ce que la France n'aura pas coopéré à cet arrangement; il n'est pas plus facile de comprendre en quoi le défaut de concours de la part de la France rendra l'arrangement précaire et exposera la paix de l'Occident. La France peut être tentée, il est vrai, quoique cela ne soit pas à présumer, de s'interposer pendant que la question est encore pendante, et d'entreprendre par la force des armes d'empêcher un arrangement qui est amer pour elle et calculé pour déjouer ses desseins cachés; mais quand la France aurait des forces suffisantes pour cette tentative, les assurances réitérées qu'elle a données au sultan ne lui permettraient pas de le faire, aussi long-temps que son gouvernement attachera quelque prix à une réputation de bonne foi. »

L'Angleterre à ce moment venait de recevoir des nouvelles imposantes sur les opérations maritimes

rope. Ces assurances s'accordent en effet parfaitement avec toutes les communications diplomatiques antérieures que le gouvernement de Sa Majesté a reçues de celui de France, pendant la marche des négociations. Elles ont une grande valeur aux yeux du gouvernement de Sa Majesté, qui y voit la garantie que nonobstant quelques diver-

gences d'opinion entre les puissances européennes sur les affaires de détail, l'accord général de toutes les grandes puissances sur les principes fondamentaux qui doivent régler leur conduite dans ces affaires, empêchera toute rupture de la paix...

« Signé vicomte PALMERSTON. »

dans la Méditerranée. Après le bombardement de Beyrouth, le commodore Ch. Napier s'était porté devant Saint-Jean d'Acree; là, de concert avec les alliés, il avait commencé le siège de cette place, et les troupes alliées s'en étaient emparées avec bravoure contre les Égyptiens. En même temps, la Syrie tout entière s'était soulevée; les montagnards avaient pris les armes contre les Égyptiens, et Ibrahim-Pacha était en pleine retraite. Qu'allait donc faire en présence d'événements militaires si graves, le vieux pacha Mehemet-Ali? La Porte avait prononcé sa déchéance d'une façon absolue, de manière que le pachalik d'Égypte lui était même enlevé; il savait que cette décision était prise de l'aveu de la Russie; on attendait dans la Méditerranée la flotte russe de la Baltique; celle de Sébastopol était partie. Dans ces circonstances, pouvait-il espérer l'appui ferme et déclaré de la France?

Cette puissance allait-elle s'engager pour lui dans une grande guerre? Deux pièces venaient de lui être communiquées: l'une était une dépêche de M. Guizot adressée au consul général à Alexandrie sous la date du 9 novembre indiquant la direction de son cabinet «... Le sentiment général, mon propre sentiment, est que le temps ne peut que tourner contre le pacha et amener des complications nouvelles dont l'effet pourrait l'atteindre au siège même de sa puissance. Quant à la France, elle ne veut pas, elle ne fera pas la guerre pour la Syrie; elle ne veut pas, elle ne fera pas la guerre pour permettre à Mehemet-Ali de conserver cette contrée. Il peut encore demeurer possesseur héréditaire de l'Égypte; il a encore quelque chance d'obtenir un peu plus que l'Égypte s'il entre

franchement dans cette voie. La France alors redoublera d'efforts pour que les décisions à intervenir soient aussi favorables au vice-roi que la situation le comporte. Mais s'il est dans ses intentions de risquer le tout pour le tout, de risquer l'Égypte pour la Syrie, s'il espère entraîner la France, il tombera dans une dangereuse illusion. Personne ne peut entraîner la France dans une guerre interminable, pour une cause qu'elle ne considérerait pas comme suffisante pour lui faire prendre une telle résolution. Le plus grand service que la France puisse rendre à Mehemet-Ali, est de lui dire la vérité tout entière (1).»

L'autre pièce était un mémorandum daté de Londres le 14 novembre, et qui manifestait de la part des puissances une volonté de conciliation. «... Désirant accélérer le plus possible le moment où des mesures pacifiques pourront être prises à Constantinople, les plénipotentiaires des quatre puissances ont cru devoir indiquer à Mehemet-Ali la marche qui lui est encore ouverte pour rentrer en grâce auprès de son souverain et pour obtenir sa réintégration dans le pachalik d'Égypte, nonobstant les événements décisifs qui se sont déclarés eux-mêmes contre lui. En conséquence, il a été résolu

(1) *Convention entre le commodore Napier et Boghos-Bey, ministre des affaires étrangères du vice-roi d'Égypte, signée à Alexandrie, le 27 novembre 1840.*

« Art. 1^{er}. Le commodore Napier ayant porté à la connaissance de S. A. Mehemet-Ali, que les puissances avaient recommandé à la Sublime Porte de la réintégrer dans le gouvernement héréditaire de l'Égypte, et Son Altesse voyant

dans cette communication une circonstance favorable pour mettre un terme aux calamités de la guerre, elle s'engage à ordonner à son fils Ibrahim-Pacha de procéder à l'évacuation immédiate de la Syrie ; Son Altesse s'engage en outre à restituer la flotte ottomane aussitôt qu'elle aura reçu la notification officielle que la Sublime Porte lui accorde le gouvernement héréditaire de l'Égypte, laquelle

d'un commun accord que l'amiral Stopford recevrait à cet effet du gouvernement de Sa Majesté Britannique les instructions nécessaires, lesquelles seront en même temps communiquées aux plénipotentiaires des cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, afin qu'ils les fassent connaître à leurs cabinets. Il a été résolu en outre que le présent mémorandum serait communiqué à l'ambassadeur de la Sublime Porte, Chekib-Effendi. »

D'après de tels documens, Mehemet-Ali devait être profondément convaincu qu'il devait se placer immédiatement sous la protection de l'Angleterre, afin d'obtenir les meilleures conditions possibles dans les arrangemens à venir; et tel était le plan que voulait réaliser lord Palmerston, car il n'avait aucun sentiment de haine contre le pacha; le but que désirait l'Angleterre était celui-ci : prêter aide et appui à la Porte Ottomane, de manière à rendre inutile l'intervention russe, abaisser le pacha afin de l'arracher à l'influence française pour lui faire comprendre que c'était sous la protection anglaise seulement qu'il pouvait trouver aide et soutien. Cette volonté résulte de la dépêche que

concession est demeurée garantie par les puissances.

« 2. Le commodore Napier mettra à la disposition du gouvernement égyptien un bateau à vapeur pour porter en Syrie l'officier désigné par Son Altesse pour porter au général en chef de l'armée égyptienne l'ordre d'évacuer la Syrie.

« 3. En considération de ce qui précède, le commodore Napier

s'engage à suspendre de la part des forces britanniques les hostilités contre Alexandrie et toute autre partie du territoire égyptien.

« 4. Il est bien entendu que l'armée égyptienne aura la faculté de se retirer de la Syrie avec son artillerie, armes, chevaux, munitions, bagages, et en général tout ce qui constitue le matériel d'une armée. »

le commodore Ch. Napier adresse à Boghos-Bey, ministre du pacha afin de hâter au plus vite sa soumission.

«... Si Son Altesse veut continuer les hostilités, elle me permettra de lui demander si elle est sûre d'elle en Égypte. Je suis un grand admirateur de Son Altesse, et je voudrais être plutôt son ami que son ennemi. Dans le premier cas, je prendrai la liberté de faire observer à Son Altesse quel peu de temps elle pourrait espérer de conserver l'Égypte en refusant de se réconcilier avec le sultan. L'expérience a démontré que l'armée égyptienne en Syrie est très mécontente; que les habitans de toute la Syrie se battent contre elle; que si Ibrahim-Pacha vient à être attaqué par une force russe plus grande, et qui peut s'augmenter, il sera forcé de mettre bas les armes. Que Son Altesse jette un regard sur l'Égypte : tous les habitans et les marins sont d'un mécontentement général, la paie des soldats égyptiens est arriérée. Que Son Altesse réfléchisse sur les dangers qui l'entourent. Et qui peut dire que l'Égypte est invulnérable? Alexandrie peut être prise comme l'a été Saint-Jean d'Acre. Son Altesse, qui dans ce moment peut fonder une nouvelle dynastie, pourrait bien devenir un simple pacha. »

A la suite de ces premières communications, l'amiral Stopford s'empressa d'envoyer à Alexandrie un capitaine de vaisseau, porteur de la note dans laquelle les puissances s'engageaient à mettre en œuvre tous leurs efforts pour faire révoquer le hattî-chériff (1),

(1) *A. S. A. Mehemet-Ali.*
A bord de la *princesse Charlotte*, devant
Chypre, le 6 décembre 1840.

« J'ai l'honneur de transmettre

à Votre Altesse par l'entremise du
capitaine Fanshawe, capitaine de
mon vaisseau, l'autorisation officielle
du gouvernement britannique

portant destitution de Mehemet - Ali. Que devait faire le pacha ? quelle résolution allait - il prendre ? M. Guizot avait, dans cette nouvelle phase de la question, toute espérance d'obtenir l'appui de l'Autriche, le concours de la Prusse, le bon vouloir de la Russie ; et afin d'apprécier la véritable situation des esprits en Angleterre, il désigna le baron Mounier pour une mission extraordinaire à Londres.

Le baron Mounier était l'ami de M. Guizot depuis vingt ans : doué d'une grande tempérance d'idées, d'une habitude considérable des hommes et des choses, il devait moins traiter les affaires officielles dont la direction était laissée au baron de Bourqueney, que s'informer du véritable état de l'opinion en Angleterre, voir enfin quelles seraient les chances probables d'un arrangement prochain. M. Mounier, lié au duc de Wellington, par ses antécédens sous le duc de Richelieu, devait spécialement le consulter sur les intentions des tories au cas où ils arriveraient aux affaires, examen d'autant plus essentiel, que pour les questions extérieures lord Palmerston était obligé de s'appuyer sur les tories eux-mêmes, de suivre leur ancienne politique ; c'est avec leur concours qu'il trouvait encore la majorité dans le Parlement. L'opinion publique en Angleterre était alors vive-

que et au nom des quatre puissances, pour conserver à Votre Altesse le pachalik d'Égypte, avec la condition que dans trois jours vous consentirez à rendre la flotte au sultan et à évacuer définitivement la Syrie. Son Altesse me permettra de la supplier de prendre

ces conditions en sérieuse considération. Je prie Dieu Tout-Puisant de faire connaître à Votre Altesse de quel bien elle gratifiera son malheureux pays en donnant son adhésion à la décision des quatre puissances.

« *Signé STOFFORD, amiral.* »

ment excitée, et la presse ne dissimulait plus ses antipathies pour la France. On apprenait avec enthousiasme les succès du commodore Napier : après le bombardement de Beyrouth, la prise de Saint-Jean d'Acre, et ces succès donnant raison à cet orgueil exagéré que le peuple anglais a de lui-même, réveillaient l'antique rivalité. Les nouvelles de l'Égypte redoublaient la fière assurance de lord Palmerston ; le commodore Napier annonçait ses entrevues avec le pacha, la soumission de Mehemet-Ali, la prochaine remise de la flotte ottomane, en un mot l'acceptation du traité du 15 juillet par le vieux pacha : or, toutes ces conditions étaient imposées par la seule impulsion du cabinet britannique ; lui seul demeurait maître à Alexandrie, comme à Constantinople. Par un jeu de bascule encore plus habile, l'amiral Stopford refusait d'adhérer aux stipulations mêmes que le commodore Napier avait signées, parce que celui-ci promettait l'hérédité de l'Égypte au pacha ; et voici sur quel motif s'appuyait l'amiral Stopford : « N'y avait-il pas un hattî-chériff qui proclamait la déchéance de Mehemet-Ali ; l'Angleterre étant la plus fidèle alliée de la Porte devait attendre ses volontés sur la destinée du pacha. »

C'était un acte de dextérité admirable ; l'Angleterre se faisait ainsi la protectrice à-la-fois de la Porte et du pacha ; elle disait au sultan : « Vous êtes libre souverain, faites de votre vassal ce qui vous plaira. » Elle disait à ce même vassal : « C'est par ma volonté que vous obtiendrez l'hérédité, et vous me le rendrez en reconnaissance. » Aussi Mehemet-Ali s'exprimait à cœur ouvert avec le commodore Napier :

« Vous voulez un passage dans la mer Rouge ? vous l'aurez ; une large part de commerce ? elle sera pour vous, parce que je reconnais que c'est à votre intervention que je dois en grande partie la conservation et la consolidation de ma puissance. » Dans une lettre spéciale adressée à lord Stopford, Mehemet-Ali n'a pas assez de termes de déférence pour l'Angleterre : « Très honorable amiral, je suis charmé de l'amitié que vous me témoignez et je m'empresse d'agir dans le sens que vous m'indiquez dans votre dépêche officielle. J'adresse en conséquence un placet, sous cachet volant, à la Sublime Porte, et pour que le contenu vous en soit connu, j'y joins la traduction en français. J'espère que ma condescendance sera approuvée par les puissances alliées, et en vous demandant la continuation de votre amitié, je me flatte que vos bons offices m'assureront leur bienveillance. »

Cette habile politique de l'Angleterre, la France la connaissait bien ; il fallait éviter qu'elle ne produisît des résultats défavorables, non-seulement à notre situation matérielle, mais encore à notre situation morale dans l'Orient ; c'est pourquoi M. Guizot avait posé les trois conditions essentielles d'un traité qui ferait rentrer la France dans le concert européen. Il fallait rétablir l'autorité du sultan dans la Syrie, assurer au pacha l'hérédité, et abolir le traité d'Unkiar-Skelessi, et c'est à quoi l'on devait s'occuper spécialement. On voit à ce moment que la politique devient sérieuse ; il ne s'agit plus des provocations de M. Thiers, de ce ton menaçant qui soulevait toute l'Europe. M. Guizot est un homme grave, les cabinets le savent : M. de Humboldt vient à Paris apporter des

paroles très bienveillantes sur les dispositions du roi de Prusse. Ce n'est pas tout, M. de Metternich qui jusqu'alors a fermé l'oreille à toute espèce d'insinuation particulière de la France, accepte l'idée du pachalik héréditaire pour Mehemet-Ali (1), et, désormais rassuré sur la propagande, il se fait fort de négocier auprès de la Porte à-peu-près dans les conditions indiquées par M. Guizot. La Russie elle-même se montre bienveillante; M. de Pahlen ne voit qu'une cause de perturbation dans le refus que ferait la Porte d'accéder à la condition de l'hérédité pour l'Égypte, fait accompli ou au moins trop avancé pour qu'on puisse le modifier. Lord Palmerston, aux yeux de tous, marche trop en avant, et en blessant la France il la pousse à des armemens immodérés qui peuvent être le signal de la guerre. C'est surtout contre le système de lord Ponsonby que s'élève le plus de réclamations; il est devenu fanatique contre Mehemet-Ali; il a voué une sorte de haine personnelle au pacha, ou pour être plus exact lord Ponsonby est de l'ancienne école anti-française, et le pacha pour lui c'est l'allié de la France (2).

(1) *Dépêche du gouvernement autrichien* (novembre 1840.)

« Assurez M. Guizot, m'a dit M. de Metternich que m'expliquant aujourd'hui catégoriquement, en ce qui concerne l'Égypte, je vous déclare que l'Autriche s'abstiendra de tout contre l'Égypte, et cela par égard pour la France. M. Guizot peut dire cela aux Chambres françaises si cela lui paraît utile. »

(2) Le roi faisait tout son possi-

ble pour calmer cette effervescence entre les deux nations; il avait adressé en anglais les paroles suivantes à M. Hamilton, consul à Boulogne :

« Monsieur le consul, il y a un nuage entre nos deux nations; mais j'espère qu'il se dissipera comme s'est dissipée la tempête d'hier, et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour arriver à ce but; mais, avant tout, vous le comprenez, je suis Français. »

Ainsi commence aux affaires étrangères la diplomatie de M. Guizot ; M. Thiers l'a jetée dans les plus tristes embarras, il faut donc aviser à sauvegarder l'honneur et la dignité de la France, la faire rentrer sans lâcheté dans le concert européen, c'est-à-dire sous l'ensemble des idées qui maintiennent depuis longues années la paix et l'ordre dans les États ; et l'on remarquera que dès qu'on entre dans cette voie rationnelle, impartiale, l'Europe vient à nous ; l'Autriche, la Prusse, la Russie même se détachent des idées absolues de lord Palmerston pour nous offrir leur concours, leur appui dans une question qui naguère paraissait insoluble (1). C'est qu'en général les cabinets nous aiment ; autant ils repoussent la France révolutionnaire, autant ils la favorisent et la secondent dans les voies raisonnables de la paix et de la pacification des âmes.

(1) Le baron Mounier accomplit sa mission d'examen avec une grande habileté. C'était un des meilleurs esprits de l'époque de la Restauration, et que la mort ravit jeune à ses amis ; M. de Barante lui a consacré une notice dans la *Biographie universelle*.



CHAPITRE VIII.

L'EUROPE PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MINISTÈRE DE M. GUIZOT.

(JANVIER A DÉCEMBRE 1841.)

Angleterre. — Décadence du ministère whig. — Popularité de lord Palmerston. — Les tories. — Tendances française. — Développement de la question d'Orient. — Conférences de Londres. — Décision sur le pacha et la Porte. — Rentrée de la France dans la politique générale. — Traité définitif. — Guerre de la Chine. — Forces navales de l'Angleterre. — Causes de la chute du ministère whig. — Dissolution du Parlement. — Le cabinet tory. — Ses intentions. — Rapports avec M. Guizot. — Mission de lord Cowley. — M. Bulwer. — *Russie.* — Pensée et tendance du cabinet. — Le comte de Nesselrode. — Départ de M. de Barante et du comte de Pahlen. — *Autriche.* — Idée fixe du désarmement. — La ligue des douanes allemandes. — *Prusse* — Le cabinet de Berlin. — Esprit public de l'Allemagne. — Explications demandées par les neutres. — *Suisse.* — *Piémont.* — Politique du prince de Metternich. — *Espagne.* — La dictature d'Espartero. — Les deux infantes. — Correspondance avec la reine Christine. — Projet de la reine. — Insurrection en sa faveur. — Scène de palais à Madrid. — Mort lamentable de Diégo Léon. — Correspondance de M. Olozaga avec le ministère français. — État de la question. — Le ministère des affaires étrangères sous M. Guizot. — Correspondance. — Choix des ambassades. — MM. de Flahaut, de Saint-Aulaire, de Salvandy. — Questions agitées. — L'Orient, Tunis, Alger, l'Espagne. — Mission de M. de Mackau à Buenos-Ayres. — Traité. — Le désarmement. — M. Guizot et les tories anglais. — M. de Saint-Aulaire et le comte d'Aberdeen. — Premières négociations pour le droit de visite. — Ligue commerciale. — Traité avec la Hollande. — Difficultés avec la Belgique. — L'Angleterre et les intérêts commerciaux.

Telle est l'activité dévorante des esprits en France que les questions immenses naguère, celles qui ont le plus profondément agité les cœurs, il y a quel-

ques années, sont aujourd'hui presque oubliées. A peine se rappelle-t-on encore que sous le ministère de M. Thiers en 1840, la guerre fut imminente avec toute l'Europe; que ce pays si riche, si fécond, si merveilleusement calme aujourd'hui, vit ses fonds publics décroître de 20 fr. dans l'espace de trois mois; tout cela est effacé de notre mémoire : de nouveaux intérêts, de nouvelles idées, l'industrie, l'activité des capitaux, mille causes diverses ont jeté le monde dans une nouvelle voie, et pourtant cinq années à peine se sont écoulées depuis cette époque de tourmente et de frénésie révolutionnaire. Jetons maintenant un regard rétrospectif sur l'Europe pour voir l'état de ses cabinets, la pensée de ses hommes d'Etat, les nécessités et les tendances de sa politique.

En Angleterre, la situation des whigs telle que je l'ai déjà indiquée n'était point bonne; comme parti, séparés des tories, ils avaient été obligés d'invoquer l'appui des radicaux; or les radicaux c'étaient les chartistes, réformateurs absolus; le parti irlandais d'O'Connell qui pendant quelque temps avait soutenu le ministère le délaissait maintenant dans ses votes solennels, de sorte qu'il ne restait plus au ministère whig que l'appui de la reine, fort éprise de lord Melbourne et alors entourée de dames qui soutenaient l'esprit et la tendance du cabinet. De cette situation politique résultait la nécessité d'une modification dans le ministère de lord Melbourne; il devait aller ou aux radicaux ou aux tories; en Angleterre où tout est combiné, pratiqué avec certains élémens positifs, un ministère sans majorité est une chose impossible, ou au moins une semblable combinaison n'est pas

viable. Ce n'est pas que lord Palmerston (') ne jouit personnellement d'une grande popularité; s'il n'avait jamais eu une puissance individuelle (il avait peu de liens de famille), si on ne l'aimait pas parce qu'il avait dans les manières une sorte de dédain et dans le sourire une raillerie provoquante, lord Palmerston était estimé, car sa politique avait su parler à la fibre de l'orgueil anglais; les flottes britanniques avaient paru avec éclat sur toutes les mers, des amiraux avaient foudroyé les escadres et les côtes; l'amiral Stopford menaçant Alexandrie et le commodore Napier qui avait bombardé Beyrouth étaient accueillis aux vivats de mille toasts en Angleterre. Cette recrudescence de l'esprit de Pitt et de Canning plaisait au peuple anglais, à ce point que les tories avaient approuvé la politique extérieure de lord Palmerston y retrouvant la grandeur de leurs beaux jours, la fierté nationale qu'ils avaient eux-mêmes montrée dans leur guerre contre la Révolution française et l'Empire.

La plus vive sollicitude de lord Palmerston se portait surtout à terminer d'une manière honorable pour son propre gouvernement et pour ses alliés, la question d'Orient encore si vivante, si profondément agitée; à cet effet, lord Palmerston savait très bien qu'il fallait obtenir les mêmes résultats à Alexandrie, à Constantinople et spécialement à Paris. Le premier but paraissait presque atteint; Mehemet-Ali ne faisait plus qu'une résistance de forme; il venait d'adresser au grand-visir

(') Ce n'est pas comme la famille clientèle est si considérable en Angleterre.
des Grey et des Russell, dont la

une lettre de soumission et de déférence (1), et comme conséquence, je dirai presque comme preuve de cette soumission, il offrait de restituer la flotte ottomane qui faisait une des bases des conditions essentielles imposées à la pacification. L'Angleterre à son tour avait pris l'engagement moral de faire reconnaître l'hérédité du pachalik d'Égypte en faveur de Mehemet-Ali. Ces conditions de part et d'autres acceptées, il n'y avait plus de difficultés rationnelles entre les grandes puissances qui toutes arrivaient d'elles-mêmes à un résultat commun.

C'était ici le point capital de la négociation à Constantinople, car on ne pouvait ignorer que le hattichériff privait Mehemet-Ali de la possession même de l'Égypte. Dans la vue d'amener la Porte à une concession décisive, les cours de Londres, de Pétersbourg, de Berlin et de Vienne, avaient simultanément agi à Constantinople, et une curieuse dépêche signale les conférences qui eurent lieu à cette époque au sein même du divan. « Le 20 décembre 1840, il y eut à Constantinople une conférence entre le ministre des affaires étrangères de la Porte et les envoyés d'Angleterre, de Russie, d'Autriche et de Prusse. Le ministre turc dit aux représentans des puissances : « Vous

(1) *Lettre de Mehemet-Ali au grand-visir.*

« Le commodore Napier, commandant les forces britanniques devant Alexandrie, me prévient que les grandes puissances alliées avaient demandé à la Sublime Porte qu'elle m'octroyât le gouvernement héréditaire de l'Égypte sous la condition que je tiendrais la flotte ottomane prête à être res-

tituée et que je ferais retirer mes troupes de la Syrie.

« Maintenant S. E. l'amiral Stopford, commandant en chef de la flotte anglaise, me fait connaître qu'il a reçu une dépêche officielle de lord Palmerston avec des instructions en vertu desquelles il m'invite à faire ma soumission à la Sublime Porte... Toujours disposé à faire le sacrifice de tout ce

savez que Mehemet-Ali a adressé une lettre à la Porte, nous vous demandons si d'après cela, à vos yeux, la soumission du pacha est complète. » L'ambassadeur d'Angleterre répondit : « C'est au sultan à apprécier la valeur de la lettre du pacha ; rien ne m'autorise ni ne m'oblige à m'expliquer davantage. » L'internonce d'Autriche dit ensuite : « Pour faire connaître clairement les vues de mon gouvernement, j'ai cru convenable de mettre mon vote par écrit ; je vais le lire : j'ai lu et relu avec attention la lettre de Mehemet-Ali ; le ton qui y règne répond à tous les sentimens de convenance ; le pacha déclare qu'il est prêt à faire tout ce qu'on demande, sa soumission paraît entière, je serais d'avis de l'accepter. Je regarderais comme regrettable toute hésitation de la Porte à se conformer aux conseils de ses alliés ; la Porte peut avoir de bonnes raisons de désirer l'anéantissement de Mehemet-Ali, mais n'ayant pas le moyen de le faire ce serait sur les alliés qu'elle en ferait tomber la charge, et il y aurait péril d'une guerre générale. Sur la France surtout en ce moment se porte l'attention

que je possède et de ma vie même, pour me concilier les bonnes grâces de Sa Hautesse, et reconnaissant de ce que, par l'intervention des puissances alliées, la faveur de mon souverain m'est rendue, j'ai pris des dispositions pour que la flotte ottomane soit remise à telle personne et de telle manière qu'il plaira à Sa Hautesse d'ordonner. Les troupes qui se trouvent en Candie, en Arabie et dans les villes saintes, sont prêtes à se retirer, et l'évacuation en aura lieu sans délai. Quant à la Syrie et au district

d'Adana, j'ai appris par une lettre d'Ibrahim-Pacha, qu'il avait dû quitter Damas le 3 ou le 4 chewal, avec toute l'armée, pour rentrer en Égypte. La Syrie est par conséquent évacuée en totalité, et par là mon acte d'obéissance accompli.

« Ces faits parvenant à la connaissance de Son Altesse, j'espère qu'en les déposant à notre souverain et maître, elle intercédéra auprès de Sa Hautesse pour appeler les faveurs sur le plus ancien et le plus fidèle de ses serviteurs. »

de nos gouvernemens; elle a droit à nos égards. Si l'attitude menaçante, belliqueuse du ministère Thiers n'a pu les empêcher de suivre leurs desseins, ils veulent aujourd'hui aider le ministère qui succède à ce cabinet Thiers, et dont le langage annonce une politique sage et modérée ('). »

Ces renseignemens supposent donc que les puissances, loin de dédaigner l'action de la politique française, apportaient un grand prix à voir et à apprécier le sens qu'elle voulait donner aux négociations; consulté sur ce point, M. Guizot avait envoyé une note commune aux cours alliées pour résumer les trois conditions qui devaient amener le concours de la France dans les actes relatifs à la Porte Ottomane. Ces conditions étaient celles-ci : « 1° La fermeture des détroits du Bosphore et des Dardanelles à tous navires de guerre sans distinction; 2° la possession héréditaire de l'Égypte à Mehemet-Ali; 3° des garanties tendant à améliorer la condition de la population chrétienne en Syrie. » Rien dans ces conditions ne paraissait déraisonnable; les puissances les auraient signées elles-mêmes, et la conférence de Londres mettait

(') Les grandes puissances avaient même décidé le renvoi de leurs consuls à Alexandrie.

Protocole de la conférence de Londres du 5 mars 1841.

« Les plénipotentiaires des cours etc., etc., se sont assemblés pour délibérer sur les rapports reçus de Constantinople, jusqu'à la date du 4 février, et sur les communications échangées entre les son reprétans des quatre cours alliées et le ministre de la Porte. Il résulte de

l'ensemble de ces communications : 1° que Mehemet-Ali s'est soumis sans condition à son souverain, et qu'il a demandé son pardon; 2° qu'en témoignage de sa soumission, il a restitué la flotte ottomane; 3° que toute la Syrie a été évacuée par les troupes égyptiennes; 4° que l'autorité du sultan a été rétablie légalement en Syrie et dans l'île de Candie; 5° que Sa Hautesse le sultan a daigné accepter la soumission de Mehemet-Ali,

trop de prix à obtenir l'accession de la France pour ne pas y adhérer intimement. Le souci et le travail du cabinet devaient être désormais de chercher un moyen de faire rentrer la France sans concessions irritantes, sans blesser l'esprit public, dans le concert européen, dont un malentendu l'avait séparée.

Tout dépendait donc de Constantinople. La conférence s'empessa d'adresser un mémorandum à la Sublime Porte pour l'engager à finir au plus vite son différend avec Mehemet-Ali, en lui concédant l'hérédité du pachalik d'Égypte. « Les puissances invitent le sultan, non-seulement à se montrer généreux envers Mehemet-Ali en révoquant l'acte de déchéance, mais en lui promettant aussi que ses descendants en ligne directe seront nommés successivement pachas d'Égypte, lorsque ce poste se trouvera vacant par la mort du pacha précédent... Cette condition, que les quatre cours considèrent comme indispensable, forme à leurs yeux un des liens les plus solennels pour rattacher l'Égypte à la Turquie comme partie intégrante de l'empire ottoman... Les forces de terre et de mer qui pourraient être entretenues en Égypte, et qui composent une partie de l'armée ottomane devront être

en accordant à lui, à ses enfans et à sa famille un pardon absolu; 6° que Sa Hautesse, cédant aux avis des alliés, a en même temps daigné faire connaître l'intention de réinstaller Mehemet-Ali dans ses fonctions comme pacha d'Égypte, avec l'hérédité pour ses descendants.

« Les conditions que l'instruction portant la date du 15 octobre et le

mémorandum du 14 novembre ont posées, se trouvent par conséquent remplies... Dans cet état de choses, les plénipotentiaires des cours alliées, considérant les circonstances qui ont motivé le départ d'Alexandrie des consuls des quatre puissances, ont jugé le moment opportun pour faire retourner ces agens à leur poste. »

considérées comme disponibles pour le service général de l'État. Si Mehemet-Ali ou l'un de ses successeurs venait à enfreindre les conditions sous lesquelles le gouvernement héréditaire de l'Égypte lui serait accordé, il serait sujet à être révoqué par la Porte. Les soussignés croient que l'exécution complète des conditions ci-dessus mentionnées répondrait parfaitement au but du sultan, réaliserait tous les vœux des quatre cours alliées, et conduirait heureusement au but des engagements réciproques exprimés dans le traité du 15 juillet, savoir : l'œuvre de la pacification. Le sultan serait sûr à l'avenir de l'obéissance et de la soumission de son pacha, le gouverneur d'Égypte; la population de cette province serait à l'abri de l'oppression dont elle a souffert les dernières années par les abus de l'administration locale; enfin Mehemet-Ali acquerrait pour lui et sa famille une position qui assurerait son avenir, sans blesser ses devoirs de sujet. »

Un tel acte émané des quatre grandes cours protectrices était un ordre pour la Sublime Porte, qui par deux hattî-chériff adressés à Mehemet-Ali (1) le confirma dans le gouvernement de l'Égypte à titre héréditaire, et à simple titre provisoire des provinces de Nubie, Darfour, Sennaar et Kordofan; avec cela était

(1) *A mon visir Mehemet-Ali, pacha-gouverneur de l'Égypte.*

« Ainsi que le porte un autre firman impérial, je vous ai confirmé dans le gouvernement de l'Égypte, à titre héréditaire, avec quelques conditions et certaines limites de plus, je vous ai accordé sans hérédité le gouvernement des provinces de Nubie, Darfour, Kordofan

et Sennaar, avec toutes leurs dépendances, c'est-à-dire avec tous leurs attenans hors des limites de l'Égypte. Guidé par l'expérience et la sagesse qui vous distinguent, vous vous attacherez à administrer et organiser ces provinces selon mes vues équitables, et à pourvoir au bien-être des habitans. Chaque année, vous transmettez à ma Su-

joint un acte d'amnistie, sous des conditions de subsides, de dépendance et d'autres encore qui soumettaient le pacha pour ses armées et pour ses flottes à l'obéissance absolue envers la Porte Ottomane.

Ces actes une fois émanés du sultan, il ne pouvait plus y avoir de difficultés à ce que la France rentrât dans la ligne commune des puissances. L'Autriche se montrait bienveillante, les tories poussaient lord Palmerston à concéder beaucoup au cabinet de Paris; et dès le mois de février, la France reprit son influence et son rang dans les traités, en signant de concert avec les alliés la convention des détroits ainsi conçue : « LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi des Français, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, persuadés que leur accord offre à l'Europe le gage le plus sûr pour la conservation de la paix générale, cet objet permanent de leur sollicitude, et Leurs Majestés voulant par cet accord donner à S. H. le sultan une preuve publique de leur respect pour l'inviolabilité de ses droits de souveraineté, ainsi que de leur désir sincère de voir s'affermir la tranquillité de son empire, ont résolu de faire droit à l'invitation de S. H. le sultan,

blime Porte la liste exacte de tous les revenus annuels...

« Vous publierez qu'à l'exception de quelques individus connus qui sont allés en Égypte avec ma flotte impériale, j'ai pardonné sans distinction à tous les officiers, soldats et autres employés qui s'y trouvent. Quoique, d'après mon autre firman, la nomination de vos officiers au-dessus du grade d'adjudant

doive être soumise à ma décision, ceux qui sont en place aujourd'hui seront confirmés; mais vous enverrez à ma Sublime Porte une liste de ces officiers, afin qu'on leur expédie leur firman de confirmation. Telle est ma volonté souveraine à laquelle vous vous hâterez de vous conformer.

« Le 24 zelnedji 1256 (13 février 1844). »

tendant à ce qu'il leur plaise de constater en commun, par un acte formel, leur résolution de se conformer à l'ancienne règle de l'empire ottoman, d'après laquelle le passage des détroits du Bosphore et des Dardanelles doit rester toujours fermé aux vaisseaux de guerre étrangers aussi long-temps que la Porte Ottomane jouira de la paix—Art. 1. S. H. le sultan déclare de son côté qu'elle est fermement résolue à maintenir pour l'avenir le principe suivi de tout temps comme règle immuable de son empire, en vertu duquel il est défendu aux vaisseaux de guerre de toutes les puissances étrangères d'entrer dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles, et qui porte que Sa Hautesse ne laissera entrer dans ces détroits aucun vaisseau de guerre étranger aussi long-temps que la Porte Ottomane jouira de la paix. Et LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi des Français, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, de

Firman de la Sublime Porte adressé à Mehemet-Ali.

« Par suite de la connaissance et de l'expérience que vous avez acquises des affaires d'Égypte, pendant votre long gouvernement, j'ai tout lieu de croire que vous êtes sous tous les rapports digne de la faveur et de la confiance que je vous accorde. Je ne doute pas que vous n'appréciez ma bienveillance et que par reconnaissance vous ne transmettiez à vos descendants ces louables qualités. Je vous accorde par les présentes le gouvernement de l'Égypte avec ses anciennes limites, telles qu'elles se trouvent tracées sur la carte que vous envoie mon grand-visir.

Quand le gouvernement sera vacant, il passera du fils aîné au fils aîné dans la ligne directe masculine de vos fils et descendants.

« Bien que les pachas d'Égypte aient la puissance héréditaire du gouvernement, ils n'en doivent pas moins, sous le rapport du grade et de la présence, être rangés sur la même ligne que les autres visirs; ils seront traités comme tels par la Sublime Porte, dont ils recevront les mêmes titres que ceux donnés à tout autre gouverneur de province. Toutes les taxes et tous les revenus levés en Égypte le seront en mon nom impérial. Il n'y aura pas de différence entre les décorations et les drapeaux des troupes employées

leur côté, s'engagent à respecter cette résolution du sultan et à agir conformément au principe exprimé ci-dessus. — 2. Il est bien entendu que l'inviolabilité de l'ancienne règle de l'empire ottoman étant constatée par l'article qui précède, le sultan se réserve comme par le passé d'accorder des firmans de passage à des bâtimens légers sous pavillon de guerre, qui suivant l'usage sont employés au service des ambassadeurs des puissances amies. — 3. Le sultan se réserve de porter le présent traité à la connaissance de toutes les puissances avec lesquelles la Sublime Porte entretient des relations d'amitié, et de les inviter à y accéder. »

En recevant ces résolutions nouvelles par lesquelles la France reprenait sa position dans la conférence de Londres, le divan adressa un mémorandum qui annonçait les concessions à Mehemet-Ali. « S. H. le sultan, ayant égard aux conseils bienveillans qui lui sont venus de la part des hautes cours alliées, a bien voulu accorder une nouvelle faveur à Mehemet-Ali-Pacha, en daignant lui faire, d'après sa dernière requête, les concessions qui vont être indiquées, à condition toutefois que ce pacha observera religieusement toutes les conventions et les traités conclus, ou qui le seront à l'avenir, entre la

en Égypte et ceux des autres trou-
pes de mon gouvernement, et les
vaisseaux auront le même pavillon
que les navires turcs. Les pachas
d'Égypte ne construiront plus à
l'avenir aucun vaisseau de guerre
sans avoir obtenu d'abord l'agrément
de la Sublime Porte. Toutes
les conditions précédentes se rattachent
de la manière la plus étroite

au privilège héréditaire; si l'une
de ces conditions demeurerait sans
être exécutée, la prérogative de
l'hérédité sera à l'instant même
abrogée et elle cessera d'exister.
Tel est mon bon plaisir; comme
vous, vos fils et vos descendans ne
manquerez pas de reconnaître la
faveur toute spéciale que je vous
accorde, vous ferez tous vos efforts

Sublime Porte et les puissances alliées : ainsi l'hérédité du gouvernement d'Égypte se transmettra aux fils et aux descendans mâles du pacha, de manière cependant que le plus âgé parmi eux soit toujours appelé à succéder au poste de gouverneur dont il recevra l'investiture de la Sublime Porte, chaque fois que ce poste sera devenu vacant. On renonce à prélever le quart sur les revenus de l'Égypte, et le tribut à payer par son gouverneur sera ultérieurement fixé et réglé d'après l'état actuel des recettes de cette province. Pour ce qui concerne les nominations aux différens grades dans l'armée en Égypte, Mehemet-Ali-Pacha est autorisé à les conférer de lui-même jusqu'au grade de colonel seulement ; pour les nominations aux autres grades supérieurs, il devra préalablement en référer à la Sublime Porte. Quant à ce qui a rapport au système d'administration intérieure qui doit être en vigueur en Égypte de même que dans les autres pays de l'empire ottoman, comme Mehemet-Ali-Pacha ne paraîtrait pas disposé à l'adopter franchement, et comme d'ailleurs ce point a déjà été arrêté dans l'acte séparé qui fait suite au traité de l'alliance, pour ne laisser lieu à aucun grief de la part des puissances alliées contre la Sublime Porte, dans le cas que Mehemet-Ali pût se porter par la suite à des actes contraires à un point essentiel fondé sur

pour exécuter scrupuleusement les stipulations contenues dans ces présentes ; vous éviterez soigneusement tout ce qui ressemblera à de l'opposition, et vous travaillerez sans relâche à assurer le bien-être et la tranquillité des habitans

de l'Égypte, et vous aurez à demander des ordres pour toutes les questions importantes qui intéresseront le pays.

« Le 21 zilhidjé 1526 (13 février 1841). »

le traité sus-indiqué, les ministres de la Sublime Porte ont jugé très important, dans cet état de choses, de réclamer avant tout des explications et des déclarations précises à ce sujet; et c'est pour prier Votre Excellence de vouloir les donner de son côté par écrit, que le présent memorandum lui est adressé. »

Quand il ne s'agit plus que des conditions de détail et que l'affaire d'Égypte fut ainsi avancée, les puissances ne durent plus hésiter dans le désir que toutes avaient manifesté d'admettre la France à la signature des protocoles : qui pouvait l'empêcher encore de rentrer dans le concert européen? Ce qu'elle désirait, elle l'avait obtenu; il n'y avait plus que quelques points accidentels sur lesquels il serait facile de s'entendre. C'était à travers bien des phases et des difficultés intimes qu'on était arrivé à cette solution désirable pour tous; si l'on remonte à l'origine de la question, on voit qu'elle se rattache au ministère du 12 mai qui avait commencé à s'isoler dans les négociations après la bataille de Nezib dont les conséquences avaient été exagérées. A vrai dire même c'est à la Chambre des députés et au rapport de M. de Jouffroy qu'il faut rattacher la source première de cette fausse voie dans laquelle le ministère s'était engagé : on s'était séparé de l'Europe, l'Europe agit sans nous. De là le traité du 15 juillet qui, mal interprété monta toutes les têtes. Il n'y eut plus ni modération ni juste pensée, on songea très sérieusement à imprimer une sorte de crainte aux cabinets et empêcher même les ratifications; les cabinets ne reculèrent pas, car c'eût été la perte de leur influence morale. Il y eut donc surexcitation, malaise des esprits, et les folies du cabinet

du 1^{er} mars achevèrent de perdre la direction sérieuse et politique : il mit le feu à la tête et au cœur. Dans cette situation extrême des esprits M. Guizot prit les affaires étrangères; il devait tout ménager et pourtant aboutir à un résultat, et ce résultat fut obtenu par les derniers actes diplomatiques d'une grande valeur. A la suite de ce traité sur les détroits et en vertu du principe posé sur les droits exclusifs de la Porte Ottomane, en ce qui touche le Bosphore, la France, je le répète, fut rappelée à prendre part aux négociations et à rentrer dans le concert européen dont le traité de 15 juillet l'avait fait sortir. Il était évident qu'autant l'Europe s'était montrée entière, décidée devant les menaces de M. Thiers et l'esprit révolutionnaire, autant elle se manifesta calme et modérée alors que l'esprit conservateur s'empara des affaires, pour leur donner un sens pacifique et rationnel. C'était un service rendu que de faire rentrer la France dans le concert européen; il n'y avait que les extravagans et les fous qui pussent rêver un système isolé, car ce système commandait un budget sur le pied de guerre, une armée permanente double en nombre, et la suspension de toutes les transactions commerciales.

Tandis que la question d'Orient se terminait dans des conditions qui faisaient honneur à la persévérance, à l'habileté de la conférence de Londres, d'autres succès de guerre relevaient l'orgueil du gouvernement anglais : dans l'Inde, les troupes de la Compagnie venaient d'accomplir une campagne glorieuse contre l'Afghanistan jusqu'aux frontières de Cachemire; les dépêches annonçaient des conquêtes qui tiennent du prodige. On croit lire les *Mille et une Nuits*

lorsqu'on voit ces blonds enfans de l'Irlande et de l'Écosse à côté des cipayes au teint noirci, marcher intrépidement sous le soleil de l'Inde, au milieu de ces villes féeriques, de ces pagodes si riches qui étalent leurs magnificences dans la merveilleuse presque île du Gange. Et comme si ce n'était pas assez, deux grandes divisions de l'escadre britannique s'étaient portées dans la mer Jaune, jusqu'à l'extrémité même de la Chine. Le libre commerce de l'opium était le prétexte public et apparent de ces hostilités contre les Chinois, mais un autre puissant mobile déterminait l'expédition de Chine (1) : la volonté d'ouvrir un monde inconnu au commerce et à l'industrie anglaise. La Chine jusqu'ici était un royaume replié sur lui-même avec d'immenses richesses, des besoins mal étudiés et qui n'avait qu'une petite porte ouverte aux transactions des étrangers. L'Angleterre voulait briser ces grandes murailles du côté des mers, ouvrir ce monde à la spéculation, remuer ce trésor, en préparant de larges voies à l'industrie, et tel était le but réel de la guerre contre la Chine. La reine l'avait annoncé au Parlement avec solennité; des bulletins datés de ces mers lointaines, transmis par la voie d'Égypte et de Malte, permettaient de suivre cette campagne.

La victoire était facile; les marins anglais avaient trouvé une population pompeuse dans ses discours,

(1) *Déclaration de guerre de la reine d'Angleterre contre la Chine, adressée à lord Minto et aux lords de l'amirauté.*

« Attendu que nous avons dû prendre en sérieuse considération les procédés injurieux de certains

officiers de l'empereur de la Chine à l'égard de quelques-uns de nos officiers et sujets, et attendu que nous avons donné des ordres pour que satisfaction et réparation de ces procédés soient demandées au gouvernement chinois, et qu'il est

impuissante dans ses moyens ; une majesté immobile, un cérémonial ridicule, et puis une civilisation si arriérée, des moyens de défense tellement limités, que quelques régimens anglais avaient suffi pour faire capituler Canton. Ce premier traité avec la Chine avait produit à Londres une sensation très vive, parce qu'il pouvait donner une idée de toute la puissance de la vieille nation britannique ; c'était avec orgueil que les journaux anglais publiaient ces bulletins militaires. De tels succès joints aux vigoureuses démarches des amiraux anglais dans la Méditerranée et aux négociations habilement conduites entre la Porte et le pacha avaient constitué une grande force d'opinion publique à lord Palmerston, et néanmoins le ministère whig était sérieusement menacé dans sa majorité parlementaire. Si en Angleterre il se fait toujours une sorte de trêve sur les questions de l'extérieur, il n'en est pas ainsi des différends de partis sur les points de politique intérieure ; et je rappelle la situation des whigs débordés par les radicaux et le parti irlandais dans les questions de principes. A cette cause de ruine inévitable venait se joindre l'action persévérante

nécessaire, pour obtenir lesdites satisfaction et réparation que les vaisseaux et les cargaisons appartenant à l'empereur de la Chine et à ses sujets soient saisis et retenus sous bonne garde, si cette satisfaction et cette réparation étaient refusées par le gouvernement chinois, lesdits vaisseaux et cargaisons déjà détenus seraient confisqués et vendus. En conséquence, après avoir pris l'avis de notre conseil privé, nous avons ordonné

et ordonnons à tous les commandans de nos bâtimens de guerre de saisir et de conduire dans les ports de nos possessions, tous navires, vaisseaux et marchandises appartenant à l'empereur de la Chine ou à ses sujets...

« Donné en notre palais de Buckingham, le quatrième jour d'avril de l'année de N. S. 1840 et de notre règne le troisième.

« VICTORIA. »

d'un parti considérable qui se rattachait à l'alliance française : tout ce qui pouvait la briser ou même l'altérer était mal pris ou interprété avec malveillance ; depuis la révolution de Juillet ce parti avait grandi ; on ne voulait pas la guerre, et quoique lord Palmerston soutint qu'on ne l'aurait pas, on la redoutait comme un coup de tête.

L'Angleterre arrivait ensuite aux idées d'économie : la nation, sous les enseignemens d'une nouvelle école repoussant les glorieuses chances que donnent les batailles et les conquêtes, ne rêvait plus qu'aux moyens de diminuer la dette et d'amoindrir son budget. Les tories, sous la direction de M. Peel, avaient pris cette voie étroite de popularité, car l'histoire impartiale doit dire que ce parti si puissant à d'autres époques s'était bien rapetissé sous la main bourgeoise de M. Peel. Ce n'était plus les hommes du grand Pitt ou de lord Castlereagh, mais des esprits tout préoccupés d'améliorations intérieures, qui voyaient avec inquiétude la rupture de l'alliance avec la France. Sir Robert Peel s'était fait économiste, ce qui est une grande plaie pour un pays quand on veut lui laisser quelques destinées de grandeur et de supériorité. Mais les petites idées de réforme faisaient gagner à sir Robert Peel des voix dans le Parlement ; autour de lui se groupaient les tories purs, des fractions du parti irlandais et même des chartistes auxquelles des réformes populaires étaient promises par sir Robert ; et sur chaque question de détail, le ministère whig n'obtenait plus que des majorités d'une voix, ou quelquefois même il succombait dans la lutte du vote par division. Ces combats s'enga-

geaient au détriment de la force politique du cabinet de lord Melbourne s'affaiblissant chaque jour par ses concessions mêmes et qui appelaient en vain la popularité.

On devait aux whigs la réforme parlementaire, le bill d'abolition de l'esclavage, les corporations municipales, l'acte de commutation des dîmes et des corporations d'Irlande, les actes d'amendement à la loi criminelle et de l'union du Canada. Il fallait toujours marcher en avant, et déjà les tories se préparaient à la succession politique du cabinet, avec cette conviction pourtant qu'il ne fallait pas se presser; qu'une première fois ils avaient commis la faute considérable d'arriver trop tôt aux affaires, et cette circonstance avait singulièrement retardé leurs destinées. Déjà dans les conférences si pleines de confiance du duc de Wellington et du baron Mounier, cette question de l'avènement des tories avait été discutée, et le duc déclara que lui et ses amis sauraient attendre un accident favorable. Le baron Mounier jouissait de la plus haute confiance du duc de Wellington : il put dès-lors révéler dans ses dépêches, les chances probables et très rapprochées de l'avènement des tories. Une circonstance se présenta bientôt, et quand l'esprit du Parlement et du pays eut été bien étudié, sir Robert Peel proposa hardiment une motion libre et franche de non-confiance contre le ministère Melbourne (1).

(1) *Chambre des communes, séance du 27 mai 1831.*

« *Sir Robert Peel.* — « Après les échecs subis par le gouvernement, il est convenable de mettre la Chambre à même de déclarer si le

cabinet jouit ou non de la confiance de la Chambre des communes; il m'a semblé qu'il convenait de provoquer à cet égard une manifestation d'opinion qui ne laissât aucun doute dans les esprits. La réso-

La majorité se prononça pour sir Robert (1), et le ministère fut réduit à l'alternative ou de se retirer ou de dissoudre le Parlement; c'est à ce dernier parti d'abord qu'il se décida comme l'avait fait le comte Molé en 1839 et en voici les motifs. Il faut se rappeler que la reine aimait lord Melbourne de tous ses souvenirs de jeune fille; les whigs avaient fait son mariage avec le prince Albert, si chéri lui-même; dans la maison de sa mère la duchesse de Kent, la reine Victoria n'avait jamais vu que les chefs principaux de ce parti; toute sa maison était composée sur ce pied. L'avènement des tories était donc une sorte de révolution, et pour l'éviter la reine dut user de toutes ses prérogatives (2). La dissolution fut promise et promulguée, et dans les élections nouvelles, telle fut l'activité des tories, l'action immense qu'ils exercèrent par eux et leur clientèle, qu'une majorité considérable se prononça favorable. On vit les dames anglaises de haute naissance parcourir à pied les rues de Londres ou les campagnes des comtés pour solliciter des voix électorales.

lution que je propose renferme deux principes : 1° les ministres de Sa Majesté ne possèdent pas assez la confiance de la Chambre des communes pour faire passer les mesures qu'ils regardent comme essentielles au bien-être public ; 2° leur maintien à la direction des affaires publiques dans de telles circonstances est en désaccord avec l'esprit de la constitution. »

(1) Sur six cent vingt-trois votans, trois cent douze se prononcèrent pour la motion et trois cent

onze contre. La majorité contre le ministère ne fut donc que d'une seule voix.

(2) « Victoria, reine : — Attendu que nous avons jugé à propos, par et avec l'avis de notre conseil privé, de dissoudre le présent Parlement, nous promulguons à ces fins notre proclamation royale et proclamons par les présentes la dissolution du Parlement. Savoir faisons à tous nos aimés sujets, notre royale volonté et bon plaisir de convoquer un nouveau Parlement... »

En vain, les whigs essayèrent encore un débat dans le Parlement, ils furent vaincus avec solennité, et dès-lors leur démission fut absolue. Il fallut songer à ce ministère tory que redoutait tant la reine, et qui, par la suite néanmoins devait un peu gagner sa confiance par la vieille et loyale gloire du duc de Wellington.

Les combinaisons de ce ministère reposèrent sur trois élémens : l'antique aristocratie anglaise représentée par le duc de Wellington (1), l'aristocratie bourgeoise des comtés, qui préparait le triomphe de M. Peel; et le parti européen personnifié dans le comte d'Aberdeen. Enfin, comme addition à ce cabinet, on ajoutait quelques membres du parti Stanley, si modéré lui-même, pour bien témoigner que le caractère de la nouvelle combinaison n'était point une réaction tory, mais seulement un point de résistance à l'esprit et à la tendance anti-constitutionnelle des whigs. Comme il fallait constater aussi que la vieille aristocratie n'avait qu'une part secondaire dans le cabinet,

(1) Voici quelle fut la composition du nouveau cabinet anglais :

« Sir Robert Peel, premier lord de la trésorerie.

« Sir H. Goulburn, chancelier de l'échiquier.

« Lord Warncliffe, président du conseil.

« Lord Lyndurst, lord haut-chancelier.

« Le duc de Buckingham, lord du sceau privé.

« Le comte d'Aberdeen, ministre des affaires étrangères.

« Lord Stanley, ministre des colonies.

« Sir James Graham, ministre de l'intérieur.

« Le duc de Wellington, ministre sans portefeuille.

« Lord Ellenborough, président du bureau du contrôle.

« Le comte d'Haddington, premier lord de l'amirauté.

« Le comte de Ripon, président du bureau de commerce.

« Lord Lowther, directeur général des postes.

« Sir H. Hardinge, ministre de la guerre.

« Le comte Grey, lord lieutenant d'Irlande.

le duc de Wellington n'y prit que le deuxième rang ; sir Robert Peel arbora hardiment son drapeau : c'était un bourgeois, un manufacturier qui devait rattacher la partie mitoyenne de la société à la direction aristocratique. Le programme de ce nouveau ministère fut celui-ci : réforme et économie de finances et d'administration ; or, comme pour opérer ces réformes la paix était nécessaire, l'alliance avec la France devait être la première condition ; c'est ce qu'avait dit le duc de Wellington au baron Mounier, c'est ce que les premières démarches de M. Peel firent connaître à M. Guizot. Il n'y eut pas un moment d'hésitation : le comte d'Aberdeen déclara « que l'alliance française était la base de la politique des tories ; que tous les actes de lord Palmerston étaient le résultat d'une diplomatie trop irritée ; le seul désir de la Grande-Bretagne était désormais de bien constater sa ferme union avec la France. »

Il y avait ainsi dans les conditions de ce ministère moins de grandeur, moins d'avenir glorieux que dans celui de lord Palmerston, moins de retentissement à l'extérieur, mais il trouvait des conditions de popularité dans la classe moyenne. Sir Robert Peel, au demeurant tête fort limitée, allait s'absorber dans les petites idées de réforme, d'économie, donnant ainsi des gages à l'opinion des whigs, et leur ouvrant toutes les avenues du pouvoir : il allait compromettre et perdre la grande école du torysme qui ne pouvait vivre et grandir que par le côté un peu aventureux et persévérant de l'école de Pitt. Les conservateurs anglais se jetant dans les réformes donnaient gain de cause à leurs ennemis. Sir Robert Peel

eût été le Necker de l'Angleterre si l'aristocratie ne s'était hâtée de le briser.

C'est sur M. de Saint-Aulaire que s'était porté définitivement le choix du gouvernement pour l'ambassade de Londres : esprit conciliant, d'une littérature polie, M. de Saint-Aulaire devait servir d'intermédiaire naturel et politique entre le système tory et M. Guizot; rien d'amer ni de dur dans cette diplomatie; toutes les affaires devaient se concilier, parce qu'il y avait un intérêt commun au maintien et à la conservation de la paix. On peut s'en apercevoir dans les premières causeries de M. de Saint-Aulaire et de lord Aberdeen; presque toutes les concessions furent gracieusement faites sur la question d'Orient. On ne demande pas mieux que d'arranger les points encore en litige: l'évacuation de la Syrie par les troupes anglaises, la question du bey de Tunis. Le comte d'Aberdeen qui s'était montré si difficile sur la possession d'Alger en 1830 (*) déclara que l'Angleterre abandonnait la question parce que les événemens avaient bien changé, et qu'à ses yeux ce n'était plus une affaire assez grave pour compromettre les rapports essentiels entre les deux nations. En même temps lord Granville fut rappelé par les tories de l'ambassade de Paris : whig modéré, d'une portée d'esprit limitée, très souffrant, il fut remplacé par lord Cowley, le propre

(*) *Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Aulaire.*

Lord Aberdeen m'a dit : « Je suis bien aise de m'expliquer nettement avec vous au sujet de l'Afrique. J'étais ministre en 1830, et si je me reportais à cette

époque, je trouverais beaucoup de choses à dire; mais je prends les affaires en 1841. Je regarde donc la position de la France en Afrique comme un fait accompli contre lequel je n'ai plus à élever aucune objection. »

frère du duc de Wellington , homme de sens comme le duc, mais d'une intelligence fort médiocre. L'ambassade resta réellement comme par le passé aux mains de M. Bulwer, esprit politique et littéraire distingué. L'Angleterre met un grand soin à choisir ses premiers secrétaires d'ambassade chargés de la véritable correspondance; si la politique parlementaire oblige souvent à confier les postes élevés, les ambassades, à des esprits d'un ordre inférieur, alors il est bon d'avoir des hommes sérieux, considérables, rompus aux affaires, qui savent les suivre et les décider; la correspondance de M. Bulwer était remarquable d'observations, et c'était elle que consultait le ministère anglais. Depuis le différend de 1840 il eût été difficile de ramener tout d'un coup l'intime alliance anglo-française de 1831; trop de questions pour cela étaient en débats, trop d'intérêts en hostilité; on espérait par des traités successifs et des concessions mutuelles ramener cette intelligence parfaite qui existait antérieurement entre la France et la Grande-Bretagne; on devait pour cela engager une lutte difficile contre l'opinion publique, car il y avait antipathie de nation, d'intérêts, et sympathie de gouvernement et d'opinion politique. La rude tâche des hommes d'État était d'atténuer ces répugnances, d'éteindre ces préjugés, d'effacer les barrières; et pourtant telle était la disposition générale des esprits qu'à chaque difficulté il y aurait lutte sur l'Orient, l'Espagne, le Portugal, les pavillons, le droit de visite. A quel gouvernement désormais s'adresser en Europe pour soutenir nos idées et notre politique?

La Russie avait saisi avec son active sollicitude la

circonstance du traité Brunow pour se rapprocher de l'Angleterre alors séparée de la France ; l'avènement des tories devait lui plaire comme fond de politique : elle semblait y trouver un gage des anciens traités, et le nom du comte d'Aberdeen se rattachait naturellement aux transactions de 1812 contre Napoléon. Toutefois les choses étaient changées et la situation des hommes également ; les tories n'entraient pas aux affaires en 1841 avec les mêmes conditions que sous lord Castlereagh ; l'esprit bourgeois de sir Robert Peel démoralisait leur combinaison européenne. Le comte d'Aberdeen, naturellement observateur et réfléchi, acceptait l'alliance de la France, parce que cette alliance était populaire dans le Parlement, et qu'avant tout il fallait avoir la majorité sous l'aile de M. Peel, le véritable orateur des communes.

Le changement de ministère qui avait amené M. Guizot au département des affaires étrangères était aussi de nature à satisfaire le cabinet de Pétersbourg qui voyait dans l'avènement des conservateurs un nouveau gage de la paix et de pacifiques transactions : aussi le comte de Nesselrode n'avait-il pas été le dernier à désirer, à provoquer le retour de la France dans le concert européen (1). Tout ce qui res-

(1) Une communication adressée au comte de Nesselrode, par M. Guizot, portait en substance « que la politique du cabinet français avait pour principal objet d'assurer le maintien de la paix en Europe, et que la France acquiesçant aux vœux exprimés dans le mémorandum de lord Palmerston du 17 juillet, adressé à l'am-

bassadeur de France à Londres, au nom des autres grandes puissances, était disposée à offrir son appui moral pour le règlement de la question d'Orient par les voies pacifiques. »

M. de Pahlen, dans la note qu'il remit en réponse au gouvernement français, donnait l'assurance à M. Guizot « que son souverain

tait d'aigreur entre les deux cours de Pétersbourg et de Paris résultait de certaines préventions personnelles qu'on n'avait pas la force d'expliquer et de rectifier de part et d'autre. Il y avait ceci de malheureux autour de l'empereur, que ses officiers les plus intimes n'osaient pas lui dire la vérité sur les événemens et les caractères; ils applaudissaient à tout, et l'esprit de ce prince si éminent, toujours passionné avec enthousiasme ne souffrait pas les contradictions; les faits, les accidens, les paroles lui arrivaient sous les plus fausses couleurs : ici l'on caressait un préjugé, là une passion bonne ou mauvaise. De ces faux rapports résultaient des préventions, des aigreurs, que les plus simples rapprochemens de la vie eussent certainement effacés. La position de M. de Barante devenait donc extrêmement difficile à Pétersbourg : homme d'esprit et de tenue, admirablement bien accueilli partout, il ne souffrait pas que l'on détachât sa considération personnelle de celle de la France, et la France de son souverain. Après donc que les grandes affaires furent terminées, M. de Barante prit congé de l'empereur, afin de bien expliquer sa position à son gouvernement ('). Le congé ne paraissait être que temporaire; l'audience de congé fut ainsi annoncée, et

appréciait trop les avantages de l'amitié de la France pour ne pas saisir l'occasion de renouveler d'anciennes relations d'amitié avec elle, et d'appuyer l'intervention du cabinet des Tuileries en faveur de Mehemet-Ali. »

Pétersbourg annonçait le congé de M. de Barante :

« Dimanche dernier 3 août, au palais impérial de Péterhoff, M. le baron de Barante, ambassadeur du roi des Français, quittant temporairement son poste, a pris congé de l'empereur, de l'impératrice et de tous les membres de la famille impériale. »

(') Voici comment la *Gazette de*

je crois savoir qu'à cette époque il y avait intention de retour, car jamais la position n'avait été meilleure. Toutefois il était impossible à M. de Barante de conserver long-temps à Pétersbourg une position digne de son caractère. Plus on séparait sa personne de sa mission, plus il sentait que son rôle devenait difficile, et cela se vit bien lorsqu'il n'y eut plus à l'ambassade que M. Casimir Périer qui n'avait pas une suffisante aptitude pour ménager les hommes et les faits. M. de Barante, si particulièrement lié avec M. Guizot, put lui expliquer le véritable esprit de l'empereur, si parfait en toutes les choses de convenance et de politesse sans aller au-delà : il fallait, selon lui, laisser marcher le temps. Depuis dix ans on avait agi sur l'esprit de l'empereur pour le convaincre de l'impuissance et de l'illégalité des événemens accomplis en France; il fallait que les résultats et l'expérience pussent l'entraîner dans une conviction contraire; en attendant, puisqu'il n'y avait d'autres rapports que des relations politiques un chargé d'affaires était suffisant; un ambassadeur représentait le souverain et supposait des rapports non-seulement d'affaires, mais encore de famille, d'alliance ou de maison et ceux-ci n'existaient pas entre les deux cours. M. de Nesselrode n'avait pas assez de force dans le caractère pour rectifier les fausses impressions de l'empereur; et c'était un grand malheur dans l'état des choses.

A Paris, M. de Pahlen était placé dans une position aussi difficile que celle de M. de Barante, et qui s'augmentait encore par la timidité extrême de son caractère et sa répugnance à voir la cour : cette timidité servait admirablement les instructions de

l'empereur qui lui ordonnait de se montrer le moins possible : que serait-il allé faire ? Puisque, à Pétersbourg, on restait vis-à-vis de l'ambassade de France dans des généralités ; à Paris, la dignité d'un Bourbon voulait aussi qu'on n'adressât que de vagues complimens à l'ambassadeur de Russie qui saisissait lui-même tous les prétextes pour échapper aux devoirs d'étiquette dans les cérémonies. M. de Pahlen fut donc heureux lorsque l'empereur le rappela auprès de lui. M. de Medem, premier secrétaire d'ambassade nommé ministre à Vienne, était remplacé à Paris par M. de Kissleff, homme de modération, de convenance et de finesse, dont la position fut immédiatement compromise par un acte un peu osé de M. Casimir Périer à Pétersbourg.

Pour garder à la cour impériale une bonne situation, il fallait un esprit de distinction et d'élite tel que M. de Barante ; certes, sans faire injure à M. Casimir Périer, je crois qu'il n'avait rien de cette exquise et grande aristocratie des salons de noblesse, et voilà qu'avec une ostentation peut-être un peu trop bruyante, il se dit assez malade le jour de la fête de l'empereur pour ne point paraître au château, et le soir même il se montra dans sa loge au théâtre impérial. Cet outrage qui n'avait pas été assez ménagé amena une sorte de séquestration de toute la légation française : M. Casimir Périer ne fut plus admis dans aucun cercle ; un ordre de l'empereur défendit à M. de Kissleff d'aller aux Tuileries ; cette défense s'étendit à tous les Russes présents à Paris. Une rupture de rapports réguliers, amenée par une démarche trop bruyante, ne pouvait durer. M. Périer fut rappelé et

quelque temps après nommé ministre à Hanovre, parce qu'il fallait à-la-fois rétablir la régularité des rapports avec Pétersbourg et ne point désavouer absolument une démarche exagérée sans doute, mais qui n'était au fond qu'une représaille. De son côté, M. de Kissleff dut reparaitre à la cour, et le roi avec sa grâce parfaite l'y invita lui-même : il n'y avait chez le prince ni rancune ni mouvement d'humeur.

D'ailleurs ne devait-on pas aborder sérieusement les affaires ? Un diplomate considérable, dans l'intimité de l'empereur Nicolas, et qui avait joué un rôle important dans les affaires d'Orient, M. de Boutenieff, venait d'arriver à Paris ; sa femme qui l'y avait précédé, était l'objet de mille prévenances. Comme on savait le juste degré de confiance dont jouissait M. de Boutenieff auprès de son souverain, et à cause aussi de sa capacité incontestée, il fut accueilli à Paris avec le plus haut empressement ; le roi lui fit les honneurs de Versailles et l'invita à ses fêtes ; digne appréciateur de ce que valent les véritables hommes d'affaires à côté des discoureurs de tribune ou des faiseurs de journaux, le roi, qui savait reconnaître les conditions de l'expérience et de la capacité, s'entretint constamment avec M. de Boutenieff des intérêts de l'Orient, des populations chrétiennes de la Syrie, du commerce de la Russie dans ses rapports avec la France. Le roi savait que chacune de ses paroles parviendrait à l'empereur ; que si M. de Nesselrode n'avait pas la force de faire connaître toute la vérité à son souverain, M. de Boutenieff serait plus hardi et qu'ainsi les affaires du pays ne souffriraient pas de certaines idées que l'empereur avait conçues depuis 1820. Si donc les préventions res-

taient personnelles, les rapports d'État à État n'en seraient pas compromis et ce sont les seuls véritablement utiles ; la bienveillance vient après : elle se donne et ne se commande pas. C'est ce qui était arrivé pour toute l'Europe.

L'Autriche avait joué un rôle considérable, quoique presque toujours passif, dans les questions européennes ; il n'était pas d'homme d'État dont la presse vulgaire n'eût parlé plus souvent que du prince de Metternich, pour annoncer que son esprit baissait, que son influence n'était plus la même dans les conseils impériaux. A mesure qu'on avait à se plaindre en France des lenteurs ⁽¹⁾ et des précautions de M. de Metternich, on annonçait la décadence de son crédit ou de son intelligence ; il n'en était rien. Seulement une idée fixe se révélait chez le prince, c'était le désir de s'expliquer la cause réelle de la tourmente de 1840, et le caractère brouillon, belliqueux de M. Thiers : cette politique qui remuait dans le vide avait jeté une perturbation, on ne savait pourquoi, dans toute l'Europe. M. de Metternich avait salué l'avènement de M. Guizot comme un point

(1) M. de Metternich à cette époque caressait singulièrement l'alliance anglaise ; il ne manquait aucune occasion de le prouver :

Lettre du prince de Metternich à l'amiral Stopford.

« Monsieur l'amiral, la brillante campagne que les forces maritimes réunies de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne et de Sa Majesté l'empereur d'Autriche viennent de faire sur les côtes de Syrie, sous le commandement et la sage

direction de Votre Excellence, a terminé le conflit qui depuis si long-temps s'était élevé dans l'empire turc. Le but de notre alliance ayant été atteint, et la réunion de la flotte n'ayant plus d'objet, M. l'amiral Bandiera a reçu l'ordre de reprendre sa croisière pacifique dans le Levant, telle qu'elle existait auparavant. Au moment où il va se séparer de la flotte anglaise, je reçois l'ordre de l'empereur mon maître, de dire à Votre Excellence

d'arrêt à cette agitation sans but, à cette fièvre sans cause, qui pendant six mois avait causé tant d'inquiétudes et de dépenses à l'Europe. Le gouvernement autrichien est de sa nature parcimonieux, méthodique ; tout ce qui l'entraîne à des sacrifices imprévus, à des combinaisons trop agitées, le préoccupe, l'inquiète ; on avait été obligé d'emprunter 50 millions de florins, on avait armé, et pourquoi ? Personne ne le pouvait dire. Tel était le sens de toute la correspondance du prince de Metternich avec son ambassadeur à Paris ; l'esprit de stabilité faisait maintenir à ce poste le comte Appony qui depuis vingt ans représentait l'Autriche en France parce qu'il connaissait parfaitement son esprit, ses ressources, ses moyens.

Le rappel de M. de Saint-Aulaire désigné pour l'ambassade de Londres laissait une vacance à Vienne, et après quelques hésitations, le cabinet français choisit M. de Flahaut. Depuis long-temps il était question pour lui d'une ambassade ; des rapports intimes l'avaient lié à M. de Talleyrand ; le souvenir de l'Empire le protégeait auprès de M. de Metternich, qui aimait à caresser ces temps de jeunesse et de vie gracieuse. Uni par sa femme à la grande aristocratie anglaise, M. de Flahaut devait réussir à Vienne (1), sans y apporter néanmoins une intelli-

que Sa Majesté a éprouvé la plus véritable satisfaction de l'emploi que vous avez su faire de l'escadre qu'elle avait confiée à votre commandement. Sa Majesté vous remercie particulièrement, monsieur l'amiral, de la part de gloire qu'elle a acquise et des bons rapports que vous avez toujours entretenus avec

son commandant. Je suis heureux d'avoir à m'acquitter près de Votre Excellence des ordres de Sa Majesté l'empereur.

« Vienne, le 10 mars 1841.

« METTERNICH. »

(1) Plusieurs nominations d'ambassades parurent en même temps :

gence étendue et une de ces rares capacités qu'on ne peut toujours demander au ciel ; son salon serait agréable et son esprit de bonne compagnie l'appellerait dans la vie du soir chez M. de Metternich. Or, le prince pouvait donner dans toutes les questions européennes un appui considérable, parce que, caractère conciliateur il ferait pencher la balance pour la paix et les concessions raisonnables ; sur ce point M. de Metternich s'était expliqué à Paris comme à Constantinople, reconnaissant que, pour maintenir un ordre de choses régulier et durable, il fallait faire à chaque partie son lot légal : était-il possible de nier que le pacha ne fût une puissance orientale ? Il fallait donc la reconnaître dans ses limites naturelles, ni en deçà ni au-delà. C'était aux bons offices de M. de Metternich qu'on devait l'accession de l'Angleterre au système d'hérédité pour le pacha d'Égypte, et M. Guizot pouvait se faire honneur d'avoir amené le ministre autrichien à son avis dans la question d'Orient. Cette même bienveillance, M. de Metternich l'avait apportée dans toutes les questions sur lesquelles la France avait demandé son concours, et particulièrement en Suisse, où M. de Bombelles avait reçu ordre d'appuyer toutes les démarches de la France dans les difficultés d'opinions, de partis et de propagande républicaine (1).

Ordonnances du 9 septembre 1841.

« M. le comte de Saint-Aulaire est nommé ambassadeur extraordinaire près Sa Majesté Britannique.

« M. le comte de Flahaut, ambassadeur près Sa Majesté l'empereur d'Autriche.

« M. de Salvandy, ambassadeur près Sa Majesté la reine d'Espagne. »

(1) Il est essentiel de suivre tous les rapports de l'Autriche avec la Suisse ; ils ont une influence considérable sur les événements :

Note de M. de Metternich à M. de Bombelles, datée du 27 février 1841.

« Quoi qu'il arrive, l'Autriche ne

La Prusse était plus aigrie que l'Autriche depuis ces cris de conquête jetés par les écrivains français contre le Rhin allemand : c'était un spectacle fort humiliant pour les peuples industriels et sérieux qui habitaient les provinces rhénanes, que ces menaces de la presse parisienne qui les présentaient comme une nation nécessairement conquise à la première sommation du drapeau tricolore. Ce n'était pas seulement nos poètes qui leur prodiguaient de lyriques insolences ; la presse gouvernementale qui, sous M. Thiers, ne s'était épargné aucune déclamation contre les traités de 1815 n'était pas moins virulente pour déclarer le Rhin un fleuve tout français.

Si l'avènement de M. Guizot mettait un peu plus d'ordre dans les rapports d'Etats à Etats, l'opinion allemande n'en restait pas moins agitée de l'un et de l'autre côté du Rhin ; la Germanie se remue avec lenteur, mais une fois qu'elle s'est faite à une idée, elle y demeure, elle y persiste. Depuis Mayence jusqu'à Dusseldorf, on pouvait entendre les chants nationaux de 1813 si chéris des Universités ; dans les réunions du soir, au murmure des eaux du grand fleuve, on récitait les strophes célèbres du poète Becker : *ils n'auront pas le Rhin allemand*,

se départira pas des principes qu'elle a toujours professés. Pénétrée de respect pour l'indépendance des autres États, l'Autriche n'a nullement l'intention de se mêler des affaires intérieures de la Suisse. En revanche elle se reconnaît le droit de juger la réaction que le développement ultérieur de ces affaires pourrait exercer sur les rapports entre les deux États.

Si, par exemple, l'unité suisse était brisée, par l'anéantissement du pacte, l'Autriche ne se regarderait pas comme obligée de reconnaître le drapeau de la nationalité suisse préférablement dans telle ou telle partie de la Confédération ; ou si, ce qu'à Dieu ne plaise, la guerre civile éclatait en Suisse, ou que l'oppression exercée contre les catholiques de Turgovie amenât des

qui retentissaient aux extrémités de la Germanie, dans la forêt Noire, la Westphalie et les sept Montagnes des vieux chevaliers. La haine pour les Français se manifestait comme un sentiment unanime ; on avait blessé l'orgueil national, et cela ne se pardonne pas. Si à Paris, M. Alfred de Musset répondait par des triolets et des ballades aux chants patriotiques des poètes allemands, si M. Victor Hugo achevait un voyage sur le Rhin avec ses idées bizarres ou gigantesques qui flattaient outre mesure la pensée populaire, l'Allemagne, à son tour, commençait à répéter « que nous avons bien des comptes à lui rendre ; qu'on parlait sa langue à Strasbourg, à Mulhouse, à Metz, à Nancy ; que si la conquête avait dépécé le géant germanique, il pourrait réunir un jour ses membres épars et reprendre sa ceinture de forteresses. »

Ce sentiment national, le cabinet prussien s'en emparait autant qu'il le pouvait, car il y puisait sa force, sa popularité : de là ses aigreurs contre le gouvernement français ; il ne pouvait lui tendre la main, et tout en envoyant M. de Humboldt pour demander des explications ou offrir un louable concours, le roi de Prusse, esprit au reste si éclairé, si national, s'excusait

troubles religieux, Sa Majesté saurait prendre les mesures que, sans nuire à son respect pour les rapports entre les nations, le soin pour la sûreté de ses propres États lui imposerait comme un devoir. Votre Excellence est priée de se prononcer ainsi toutes les fois qu'elle sera consultée sur l'attitude et l'avenir de la cour aulique, relativement à la crise actuelle. Veuillez aussi donner lecture de ma dépêche au prési-

dent du vorort, pour qu'il puisse se convaincre et dire à ses commettants, que dans l'état actuel des choses, le gouvernement autrichien n'a aucun sentiment qui ne soit bienveillant pour la Suisse et conforme aux principes de droit, aucun sentiment qu'il ne puisse au besoin avouer devant la Confédération aussi bien que devant l'Europe entière.

« METTERNICH. »

de ne pas traverser Paris, en se rendant, comme il le projetait, en Angleterre. On fit courir à ce sujet plusieurs bruits dénués de fondement jusqu'à dire que c'était le sentiment de malveillance du prince royal qui survivait dans le roi; les temps n'étaient plus les mêmes; les préjugés s'étaient effacés. Le nouveau roi de Prusse suivait une politique rationnelle, généreuse, envers les évêques et les catholiques que son père avait soulevés par la persécution militaire; mais en ne venant point à Paris, le monarque faisait acte de condescendance envers l'opinion de son pays; les véritables Allemands ne lui auraient pas pardonné une telle démarche au moment où il régnait une effervescence indigne contre la France, unanimement exprimée par les feuilles publiques depuis la *Gazette d'Augsbourg* jusqu'au *Journal de Francfort*. Pour que le roi de Prusse vint à la France, il fallait que la colère se calmât; et pour détourner la cause même de cette irritation, le gouvernement prussien le premier donna l'impulsion à une idée commerciale qui devait faire tomber les barrières entre les provinces allemandes, le Zollverein, vaste système d'union douanière qui devait fédérer les intérêts, les industries, les échanges, comme le pacte germanique avait réuni les souverainetés.

Il faut remarquer qu'au-delà du Rhin, pays essentiellement sérieux, toutes les choses se tiennent dans certaines limites, qui ne sont jamais dépassées. Depuis 1813, l'Allemagne rêvait son unité; comme il était impossible de la lui donner politique ou religieuse, la Prusse voulait aider ce vœu en la lui préparant philosophique et commerciale. De là cet empressement pour attirer à Berlin toutes

les sommités de la science, toutes les grandeurs de l'enseignement afin d'en faire un centre de lumières; de là cette tendance à créer l'unité commerciale, par l'abolition des douanes particulières, par ce système de chemins de fer qui uniraient les points extrêmes les uns aux autres. Le Zollverein, était une idée qui plaisait aux esprits avancés parce qu'elle faisait renaître une fraternité d'intérêts : les manufactures du Gueldre, de la Saxe, de la Bohême, pourraient échanger leurs brillans produits, Hambourg, Lubeck, ouvrir leurs ports de mer ; les banques de Francfort et de Vienne fournir leurs capitaux : lier l'Allemagne à la Belgique, la Belgique à la Hollande et à l'Angleterre, était la grande combinaison substituée à l'unité de religion et de gouvernement. Dans cette position avancée qu'allait prendre la Prusse, elle devait trouver devant elle l'opposition de l'Autriche moins hardie dans l'idée purement germanique; le cabinet de Vienne savait bien que c'était sous ce prétexte que la Prusse marcherait à son omnipotence, depuis surtout que le protestantisme était en déclin par ses divisions, et le catholicisme en progrès par son unité.

L'agitation armée de 1840, les cris de guerre, les menaces réciproques des grandes puissances, avaient profondément inquiété les petits États neutres, qui craignaient d'être fatalement entraînés dans le conflit. La cour de Turin d'abord, aux portes de l'Italie, avait demandé le dernier mot de ce drame, aussi bien à Vienne qu'à Paris, et on lui avait répondu « que le conflit ne regardait pas les puissances intermédiaires, et que s'il y avait guerre, sa neutralité resterait respectée. » Néanmoins, le gouvernement sarde avait

armé dans de vastes proportions; son prince était de nature et d'origine belliqueuse; s'il y avait lutte sérieuse, il serait entré dans la coalition sans nul doute. La Suisse elle-même, un peu blessée contre la France, fit demander à l'Autriche et à l'Angleterre le dernier sens de la situation actuelle; « et si en cas de conflit sa neutralité à elle aussi serait respectée. » Les réponses ne se firent point attendre (1). Le cabinet de Londres, qui ne demandait pas mieux au point de vue commercial que de se mêler des affaires cantonales, répondit « que les traités de 1815 seraient scrupuleusement respectés, et qu'elle prenait sur elle-même d'en faire exécuter les conditions d'une manière absolue à l'égard de la Suisse. » M. de Metternich alla plus loin : continuant à s'immiscer dans les questions intérieures du vorort, avec ce système protecteur qui avait garanti l'influence de l'Autriche sur la Suisse, le ministre autrichien approuva telle résolution, en censura telle autre par ses notes, et comme il y avait un peu d'anarchie entre les divers cantons, que les uns voulaient leur individualisme, les autres leur groupe (le vieux faisceau de Guillaume Tell); ici l'aristocratie, là la démocratie : question re-

(1) *Note de l'ambassadeur d'Angleterre, en Suisse, au vorort.*

Berne, 7 décembre 1840.

« Le 30 novembre, le vicomte Palmerston, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne, a chargé le soussigné de témoigner à Leurs Excellences les bourgmestre et conseil d'État du canton de Zurich, comme vorort de la Confédération helvétique, la satisfaction que le gouvernement de Sa Majesté Bri-

tannique a éprouvée en apprenant la résolution de la Confédération helvétique de maintenir intacts les droits que la Confédération a acquis, en accédant à la déclaration rédigée à Vienne en 1815, et cela en remplissant fidèlement les devoirs qui lui sont imposés. Le soussigné est en outre chargé de donner au vorort l'assurance que le gouvernement de Sa Majesté Britannique, bien qu'heureusement il n'y ait plus aucune probabilité

ligieuse sur un point, question commerciale sur l'autre, M. de Metternich rappelait que le retour à la pureté du pacte de 1815 était ce qui assurerait le plus activement l'organisation, la force et l'indépendance de la Suisse, indiquant ainsi comme une grande amélioration la puissance de l'acte fédéral déplorablement modifié en 1831.

Cette anarchie qui faisait le désespoir de l'Europe, se montrait en ce qu'elle avait de plus hideux dans la malheureuse Espagne, sous la dictature d'Espartero ('). Le général, duc de la Victoire, n'avait pas hésité, on l'a vu, à prendre le titre de régent après l'abdication de Marie-Christine, tandis que le républicain parlementaire, M. Arguelles, devenait le tuteur de la jeune reine; Espartero représentait le pouvoir militaire dans ce qu'il avait de violent, d'usurpateur; M. Arguelles le pouvoir bavard des Cortès; les deux phases auxquelles toute révolution est condamnée. La vieille Espagne avait gardé un si grand respect pour sa souveraine, que ni le régent ni le tuteur n'osaient usurper matériellement la couronne; mais, dans le fait, Espartero et Arguelles exerçaient le pouvoir ab-

d'une rupture entre la France et les puissances signataires du traité de Londres, n'en apprécie pas moins dignement la résolution de la Confédération, de maintenir l'ordre de choses garanti par la Grande-Bretagne.

« *Signé, D. R. MORIER.* »

(¹) L'infant don Francisco avait lui-même protesté contre la régence absolue d'Espartero :

A la régence du royaume.

« La reine Dona-Maria-Christina

de Bourbon, étant absente du royaume d'Espagne, et le conseil des ministres ne pouvant annuler les fonctions de régent et de tuteur, la tutelle de mes augustes nièces, la reine Dona Isabelle II et l'infante Dona-Maria-Luisa m'appartient de droit, conformément aux lois existantes, jusqu'à la décision des Cortès. L'intérêt national et l'amitié que je porte aux filles de mon frère et roi, me font désirer de me charger immédiatement de leur tutelle. J'adresse donc la présente

solu, et les deux pauvres petites infantes, captives dans le palais d'Aranjuez ou de Buen-Retiro, privées de leur mère, ressemblaient à ces enfans d'Edouard, sous la régence du duc de Gloucester. Pendant ce temps les Cortès, sous l'autorité du duc de la Victoire, froissaient toutes les sympathies, toutes les opinions des vrais Espagnols. On dépouillait les couvens de leurs reliquaires, les églises voyaient leurs vases sacrés vendus à l'encan; les tableaux de Murillo, de Zurbarano, de Velasquez, achetés par des étrangers allaient orner les galeries lointaines. Il n'y avait plus qu'une grande avilie, un peuple opprimé, tandis que la reine Christine parcourait l'Europe pour appeler la pitié au nom de sa royale fille.

Ce n'était pas une femme vulgaire que Marie-Christine, reine douairière d'Espagne; à travers ses faiblesses de cœur elle avait de la persévérance, une religieuse fermeté, de l'habileté dans la conduite, et c'était ainsi que l'avait jugée le roi Louis-Philippe; par elle on espérait rétablir un peu d'ordre dans la Péninsule, résoudre surtout la question si délicate du mariage de la jeune reine; Marie-Christine était déjà fort dévouée à cette pensée politique que la couronne

déclaration à la régence provisoire, me confiant en la loyauté, l'honneur et le patriotisme des membres qui la composent, et j'espère que son appui et sa coopération me faciliteront l'exécution d'une charge si élevée et si délicate.

« Paris, 25 octobre 1840.

« FRANCISCO-ANTONIO, infant d'Espagne. »

Au sérénissime infant don Francisco-Antonio.

« La régence provisoire a reçu la

déclaration de Votre Altesse.... Comme cette matière est de la plus haute importance et renferme des questions graves et d'une solution difficile, la régence, désirant agir avec prudence, a consulté le tribunal suprême de justice, et aura l'honneur de vous informer en son temps du résultat de cette consultation.

« Madrid, 3 novembre. »

d'Espagne ne pouvait pas sortir de la maison de Bourbon ; bien qu'alors elle fût loin de la patrie, une tentative ne lui paraissait pas impossible pour rétablir son autorité. La reine Christine, dans un but de prévoyance, avait réuni des sommes considérables ; plus de 40 millions étaient en sûreté en France. A l'aide de ce secours et de ses amis, la reine espérait qu'elle pourrait préparer une contre-révolution favorable aux droits de sa fille et au triomphe de ses intérêts. Cette résolution devait trouver appui dans le cabinet de M. Guizot, car Espartero c'était la révolution incarnée, et le journal des intérêts républicains, le *National*, en devenait le Moniteur officiel, le représentant fanatique. Dans un manifeste daté de Marseille, Marie-Christine disait : « Espagnols, servie par des ministres responsables qui avaient l'appui des Cortès, j'acceptai leur démission impérieusement exigée par une émeute à Barcelone. Dès-lors commença une crise qui n'a trouvé de terme que dans la renonciation que j'ai signée à Valence. Durant cette déplorable période, la municipalité de Madrid s'était mise en rébellion contre mon autorité, et les municipalités d'autres villes considérables avaient suivi son exemple. Les révoltés exigeaient que je condamnasse la conduite des ministres qui m'avaient loyalement servie ; que je reconnusse la révolte comme légitime ; que j'annulasse ou au moins que je suspendisse la loi des municipalités, sanctionnée par moi après avoir été votée par les Cortès ; que je misse en question l'unité de la régence. Je ne pouvais accepter la première de ces conditions sans me dégrader à mes yeux ; je ne pouvais accéder à la se-

conde sans subir le droit de la force, droit que ne reconnaissent ni les lois divines ni les lois humaines, et dont l'existence était incompatible avec toutes les constitutions; je ne pouvais accepter la troisième sans enfreindre la constitution, qui appelle loi tout ce que votent les Cortès et que sanctionne le chef suprême de l'État, et qui place hors du domaine de l'autorité royale une loi déjà sanctionnée; je ne pouvais concéder la quatrième sans accepter mon ignominie, sans me condamner moi-même et sans énerver le pouvoir que le roi m'avait légué, que depuis confirmèrent les Cortès constituantes, et qui était conservé par moi comme un dépôt sacré que j'avais juré de ne pas livrer aux mains des factieux. Ma confiance à résister à ce que ne me permettaient d'accepter ni mes devoirs, ni mes sermens, ni les plus chers intérêts de la monarchie, a accumulé sur moi, femme sans défense, dont la voix s'adresse aujourd'hui à vous, une telle suite de douloureuses et pénibles épreuves, qu'elle ne pourrait être exprimée par aucune parole humaine ('). »

Tel était le langage triste et accusateur que tenait la souveraine des Castilles. Le mécontentement était si vif, l'esprit révolutionnaire si divisé, que la reine espéra trop et surtout trop vite; les gouvernemens même les plus capricieux et les plus violens ont une certaine durée; il ne faut ja-

(') La reine Christine s'était adressée elle-même à Espartero; dans une lettre datée de Paris, le 49 juillet 1844, elle disait :

« Peu satisfaits de m'avoir arraché la régence, à laquelle je me

vis forcé de renoncer pour ne pas trahir mes sermens, peu satisfaits de m'avoir réduite à la cruelle nécessité de m'éloigner pour un temps de l'Espagne, les auteurs de cet attentat manquant à tous les

mais les attaquer quand ils naissent, mais quand ils s'affaiblissent et meurent; le nom d'Espartero était encore entouré d'un glorieux prestige; lui seul avait lutté vigoureusement contre les carlistes, et le parti révolutionnaire lui en tenait compte, non-seulement en Espagne, mais encore en France où toutes les violences d'Espartero étaient soutenues, je le répète, par le *National* : ceci plaisait aux débris du parti jacobin. On a vu les Cortès priver la reine mère de la régence, puis de la tutèle légale de ces pauvres petites infantes qui n'entendaient plus autour d'elles que la parole rude de M. Arguelles. Profondément indignée de ces excès, la reine Christine se pressa trop dans ses projets d'insurrection; si elle avait gagné une partie de l'armée, cette armée se trouvait en présence des milices, de quelques régimens dévoués à Espartero, de l'énergique parti qui avait fait la révolution, et lorsque l'insurrection au profit de Christine éclata, la résistance fut générale.

A Madrid surtout, dans le palais, il y eut des scènes de douleur et de violence, et je laisse une dépêche de cette époque, raconter les craintes,

principes consacrés par la religion et l'humanité, et se servant de prétextes mensongers et contraires à mon honneur, à ma considération, ont travaillé depuis ce moment à me ravir la plus douce et la plus tendre consolation dont puisse jouir une mère animée de la sollicitude et de l'amour que je porte à mes filles. Les paroles me manquent pour exprimer toute l'étendue de la douleur que j'ai ressentie en apprenant que j'avais été

arbitrairement dépourvue de la tutelle dont l'exercice m'était assuré, à moi seule, par des titres légitimes et sacrés.

« Les Cortès en décidant ainsi de cette affaire, vous et les ministres en la soumettant à leur délibération, vous vous êtes arrogé des pouvoirs qui ne vous appartiennent pas, vous avez enfreint toutes les règles de la justice, et vous m'avez impitoyablement choisie pour votre victime... C'est pourquoi je ne

les angoisses des jeunes infantes, qui entendaient siffler les balles autour d'elles, jusque dans leur lit où elles s'étaient blotties tremblantes d'effroi.

« Onze compagnies du régiment de la princesse, auxquelles se sont jointes celles qui étaient de garde au palais, et qui forment mille hommes environ, sont entrées à-la-fois dans le palais et ont voulu s'emparer de toutes les issues et pénétrer jusqu'aux appartemens de la jeune reine. La défense a été opiniâtre : on s'est battu dans le salon de la reine, dans la salle des ambassadeurs, et dix-huit hallebardiers ont défendu, pied à pied, avec un héroïsme incroyable, chaque appartement, jusqu'à la porte de la chambre à coucher des princesses où des balles ont pénétré. Dans tout le palais, on s'est battu de chambre en chambre depuis huit heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. Pendant ces combats, les deux pauvres enfans priaient et demandaient du secours. Elles se sont couchées sous des matelas, dans la crainte d'être atteintes par les balles. Les chefs, Diego de Léon et Concha, voyant que le palais était cerné par les troupes commandées par Espartero, se sont sauvés par une porte cachée conduisant dans la campagne. Les soldats, se voyant abandonnés par leurs chefs, ont dé-

saurais me soustraire à l'accomplissement du devoir si grave que Dieu et la nature m'imposent en cette occasion ; et obéissant à la voix de ma conscience, poussée d'ailleurs par l'extrême nécessité de ma propre défense, j'ai pris aujourd'hui même la résolution de faire une protestation solennelle contre tout ce qui a été décidé

par les Cortès, au mépris et au détriment de mes droits légitimes comme reine-mère et comme seule tutrice et curatrice testamentaire de mes augustes filles. Je joins à cette lettre cette protestation écrite en entier de ma main, afin que vous la fassiez publier immédiatement dans la *Gazette de Madrid*.

« MARIE-CHRISTINE. »

posé les armes et se sont rendus à discrétion. »

Cette insurrection avortée, comme toute entreprise avant terme, amena deux résultats : d'abord, un affaiblissement des christinos en vain soulevés ; puis un violent système de réaction, arme nécessaire de tout parti violent et militaire qui triomphe. Espartero se montra implacable dans ses vengeances et ses jalousies ; il frappa même un général, tout jeune encore, plein de dévouement et de fermeté, don Diego de Léon, célèbre dans la guerre contre don Carlos, d'un courage qui l'avait rendu populaire ; Espagnol du temps du Cid, brave, présomptueux, d'une valeur un peu fanfaronne, Diego de Léon ne se démentit ni dans la prison, ni dans le procès, ni dans la chapelle, ni sur le terrain du supplice quand les balles le frappaient au cœur. Cette exécution implacable fit un tort immense à la popularité d'Espartero, elle produisit une impression de tristesse profonde à Madrid, où les femmes mouillèrent plus d'un éventail des larmes données à don Diego de Léon. Quand un pouvoir en vient à ces excès, c'est qu'il n'est pas sûr de lui-même, et la terreur est bien rapprochée de la délivrance.

L'Espagne avait alors pour représentant à Paris, M. Olozaga, membre des Cortès, esprit ardent, tout-à-fait dévoué aux idées révolutionnaires. La reine Christine, après un court voyage en Italie, avait établi sa résidence au Palais-Royal que le roi Louis-Philippe avait mis à sa disposition ; M. Olozaga s'était chargé de lui remettre les lettres des infantes. Cet intermédiaire était peu sûr, nulle confiance ne pouvait être échangée, et sous prétexte d'une question de

prérogative du régent, M. Olozaga écrivit une lettre presque insolente au secrétaire des commandemens de Marie-Christine (1), qui lui répondit avec fierté au nom de la reine. De là une rupture complète, ouverte, des menaces réciproques, des explications surtout demandées au gouvernement français sur la participation qu'il avait pu prendre à la dernière insurrection des christinos. Je crois que le cabinet de M. Guizot avait souhaité et aurait vu favorablement le triomphe de la reine, parce qu'Espartero était la république militaire en Espagne; mais comme il avait à maintenir ses bons rapports avec le régent à Madrid et vis-à-vis de l'Angleterre, dont le ministre, M. Aston, était très dévoué à Espartero, le cabinet des Tuileries dut nier toute participation à ce qui s'était passé à Madrid au nom de Marie-Christine. La reine-mère se défendit elle-même d'avoir suscité la guerre civile : cette déplorable situation, qui l'avait faite ? N'était-ce pas la révolte des juntes provoquée par Espartero ?

Dans la vue de soutenir le triomphe possible d'un

(1) Réponse donnée au nom de la reine à une lettre de M. Olozaga par le secrétaire de Sa Majesté.

Paris, 24 octobre 1841.

«... La reine n'a ni suscité ni provoqué les tristes événemens qui sont venus affliger de nouveau notre malheureuse patrie quand coulaient encore et les larmes et le sang qui, durant sept années consécutives, se sont répandus dans la Péninsule. Etrangère à toutes les passions qu'engendrent ces discordes politiques, Sa Ma-

jesté a supporté avec courage et résignation les angoisses qu'elle a eues à souffrir, depuis le jour où elle a perdu de vue les deux augustes orphelines si chères à son cœur. Sa Majesté a invariablement suivi la voie pacifique, noble et sûre qu'elle avait dû se tracer dans de si pénibles circonstances. Non, Sa Majesté n'a ni suscité ni provoqué la guerre civile; c'est ailleurs qu'il faut chercher les causes de la nouvelle collision qui a éclaté en Espagne. Ces causes se trouvent dans

gouvernement modéré, le roi avait désigné M. de Salvandy pour remplacer M. Mathieu de la Redorte dans l'ambassade d'Espagne. Le choix du nouvel ambassadeur avait une haute signification; nul esprit n'avait des idées monarchiques plus arrêtées que M. de Salvandy : autant il aurait soutenu avec loyauté un gouvernement établi au nom de la reine régente, autant la dictature violente d'Espartero devait lui répugner; depuis les scènes de la Granja, l'Espagne lui paraissait en dehors de toutes les voies salutaires d'ordre et de conservation. Néanmoins, comme il fallait étudier les premières tendances de cette nouvelle période de la dictature d'Espartero, M. de Salvandy continua sa route pour Madrid; nul embarras ne vint s'opposer à son voyage, ni les guerillas de don Carlos ni la police violente du dictateur. M. de Salvandy put comparer la situation de l'Espagne en 1841, à ce noble royaume tel qu'il l'avait vu autrefois, lorsqu'il suivait une armée en se délassant comme écrivain dans l'étude des mœurs castillanes. L'Espagne sans la poésie du catholicisme, sans ses *frayles*, ses couvens, les chants de ses sérénades, ses courses de taureaux, est un corps privé de vie.

L'ambassadeur vint saluer Madrid alors livré au pou-

l'injustice effrontée des mesures de ce même gouvernement, dans l'inique et violente usurpation des droits de la reine à la tutèle et à la curatelle de ses augustes filles... Cette série non interrompue d'attaques violentes contre tout ce qu'il y a de plus digne et de plus sacré dans la nation, contre la sainte religion

même qu'elle professe et contre le père commun des fidèles; tous ces actes d'iniquité, d'oppression et de délire politique qui ont scandalisé le monde chrétien et cruellement exaspéré la nation; voilà la principale, la véritable cause de la dernière prise d'armes, que l'excès de tant de maux avait rendue inévitable. »

voir militaire, et il demanda immédiatement une audience à la jeune reine. Une question pour lui fort importante s'élevait : les lettres de créance étaient adressées au nom d'Isabelle, devait-il les remettre au régent ou à la reine elle-même ? En thèse générale, le régent possédant le droit absolu de gouvernement, c'est à lui que les lettres de créance devaient être remises ; or le cabinet des Tuileries ne se souciait nullement de reconnaître le droit du duc de la Victoire, et sous prétexte d'une étiquette de famille antique comme Louis XIV, M. de Salvandy insista pour présenter les lettres à la jeune reine en personne. Ceci amena une discussion assez grave pour que l'ambassadeur déclarât qu'il ne resterait pas à Madrid dans une situation officielle, puisque son caractère d'ambassadeur de famille lui était dénié ; le régent, sous main conseillé par le ministre anglais, persista dans son refus, et M. de Salvandy quitta Madrid. Il put néanmoins renseigner le cabinet sur le véritable esprit de la Péninsule, sur la popularité vivace des idées religieuses et monarchiques (').

Si le parti de don Carlos n'était pas puissant dans la personne du prince, il l'était par les traditions, c'est-à-dire par la force religieuse et la foi

(') Espartero avait eu la hardiesse de supprimer même le traitement de la régente, par un décret ainsi conçu :

« Ayant égard à de justes considérations politiques et à des motifs certains de convenance publique, en ma qualité de régent du royaume pendant la minorité de la reine Isabelle II, et d'accord avec

le conseil des ministres, j'ai décrété ce qui suit : « Est suspendu dès ce moment et jusqu'à l'adoption d'une nouvelle disposition légale, le paiement de l'allocation accordée dans le budget à la reine-mère, Marie-Christine de Bourbon.

« Vittoria, 26 octobre 1844. »

royaliste de la vieille Espagne. Quelques personnes pensèrent alors au mariage du duc d'Aumale et de la jeune Isabelle, combinaison qui n'aurait point eu l'assentiment ni des grands cabinets ni de l'Angleterre, parce que la maison de Bourbon y aurait trouvé une satisfaction trop grande, et dans les traités de 1815 il avait été stipulé une renonciation expresse à tous les droits du pacte de famille. Les tories et le comte Aberdeen revinrent à leur idée favorite, l'union de l'aîné des fils de l'infant don Carlos avec la jeune reine : c'était s'éloigner de la politique des whigs qui soutenait Espartero comme système d'opposition à la France. Le comte d'Aberdeen rappela M. Aston si dévoué au parti révolutionnaire; les choses se préparaient ainsi à marcher dans les voies de conciliation. Tel était l'esprit général et pacifique de l'Europe; toute pensée d'hostilité était repoussée. Naples se trouvant en vive dispute avec l'Angleterre sur des questions commerciales, la France se porta médiatrice et offrit son intervention.

A cette époque, la correspondance de M. Guizot devient des plus actives; elle était remarquable, parce qu'elle restait toujours sérieuse sans se passionner sur les événemens contemporains. La vie du ministre s'était passée dans ces études de l'histoire qui donnent une maturité infinie au jugement, une sérénité calme dans les appréciations; quand on a médité sur un vaste ensemble de faits, beaucoup d'incidens de la vie des Etats perdent de leur importance, et pour les résoudre en détail on n'a besoin que de la réflexion; on ne s'arrête qu'aux conditions d'un système et on le suit jusqu'au bout. Les choix de

ses ambassades étaient heureux : M. de Saint-Aulaire à Londres, M. de Flahaut à Vienne, et c'était autant pour signaler une alliance parlementaire que pour témoigner de l'esprit monarchique de sa diplomatie que M. de Salvandy était parti pour l'Espagne. M. de Bourqueney qui avait activement suivi les derniers actes de la conférence de Londres était envoyé comme ministre à Constantinople pour l'exécution même des traités (c'était toujours le théâtre le plus important des relations diplomatiques), car si l'on pouvait considérer la question de Mehemet-Ali comme terminée pour le pachalik héréditaire de l'Égypte, il n'en était pas ainsi des affaires de la Syrie, où rien de régulier ne pouvait être fixé d'avance, puisqu'il s'agissait de populations ennemies, de castes diverses, de chrétiens et de musulmans, des Maronites du mont Liban et des Arabes du désert, enfin de ces populations errantes qui, les armes à la main, venaient menacer les paisibles habitans des cités. Parmi les conditions que M. Guizot avait imposées pour rentrer dans le concert européen, il en était une relative à l'état des chrétiens dans la Syrie, sur lesquels tous les cabinets avaient les yeux. L'Angleterre, la Prusse faisaient les frais d'un évêché à Jérusalem (¹), et M. Guizot avait une trop grande expérience du passé

(¹) « Nous, Frédéric-Guillaume, etc., nous avons affecté à la dotation d'un évêché protestant qui sera établi à Jérusalem, avec le concours de l'Angleterre, la somme de 15,000 liv. sterl., dont nous paierons d'avance les intérêts de 600 liv. sterl., formant la moitié du traitement de cet évêque. Cette

somme sera remise aux archevêques de Cantorbéry et d'York et à l'évêque de Londres, comme mandataires de ce siège épiscopal, si ultérieurement le capital pouvait être couvert à l'aide d'achats de terrains en Palestine... Donné le 6 septembre 1841.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

pour ignorer que le clergé catholique et les missionnaires pouvaient nous créer une force en Orient.

On ne devait pas se dissimuler que cette question de Syrie était fort difficile, parce qu'il ne s'agissait pas d'un gouvernement régulier qu'on pouvait toujours contraindre par la force, mais de sectes religieuses aux prises les unes avec les autres. Quel moyen employer pour leur imposer une loi de paix? la force répressive? Mais les armées de terre pourraient-elles jamais triompher dans ces montagnes sous le soleil et l'intempérie des saisons! Les firmans de Constantinople seraient-ils toujours respectés au milieu de ce froissement des croyances religieuses et des mœurs demi-sauvages de ces populations indépendantes? La pacification de la Syrie ne pouvait donc être que l'œuvre du temps, de la patience, sous l'influence des missions catholiques qu'il fallait favoriser avec d'autant plus de soin et de sollicitude que ce n'étaient pas exclusivement les Turcs qui persécutaient les Francs, mais encore les Arméniens, les Grecs. Un firman de la Porte renouvela les antiques privilèges des Latins (1).

A cette question de l'Orient venait aussi se mêler celle de Tunis, d'autant plus grave que l'Angleterre était intervenue. La Porte disait à notre ambassadeur :

(1) *Firman du sultan adressé à Reschid-Pacha, gouverneur de Damas.*

« L'ambassadeur de France, comte de Pontois a, par une note, annoncé à ma Sublime Porte que les populations grecque et arménienne inquiètent quelquefois les églises et les couvens que les moines francs possèdent à Jérusalem

et dans d'autres lieux de mes États. Comme ces pays, par l'assistance divine, sont de nouveau soumis à ma puissance,

« Mon divan impérial consulté, a répondu ce qui suit :

« Les traités conclus entre la Sublime Porte et la cour de France portent que l'on ne doit ni tourmenter ni inquiéter les églises

« Si la France se dit protectrice de la Turquie, comment peut-elle empêcher le sultan de châtier un vassal, comme on l'a fait à l'égard de Mehemet-Ali en Egypte. » A cela, le ministre de France répondait « que si le droit de la Porte était incontesté, à son tour la France ne pouvait souffrir qu'il se formât un établissement turc si rapproché de Constantine, et pouvant prêter à l'insurrection tous les secours du fanatisme et de la force militaire. » L'Angleterre soutenait Tunis sous prétexte de l'appui qu'elle devait à la Porte, et lord Palmerston (c'était encore sous son ministère) avançait hardiment « qu'ainsi que pour le pacha d'Egypte, la flotte anglaise irait droit et ferme dans la guerre, sans prêter la moindre attention aux remontrances de la France. » Le comte d'Aberdeen se montra plus facile, dans la question de Tunis, même sur Alger dont il reconnaissait enfin la possession; toutefois les tories étaient convaincus que la difficulté de coloniser engagerait la France dans des dépenses tellement excessives, qu'on abandonnerait Alger par impuissance ou par caprice.

Sur ce point le comte d'Aberdeen se trompait ou voulait tromper: s'il y avait une grande lutte dans la

françaises de Smyrne, de Saïda, d'Alexandrie, etc.; que les pèlerins français se rendant à Jérusalem, ainsi que les moines de l'église Camana, ne doivent être inquiétés en aucune manière. Considérant la parfaite amitié qui règne entre les deux cours et la lettre des traités, il serait convenable d'accorder les firmans d'après la manière de voir de l'ambassadeur. En conséquence, il dépend de la volonté du

souverain de donner des ordres, afin que les populations grecque et arménienne ne tourmentent pas les établissemens, les lieux saints, les églises ni les couvens de Jérusalem; que les uns n'attaquent pas les droits des autres, et que des mesures soient prises dans le but d'empêcher toute voie de fait pouvant amener de la mésintelligence.

« Ma volonté étant qu'il soit ainsi, j'ai octroyé le présent ordre. »

colonie algérienne, la possession était désormais pour nous un fait de gloire accompli ; le sang de nos fils fécondait la terre ; l'héroïsme de tous, depuis le prince royal jusqu'au dernier soldat ennoblissait notre conquête et en faisait le joyau le plus brillant de la couronne. Qui pouvait nous contester Alger devenue province de France au prix de tant d'exploits ? Tantôt une poignée d'hommes courait dans la plaine un contre dix, et nos cavaliers ne craignaient pas d'affronter les nuées d'Arabes qui les enveloppaient à l'improviste. Tantôt se révélait un fait aussi merveilleux que les plus héroïques chroniques du moyen âge, cent cinquante hommes à Mazagran soutenaient un siège de dix jours contre des hordes innombrables accourues du fond du désert ! On franchissait les sables arides, les montagnes jusque-là inaccessibles, ces redoutables pics de l'Atlas qu'aucun pied humain n'avait jamais foulés ; il y avait une patience et un dévouement admirables dans cette armée d'Afrique. Désormais cette terre était à nous, bien à nous !

Le maréchal Vallée, trop avancé dans la vie pour donner une impulsion vigoureuse aux opérations de l'Algérie fut alors remplacé par le général Bugeaud, le signataire du traité de la Tafna ; l'Afrique lui devait cet imprudent traité qui avait créé le plus menaçant de ses périls, la puissance d'Abd-el-Kader, grandie jusqu'à la force d'un dictateur et d'un prophète. Maintenant le général Bugeaud allait le combattre ; ardent, actif, nul ne pouvait mieux que lui donner à l'armée le feu et l'élan nécessaires pour accomplir de si rudes travaux ; il était brave jusqu'à l'héroïsme. Quant aux combinaisons politiques de la colonisa-

tion, le général Bugeaud en était tout-à-fait incapable; ne souffrant nulle contradiction, il voudrait faire la loi au ministère lui-même; il avait son système, sa volonté, et plus d'une fois l'armée risqua d'être compromise par l'imprudence de son chef. Seulement pour réparer ses fautes de conduite, le général Bugeaud offrirait une infatigable activité, une connaissance profonde des localités et des usages, une noble soif de gloire et de péril. L'Afrique allait devenir un champ de bataille où les jeunes princes donneraient l'exemple du courage. Presque au sortir des brillantes fêtes d'un camp à Compiègne, après de joyeux carrousels sous les chênes séculaires, les princes partaient pour cette guerre meurtrière, sous un ciel de feu, au milieu des sables du désert.

Une dépêche arrivée aux affaires étrangères annonçait qu'une convention venait d'être signée par le vice-amiral de Mackau avec la République Argentine. Cette mission lointaine, l'amiral ne la tenait pas de M. Guizot, elle remontait jusqu'à M. le comte Molé; l'expédition s'était préparée sous l'administration du maréchal Soult, et il avait reçu des instructions définitives des mains de M. Thiers; enfin le traité était conclu sous M. Guizot; tant la mobilité des hommes politiques avait été grande dans ces derniers temps! M. de Mackau était à la tête de quarante-deux voiles, tous bâtimens légers pour naviguer dans les rivières, deux frégates formaient la tête de la petite escadrille; comme amiral il tenait ses pouvoirs du ministère de la marine, comme négociateur il devait suivre la ligne tracée par le département des affaires étrangères, et cette position était presque toujours celle que le

gouvernement faisait au baron de Mackau, parce qu'à la spécialité maritime, l'amiral joignait un tact parfait, une profonde intelligence des affaires, le talent en un mot de négociateur. Quand il sortit des ports de France, nul symptôme de guerre ne se manifestait; la paix semblait intacte et assurée; mais lorsqu'il toucha l'Amérique les événemens avaient grossi, et l'on croyait à une rupture possible avec la Grande-Bretagne. Cette situation créait une grande responsabilité pour l'officier qui commandait la flottille, et le baron de Mackau arrivé dans La Plata, très inquiet de la guerre, sentit la nécessité impérieuse de hâter la conclusion d'un traité dans le sens de ses instructions; comme il avait des forces considérables pour faire respecter son pavillon et dompter l'ennemi, les commissaires de la République Argentine vinrent à son bord, et par l'intermédiaire du consul de la Grande-Bretagne, un traité fut conclu dans les conditions tracées par le ministère et résumées dans l'ultimatum ('). C'était un pas immense, car la guerre pouvait éclater, les Anglais se déclarer pour Buenos-Ayres, et alors toute la flotte était exposée. L'initiative des négociations avait été prise par les agens de la République; le consul anglais, M. de

(') Pour justifier sa mission, M. de Mackau prononça un discours à la Chambre des pairs, dans lequel il disait (*Séance du 18 mai 1842*):

« Pendant que je m'occupais à Montévideo d'une enquête scrupuleuse sur la situation de nos affaires dans La Plata, un paquebot anglais, qui avait quitté l'Europe quelques jours après moi, arriva. Je savais qu'il apportait la nouvelle

de la signature à Londres du traité du 15 juillet 1840 et beaucoup de feuilles publiques anglaises, qui devaient exposer avec détail et au désavantage de la France, les complications étendues qui devenaient en Europe la conséquence de ce traité. Ce paquebot pouvait être chargé aussi, pour le ministre anglais résidant à Buenos-Ayres, de l'ordre d'entraver ma mission.

Mandeville, était venu de sa personne à bord de *l'Alcmène*, que commandait l'amiral de Mackau, dont la conduite fut pleinement approuvée par les deux départemens de la marine et des affaires étrangères.

M. Guizot défendit plus tard à la tribune le traité conclu, et par une circonstance assez curieuse, ce furent les amis de M. Thiers qui attaquèrent la convention signée par M. de Mackau et en tout conforme aux instructions de M. Thiers. Ce n'était pas la première fois que deux hommes se révélaient dans la même personnalité politique, l'un au pouvoir, l'autre au-dehors ; nous avons chez nous tous, deux tempéramens : l'un qui nous fait très facile, très accommodans quand il s'agit de nos propres actes, très acariâtres et très difficiles lorsqu'il s'agit de juger les actes d'autrui. Les hommes politiques sont rarement conformes à eux-mêmes, ils deviennent toujours meilleurs quand ils touchent les affaires que lorsqu'ils se jettent dans l'opposition, et il faut reconnaître en cela le doigt de la Providence, car autrement les Etats seraient remués jusque dans leurs fondemens par certaines théories : en général, les hommes valent mieux que leurs doctrines et les situations font les hommes.

La tendance des négociations diplomatiques à cette

J'aurais pu m'opposer à ce que ce navire traversât la ligne de notre blocus, et l'empêcher ainsi de donner directement à Buenos-Ayres, les nouvelles d'Europe, qui d'ailleurs y seraient parvenues presque aussitôt par voie détournée. Je n'en fis rien et je n'avancai pas d'un jour non plus l'ouverture des relations avec le gouvernement de Buenos-Ayres.

« J'ai su depuis que l'absence de toute préoccupation de la part du chef de l'escadre française, à l'occasion des événemens qui se préparaient en Europe, avait été pour beaucoup dans la résolution sincère prise alors par le gouvernement de rechercher les moyens d'un accommodement avec la France. »

époque devient essentiellement commerciale ; on est sorti d'une situation qui a compromis les intérêts, et ces intérêts ont besoin d'être raffermis, rassurés ; c'est une activité d'industrie, de transactions quel'on trouve partout, en Allemagne, en Russie, en Italie. Quant à l'Angleterre elle est entrée dans les voies de la liberté commerciale par les récents traités avec la Turquie, l'Espagne et la Russie : chez les Anglais la doctrine du libre échange ressemble beaucoup à leur maxime pour l'abolition de l'esclavage, doctrine libérale exploitée dans l'intérêt de leurs colonies et de leurs manufactures. Durant son ministère, M. Thiers a signé une convention avec la Hollande pour l'entrée de nos vins et celle de nos marchandises ; on essaie une négociation avec la Belgique que l'Allemagne veut absorber dans le Zollverein. Il y a péril pour nos grandes industries ; la France produit des fers, des houilles, et les intérêts se trouvent alarmés. Vis-à-vis de l'Angleterre, de nouveaux essais sont également tentés ; des négociateurs viennent en France à plusieurs reprises pour calmer le conflit des systèmes manufacturiers.

En général, les traités avec l'Angleterre ne sont jamais vus avec indifférence en France ; il se mêle à ces questions des passions et des jalousies ; on ne se juge pas sincère, on croit toujours voir un piège à travers les stipulations. Il y a du faux et du vrai dans ce sentiment fondé sur d'anciens et invincibles préjugés ; et bientôt va se présenter la question du droit de visite, une des plus embarrassantes pour le cabinet de M. Guizot.

CHAPITRE IX.

SITUATION INTÉRIEURE PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MINISTÈRE DE M. GUIZOT.

(FÉVRIER A DÉCEMBRE 1841.)

Le ministère et les projets de M. Thiers. — Régularisation de la majorité. — La session. — État des esprits et des partis. — Révélations du procès de Darmès. — Effervescence des provinces. — Exécution de la loi de recensement. — Révoltes. — Compression violente. — Faiblesse des jurys. — La presse. — Circulaire de M. Martin (du Nord). — Fermes poursuites. — Les sociétés démocratiques. — Congrès des légitimistes. — M. de Villèle à Paris. — Majorité de M. le duc de Bordeaux. — Transformation des sociétés secrètes. — Marche et progrès de l'industrie. — Les idées. — Journaux, livres, théâtres. — Dépravation des ouvriers. — Attentat du faubourg Saint-Antoine contre les princes. — Arrestation et procès de Quénisset. — Inquiétude du ministère sur la formation d'une majorité. — Souci et travail de M. Guizot à cet effet. — Sourde opposition du comte Molé et M. de Thiers. — Adhésion du centre droit. — M. Sauzet, M. Janvier. — Travail parlementaire jusqu'à la session de 1842.

Il y a quelque chose de plus difficile à réaliser que la ferme unité d'un ministère : c'est la discipline des majorités. Dans l'organisation d'un cabinet, il ne s'agit le plus souvent que d'ambitions à satisfaire ou de positions à choisir et à donner selon la capacité, l'influence ou l'orgueil individuel; mais pour obtenir une majorité dévouée, c'est la mauvaise éducation qu'il faut corriger, les fausses tendances des esprits,

les tristes amours-propres, le désir de se poser dramatiquement, et enfin ces malheureuses passions politiques qui grondent autour des majorités pour les dissoudre et les émietter incessamment. Or, si c'était déjà avec peine que le ministère du 29 octobre avait réalisé sa propre unité, combien ne lui était-il pas plus difficile de grouper, de conduire une majorité qui ne venait à lui que par la peur de la guerre extérieure et de l'anarchie à l'intérieur. Tel était l'empire de cette situation précaire, que le ministère du 29 octobre avait été obligé de subir plusieurs des projets de M. Thiers, et c'est ce qui avait placé les questions parlementaires sur un singulier terrain. Le ministère du 1^{er} mars et ses amis disaient à leurs successeurs : « Vous le voyez bien, vous êtes forcés de nous continuer; vos projets sont les nôtres, votre majorité la nôtre, que faites-vous donc là? » A leur tour les nouveaux ministres répondaient : « Si nous subissons vos projets, c'est à notre grand regret; vous avez si profondément engagé la politique dans cette voie, qu'il faut que nous l'y suivions : des levées sont faites, les fortifications commencées; vous avez employé des crédits d'urgence, faut-il les annuler, suspendre les travaux entrepris, et lorsque les affaires diplomatiques sont si fatalement posées, est-il prudent de désarmer? (*)

Il y avait de la vérité relative dans ces deux raisonnemens; le ministère sans doute subissait les projets du cabinet de M. Thiers; mais il faut le dire aussi, tel était

(*) Telle était la politique engagée dans les journaux, j'en donne ici le résumé avec la plus sincère exactitude.

l'état des opinions de la Chambre et du pays qu'il eût été difficile d'agir autrement sans être accusé de trahir la Révolution de Juillet. Au fond, s'il y avait peur du désordre et de la guerre, il régnait aussi un sentiment de patriotisme exalté par la presse qu'il fallait se garder de méconnaître. C'est ce qui avait déterminé le ministère à présenter la loi sur les fortifications de Paris et à la soutenir comme son œuvre; loin de désarmer, le maréchal Soult était venu demander la régularisation de la réserve; on voulait constater que la force du pays était encore vivace, puissante, et que le nouveau ministère désirait la conserver pour entamer de meilleures négociations. On ne pouvait arriver à la mesure du désarmement si désirée par l'Europe qu'avec une extrême prudence; la Chambre se trouvait dans un véritable esprit de contradiction; elle voulait la paix et n'osait pourtant pas renoncer au pied de guerre; il fallait l'entraîner aux idées pacifiques par la nécessité des économies. Le budget de M. Humann présentait des résultats bien capables de corriger les députés qui voulaient jouer au soldat; le ministre ne déguisait pas les dépenses, le déficit, la nécessité d'un emprunt, et qu'on remarque bien que cette dépense extrême avait été accomplie en moins de six mois, et qu'elle n'avait réalisé que le système de paix armée : que serait-il advenu avec la guerre ?

Le ministère en gardant cette ligne mitoyenne voulait ménager avant toutes choses la majorité si nuancée, variant à chaque projet de loi. Il est certain que le bagage législatif de M. Thiers trouvait pour le soutenir un autre appui que la pensée personnelle du nouveau cabinet, et l'on pouvait s'en convaincre par la

vérification du scrutin sur le projet de loi des fortifications de Paris. Ce débat avait révélé la certitude que toutes les nuances de la Chambre restaient les mêmes sans modification après comme avant la chute de M. Thiers; le parti qui lui était dévoué, réuni à celui de M. Odilon-Barrot, avait voté la loi de conviction, d'enthousiasme, ainsi qu'une fraction de la gauche, toute militaire, que dirigeait l'opinion dictatoriale du *National*, le plus grand partisan des fortifications. Quant aux centres, ils n'étaient pas le moins du monde pour la loi; le parti de M. Molé se prononça contre le projet avec unanimité, si l'on excepte pourtant quelques officiers-généraux. Les amis personnels du 29 octobre votèrent le projet pour ne pas amener une nouvelle crise ministérielle dans une situation déjà si compliquée. Quant aux légitimistes, parfaitement à l'aise, ils voyaient avec joie ces patriotes si fiers de la destruction d'une pauvre et vieille bastille le 14 juillet 1789, élever autour de Paris une multitude de forts détachés, bastilles à leurs yeux bien autrement formidables que celle de la place Saint-Antoine défendue par quelques invalides.

Ces mêmes nuances d'opinion s'étaient produites à la Chambre des pairs sur cette loi des fortifications de Paris; le baron Mounier, chargé du rapport, avait déguisé à peine sa désapprobation de ce projet de loi : attaché dès l'âge de dix-huit ans au cabinet de l'Empereur (1), il l'avait suivi partout, avec le baron Fain, en Prusse, en Russie. On connaissait sa spécialité, pour

(1) Le baron Mounier prenait chaque jour une grande importance, et il aurait évidemment occupé une haute position ministérielle si une maladie douloureuse et une mort cruelle n'étaient ve-

l'organisation militaire, et s'il concluait pour l'adoption, on voyait se révéler dans son travail l'esprit désapprobateur; le baron Mounier se gardait d'adopter tous les articles du projet; il le croyait maladroitement conçu, immensément coûteux dans l'exécution. Au demeurant, on ne dut noter ce débat devant la Chambre de pairs que par un incident qui révélait une fois encore la situation parlementaire du cabinet. Le comte Molé prit parti contre le projet de loi et sans se poser en ennemi du ministère, il attaqua sans ménagement celui de M. Thiers; or, comme le cabinet du maréchal Soult avait accepté ces projets, le discours du comte Molé était un acte véritable d'opposition. Le résultat politique qu'il voulait atteindre était facile à deviner : à la Chambre des députés, un grand nombre de votes étaient restés fidèles au souvenir du comte Molé; presque tous ses amis se prononçaient contre la loi des fortifications; il fallait donc que la voix du chef, fier de cette confiance parlementaire, se fit aussi entendre à la pairie comme un écho répétant ces paroles : « Ne m'oubliez pas, je suis avec vous. »

La position du ministère n'était certainement pas nette. Héritier des projets de M. Thiers, il marchait soutenu par le centre gauche et la gauche; tandis que les véritables conservateurs se groupaient encore autour d'un autre chef. Pour régulariser une telle situation, il fallait un long travail, des peines et des sueurs infinies; le ministère avait les mains liées par les nécessités d'opinion; il lui fallait

nues l'enlever à ses amis. Il mourut à Passy le 11 mai 1843.

du calme, de la patience et, jusqu'à un certain point, l'aide et le concours des événemens pour dominer les âmes agitées. On devait tenir compte de l'état d'effervescence des esprits; au moment où ce ministère s'était formé, les moindres actes du pouvoir étaient surveillés par une presse hostile, dénonçant comme des attentats à l'honneur du pays, les démarches et les efforts même les plus légitimes pour la réconciliation de la France avec l'Europe. Si l'on voulait donner une direction pacifique aux esprits, « c'était, disaient les journaux, pour obéir aux ordres de l'étranger, et le ministère, ni plus ni moins, vendait la France. » Si, dans le désir de rétablir l'ordre on empêchait ces enthousiasmes factices, ces processions désordonnées, ces chants tumultueux sur les théâtres ou dans les rues, « c'est qu'alors on voulait éteindre les élans du patriotisme, les belles ardeurs de la génération qui demandaient à marcher sous le drapeau : trahison, partout trahison ! » Était-il possible de faire entendre la voix d'une raison éclairée à ces fous politiques qui, tout fiers, tout glorieux de la propagande, dénonçaient comme des traîtres les hommes d'État désireux de rendre à notre pays sa place légitime en Europe? Selon les démocrates, il n'y avait de patriotisme pour la France que dans l'isolement; notre nation était condamnée à vivre seule, sans alliance de gouvernement; il lui fallait de l'artillerie, des forts, la guerre; un moyen âge patriotique dont les chefs des associations secrètes seraient les hauts barons.

Ces démonstrations bruyantes signalaient dans la société l'existence d'un complot permanent qui avait pour but la désorganisation politique. L'exécrable

attentat de Darmès avait amené une instruction sérieuse ; le résultat en était très grave au point de vue gouvernemental : non-seulement il existait une association de régicides dont le poignard était dirigé contre le prince, mais le pays était menacé par un complot de communisme, de prolétaires, mauvaise queue de jacobins et de babouvistes. La vraie cause des prétentions égalitaires de l'ouvrier, il fallait la chercher dans ces publications incessantes des romanciers et des écrivains de la presse périodique ; la glorification des classes démocratiques était partout : dans les travaux couronnés par les académies, dans les livres éloquens de M. de Lamennais, dans les œuvres déclamatoires de Georges Sand, Émile Souvestre, Pierre Leroux ; l'ouvrier pouvait y trouver une ample provision de griefs contre la société si mal organisée où le prolétaire n'avait nulle place ? Lui, si bon, si généreux ; lui, que M. Félix Pyat plaçait sur la scène en présence de toutes les cruautés sociales, et que M. Souvestre exaltait si haut également au milieu des propriétaires sans entrailles, à ce point qu'on aurait dit que toutes les âmes vertueuses devaient s'affubler du tablier de maçon, de la blouse du serrurier ; toutes les qualités étaient chez l'ouvrier, tous les vices chez les maîtres ; la richesse était le fléau moral des âmes. A toutes les misères du pauvre il n'y avait qu'un seul remède, et les partisans de l'école Fourier allaient créer la *Démocratie pacifique*, avec mission d'enseigner une façon de se grouper, par les passions et les instincts, les attractions plus ou moins vigoureuses. Le phalanstère était le dernier mot du problème social, tous les bienfaits allaient résulter de l'association ; plus de souf-

france, plus de misère, l'égalité pour tous; et à cette société agitée par tant de passions, on donnait pour exclusif remède le triomphe prochain de la démocratie.

Était-ce le moyen de contenir l'effervescence des partis que la Révolution de Juillet avait si violemment agités? Il faut considérer une révolte moins dans le mobile public qui l'excite, que dans le but secret des partis; ceux-ci prennent un prétexte, un accident pour éclater; quand le fond de l'esprit du peuple est corrompu, lorsqu'il y a de mauvaises passions, alors les chefs croient le moment arrivé, et ils saisissent une circonstance, un acte pour soulever les masses. Cette année, une idée fiscale avait préoccupé M. Humann, tête dure, alsacienne, dont le seul souci était de faire rendre à l'impôt la quotité la plus forte; on avait donc arrêté le principe d'un recensement nouveau, afin de pénétrer jusqu'au dernier sujet de l'impôt personnel. D'après le mode jusqu'ici adopté, les répartiteurs dans chaque commune faisaient les recensements; M. Humann voulait que les employés du fisc en fussent chargés, sans doute afin que le classement fût plus égal, plus inflexible. A peine cette mesure était-elle annoncée qu'on en contesta la légalité en principe, et une agitation soudaine se manifesta dans la société ('); on nia le droit des employés du fisc; seuls, ils ne pouvaient pénétrer dans le domicile des citoyens. En supposant même la stricte légalité de cette mesure, elle était

(') Cette discussion entre le fisc et la province se prolongea pendant plus de trois mois, et fut même la cause de rixes sanglantes.

doublement une faute, par rapport au ministère et à la situation des esprits. Le cabinet était-il en effet dans une attitude assez forte, assez consolidée pour braver cet éclat inopportun de l'opposition ? Ensuite, n'était-ce pas provoquer, irriter l'effervescence déjà si grande des esprits ? Cette colère de peuple, un gouvernement doit toujours la prendre en considération avant de s'arrêter à un parti. Il en résulta des résistances de diverses natures ; dans quelques cités on éprouva de la part des autorités municipales une opposition passive, la plus difficile à vaincre, la plus forte, parce qu'un gouvernement doit presque la respecter. Enfin, dans d'autres villes, telles que Toulouse, Clermont, il y eut de véritables révoltes, le sang fut versé dans un conflit avec la troupe. Un pouvoir prévoyant doit s'éviter ces cruelles nécessités : à Toulouse, le préfet, M. Mahul, quitta l'hôtel du Capitole ; M. Maurice Duval, désigné comme commissaire extraordinaire, esprit rude et entier, fit de l'arbitraire sans but. A Clermont, le désordre fut plus grand encore ; les communistes, à l'affût de toutes les résistances, s'y mêlèrent au profit de leurs idées, et ici la chose était d'autant plus facile que l'arme menaçante était le refus de l'impôt. Or, dans l'histoire des gouvernemens, ce qu'ils doivent le plus redouter, c'est cette sorte de résistance de l'argent, parce que celle-là est si commode, si populaire ! Ne pas payer, c'est l'axiome que comprend le mieux le peuple de tous les pays.

La presse active, ardente, avait favorisé ce mouvement ; a démocratie y trouvait un sujet de glorification et de triomphe. A l'aide de cette question

toute populaire du refus de l'impôt, les journaux avaient encore remué les théories les plus insensées sur les droits souverains de la nation, sur les mécomptes qui avaient été la suite de la Révolution de Juillet, sur les moyens de reconquérir la puissance des multitudes, le seul principe des barricades ; alors venait l'apologie des glorieuses journées « où un roi parjure avait été puni, leçon pour tous les monarques, disaient-ils. « Puis les reproches sanglans contre les traîtres qui vendaient le pays à l'étranger.

Comme la presse ne respectait rien, le ministère résolut de faire appliquer les lois de septembre en ordonnant des poursuites immédiates et sévères. Or, il se produisit un grand fait de désordre ; presque partout le jury acquitta ; l'institution était donc fautive ou bien l'esprit public était mauvais à ce point de ne plus protéger les choses respectables. Il faut ajouter à l'éloge du ministère que ces acquittemens ne le découragèrent pas dans la carrière du devoir ; plein de cette conviction qu'il fallait un frein à l'insubordination générale, M. Martin (du Nord) dut réveiller et activer le zèle des procureurs généraux : puisque la révolte avait pris pour théâtre les provinces, il fallait atteindre hardiment ces foyers de sédition dont le principe était dans les journaux ; les délits seraient couverts une fois, deux fois par l'impunité, il y aurait des acquittemens, le ministère public sans se décourager poursuivrait jusqu'à l'entier épuisement de juridiction ; toutes les fois que l'on tomberait sous l'empire des lois de septembre, c'est-à-dire sous les lois exceptionnelles, le gouvernement poursuivrait devant la Cour

des pairs, avec toute la puissance de sa force et de son autorité, et il le devait pour protéger la société.

« M. le procureur général, disait le garde des sceaux, les bons citoyens s'affligent profondément de l'audace avec laquelle les factions, abusant de nos libertés les plus précieuses, attaquent publiquement nos institutions, outragent la royauté, provoquent la désobéissance aux lois et fomentent les désordres d'où elles espèrent faire sortir la ruine de notre monarchie constitutionnelle. Cependant les lois protègent la personne du prince, sa famille et son autorité constitutionnelle; elles ne veulent pas que l'on conteste les droits qu'il tient du vœu de la nation; elles interdisent tout acte d'adhésion à une autre forme de gouvernement que celui qui nous régit, et ne souffrent pas qu'on puisse se qualifier publiquement de républicain ou de partisan de la dynastie déchue. Il faut que les lois soient exécutées; quand les factions redoublent d'activité et d'audace, les magistrats doivent doubler de fermeté et de vigilance, veiller à l'application des lois que je viens de rappeler. Quand vous les trouverez violées par des actes ou des écrits, n'hésitez pas à poursuivre; usez de la liberté de votre action que j'entends vous laisser tout entière, et comptez qu'approuvant vos déterminations, le gouvernement soutiendra les efforts que vous ferez pour la défense du prince et de la constitution. Ne vous laissez pas non plus détourner de poursuites qui vous paraîtraient d'ailleurs justes et opportunes, par la crainte de ne pas obtenir en définitive une répression satisfaisante. A chaque pouvoir son œuvre, à chacun sa responsabilité. Faites votre devoir : l'exemple de votre fidélité

éclairera les esprits et affermira les consciences. C'est un honneur dont la magistrature française s'est toujours montrée jalouse et un succès qui ne lui a jamais manqué ('). »

Cette circulaire, si pleine de tristesse, annonçait tous les efforts du pouvoir pour comprimer les complots : c'est qu'alors les sociétés populaires se groupaient de nouveau sous la légende du *communisme* dans les faubourgs, parmi les classes les plus infimes du peuple ; ces conjurations avaient pour siège d'ignobles cabarets, les guinguettes où se préparaient les attentats. Dans ces âmes abruties, c'était une haine profonde contre le roi et tout ce qui touchait à sa famille ; on parlait du poignard et des coups de pistolet comme d'une facile et sainte vengeance ; c'était à ces passions mauvaises, à cette effervescence hideuse que le roi faisait sans cesse allusion dans ses discours, chaque fois que l'occasion s'en présentait, pour le renouvellement de l'année ou à la fête du 1^{er} mai ; il exprimait aux corps politiques, aux autorités de Paris comme aux représentans du commerce et de l'industrie, les dangers que préparaient pour la société les doctrines aventureuses et les mauvais principes. Le roi jugeait avec une sagacité extrême le mouvement de juillet ; s'il faisait quelques concessions aux popularités historiques, il qualifiait avec une heureuse liberté d'expression, du nom d'ouragan, ces tumultueuses journées de passions, de sang et de désordre. Sous prétexte que les paroles du roi étaient celles de son ministère, les journaux commentaient ces pensées avec des expressions d'amère critique,

(') Cette circulaire est datée du 22 septembre 1844.

ce qui augmentait encore l'irritation populaire. L'attentat, je le crois, restait un acte de perversité individuelle; mais il venait nécessairement de l'esprit de parti exalté, comme cela s'était produit à toutes les époques de notre histoire.

Certes, elles étaient bien en dehors de ces infâmes complots, ces réunions du parti légitimiste, qui se multiplièrent cette année en France et à l'étranger. Toutes n'avaient pas la même direction et la même pensée, et, je le dirai avec franchise, elles n'avaient pas même l'unité qui est le caractère et le privilège des idées monarchiques. Le prince Henri de Bourbon venait d'atteindre sa grande majorité de 21 ans; pour ceux du parti qui le considéraient comme roi depuis les abdications de Rambouillet, cette majorité n'avait aucune importance, puisque, d'après la loi traditionnelle, c'était à 14 ans qu'elle avait dû commencer. Mais les esprits sérieux et méthodiques du parti légitimiste s'étaient rangés au système de la royauté de Charles X, puis du duc d'Angoulême; dès-lors la majorité légale de Henri de Bourbon était un événement, parce qu'elle le présentait comme l'héritier glorieux et présomptif d'une grande race. Affranchi désormais de toute tutèle, le prince allait prendre la direction de ses propres affaires; et parcourant les provinces de l'Allemagne et d'Italie, il allait se montrer dans sa liberté d'opinion et l'aptitude spéciale de ses longues études. A ce moment, un nouvel intérêt s'attachait à sa personne: le prince avait fait une chute de cheval dans une promenade lointaine; sa vie avait été un moment menacée, et le bruit de sa

mort s'était même répandu. Le parti légitimiste en deuil fut bientôt rassuré sur l'existence du duc de Bordeaux ; la chute avait à peine laissé trace , la science avait conjuré le péril, et ces circonstances, jointes à l'événement capital de la majorité du prince, firent penser au parti légitimiste qu'il était indispensable de réunir une sorte de congrès pour délibérer sur la ligne à suivre, et l'on annonça la nouvelle décisive que M. le comte de Villèle était arrivé à Paris.

La fortune a ses grandeurs, ses caprices et ses leçons surtout; pendant huit belles et grandes années, M. de Villèle avait été l'homme influent du conseil du roi de France et le ministre dirigeant de la politique du pays; aujourd'hui il se trouvait propriétaire modeste et cultivateur de ses fermes; croyez encore aux impérissables conditions du pouvoir! Les principes de la Révolution de Juillet l'avaient dépassé; ils étaient trop menaçans, trop destructeurs; pour certains esprits il n'y avait rien en deçà ni au-delà d'une restauration. Le parti royaliste profondément divisé, au reste, sur la question dynastique, offrait encore des nuances de journalisme qu'il est essentiel de bien connaître parce qu'elles révèlent la cause de sa faiblesse et de sa décadence. L'opinion de M. de Villèle, en parfaite harmonie avec la *Gazette de France*, soutenait qu'il fallait chercher la force et la vie politique dans une réforme électorale, et comme le royalisme avait besoin de se populariser, la meilleure tactique paraissait être de demander la réforme la plus large, la plus étendue, comme on le disait, le suffrage universel. M. de Villèle, qui vivait dans le Midi où la propriété exerce une influence considérable sur les masses, croyait par ce

moyen obtenir le résultat d'une forte minorité royaliste dans la Chambre, et lui-même alors malgré ses souffrances se présenterait comme chef de parti à la tribune. Cette opinion du suffrage universel n'était point adoptée par la portion aristocratique que représentait la *Quotidienne*. Le clergé espérait d'autres élémens de succès pour la propagation de ses doctrines qui n'étaient plus exclusivement légitimistes.

Ces divisions dans le congrès royaliste de Paris, jointes aux anciennes rivalités de M. de Villèle, de M. de Châteaubriand, aux susceptibilités des uns, à l'inertie des autres, annulèrent complètement les délibérations; comme dans les guerres civiles chacun garde son drapeau : à la Chambre des pairs, à la Chambre des députés, dans les journaux comme dans les comités il y eut mille façons de penser différentes, beaucoup de chefs et peu de subalternes. M. de Dreux-Brézé à côté de M. de Noailles, M. de Châteaubriand et le duc de Lévi, le marquis de Pastoret et le duc de Bellune, M. de Villèle et jusqu'au prince de Polignac, chacun eut sa nuance. Telle est un peu la condition des partis aristocratiques (1), tout le monde est général; ce qui manque ce sont les soldats. D'ailleurs, la marche des temps, la raison qui vient aux partis, préparaient d'inévitables transformations : on lutte bien pendant quelques années avec courage, puis la lassitude arrive toute-puissante d'inertie. Le parti royaliste qui n'avait pas su se poser en tory conservateur avec la force de ses doctrines, devait voir naître et se développer ce système de défections indi-

(1) M. de Villèle fut vivement attaqué; le journal des *Débats* lui dit même que ses manifestes manquaient de tact, de finesse et d'habileté.

viduelles qui ôte toute force et toute consistance à l'avenir. La défection trahit une cause, sans préparer le triomphe de la cause opposée; un homme qui passe sous un drapeau nouveau n'est souvent qu'une individualité qui se perd; un parti qui se lève avec éclat pour soutenir un pouvoir à certaines conditions est une force redoutable, et alors on en tient compte; on traite avec lui aux concessions qu'il impose.

Cette tendance des âmes qui n'en étaient plus aux dévoûmens sublimes venait un peu de la nouvelle direction des intérêts; le temps était matérialiste, et après toutes les extravagances de négociations sur des entreprises chimériques, on arrivait à des résultats plus sérieux, à des applications utiles des capitaux sur les lignes des chemins de fer, par exemple. Plusieurs systèmes pour les grands travaux de ces voies nouvelles de communications étaient encore discutés : 1° l'exécution par le gouvernement seul à l'aide d'un vaste emprunt, mode adopté en Autriche, en Allemagne, en Russie, partout enfin où la volonté du souverain domine les opinions et les esprits; 2° l'exécution par les compagnies, système préféré presque partout en Angleterre. Dans les deux modes, il y avait avantage et inconvénient : au point de vue gouvernemental, il était peut-être utile que le pouvoir demeurât maître de tracer les lignes, de diriger leurs mouvemens; en un mot, dans un système régulier, les voies de communication devaient rester aux mains de l'État comme les routes stratégiques, les télégraphes. On opposait à ce système que l'État accomplit les travaux d'une manière plus coûteuse et d'une façon moins active que les compagnies particulières.

Quel que fût, au reste, le mode adopté, cette masse d'intérêts qui allaient se grouper autour du gouvernement devait lui donner une sorte d'attraction sur la société entière, et c'était un grand résultat d'ordre public. La paix générale naît d'une vaste harmonie entre les intérêts désireux ou craintifs, ambitieux ou poltrons ; quand tout le monde serait préoccupé de cette idée que la paix au dehors et au dedans est nécessaire pour le développement du bien-être de chacun, il y aurait un besoin de repos, un attiédissement des cœurs chaleureux qui permettrait les transactions. Chaque mal a son correctif ; chaque temps son remède : le tribun parlerait moins devant les actions en hausse ; Brutus accepterait une place de commissaire du roi, comme tel théoriste du *National* s'était rangé en paisible bibliothécaire. Au reste, chemins de fer, fortifications de Paris, pouvaient fournir une suffisante quantité d'ouvrage aux classes travailleuses pour les empêcher d'obéir aux étranges impulsions que leur donnaient les sociétés mystérieuses ; le communisme agissait toujours comme un ver rongeur parmi les prolétaires. Il y a dans l'ouvrier deux natures qu'il faut satisfaire : le pain quotidien, l'éducation de l'âme ; il ne suffit pas d'avoir de l'ouvrage, de suer pour gagner un salaire facilement dépensé dans de vulgaires distractions ; il faut encore à cet ouvrier la nourriture du cœur, c'est-à-dire une sorte d'éducation qui le retienne dans le respect des droits de tous, dans une foi reconnaissante pour le gouvernement qui lui tend la main et le protège. Si l'atelier, au contraire, devient un foyer de propos séditieux, de complots pervers, quelle garantie trouve la société ? Si

L'ouvrier est dépourvu de l'instinct moral qui fait la vie et la force des corporations comme celle des individus, alors le prix du salaire même devient un instrument de débauche ou d'insurrection. Et l'on en était arrivé là, malgré les déclamateurs et les faiseurs de théories sur l'organisation du travail.

Le mal rongeur des sociétés communistes qui s'était montré à plusieurs reprises, éclata dans un nouvel attentat, et celui-ci fut marqué d'un caractère étrange. M. le duc d'Aumale était de retour d'Afrique, après une campagne où son jeune courage s'était dignement montré ; colonel du 17^e léger, son régiment l'avait suivi dans un long itinéraire, et les palmes s'étaient tressées sur les fronts brunis de ses soldats : ainsi, le régiment s'avancait vers Paris, et pour lui faire encore plus d'honneur, les princes, frères du duc d'Aumale, s'étaient portés à sa rencontre jusqu'à la barrière du Trône. Tous à cheval, amicalement groupés, traversaient le faubourg Saint-Antoine. Certes, s'il était une occasion où la vie des jeunes princes devait être épargnée, c'était bien au moment d'une de ces fêtes militaires où l'enthousiasme national enivre tous les cœurs. Eh bien ! une détonnation se fait entendre, une balle passe rapide derrière M. le duc d'Aumale, et vient frapper à la tête le cheval du lieutenant-colonel du 17^e ; l'assassin est sur-le-champ arrêté ; il cache d'abord son vrai nom, puis il déclare s'appeler Quénisset. A-t-il ou n'a-t-il pas des complices ? Ici commence le mystère que les partis augmentent encore par leur version contradictoire afin de dénaturer le sens de ces révélations.

La tendance de toute la presse, lorsqu'elle fut

informée de l'attentat, fut celle-ci : « Ce crime est une vengeance personnelle; Quénisset a servi dans le régiment du duc d'Aumale; il avait une injure à venger, c'est un acte individuel, n'y cherchez pas autre chose. » Tel est le langage habituel des partis lorsqu'ils craignent les conséquences politiques d'un événement en dehors des limites tracées, et voici pourquoi : « Si le crime de Quénisset ne se rattachait à aucune idée, à aucun parti, le gouvernement ne pourrait rien en conclure, rien réprimer. » Cette conjecture disparut bientôt devant l'examen des antécédens du coupable; jamais instruction à la suite d'un attentat ne produisit une plus complète révélation des desseins pervers des classes prolétaires. Les mauvais lieux, les sales cabarets furent mis en cause; l'instruction montra qu'il y avait parmi ces hommes l'éducation de la brute, des instincts grossiers mêlés à des idées de régicide, par raisonnement.

La Cour des pairs en cette circonstance, comme toujours, ordonna une grave enquête politique; elle faisait moins un acte judiciaire, qu'elle ne préparait un précédent d'information de telle nature que le ministère pourrait ensuite demander des lois répressives, ou préparer l'organisation morale et matérielle des prolétaires. N'est-il pas des choses au-dessus des forces humaines? On sentait le mal, on ne pouvait le guérir, car le remède était dans l'éducation religieuse et qui eût osé soulever ces questions devant une majorité voltairienne? S'il y eut des condamnations capitales, il y eut aussi des indulgences et des grâces; le gouvernement pouvait bien sévir contre les individus, mais contre les idées et les

tendances, il ne pouvait l'oser, car ces tendances étaient partout, dans la presse, sur le théâtre et dans les livres sérieux et légers.

J'ai déjà parlé de l'influence littéraire sur les idées politiques ; le fléau de la presse audacieuse était la première cause du mal, parce qu'elle s'était vouée à la dépravation et au mensonge. Quel était le besoin du pays le plus profondément senti ? c'était la paix à l'extérieur, l'ordre à l'intérieur ; et il se trouvait que toute la littérature, toutes les publications n'avaient qu'une même tendance opposée à la volonté, aux désirs, aux besoins du gouvernement. Voulait-on réussir auprès de la multitude ? il fallait publier : « que la France était trahie, abandonnée pour le pouvoir, qu'il n'y avait rien de plus infâme que les traités de 1815, qu'il fallait prendre sa revanche, les déchirer à coups de canon », et un libraire spécula pour vendre à deux sous, à côté de la *Marseillaise*, les actes du congrès de Vienne. Or, tous les esprits sérieux savaient bien que ces traités étaient l'œuvre de l'Europe ; qu'acceptés en 1830, ils avaient fait la base de toute la politique nouvelle, et que pour les détruire il fallait une guerre générale. Voici maintenant *le Rhin* de M. Victor Hugo, description bouffonne, paraphrase ambitieuse, dissertation politique sur l'union de l'Allemagne et de la France par une sorte de propagande libérale, entremêlée de vulgaires ou coupables pensées sur les torts des gouvernemens envers les peuples. Cependant l'œuvre de M. Hugo était vantée, célébrée comme la plus belle théorie diplomatique, et c'était avec un tel esprit de dénigrement contre l'Europe qu'on espérait maintenir les pacifiques idées dans le pays.

Cette littérature prolétaire était adoptée et commentée avec avidité par les classes inférieures qui y trouvaient un aliment à leurs espérances; le roman-feuilleton prenait la place de la critique sérieuse et s'infiltrait partout, dépravant la famille ou dénaturant l'histoire : on avait des figures de roi de fantaisie. Plus de prestige sur rien; la jeune fille trouverait sur la causeuse de son père, jusqu'au chevet du lit de sa mère, l'histoire d'infâmes amours : qu'est-ce que le mariage ! la paternité ! l'adultère ! l'histoire s'éparpillait en petites biographies, sortes d'aperçus qui, dans un cadre resserré, permettent les jugemens les plus prompts, les plus absolus. Avec toute la puissance de la raillerie, avec ses passions et ses jalousies, M. de Cormenin écrivait son livre si piquant *des Orateurs*; un autre journaliste appréciait sans aucune élévation de pensée sur l'avenir religieux de la société, les travaux de Saint-Simon, de Charles Fourier et de Robert Owen. C'était toujours avec l'enthousiasme de la dignité de l'ouvrier et du grand avenir du prolétariat, que Georges Sand publiait son livre des *Compagnons du tour de France* avec ces larmes incessamment répandues sur la triste condition du travailleur, sur l'injustice des maîtres, mêlées je ne sais à quel système demi-chrétien qui commençait à se révéler dans la nouvelle école. Il ne faut pas manquer d'observer cette transformation qui s'opère dans les ennemis de l'Église catholique : le XVIII^e siècle s'était fait railleur et négatif; à ses yeux le christianisme était une odieuse et stupide superstition; les doctrines se résumaient en cette maxime : « Écrasons l'infâme. » L'école nouvelle daignait admettre la grandeur, la puissance du christianisme;

les écrivains superbes du *Globe* avaient commencé à dire que cette religion utile au moyen âge avait fait son temps, qu'elle devait être remplacée par des formes nouvelles ; l'école de l'abbé de Lamennais, de Georges Sand, changeait cette théorie en déclarant qu'en eux seuls était le vrai christianisme, l'église de Jésus-Christ, et que les prêtres restaient en dehors. Si ces niaiseries pouvaient être dédaignées par la religion puissante et vénérée, le gouvernement ne pouvait ignorer qu'elles entretenaient l'esprit démocratique en donnant une religion à la révolte, un sens aux émotions nouvelles, une excuse ou une utilité aux mauvaises passions, qu'en un mot il y avait quelque part une église de l'abbé Châtel dévouée au communisme. On publiait une traduction nouvelle des Évangiles ; les *Paroles d'un croyant*, répandues à plus de vingt éditions, circulaient jusque dans les ateliers. Ces doctrines communistes enfantaient les coupables complots poursuivis et jugés par la Chambre des pairs.

Au théâtre peu de productions capitales : l'Opéra développait les pompes de *la Reine de Chypre* et remplaçait par la splendeur de la mise en scène le vide de la pensée et l'absence du génie. Les poètes s'amusaient à tracer des ballets comme M. Théophile Gautier dans *Giselle*. Aux Français aucune production de premier ordre ; la reprise de l'ancien répertoire de l'école de Corneille, de Racine, qui trouvait une interprète si éminente dans mademoiselle Rachel. C'était l'époque des débuts : on tâtonnait, on essayait, il n'y eut pas jusqu'à l'Opéra-Comique qui ne voulût reprendre son répertoire de l'Empire, si guindé, si en dehors des mœurs nouvelles. Il eut plus de succès

avec Grétry; *Richard Cœur-de-Lion* chatouillait plutôt un souvenir de la jeunesse de nos pères que le véritable goût de la génération nouvelle. On ne revient jamais à un passé perdu; une immensité sépare chaque génération pour la poésie et la musique, l'esprit et les arts. M. Scribe donnait aux Français *le Verre d'eau puis une Chaîne*; l'un, faux tableau historique d'une révolution anglaise qui ne fut pas amenée par un caprice de reine, mais par un mouvement parlementaire sérieux; l'autre pièce d'observation qui roulait toujours sur l'idée décourageante que la condition de l'humanité est de servir, d'obéir; rejetez la religion, alors que nous reste-t-il de ce grand esclavage des passions et des faiblesses humaines!

Sur les petits théâtres les œuvres de l'esprit prenaient les proportions du mélodrame qui flattaient les passions populaires : ici, *le Pacte de famine* avec le souvenir de la prise de la Bastille et la haine contre la noblesse et la royauté; là, un plus innocent tableau *la Grâce de Dieu*, simple imitation de *Fanchon la Vielleuse* du larmoyant M. Bouilly; dans *les Pontons anglais* on avait servi l'idée de guerre et de vengeance contre les signataires du traité du 15 juillet; *La Lescombat* et *La Voisin* rappelaient d'odieuses époques de l'ancien régime; tandis que toutes les pensées étaient pour *Murat* au Cirque, et il faut bien le dire, c'était justice : l'histoire de Napoléon telle qu'on allait l'écrire, telle qu'on l'avait vulgarisée, n'allait pas beaucoup au-dessus de ces épopées de boulevard : des parades à coups de fusil, des phrases à cheval, une cour en défroque, des princesses habillées je ne sais où; tout cela restait en parfaite harmonie

avec certains bulletins des grandes armées, cousus les uns aux autres et qui devaient servir de base aux travaux historiques de l'école libérale.

Avec le goût des grandes pompes du théâtre s'était élevé et répandu celui de la musique, non point ce goût pur et délicat qui fait distinguer par quelques hommes d'élite les œuvres du génie ou de l'esprit, Mosard, Rossini ou Aubert; mais la popularité toute vulgaire des concerts, des soirées musicales, fléau d'ennui pour les assistans; on avait la prétention de la musique, dans le monde comme au dehors; on disait se délasser au bruit des orchestres retentissans et de quelques voix médiocres toujours les mêmes dans leur intarissable monotonie. Rossini, retiré à Bologne, sous le soleil de l'Italie, ne jetait plus au public que le *Stabat mater*, expression religieuse d'un esprit d'élite, qui en revenait à la musique d'église, sa vocation première. Meyerbeer se reposait après *les Huguenots*, décadence de *Robert le Diable*. M. Halévy remplissait d'une façon ingénieuse le thème ennuyeux de *la Reine de Chypre*, tandis que Donizetti donnait une tournure si gracieuse à *la Favorite*. Les *Diamans de la couronne* offraient des motifs mobiles et variés et d'imagination toute française; on trouvait cela de la musique trop légère, mignardée, et nous ne quitions pas la plaie des concerts; véritable fléau oublié par Dieu dans les calamités d'Égypte.

On en était revenu, en littérature et dans les études de philosophie et d'histoire, à une prétention qui se reproduit souvent aux époques légères, c'est celle du sérieux; on traitait les matières *à priori*; on se gardait de l'esprit comme d'une faculté dangereuse; ce n'était pas

qu'on fût plus érudit qu'au XVIII^e siècle; on était plus pédant. La philosophie, science vaste, indéterminée, eut alors deux écrivains qui, en sortant du ministère, vinrent se réfugier dans les consolations de l'étude spiritualiste : à cette époque, un recueil périodique publia des articles de MM. Cousin et de Rémusat avec la spécialité de leur science; l'un et l'autre partant à-peu-près des mêmes données, faisaient bon marché du scepticisme, de l'incrédulité; ils daignaient s'occuper du christianisme comme d'une chose respectable; ils le faisaient en philosophes sans aveu de croyance. M. de Rémusat avait la double prétention de la science et du style, M. Cousin le désir de montrer son immense érudition allemande, ses souvenirs de Kant et de Schelling. M. Cousin avait dans le cœur un type de religieuxeté; catholique par la couleur, il rêvait je ne sais quel rôle hors de proportion avec sa taille, celui de Pascal ou de Leibnitz, conciliateur synchrétique entre la religion, la philosophie, la tradition et la critique. M. de Rémusat sceptique dans le fond de l'âme, voltairien par l'esprit, n'arrivait au christianisme que parce que, homme politique, il sentait le besoin de le ménager. Le but de ces publications était de rappeler les noms de leurs auteurs d'une manière honorable, en les montrant très préoccupés d'études paisibles et littéraires à la sortie du pouvoir; nouveaux Cincinnatus reprenant la charrue, et travaillant du labeur de tous.

A côté de ces calmes publications de théorie spéculative, je ne puis oublier les articles de M. Duvergier de Hauranne sur les questions de politique extérieure et intérieure: c'était l'œuvre d'un cher-

cheur laborieux, avec la manie du système représentatif pratiqué sans l'action personnelle du roi. M. Duvergier de Hauranne attaquait le ministère dans ses rapports avec l'étranger et le pays, et à travers ses formes pédantes, ce qu'on pouvait remarquer c'était l'ignorance profonde de l'Europe, de ses intérêts, de ses hommes d'État; corps et âme dans l'école de M. Thiers, M. Duvergier de Hauranne ne savait pas le premier mot des réalités de la politique extérieure; les cabinets n'avaient jamais pris son maître au sérieux. M. Duvergier défendit la politique de M. Thiers si grandement, qu'il réunit en un livre ses articles isolés; quand on relit cette œuvre, on est frappé du vide de ces études qui ne s'élèvent pas au-dessus de la vieille école de 1789. Un homme qui veut être politique doit fortement réfléchir à ces sortes de démarches; ce qu'il publie est un acte, et les brochures de M. Duvergier de Hauranne ne devaient avoir que la vie d'un lourd pamphlet.

C'est qu'à ce moment le parti de l'opposition croyait le temps venu de frapper fort pour intimider et annuler le laborieux travail de M. Guizot, tout préoccupé de discipliner la majorité. L'époque était en effet très difficile, la crise imminente; le souci immense était de grouper, d'organiser une majorité fixe, la plus rude tâche d'un homme d'état. Dans ce travail précisément il y a deux périodes qu'il ne faut jamais perdre de vue: pendant la première, la majorité vous conduit; durant la seconde, vous conduisez vous-même la majorité. Dans la première, il y a incertitude, malaise, soubresauts, parce que la majorité alors est comme un cheval fougueux qui ne reconnaît pas le frein du mal-

tre, qu'il supporte s'il lui plaît, qu'il renverse quand cela lui convient. Il n'y a donc sécurité et durée pour un pouvoir que lorsque un ministre domine d'abord le conseil par sa puissance morale, et que ce conseil impose l'obéissance à la majorité, de sorte qu'elle n'est plus qu'une masse compacte qui obéit et vote. L'unité est le plus beau problème qu'un homme d'Etat puisse résoudre.

M. Guizot alors n'en était point arrivé à ce haut point de gouvernement; loin d'être maître de sa majorité, celle-ci conservait des caprices, des vapeurs! Il y avait une sourde opposition des amis du comte Molé, et tout à côté l'opposition des amis de M. Thiers. Quelques adhésions venaient lentement au ministère par suite d'une meilleure étude de la situation : telle était celle de M. Sauzet. Il y avait plus de jeunesse, plus de foi, plus d'avenir dans M. Janvier, qui offrait son adhésion pour préparer la fusion des unités hésitantes et former un parti respectable dans la Chambre. Au milieu de ce travail parlementaire allait s'ouvrir la session de 1842, session qui offrirait encore l'aspect d'une lutte vive, continue, entre les diverses nuances de cette majorité qui n'avait formulé aucun corps de doctrine, et hésitait à personnifier la vie politique en un homme d'État, le seul remède pourtant aux imperfections, aux faiblesses du système représentatif.

CHAPITRE X.

SITUATION ET DERNIER DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES JUSQU'À LA CATASTROPHE DE M. LE DUC D'ORLÉANS.

(DÉCEMBRE 1841 AU 13 JUILLET 1842.)

Affaires extérieures. — Nouvel aspect de la question d'Orient. — Constantinople. — Le Caire. — Système politique dans la Syrie. — Lutte entre le principe chrétien et le principe turc. — M. de Bourqueney et sir Strafford Canning. — Le droit de visite. — Son histoire diplomatique. — Division qu'il crée parmi les conservateurs. — L'opinion publique. — Le comte Sébastiani. — M. Molé. — M. Thiers. — M. Guizot. — Refus de ratification. — L'Espagne. Rapprochement de la reine Christine et de don Carlos. — Projet de transactions. — Mécontentement de l'Angleterre. — L'ambassade de Madrid. — Démission de M. de Salvandy. — *Affaires intérieures.* — Ouverture de la session. — Les questions principales dans la Chambre. — Le droit de visite. — Les chemins de fer. — Recensement. — Le grand nécrologue de 1842. — Mort des maréchaux Clauzel, Moncey et Victor, du comte Pozzo di Borgo, de M. Humann et de M. Bertin. — Catastrophe du 8 mai sur le chemin de fer de Versailles. — Le contre-amiral Dumont-d'Urville. — Retour aux pensées religieuses. — Attitude de l'épiscopat. — Plaintes sur la direction de l'enseignement. — Origine de la lutte entre l'université et le clergé. — M. Martin (du Nord) et M. Villemain. — Point de vue diplomatique du catholicisme. — L'esprit de la Chambre. — Désordre dans la majorité. — Nécessité de la dissoudre. — Le ministère en face des élections. — Résultats des scrutins. — Vives émotions de la politique. — La nouvelle se répand que M. le duc d'Orléans est mort. — Impression et tristesse. — Résultat politique. — Conclusion et fin de cette période historique.

Depuis l'année lamentable où sévissaient le choléra et les terribles émeutes (1832), aucun temps ne présente à un plus haut degré, l'action de ces coups inattendus de la Providence ou de ces fatalités de destinée, que l'époque qui reste à par-

courir pour arriver au terme de cette période historique. A ce moment il y avait dans la société, malgré quelques incidens d'opposition et de troubles, une grande quiétude, un esprit de repos, un mouvement d'industrie, une préoccupation d'intérêts remarquables; et tout-à-coup, deux catastrophes surgissent comme pour montrer que rien n'échappe à ces terribles lois de douleur et de calamité qui pèsent de temps à autre sur les sociétés humaines; le 8 mai la catastrophe du chemin de fer de Versailles, le 13 juillet la mort fatale, inattendue de M. le duc d'Orléans succombant dans toute la force de la jeunesse et des royales espérances. Hélas! c'est au milieu de ces calamités qu'il faut suivre maintenant l'histoire des faits et expliquer la situation du pays à l'extérieur comme à l'intérieur.

Les idées, les événemens se succèdent avec une incessante mobilité; telle difficulté aujourd'hui capitale, demain ne devient plus qu'un point secondaire, et la question d'Orient, qui aurait pu soulever, il y a un an, des tempêtes et des guerres, était alors réduite à des proportions plus mesquines et plus rassurantes. Si l'on jetait les yeux sur les deux acteurs considérables de ce drame politique la Turquie et l'Égypte, on reconnaissait que la lutte entre le sultan et le pacha au fond n'existaient plus⁽¹⁾; la question était fermement résolue

(1) Le divan et le pacha paraissaient à-la-fois satisfaits :

« Le pacha d'Égypte s'étant empressé de se soumettre aux ordres du sultan, Sa Hautesse a généreusement consenti à oublier le passé et à pardonner en consé-

quence au pacha, à ses enfans, partisans et serviteurs. Le sultan a jugé à propos en outre, d'accorder à Mehemet-Ali, le gouvernement héréditaire de l'Égypte; mais comme cette faveur particulière doit naturellement être ac-

en faveur de la Porte Ottomane. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis que l'existence de la Turquie tout entière était mise en péril : lors de la marche victorieuse d'Ibrahim-Pacha au-delà du mont Taurus, quand la trahison livrait la flotte et que la défection couronnait la victoire de Nezib, on parlait de la nationalité arabe ; avec l'ignorance des gazettes on prêtait des destinées infinies à Mehemet-Ali et à ses pensées de civilisation ; il ne s'agissait rien moins pour quelques esprits aventureux que de substituer l'empire égyptien à l'empire turc. Depuis, la tendance des événemens avait bien changé, la ferme intervention de l'Europe terminait la difficulté ; tout s'était régularisé entre Constantinople, Alexandrie et le Caire, le pacha était revenu à son ancienne vassalité, la Porte lui avait fait grâce ; derrière l'empire turc se trouvaient l'Angleterre, la Russie, l'Autriche ; et Mehemet-Ali s'était vu contraint d'accepter la paix aux conditions fixées par l'Europe elle-même.

A ce point de vue, la question d'Orient était terminée, il ne s'agissait plus de la lutte accomplie entre le jeune empereur de Constantinople et le vieux et rusé pacha ; c'était désormais sous un autre aspect

compagnée de certaines conditions, et comme les habitans de l'Égypte sont au nombre des sujets de Sa Hautesse et doivent obtenir sécurité et protection, Sa Hautesse a décidé que certaines règles d'administration et de justice seraient établies en faveur de ses sujets égyptiens.

(*Gazette d'Etat turque*, du 3 février 1841).

Dépêche du consul à Alexandrie au ministre des affaires étrangères.

« J'ai vu le vice-roi. Il était très satisfait. Il a paru plein d'espoir dans une solution favorable, lorsqu'il a appris que la France, considérant la question comme définitivement réglée, avait signé la convention du 13 juillet, j'ai cru remarquer qu'il avait accueilli avec une vive joie la nouvelle de

que la question d'Orient allait se présenter. Les grands changemens dans la vie des empires ne s'opèrent pas tout d'un coup, lorsque surtout il s'agit de luttes entre les croyances et les races ; ceux qui ont parcouru la vaste étendue de l'empire des Osmanlis ont dû remarquer un fait que signale chaque monument, chaque pierre, chaque cité, c'est qu'il y a là des couches de peuples véritablement superposées. Ce n'est pas seulement en Europe que campent les Turcs, selon l'expression de M. de Bonald, c'est encore dans l'Asie, là, vous voyez partout les populations chrétiennes cultivant le sol, riches, puissantes, avec leurs couvens qui sont des manufactures et des citadelles, leurs villages arméniens, cophtes, maronites, tandis que sur d'autres points la race grecque forme les trois cinquièmes de la population. L'abaissement des races du sol pouvait s'expliquer tant que les Turcs, conservant leur caractère de conquérans armés, forts par leur discipline et leur nombre, pouvaient dominer les familles antiques et nationales. Mais des conquérans efféminés dans leurs sérails pouvaient-ils longtemps promener leurs cimenterres émoussés sur des populations nombreuses, se levant en armes au cri de religion et de liberté ? Tel était le véritable caractère de la lutte orientale ; déjà cette supériorité des races du sol, cet empire de la croix s'était montré dans la

cette signature. Il apprécie toute la portée d'un acte qui met solennellement un terme à l'union intime des quatre puissances ; il applaudit à l'acte qui rend à la France une position qui lui permet d'exercer sur les affaires du Levant

son influence d'une manière active et officielle. Finalement le pacha m'a dit : « Je n'ai plus dès ce jour à compter avec l'Europe. Je suis en face de la Porte seule et c'est en famille que nous réglerons nos affaires. »

création du royaume de la Grèce, premier réveil d'une civilisation morte, grand exemple d'émancipation; la lutte serait longue, parce que les changemens de destinée parmi le peuple ne s'opèrent qu'avec lenteur; mais tôt ou tard la race turque devait s'effacer, Sainte-Sophie elle-même reprendrait son ancienne splendeur, et maintenant la lutte qui s'engageait dans la Syrie n'était qu'un prélude à cette émancipation splendide qui tôt ou tard viendrait couronner tant d'efforts.

Oui! le sol de la Syrie était chrétien, les cités, les monastères étaient remplis de Maronites dont le culte ne différait que sur quelques points de l'orthodoxie romaine; c'était avec ferveur que toutes ces populations se rattachaient à la pensée chrétienne, et c'était avec cet élément que l'Europe devait agir, d'abord pour un protectorat de la vie, de l'existence, de la propriété; puis pour une émancipation longuement achetée, qui tôt ou tard triompherait comme la cause même de la justice. Aussi dès que la question égyptienne et turque fut résolue, les ambassades de Constantinople ne s'occupèrent plus que de l'état de la Syrie, et ici il fallait encore revenir aux traditions de la vieille monarchie qui seules peuvent servir de bases à l'extérieur. Avant que les idées de philosophie et de révolution eussent atténué et corrompu la belle et noble action diplomatique de la France, à elle seule appartenait le protectorat catholique de la Syrie; que l'on consulte les documens aux archives, on verra que nos missionnaires, nos évêques, nous assuraient la domination morale à Jérusalem, depuis Alep jusqu'à Jaffa; nos ambassadeurs à Constantinople couvraient de leur protection

immédiate le commerce de la Syrie, et nos consulats étaient les premiers, les seuls même qui eussent de l'importance aux yeux des populations musulmanes. Cette situation avait bien changé depuis la fatale époque de 1789; nos nouveaux législateurs étaient trop philosophes pour s'occuper d'une pauvre question religieuse; nos établissemens furent délaissés. Les consulats anglais qui existaient à peine prirent une grande importance, et comme la question de la Bible se mêle partout, l'Angleterre s'empressait de nommer un évêque protestant pour Jérusalem, acte au reste profondément ridicule qui compromit les relations de l'Angleterre avec la Syrie. Cette entrée de l'évêque Alexandre à Jérusalem, accompagné de sa femme, de ses enfans, homme du monde, sans costume, une Bible sous le bras, fit sourire de pitié ces prêtres arméniens dont l'austérité était grande et l'aspect si sévère. Toujours est-il que toute l'influence catholique devait encore revenir à la France, si le gouvernement savait réveiller les sympathies religieuses, liens si forts entre les hommes. Ce crédit naturel d'un gouvernement catholique (') fut un sujet de jalousie pour l'Angleterre, et il devint si puissant que pour le balancer, la cour de Londres dut sous main protéger les mon-

(') L'ambassadeur de France à Constantinople dut déclarer pourtant que la protection de son gouvernement ne blessait en rien la souveraineté de la Porte.

Le baron de Bourqueney au ministre des affaires étrangères de la Porte.

« Le ministre de France a reçu le mémorandum par lequel la Sublime Porte appelait sa sollicitude

sur l'extension qui aurait été donnée au droit de protection à Damas, contrairement à l'esprit et au texte des traités. Jamais il n'est entré dans la pensée du gouvernement du roi de faire découler, des actes qui lient les deux puissances entre elles, des conséquences nuisibles aux intérêts de la Sublime Porte Il les respecte avec une scrupuleuse

tagnards Druses, ennemis des chrétiens et les menaçant en armes. Dans cette voie de protection, M. de Metternich ne devait point trop s'éloigner des idées de la France, seulement avec sa modération et ses ménagemens habituels, il ne voulait pas se compromettre vis-à-vis de la Porte et de l'Angleterre ses alliées. La politique de M. de Metternich était d'obtenir successivement des concessions pour les droits des catholiques de la Syrie, sans blesser les prérogatives souveraines du sultan.

A Constantinople, la France était alors représentée par un ministre plénipotentiaire, M. de Bourqueney, qui avait suivi toutes les négociations de Londres sous le comte Sébastiani: c'était un esprit qui, sans avoir une grande étendue, possédait une certaine intelligence d'affaires et surtout une habitude de rédaction, une souplesse de mots qui ne jetaient jamais le gouvernement dans une voie trop dessinée, différant ainsi du caractère si prononcé de l'amiral Rousin et même de M. de Pontois rappelé de Constantinople pour s'être trop compromis dans les idées de M. Thiers. M. de Bourqueney était un esprit souple, obéissant plus encore qu'un diplomate d'action spontanée; il laissait tout faire à Paris et ses notes n'étaient qu'un reflet de la pensée de M. Guizot. L'Angleterre à son tour avait rappelé lord Ponsonby, si véritablement passionné contre le pacha d'Égypte;

fidélité, et il compte, de la part de la Sublime Porte, sur la même sévérité dans l'accomplissement de ses propres obligations. Le ministre de France envoie des instructions

à son consul à Damas, afin que la protection soit désormais circonscrite dans les limites fixées par les capitulations ou sanctionnées par un usage non contesté. »

sir Strafford Canning qui le remplaçait, diplomate de mérite et d'ardeur, avait compris néanmoins qu'on entrerait en ce moment dans une époque moins active que passive, qu'on aurait plus à examiner qu'à exécuter; qu'il ne s'agissait pas de résolutions vigoureuses comme au temps de lord Palmerston, mais de mener doucement à fin cette question d'Orient qui n'était désormais qu'un accessoire depuis la soumission du pacha.

Les causes de rivalité entre la France et l'Angleterre changeaient en ce moment de formes et de mobiles; la situation hostile qui naguère se résumait dans la question d'Orient, maintenant se manifestait dans le droit de visite, difficulté sérieuse de la liberté et de la souveraineté du pavillon. Si l'on remontait toujours aux véritables causes de notre affaiblissement diplomatique depuis un siècle, il faudrait indiquer les sentimens faux, la philanthropie puérile; il ne s'agit point de rechercher si l'abolition absolue de la traite des noirs est un bien ou un mal, si l'Angleterre ne l'a point sollicitée avec tant d'insistance dans un intérêt purement commercial, pour l'anéantissement des Antilles au profit du commerce de l'Inde; ces questions-là sont trop complexes, trop difficiles pour qu'on puisse subitement les décider. Mais dès que l'abolition de la traite était admise, dès qu'on entrerait d'une façon absolue dans l'idée anglaise de la répression du commerce des noirs, il fallait bien en subir les conséquences. Pour ce qui touche la navigation, toute prohibition amène nécessairement une police: toute police, un droit d'examen, témoin les douanes et les passeports. La véritable origine du droit de visite fut

donc dans l'idée philanthropique de l'abolition de la traite; si l'on voulait améliorer le sort des noirs sans compromettre le pavillon, rien n'était plus simple; les maximes chrétiennes véritablement appliquées, l'affranchissement successif et agrandi tel que le baron de Mackau l'avait appliqué à la Martinique, certaines lois particulières à chaque État, devaient suffire. Mais puisque le droit européen admettait le principe générique d'une répression, la conséquence nécessaire devait être une suite de réglemens communs sur le droit de visite.

Depuis 1814, les puissances unies par la sainte alliance avaient insisté pour que ces lois répressives (1) prissent un caractère véritablement sérieux et efficace; les rois, les ministres ne s'étaient jamais réunis en congrès sans faire entendre des plaintes religieuses; l'empereur Alexandre surtout insistait le plus fortement pour le triomphe des maximes chrétiennes et de liberté entre tous les membres de la société ou de la communion des fidèles. Il y avait aussi en Angleterre une école d'abolitionistes qui correspondait en France avec les sociétés de morale dont M. le duc de Broglie était le chef et le président. Toutes les fois qu'on avait voulu flatter un grand parti en Angleterre, on publiait l'abolition de la traite des noirs, et l'on ne doit pas oublier qu'un des premiers décrets de Bonaparte dans les Cent-Jours abolit le commerce des esclaves afin de caresser l'opinion de lord Holland et de se créer un appui en Angleterre. Ce principe posé, il ne s'agissait plus que de régler comment la

(1) Voyez mon *Histoire de la Restauration* sur les actes du congrès de Vienne. Alexandre revenait sans cesse sur cette idée.

police maritime serait exercée pour le droit réciproque de visite; on dénonçait dans les deux tribunes l'impunité coupable que trouvait le commerce des noirs (1) : des négriers parcouraient avec liberté les plages africaines où les vainqueurs sauvages venaient vendre leurs prisonniers avec la poudre d'or et les dents d'éléphants. Dans le but de répression sollicitée par l'Europe philanthropique, l'Angleterre avait posé les questions suivantes : « Ne serait-il pas utile d'établir le droit de visite réciproque des vaisseaux de l'État sur les navires marchands, lorsqu'ils paraîtraient suspects de la traite des noirs, et n'y aurait-il pas suspicion légale, toutes les fois que le navire se trouverait dans certaines zones déterminées ? » A ces questions, la France avait répondu affirmativement; en effet, était-il possible de supposer une police de mer sans droit de visite, sans examen des papiers du bord? Le comte Sébastiani durant son ambassade en 1838 s'était déjà très engagé dans la question d'un traité répressif avec des mesures coercitives à la suite de sérieuses conférences.

(1) *Lettre du maréchal Sébastiani au comte Molé.*

Londres, le 13 décembre 1838.

« J'avais reçu hier l'invitation de me rendre au Foreign-Office conjointement avec les représentants d'Autriche, de Prusse et de Russie. Lord Palmerston voulait communiquer aux trois cours du Nord, par l'organe de leurs ambassadeurs à Londres, le projet de traité à cinq, pour la suppression de la traite, que j'ai déjà eu l'honneur de faire parvenir au gouvernement du roi dans les premiers jours de juin 1836.

Lord Palmerston m'avait de-

mandé, avant la conférence, si, dans le protocole qui en serait dressé, il pourrait présenter le plénipotentiaire de France comme s'unissant au plénipotentiaire anglais pour engager les trois cours à accepter le projet de traité en question. Je crois qu'il est utile, en ce moment, dans une négociation secondaire, de donner aux deux cabinets le même rôle et le même langage. Je me suis, toutefois, réservé d'introduire dans le traité les modifications que le gouvernement du roi jugerait convenable d'y apporter. »

Toutefois, il faut le dire, c'était une grande innovation dans le code maritime de la France que le droit de visite légal du pavillon en pleine mer. Plus d'une fois elle avait fait la guerre pour défendre et protéger l'indépendance du pavillon, que Louis XVI avait invoquée hautement lors de la ligue des neutres : n'était-ce pas également le droit public des Anglo-Américains? Les philanthropes en jugeaient autrement, et des traités avaient été conclus en 1834, en 1838, dans le sens du droit de visite (1). Enfin le comte de Saint-Aulaire, de concert avec le comte Aberdeen et les représentants des trois grandes puissances, signèrent un traité d'extension du droit de visite, afin de rendre le mode de répression plus actif, plus vigilant : les négriers déguisaient leurs navires, leurs cargaisons jusqu'à les rendre méconnaissables; de là l'impérieuse nécessité du droit de visite. « LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi des Français, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, et l'empereur de Russie s'engagent à prohiber tout commerce d'esclaves, soit

(1) *Protocole de la conférence tenue au Foreign-Office, le 12 décembre 1838.*

« Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, s'étant réunis en conférence, avant pour objet la suppression de la traite des noirs; négociations qui furent commencées à Vienne en 1815, et continuées depuis à Vérone en 1822, les plénipotentiaires de France et de la Grande-Bretagne proposent aux plénipotentiaires des trois autres puissances, aujourd'hui réunis en conférence, un projet de

traité en les priant de le transmettre à leurs gouvernemens respectifs, dans l'espoir que les arrangements renfermés dans ce projet pourront être trouvés compatibles avec les droits et les intérêts des sujets des souverains respectifs, et propres à aider à faire cesser le trafic criminel dont il s'agit. Sans préjuger les déterminations que leurs cours pourraient prendre, les plénipotentiaires des trois puissances, chacun pour sa part, déclarent que leurs gouvernemens respectifs ont de tout temps partagé les sentimens d'indigna-

par leurs sujets, soit sous leurs pavillons respectifs ou par voie de capital appartenant à leurs sujets respectifs, et à déclarer piraterie un pareil trafic; Leurs Majestés déclarent en outre que tout vaisseau qui essaierait de faire la traite perdra, par ce seul fait, son droit à la protection du pavillon. Pour remplir d'une manière plus complète le but du présent traité, les hautes parties contractantes conviennent d'un commun accord, que ceux de leurs vaisseaux de guerre qui auront des ordres et mandats spéciaux pourront visiter tout navire marchand appartenant à l'une ou à l'autre des parties contractantes, qui serait rationnellement soupçonné de faire la traite ou d'avoir armé à cet effet, ou de s'être livré à la traite durant le voyage où il aura été rencontré par les croiseurs; et que lesdits croiseurs pourront arrêter et emmener ces navires pour qu'ils soient jugés de la manière convenue. Cependant le droit de visiter, à l'égard des navires marchands ou autres, appartenant aux hautes parties contractantes,

tion qu'inspirent au gouvernement britannique les actes criminels que les mesures dont il est question ont pour but de faire cesser. Ils ajoutent que leurs gouvernements désirent aussi ardemment que peuvent le faire ceux de la France et de la Grande-Bretagne, d'empêcher que leurs sujets ou leurs pavillons respectifs ne participent d'une manière quelconque au trafic des noirs. Les plénipotentiaires de France et de la Grande-Bretagne déclarent que leurs gouvernements rendent une entière justice aux sentimens philanthropiques et généreux des gouvernements d'Autriche, de Prusse et de

Russie, et sont les premiers à reconnaître que ni les sujets ni les pavillons de ces trois puissances ne prennent aucune part au trafic des noirs; mais le but dont les gouvernements de France et de la Grande-Bretagne se proposent l'accomplissement au moyen du traité en question, est celui d'empêcher que les bandits et les pirates d'autres pays, qui s'adonnent à ce commerce infâme, puissent se prévaloir des pavillons des trois puissances, afin de poursuivre impunément leurs criminelles entreprises.

« Signé, HUMMELANER, SÉBASTIANI, PALMERSTON, BULOW, POZZO DI BORGIO. »

sera exercé uniquement par les vaisseaux de guerre dont les commandans auront le rang de capitaine ou de lieutenant de la marine impériale ou royale. Le droit de visite réciproque ne pourra pas être exercé dans la Méditerranée. En outre l'espace dans lequel l'exercice de ce droit se trouvera restreint sera limité, au nord, par le 32^e degré de latitude nord; à l'ouest, par la côte orientale d'Amérique, au sud par le 45^e degré de latitude sud, et à l'est, par le 80^e degré de longitude est, jusqu'à la côte de l'Inde. Chacune des hautes parties contractantes qui voudra employer des croiseurs pour la suppression de la traite et pour exercer le droit réciproque de visite, se réserve de déterminer à son gré le nombre des vaisseaux qui seront employés à ce service, ainsi que les stations où ces vaisseaux croiseront. Les noms des vaisseaux et de leurs commandans seront communiqués par chacune des hautes parties contractantes aux autres, et quand un croiseur sera placé dans une station, ou rappelé, il en sera donné connaissance, afin que les ordres nécessaires soient transmis par le gouvernement autorisant la visite.... »

Certes, une fois le principe de la répression proclamé, il ne pouvait y avoir de traité plus modéré, environné de plus de garanties : la visite ne pouvait avoir lieu que par des navires de guerre de premier rang, dans certaines zones, et les listes de navires devaient être envoyées de gouvernement à gouvernement. Puisqu'on voulait la fin on devait vouloir les moyens; ce traité était donc parfaitement rédigé dès qu'on partait du principe de répression de la traite. La première opposition vint du gouvernement de l'Amérique du

nord. Les États-Unis protestèrent contre le droit de visite, rappelant que durant toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, la France avait combattu pour faire respecter l'indépendance du pavillon et l'inviolabilité des papiers de bord (1). Par le droit de visite, ces principes d'éternelles garanties étaient abolis et il ne restait plus de recours contre les croiseurs qui procédaient à coups de canon.

Dans l'état d'irritation des esprits en France contre l'Angleterre, l'exécution de ce droit de visite devait nécessairement amener des plaintes sur son application. Il y a dans le juste orgueil du marin des fibres d'honneur qu'il faut respecter : voir les Anglais courir sur les navires marchands, envoyer leur canot demander avec fierté les registres du bord, c'était une douleur, un abaissement indicible qui devait susciter des malentendus, des irritations, des plaintes, des querelles, et remuer profondément l'opinion publique. C'est ce qui arriva spécialement dans l'affaire du *Marabout*, saisi, relâché après des avanies, des paroles, des insolences dont le récit fut sans doute exagéré. D'autres plaintes éclatèrent encore : la presse s'en empara avec aigreur, dénonçant ces actes comme des

(1) *Note du général Cass, ambassadeur des États-Unis, à M. Guizot.*

« Les relations existantes entre la France et les États-Unis, une communauté d'intérêts dans la liberté des mers, si jamais cette liberté était menacée par l'ambition de quelque puissance maritime, fortifient le sentiment de confiance avec lequel je fais cet appel au gouvernement de Sa Majesté.

« Il me semble qu'en appelant

l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur le quintuple traité pour le soumettre à un examen, je ne demande rien de la part des États-Unis qui soit incompatible avec les devoirs de la France envers les autres puissances. Si pendant les négociations, la Grande-Bretagne avait déclaré aux autres parties que le traité serait appliqué aux États-Unis, comme résultat nécessaire de ses dispositions, je

faits de piraterie et l'irritation fut si grande, que le gouvernement lui-même hésita à ratifier le traité qui avait fixé les règles de police pour la répression de la traite des noirs ; ce traité était signé par les grandes puissances, la ratification était donnée par l'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Autriche, et cette difficulté soulevée par le ministère français dut encore faire un grand tort à la force, à la dignité de nos relations à l'extérieur. Déjà pour la question d'Orient, nous nous étions séparés de l'Europe par une politique personnelle ; c'était avec des peines et des sueurs infinies que le nouveau cabinet était entré dans le concert européen. Voici maintenant un traité conclu, signé par les plénipotentiaires, et le gouvernement sous le coup de l'opinion refusant de le ratifier : quelle était donc cette nation si fantasque, qu'elle se mettait continuellement en dehors de tous ?

C'est ce qui rendait la situation de notre diplomatie si embarrassée ; en dehors et en dedans des traités nous nous plaignions toujours, comme si l'Europe nous trompait incessamment : les philanthropes, les libéraux avaient demandé l'abolition de la traite des noirs, et lorsque en conséquence de cette concession que jamais les rois de France n'avaient voulu faire, parce qu'ils savaient que c'était l'affaiblissement et la ruine des colonies, on présentait

ne crois pas me tromper en avançant que la France ne l'eût pas signé sans faire des réserves à cet égard. Vous connaissez maintenant les vues de l'Angleterre ; mais heureusement ce traité n'est point ratifié et ce changement dans ces circonstances autorise le gou-

vernement français à proposer le remède que lui sembleraient exiger les grands intérêts engagés dans la question. Je saisis cette occasion de renouveler à Votre Excellence les assurances de ma parfaite considération.

« Signé, L. CASS. »

une loi de police, résultat de ce principe, alors on s'élevait contre le pouvoir qui n'avait fait qu'accomplir le vœu et les sympathies humanitaires de la philosophie. Il en était du droit de visite comme de la ligne des douanes, les officiers des navires de guerre n'étaient que des employés qui venaient constater les contraventions; de là nécessairement des formes arbitraires, des examens, des inquisitions; on l'avait voulu, pourquoi s'en plaindre! La position de M. Guizot était celle-ci : le traité signé à Londres par M. de Saint-Aulaire n'était que la conséquence des conventions de 1831 et de 1838, l'application d'un système répressif de la traite, sollicitée, défendue par toute l'école du duc de Broglie, les abolitionnistes; et d'ailleurs le ministre avait le sentiment trop européen pour ne pas savoir tout le préjudice que causaient à nos relations générales ces refus de ratifications, ces retards, ces *à parte*, qui créaient contre nous des défiances, des incertitudes, et nous plaçaient toujours en dehors du droit public. L'opposition à ce traité gagna considérablement les Chambres et l'opinion publique. Il devint plus tard la grande affaire d'une session (1).

Le troisième point sur lequel l'attention du cabinet continuait à se porter, une fois la question d'Orient accomplie, ce fut la situation de l'Espagne. A la suite des difficultés relatives à la présentation des lettres de créance, M. de Salvandy avait quitté Madrid; les re-

(1) Les États-Unis considéraient toujours cela comme une grande affaire. Le président disait dans son message de 1842 :

« Les États-Unis désirent vivement que la traite soit abolie;

néanmoins, ils ne sauraient admettre dans le code maritime des dispositions nouvelles qui dépendraient uniquement du caprice et du bon plaisir des autres gouvernements. Nous refusons ce droit à

lations entre les deux cabinets s'étaient ainsi affaiblies, et il ne restait plus auprès d'Espartero que le jeune duc de Gluksberg, l'aîné des fils de M. Decazes, qui, sous le titre de chargé d'affaires, se bornait à régulariser les relations matérielles des deux gouvernemens. M. Guizot séparé hautement du système usurpateur du général Espartero n'acceptait pas la révolution militaire qui lui donnait la régence. Le bon accueil fait à la reine Christine se rattachait à un plan de conciliation conçu à Paris et proposé à Bourges, et auquel sans doute se serait rattaché le parti tory en Angleterre : le mariage du fils de don Carlos et de la jeune reine d'Espagne à des conditions raisonnables. On ne pouvait se dissimuler que les carlistes formaient un grand parti en Espagne et il fallait en tenir compte dans une pacification ('). M. de Tinant, aide-de-camp du maréchal Soult, était le porteur de paroles à Bourges, et la reine Christine qui avait vu même Cabrera à Paris, toute pleine d'un sentiment de réaction contre Espartero, avait accédé à un plan de restauration capable de rattacher les partis.

Ce plan est révélé dans une lettre qu'elle-même adressa à don Carlos, son beau-frère : « Bien que

toute nation, sans notre consentement ; nous voulons que l'on nous consulte sur tout changement à opérer dans ce code ; et lorsqu'un gouvernement étranger nous donne à entendre que les traités avec d'autres nations ne peuvent être exécutés sans l'établissement et l'application de nouveaux principes de police maritime auxquels nous n'aurions pas consenti, nous

devons répondre en termes clairs et non équivoques. »

(') « Espagnols fidèles à ma cause, une poignée d'ambitieux viennent d'arborer la bannière du combat. Soyez sourds à leurs suggestions et à leurs promesses ; les hommes qui ont déroulé cette nouvelle bannière de désolation et de sang se sont servis de ceux-là même contre qui ils

souffrante encore d'une légère indisposition, dit la reine, je répons moi-même à votre dépêche. Je passe sous silence les points de la proposition que vous m'avez soumise, et auxquels je n'ai pas d'objections à faire, et je n'énumère que ceux qui me paraissent susceptibles soit d'une modification assez large, soit même d'un rejet complet. Je souscrirai au mariage que vous me proposez entre mon auguste fille, la reine très légitime d'Espagne, et S. A. le prince des Asturies. Bien que cet assentiment de ma part heurte les vues conçues depuis long-temps par une puissance de premier ordre, je dois, pour la prospérité de mes bien-aimés sujets, et forcée par les circonstances, me joindre à votre désir. J'aime à vous donner cette preuve non équivoque de mon affection; et pesez de votre côté cette concession éminente qui me touche comme reine et mère à-la-fois avec le poids juste que votre balance doit contenir. Je voudrais cependant que cette alliance ne s'opérât qu'un an après la défaite de celui qui a usurpé tous mes pouvoirs, pouvoirs qui doivent être restaurés immédiatement après la paix. Bien que comme servante de Notre Seigneur, je porte respect au malheur même de ceux qui ont souffert pour vous, je ne puis cependant pas accepter comme condition leur

voudraient aujourd'hui nous armer pour nous ruiner et pour nous réduire à notre condition actuelle. Ils voudraient aujourd'hui vous employer à la renverser et vous substituer à leur place. Soyez tranquilles et résignés. Notre cause est la plus sainte et la plus pure. C'est du ciel que descendra son triomphe quand le jour sera venu, et si nous

savons demeurer purs de tout contact avec nos ennemis mortels qui sont les ennemis de Dieu et de la patrie, cette heure sonnera bientôt. Laissez nos cruels persécuteurs se disputer notre dépouille. Je vous le répète, restez tranquilles et résignés comme votre roi.

« Bourges, le 6 octobre 1841.

« CARLOS. »

réintégration dans des emplois éminens et publics, et cela d'autant moins que les Cortès de l'Espagne constitutionnelle ne peuvent point voir avec confiance des ministres qui pourraient sous quelques rapports leur être suspects. La raison même que je viens d'alléguer suffirait au besoin pour prouver à Votre Altesse Royale que je n'entends point priver l'Espagne d'une constitution, quoique en même temps je doive avouer que celle actuellement en vigueur a besoin soit de quelques modifications, soit même d'améliorations. J'aime à croire qu'après une plus mûre réflexion vous arriverez à de plus doux avis ('); le temps marche et s'écoule, et dans sa marche il entraîne et commande impérativement : nous lui devons donc une entière obéissance. Je désire aussi que toutes mes objections, que je n'ai faites qu'après un bien mûr examen des détails de votre proposition, puissent être appréciées à leur juste valeur, et que n'hésitant plus long-temps, vous commenciez, par l'entreprise proposée d'accord avec moi, la régénération d'un pays qui nous est également cher. »

Il résulte de cette lettre si curieuse que la reine Christine et don Carlos, d'accord sur les personnes, différaient encore sur les conditions mêmes d'une pacification : y aurait-il un système conciliateur ou bien une réaction ? Don Carlos voulait le retour des hommes monarchiques avec les vieilles Cortès ; la reine Christine désirait maintenir les libéraux et les institutions.

(') Je trouve encore une lettre fort curieuse de la reine Marie-Christine à don Carlos :

« Par suite de la réponse que vous m'avez faite, je ne crois plus devoir hésiter de vous témoigner toute la confiance que m'inspire

vosre caractère personnel. Le sort m'a poursuivie comme Votre Altesse Royale, et ce qui plus est, je suis pour le moment séparée de mes augustes enfans. Au nom de la sainte religion qui nous anime, ainsi que pour le bien-être des

M. de Toreno, Martinez de la Rosa entraient complètement dans ces idées et avec eux évidemment M. Guizot. Le conseil de don Carlos se montrait mal disposé pour une de ces transactions qui en finissent avec les guerres de parti; il s'agissait pour lui d'abord d'une question de forme : si don Carlos ne refusait pas d'abdiquer, il voulait que son fils fût roi et qu'il épousât l'infante plus encore que la reine; il demandait des garanties, des changemens dans la constitution, choses imprudentes, et la négociation devait aboutir à des impossibilités. Quand un prince tombé traite pour reprendre sa couronne, il doit se montrer facile, sauf à examiner ensuite, une fois le pouvoir en main, s'il a trop cédé; ce fut le rôle de Henri IV. Cet état des affaires d'Espagne préoccupait le cabinet du 29 octobre, car l'esprit révolutionnaire qui appuyait Espartero pouvait faire de l'Espagne ce qu'il avait fait un moment de la Suisse, le siège de ses complots; et pour éviter ce danger le gouvernement qui soutenait les droits de la reine Christine était à la veille de rompre ouvertement avec Espartero le dictateur tant aimé en France par tout le parti républicain.

En présence de ces difficiles négociations, la Chambre des députés était appelée à délibérer sur la politique générale du cabinet, et la session de 1842 s'était ouverte avec des préventions et des partis pris

Espagnols, qui, entraînés par un homme que j'ai comblé de mes bienfaits, peuvent pour un moment avoir oublié leur saint devoir, nous coopérerons à une entreprise, qui, bien qu'elle n'ait point réussi à mon gré en septembre dernier, ne manquera cependant pas son effet sa-

lutaire du moment que nous agissons de concert. Je souscrirai volontiers aux conditions raisonnables que vous jugerez à propos de me faire soumettre.

« 14 mars 1842.

« Votre affectionnée,
MARIE-CHRISTINE. »

contre le ministère du 29 octobre. La majorité n'avait rien de fixe, rien de certain. Dans le discours d'ouverture de la session le roi avait annoncé : « que la question d'Orient était terminée, que cette heureuse circonstance permettrait l'allégement des dépenses et qu'on allait s'occuper des grandes lignes de chemins de fer; enfin la couronne espérait que sa vaste sollicitude pour maintenir la paix calmerait les partis en déjouant les complots de désordre. » A la suite de ce pacifique discours l'adresse avait été vivement discutée par des redites, de toute espèce sur la politique extérieure, vaste champ où tour-à-tour avaient reparu M. Mauguin avec sa rapide course en Europe, M. Thiers avec sa politique du 1^{er} mars et son moi éternel; enfin M. de Lamartine, qui, témoin des douleurs et des tristesses des chrétiens d'Orient, appelait sur eux l'appui et la pitié des grands cabinets. Si le ministre gardait le silence sur mille interpellations parce qu'il craignait d'embarrasser des négociations pendantes, on l'accusait de tromper la Chambre, de méconnaître sa prérogative. Pour être un homme politique, parlementaire, il fallait dire tout haut la pensée, la résolution de chacun des actes du cabinet.

Le débat devint surtout violent, intolérable sur la question du droit de visite, parce que chacun à l'envi voulait se rendre populaire par une dénonciation contre les Anglais. Quelle position plus facile en effet que celle d'un député qui, invoquant les choses et les sentimens vulgaires, dénonce la politique rationnelle d'un cabinet comme anti-nationale? le député a les coudées franches, aucun ménagement ne lui est imposé. A qui doit-il rendre compte de ses paroles?

Mais un ministre des affaires étrangères a bien d'autres devoirs à remplir, d'autres intérêts à ménager : dans un traité on n'est pas seul, mais deux, et quelquefois trois ou quatre; si un aveu échappe à la tribune, une négociation tout entière peut être compromise : le silence est donc souvent la première condition de son mandat⁽¹⁾.

Ce qui marqua fatalement surtout cette discussion sur le droit de visite, ce furent moins encore les déclamations de plusieurs que la défection de quelques membres dans le sein même de la majorité. Ainsi le parti de M. Molé, de M. de Salvandy, considérable dans la Chambre des députés, voulant sans doute saisir une circonstance favorable pour étendre sa popularité, se prononça contre le droit de visite, déclarant au ministre qu'il ne pouvait pas, qu'il ne devait pas ratifier le traité. Je crois que cette opposition était plutôt un acte de situation politique, que le résultat d'une conviction profonde, arrêtée sur la question elle-même, car la répression de la traite commandait le droit de visite. A la suite de cette opposition avouée, M. de Salvandy dut offrir sa démission, et un tel ébranlement dans le

(1) Ceci était d'autant plus sérieux que le ministère anglais paraissait fort mécontent de la non-ratification.

Chambre des Lords, séance du 24 février 1842.

Le comte d'Aberdeen.—« Je regrette de ne pas pouvoir annoncer à la Chambre que la France a ratifié le traité pour la suppression de la traite des noirs. Je ne saurais même dire à la Chambre à quelle

époque on peut espérer cette ratification. Sa Majesté le roi des Français a jugé que les motifs spécifiés par son gouvernement étaient assez puissans pour l'engager à suspendre cette ratification. Le protocole demeure ouvert à l'accession de la France; on verra, par l'examen du traité, qu'il rentre dans celui qu'avait conclu la France avec l'Angleterre en 1831. Le traité de 1833

parti conservateur devenait inquiétant. M. de Salvandy était le représentant de cette fraction du 15 avril qui soutenait le ministère : comment désormais réunir, grouper le parti conservateur ; allait-il se réveiller de nouveau pour saluer le comte Molé ? Le cabinet avait à sa face la gauche, le centre gauche, le tiers parti et une portion des centres hésitant dans les questions de détail : que devait-il faire ? S'il maintenait une ligne droite, une politique trop raide, évidemment il serait débordé. La Chambre ferait triompher un amendement, et pour éviter un si fâcheux résultat, M. Guizot dut déclarer à la tribune « qu'il ne ratifierait pas le traité sur le droit de visite, et que le gouvernement se trouvait en mesure d'obtenir quelques modifications pour la session suivante. » Preuve de ce que j'ai déjà dit qu'alors c'était la majorité qui conduisait le cabinet et non point le ministère qui conduisait la majorité ; situation mauvaise et fatale.

Cette même situation de doute et d'embarras se révèle dans le débat sur le recensement, mesure qui avait excité une répulsion générale dans la province ; chaque député s'adressait ici à ses commettans, craignant de les blesser par une approbation trop complète du

demeure en pleine vigueur ; il n'était autre que le traité primitif de 1834. Le traité actuel est rédigé sur les bases des deux précédens : il ne contient aucune disposition nouvelle, aucun nouvel engagement, à une seule exception près. Il ne fait rien de plus ; il n'y a qu'une légère addition : elle a trait à la latitude du droit de visite. C'est à cette partie du traité que la France a refusé d'accéder ; mais à l'égard

de cette latitude donnée au droit de visite, toutes les autres quatre puissances ont confirmé et ratifié le traité. J'espère que le temps viendra bientôt où les causes auxquelles je ne fais pas aujourd'hui plus ample allusion, et qui ont amené cette résolution du cabinet français, cesseront d'exister, et alors le traité recevra la conclusion que vous désirez. »

système ministériel en matière d'impôt. Que d'hésitation, de ménagement pour toutes choses! Il n'y eut pas jusqu'aux débats sur les chemins de fer qui ne fussent le sujet d'un ébranlement soudain, inexplicable dans la majorité. Si le parti conservateur ne manquait jamais au pouvoir dans les questions capitales, il était sans discipline sur les points accidentels de la politique, et le cabinet dut songer à une dissolution pour sortir de cette position intolérable. Je ne sache rien de plus embarrassant pour un pouvoir qu'un manque de discipline parmi ceux qui le soutiennent : c'est la guerre civile dans les gens de bien. A la fin de cette session, le cabinet dut comprendre que l'unité du pouvoir était menacée; la majorité était sans couleur, sans direction fixe; on attaquait le cabinet à tort et à travers, les centres avaient peur de l'impopularité et de la presse qui les attaquait impitoyablement. Le ministère devait faire un appel au pays.

Il arriva cette année, 1842, une grande mortalité d'hommes considérables et de hautes têtes; en moins de six mois, trois maréchaux moururent, Victor, Clauzel, Moncey. Victor, fortune démocratique, loyal

Chambre des communes, séance du 21 février 1842.

Sir Robert Peel. — « Je viens déposer le traité de la suppression de la traite des noirs, sur le bureau. Il est revêtu des signatures des puissances contractantes, les ratifications ayant été échangées entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Je regrette de ne pouvoir annoncer aussi à la Chambre que la France a ratifié. J'aime à espérer, bien qu'à cet égard mon

espoir ne se fonde sur aucune assurance reçue du gouvernement français, que la ratification du traité par cette puissance est seulement ajournée et non refusée péremptoirement. J'espère qu'il ne se passera pas long-temps avant que la France prête la haute sanction morale de son nom, aux efforts des autres grandes puissances, pour la suppression d'un trafic si détestable. » |

caractère, dévoué à Napoléon jusqu'à Fontainebleau, puis offrant son épée aux Bourbons avec grandeur d'âme et les suivant dans la disgrâce sans rien accepter du gouvernement nouveau. Au lit de l'agonie, il n'y a plus de séparations politiques, et ce fut un honneur au maréchal Soult, d'aller presser la main de son vieux camarade d'Italie dans son modeste hôtel de la rue du Regard. On vit donc le président du conseil du roi des Français dire le dernier adieu au tuteur militaire du duc de Bordeaux ; la mort qui n'a pas d'opinion laisse les sentimens dans toute leur force. A quelques mois, le maréchal Clauzel touchait la tombe : digne soldat, il avait reçu récemment la plus haute dignité militaire qu'il méritait aux yeux de l'empereur ; s'il n'avait pas eu à un trop fort degré ce caractère méridional qui le faisait s'exalter à la tribune, le maréchal Clauzel aurait certes plus hautement marqué sa place dans l'histoire. Enfin, le vieux Moncey mourut aux Invalides : autour du vétéran de l'armée des Pyrénées s'étaient groupés les débris de la Révolution et de l'Empire abrités dans l'asile de Louis XIV. Moncey n'était point un homme de première ligne ni un esprit de grande portée, mais il avait un corps durci aux fatigues, une tête saine et droite. A l'âge de près de quatre-vingts ans il avait commandé à côté du duc d'Angoulême dans la campagne de 1823, retrouvant quelques-unes de ses idées de stratégie aux combats de montagnes.

A côté de ces têtes militaires, je ne dois pas omettre la mort du comte Pozzo di Borgo, le remarquable diplomate qui avait si puissamment agi depuis trente ans sur la marche des événemens de l'Europe. Cette

vive lumière s'était éteinte moralement depuis quatre années, il ne quittait donc qu'une vie matérielle, sans la sentir. La plus grande douleur que Dieu jette à l'homme c'est la privation des qualités dont il est noblement doué : au génie, l'hébétéude ; aux renommées applaudies, la disgrâce ; à la beauté, la laideur. Le comte Pozzo était comme une ruine sillonnée de la foudre : oh ! qu'il faisait mal à voir cet œil éteint, naguère si vif, si pénétrant, aujourd'hui sans feu ; cette parole si ardente, si passionnée, qui ne découlait plus de sa langue liée par l'apoplexie qu'en sons inarticulés !

Comme si tous ces avertissemens ne suffisaient pas, un ministre fut frappé dans son fauteuil de travail ; on apprit au conseil que M. Humann, secrétaire d'État des finances, venait d'être atteint d'une apoplexie foudroyante, après déjeuner. On le trouva la tête appuyée sur ses deux mains devant son bureau ; la vie était finie. M. Humann, sans une grande portée d'esprit, était un caractère dur, tenace, souple quelquefois pour les hommes, inflexible pour les idées ; sa lutte fiscale sur le recensement l'avait achevé, il s'était fait violence à lui-même pendant une année, et la majorité vacillait autour de lui. On ne sait pas assez ce qu'éprouve et souffre un homme politique obligé de défendre pied à pied ses idées, contre des ennemis qui ne lui pardonnent ni ne le comprennent. On fit de solennelles funérailles à M. Humann : pour la première fois la Madeleine ouvrit ses portes, et le deuil fut d'autant plus triste que chacun se touchait le front en rentrant pour savoir si la même atteinte ne le menaçait pas. Quand la mort vient visiter l'un d'entre nous sans se faire attendre, nous nous rappe-

lons alors que le champ de bataille est ouvert et que la foudre peut nous atteindre.

Maintenant c'était le tour d'un homme plus spirituel qu'eux tous, d'une tenue politique plus sérieuse et d'une influence plus remarquable, je veux parler de M. Bertin de Vaux, le frère du directeur, le véritable conseil du journal des *Débats*. A moins d'une année de distance les deux frères Bertin quittaient la vie après avoir créé la plus belle, la plus capitale des entreprises, celle d'un journal qui est comme le gouvernement par la parole et qui jamais n'avait pu être dans l'opposition sans que le pouvoir fût compromis et bientôt renversé. Au moment où le journalisme se jetait dans des voies nouvelles et inconnues avec des amoindrissemens de prix et le mercantilisme d'annonces, les têtes du vieux journalisme politique disparaissaient de la scène. En quelques années M. Carrel, M. Michaud, si spirituel et si caustique, le loyal M. Chatelain du *Courrier* et peu après les deux frères Bertin, venaient accomplir ce lamentable nécrologue de la presse.

C'était un dimanche des plus belles journées de mai, date fatale, le 8; il y avait eu foule au splendide palais de Versailles, car les eaux jouaient; les étrangers surtout ont un goût de prédilection pour ces brillantes journées qui rappellent les fêtes du temps de Louis XIV. Jeunes hommes, jeunes femmes dans leurs plus frais costumes, étrangers grands et petits étaient aux wagons (1); le chemin de fer si rapide, si merveil-

(1) Voici le premier récit que les journaux firent de cette terrible catastrophe:

9 mai 1842. — « Le convoi du

chemin de fer de Versailles, rive gauche, parti hier à cinq heures et demie du soir de Versailles pour Paris, se composait de dix-huit

Jeux jetai Paris dans Versailles en quelques minutes, les convois se succédaient, les machines ardentes lançaient par leurs larges cheminées des nuages de vapeur et de fumée; tout s'était bien passé jusqu'ici, de l'ordre et de la régularité, lorsqu'un convoi considérable partit à cinq heures de Versailles pour Paris. La troupe était joyeuse, dix-huit voitures, wagons ou diligences, contenaient plus de sept cents personnes; deux locomotives les remorquaient. Ce convoi était celui de la rive gauche où le trajet se fait en moins de vingt minutes; on arrivait près de Bellevue, au point où la route est pavée. Ce peuple de voyageurs était plein de joyeuses pensées, les uns se rappelaient les grandeurs de Louis XIV; les jeunes filles, les amours du roi si chevaleresque, si beau cavalier; et les hommes plus sérieux, une époque de magnificence. Tout-à-coup une violente secousse se fait sentir jusqu'au dernier wagon; qu'est-il donc arrivé? Un affreux accident! la première machine a dévié du rail et se renverse; la seconde, poursuivant sa route avec l'énergie de la vapeur, monte sur la première, se brise, de manière que cheminées, charbons, graisse,

wagons, dont deux wagons découverts, trois diligences et treize wagons de deuxième classe. Il était remorqué par deux locomotives à la suite l'une de l'autre. A la tranchée de Bellevue, l'essieu de la première locomotive se rompit, et les roues se détachant, la locomotive sortit de la voie. Placée en travers par le mouvement, elle fut mise sur le flanc par le choc de la seconde locomotive. Celle-ci, activée par sa propre impulsion et celle

du convoi, s'éleva au-dessus de la première locomotive; il en fut de même des deux wagons découverts, de deux wagons de deuxième classe et d'une diligence, dont les parties antérieures se superposèrent au train de derrière des voitures qui précédaient. Le choc fut terrible et les wagons se brisèrent. Ce malheur s'aggrava encore par une circonstance plus affreuse. Le feu de la première locomotive, s'échappant du foyer, se répandit

tout s'allume et s'enflamme au contact du foyer brûlant. Trois premiers wagons montent les uns sur les autres, s'amoncellent pêle-mêle, et bientôt un vaste incendie se déclare, sorte d'enfer qui s'ouvre, cratère où brûlent pêle-mêle les femmes, les enfans, les vieillards. On veut se précipiter des wagons, ils sont si bien clos qu'on ne peut les briser, et la mort affreuse arrive sans qu'un secours soit possible. Il y eut là des épisodes épouvantables et de merveilleux dévouemens : le désespoir et l'humanité, l'égoïsme et les plus nobles sentimens, des morts inconnus et des victimes célèbres ; parmi celles-ci le contre-amiral Dumont-d'Urville. Quelle destinée ! Il avait parcouru les grandes mers, poussé jusqu'aux régions les plus inconnues dans un voyage de découvertes, et il venait mourir dans une promenade aux environs de Paris ! Que de réflexions à faire sur les desseins secrets de la Providence, sur cette fatalité qui épargne et qui frappe au hasard. Aussitôt s'élève un cri unanime parmi les habitans de Paris sur l'imprévoyance des administrations ; une émeute s'agite pour briser les magasins et détruire les machines, protestation des vieux intérêts et des habitudes contre les novateurs ; on pouvait effectivement reprocher une absence de précautions même vulgaires qui pouvaient préserver la vie humaine. Pendant long-temps Paris fut en

sur la voie ; celui de la seconde vint s'y réunir, et le coke porté par les tenders lui donna un nouvel aliment. Les cinq premières voitures arrivant sur le brasier ardent, prirent feu et furent entièrement consumées avec une effroyable rapidité. Les conséquences de cet

affreux malheur sont des plus déplorables ; le nombre des victimes n'est point encore déterminé d'une manière précise, on l'évalue à deux cents, tant tués que blessés. Le convoi traînait sept cent dix personnes. »

deuil, et sur le lieu même du sinistre événement une chapelle s'est élevée comme au moyen âge, dédiée à Notre-Dame-des-Flammes, expiation offerte aux victimes du lugubre événement.

Cette année fut déplorablement fertile en catastrophes comme en tristes funérailles ; l'automne s'était close par de terribles inondations ; on apprit quelque temps après l'incendie de Hambourg (1) ; la ville riche, commerçante, fut décimée par le feu. Puis vint le désastre de la Martinique, un tremblement de terre soudain, des quartiers entiers bouleversés, une population sans pain, sans ressource, et ces calamités nul ne pouvait les prévoir, les empêcher, elles venaient comme d'en haut, sinistres avertissemens pour dire aux peuples d'adorer et de prier. La Martinique, ce pays aux nonchalantes habitudes, fut réduite à la misère ; et nous, nation légère, aimant le plaisir et la distraction, nous répondîmes à ces malheurs en les reproduisant sur le théâtre ; si on l'avait permis aux vaudevillistes ils auraient mis en scène les inondations, l'incendie de Hambourg, la catastrophe du chemin de fer ; ils purent néanmoins découper en mélodrame le tremblement de terre de la Martinique, avec une intrigue d'amour, de traîtres et des innocens, et pourquoi pas ? La société se laissait aller à tous ses instincts de jouissance matérielle ; elle spéculait sur les tombeaux !

Cependant les hommes graves, ceux qui touchaient

(1) Hambourg, 7 mai 1842.

« Un incendie considérable a éclaté dans notre ville, au milieu de la nuit du 5 au 6, et aujourd'hui on n'est pas encore maître du feu. Onze quartiers sont consumés

presque entièrement. On estime la perte à plus de 80 millions de francs. Douze à treize cents maisons ou magasins ont été brûlés, et une centaine de personnes mortes. »

de près les questions de gouvernement, commençaient à voir qu'une religion d'État était une chose indispensable; à cette époque, les cérémonies religieuses se mêlent un peu aux événemens politiques. Ce retour tout conditionnel vers la pensée catholique devait rester dans certaines mesures; on voulait que la religion servit l'État sans qu'elle pût se mêler à sa pensée, à sa direction; et là précisément était la difficulté. Depuis long-temps les évêques de France examinant avec une attention scrupuleuse l'esprit de l'enseignement public, trouvaient que dans les chaires supérieures comme dans les collèges de l'Etat, l'éducation religieuse n'était point suffisante, et que même des attaques systématiques y étaient formulées contre la foi. Ainsi dans l'enseignement au collège de France, l'inconcevable faiblesse de M. Villemain avait jeté des professeurs moitié démagogues, moitié sophistes qui attaquaient les institutions catholiques, l'organisation de l'Église, et qui prenant prétexte de la liberté d'enseignement s'éloignaient même du programme des cours pour développer des idées de désordres religieux et politiques. Au sein des collèges, les professeurs de philosophie, de rhétorique, se livraient à des thèses, à des explications capables d'altérer la croyance des jeunes élèves. Les évêques, vivement alarmés de cette situation de l'enseignement, durent s'en plaindre d'abord (1), puis

(1) Le discours de l'archevêque de Paris au roi à l'occasion du 1^{er} mai signalait quelque chose de ce mal.

« Sire, la Providence se plaît à

multiplier les bienfaits en votre faveur. Elle a fait précéder la fête du roi par la naissance d'un prince, nouveau sujet de joie et d'espérance pour votre auguste famille,

ils soutinrent la thèse très rationnelle que voici : « Ou l'État force les pères de famille à lui confier leurs enfans, et alors il doit donner à ceux-ci les préceptes de sa religion paternelle; ou bien la loi doit laisser à chacun la liberté de l'enseignement afin que le catholique puisse suivre et adopter les principes de sa croyance. » Rien de plus logique que cette situation prise par l'épiscopat, liberté d'école et d'enseignement pour tous : mais ne nous forcez pas à écouter vos impiétés. » Ces plaintes religieuses sur le mauvais esprit des professeurs furent considérées comme des attaques dirigées contre les institutions de l'État ; il y eut partout de violentes diatribes destinées à prouver que les évêques étaient des ambitieux, parce qu'ils invoquaient ces deux nobles symboles, religion et liberté. Le gouvernement tout le premier ne sentait-il pas qu'il avait besoin de donner au peuple une éducation religieuse ? ou il fallait moraliser les collèges, ou donner la liberté de l'enseignement ; ou il fallait interdire des cours pleins de folie et de déclamations, ou bien il fallait préserver les enfans, les jeunes hommes de tels ravages. Ce

qui chérissait déjà dans sa jeune mère de si douces et de si pures vertus. Nous ajouterons, sire, à vos joies paternelles, en vous parlant de celles de la religion. Elle s'est applaudie pendant les dernières solennités, d'un retour plus sensible vers ses saintes pratiques. Puisse cette disposition s'étendre et s'affermir de plus en plus au sein de notre bien-aimée patrie ! Si nos vœux ne sont pas pleinement exaucés, nous n'en accusons

que nous-mêmes ; mais, malgré notre insuffisance, nous espérons, sire, et avec une grande confiance, nous espérons du bien comme du mal dont nous sommes les témoins. Nous espérons, en voyant le vide, le malaise, le désordre, que l'irreligion laisse dans les âmes. Nous espérons, à la vue des œuvres qu'une charité généreuse multiplie à l'égard des misères morales et physiques, que Dieu laisse toujours subsister, à côté de la fortune et

n'était pas seulement en vertu de la morale et de l'ordre que cette tendance catholique devait être favorisée par le pouvoir ; c'était encore parce que le catholicisme était la religion diplomatique du pays ; elle faisait la force de nos relations, la puissance de notre intervention dans la question d'Orient , en Belgique, en Espagne, en Italie, en Irlande ; sans doute il y avait des expressions trop ardentes dans quelques-uns de ces mandemens d'évêques : c'était le langage de l'Écriture toujours imagé, et le clergé qu'on attaquait se défendait par les armes de la chaire et la parole ! Le sentiment de moralité humaine était parfaitement compris de M. Martin (du Nord). Né dans la province de Flandre, essentiellement religieuse, il avait pu voir et juger comme ministre des cultes les droites intentions du clergé, se pénétrer de cette pensée qu'aux prêtres seuls appartenait de rendre la paix aux consciences et la moralité aux classes inférieures ; qu'enfin les jeunes hommes qu'il formait dans les pensions ecclésiastiques, ou dans les écoles des frères n'étaient pas ceux-là qui se trouvaient aux émeutes sur les places publiques.

Néanmoins tel était l'esprit de la Chambre que le gouvernement devait agir avec de grandes précau-

de la grandeur, pour les avertir de leur néant. Nous espérons dans les exemples que donne à la France une auguste princesse, l'ange tutélaire de votre royale maison. Nous espérons enfin dans les gages que Votre Majesté a donnés à l'Église par le choix de pieux pontifes ; dans les assurances qu'elle a daigné nous donner à

nous-même plus d'une fois, de son zèle pour la religion, de sa ferme volonté de la protéger. Forts de cette parole du roi , nous avons l'espoir que, dans un avenir peu éloigné, il sera possible à son gouvernement de faire cesser les travaux publics pendant les jours consacrés à Dieu, et qu'entraînés par ce puissant exemple, tous les

tions sur toutes ces questions du clergé. La majorité voltairienne se pénétrait trop de cette idée de jurisconsultes et d'avocats : qu'il fallait empêcher les envahissemens du clergé, tâche fort difficile en effet puisque ces envahissemens insaisissables se faisaient sans la loi, malgré elle, et par le seul ascendant moral des idées et de l'enseignement. Il n'y avait pas un seul prêtre à la Chambre des pairs, pas un seul à la Chambre des députés; aucune dignité civile n'était dans le clergé; la presse généralement leur était hostile, et malgré toutes ces oppositions, le progrès de l'Église était visible à tous; c'était donc une force immense qu'on avait mise en dehors et qui gardait toute son indépendance. Loin de la comprimer, un gouvernement sage devait la faire servir à ses desseins, dans les élémens qui lui étaient propres. Une grande faute en politique est de laisser hostile ce qui est fort, et de laisser en dehors ce qui peut vous servir au-dedans.

La majorité ne pensait point ainsi, et ne faisait-elle pas la règle du gouvernement représentatif? Dans cette question religieuse, comme dans beaucoup d'autres, il y avait des nuances au sein des conservateurs. J'ai signalé déjà une espèce de désordre qui ne permettait pas au ministère de garder long-temps une Chambre si morcelée d'avis et de sentimens; toute la session s'était passée en escarmouches, en

Français respecteront ces saints jours.

« Travailler plus librement à former le cœur et l'esprit de la jeunesse est un autre vœu que j'exprimai au roi lorsque j'eus

l'honneur de lui adresser la parole pour la première fois; qu'il me soit permis de le déposer de nouveau à ses pieds, avec l'expression de tous ceux que je forme pour le bonheur de Votre Majesté. »

malveillantes paroles; les débats sur le droit de visite, sur le recensement, avaient placé le ministère dans une position essentiellement mauvaise, l'obligeant à céder toujours devant des caprices et des coups de tête de popularité. Il devait naturellement chercher dans une dissolution à obtenir un centre plus uni, plus dévoué, une opinion enfin qui servirait les intérêts politiques avec plus de lumière et un sentiment plus européen. La Chambre devait être dissoute, le roi en était convaincu comme son conseil; on espérait éliminer quelques mauvais esprits, en obtenir quelques autres plus éclairés, et enfin faire sortir de l'urne électorale un résultat mieux en harmonie avec les nécessités de la situation, c'est-à-dire l'unité pour ou contre le cabinet. Jusqu'ici le ministère n'avait subi d'autre altération que le remplacement de M. Humann par M. Lacave-Laplagne (*), l'un des collègues de M. Molé, et qui semblait remplacer dans le centre le vide que la démission de M. de Salvandy avait fait. La dissolution étant ainsi arrêtée, les collèges durent se réunir le 9 juillet pour les élections générales.

Ce fut encore une de ces luttes où deux partis tranchés se mirent en présence avec hardiesse et déclamation; le cabinet fit dire par les journaux et les préfets aux électeurs : « Voulez-vous retourner en arrière vers la guerre et le désordre? votez pour les candidats de l'opposition; avec ces candidats vous aurez M. Thiers, le 1^{er} mars 1840, de nouveaux armemens, la baisse des fonds publics, un point d'arrêt à l'in-

(*) *Ordonnance du roi du 25 avril 1842.*

« M. Lacave-Laplagne, député, est nommé ministre secrétaire d'État au dé-

partement des finances, en remplacement de M. Humann, décédé. »

dustrie mortellement frappée. » L'opposition disait à son tour : « Votez-vous pour un candidat ministériel : c'est l'abaissement continu de la France, la sanction du droit de visite, le triomphe de l'Angleterre, une grande lâcheté ; ce n'est pas M. Thiers que nous voulons, ni la guerre ni la violence, c'est le renversement du ministère de l'étranger. » Ces vieux et mauvais propos jetés de part et d'autre étaient destinés, disait-on, à éclairer le pays ; singulier système où les exagérations mensongères sont une force d'opinion, où il faut mentir pour exercer une influence électorale, où la place est faite pour toutes choses, excepté pour la vérité !

Les élections furent accomplies au commencement de juillet ; le résultat fut incertain et chacun se donna l'avantage. Le personnel de la Chambre ne fut point essentiellement modifié ; beaucoup de députés furent réélus, quelques autres éliminés. D'après les statistiques, les nombres se balançaient ; si la majorité ministérielle ne gagna pas considérablement, le cabinet eut plus d'éléments d'action sur les diverses nuances ; il pouvait se faire accepter par ses anciens amis et en gagner de nouveaux durant la première session : de part et d'autre, opposition et ministère, on était un jour joyeux, le lendemain rempli d'inquiétude ; on parlait, les uns de la durée, les autres de la chute ministérielle, de confiance et d'abandon ; on ne pensait qu'aux émotions électorales, aux vanités de chaque discours ; celui-ci promettait les gloires de l'Empire, les prospérités du commerce et de l'industrie, les grands jours de Juillet ; cet autre s'engageait au repos, au maintien de la stabilité, au soin des intérêts lo-

caux, aux ménagemens de toutes choses; la France serait glorieuse, prospère, immense. Et dans ce mirage universel, dans cet éblouissement jeté à tous, une nouvelle effrayante vint éclater comme un sinistre tonnerre. Le soir du 13 juillet Paris apprit que M. le duc d'Orléans, le prince royal, l'héritier de la couronne, rendait le dernier soupir aux bras du roi son père, dans une chétive maison sur la route de Neuilly.

Ce jeune prince, aux si brillantes espérances, venait prendre congé de sa famille à la résidence d'été, car il allait remplir son devoir de haute inspection au camp de Saint-Omer. L'avenue du château de Neuilly si simple, si modeste, aboutit à l'ancienne route qui joint la nouvelle par le chemin nommé *de la Révolte*, vieux souvenir du temps de Louis XV : lors des émeutes pour les grains et farines, quand le roi de France voulait éviter la capitale pour se rendre à Saint-Denis, à Compiègne ou à Reims, l'intendance du Parisis fit construire une route qui de Versailles pouvait, à travers le bois de Boulogne et par Saint-Ouen, se diriger sur le nord de la France. Ce petit bout de voie compte quelques maisons de plaisance, les écuries de lord Seymour du côté de Sablonville, et de l'autre côté des maisons ouvrières ou de modestes fermes. Le prince la prenait habituellement pour se rendre à Paris par les Champs-Élysées; ce jour-là il était dans un phaéton attelé de deux chevaux, conduit à *la daumont* par un seul domestique. Arrivé vers le milieu de cette courte route, un des traits se mêle, s'embarrasse, les chevaux fringans et fougueux s'effraient, ils s'emportent de manière que le jockey ne se sent plus

maître du brillant attelage. Le prince, agile, hardi dans les exercices de la gymnastique, s'élançait de la voiture pour retenir lui-même les chevaux; le pied lui glisse, il tombe, et reste raide sans connaissance sur le pavé. Aussitôt on accourt, un gendarme, un des domestiques de lord Seymour (1) le transportent dans la petite boutique d'un épicier à gauche de la route en venant du château; là, les premiers soins lui sont prodigués, on cherche à le rappeler à la vie; nul signe, que quelques paroles entrecoupées, quelques gestes saccadés, tout est là, rien de plus. Le roi, la reine, la famille royale prévenus accourent éplorés auprès du prince; le roi, qui allait partir pour Paris, vient le premier au chevet du lit où se meurt son fils; il cherche à le ranimer, mais en vain, nulle expression ne sort plus de la bouche du prince. Quel tableau autour de lui! des ruisseaux de larmes, une mère pieuse et agénouillée, des sœurs éplorées, les vieux officiers profondément émus, la mort, l'impitoyable mort étendant déjà son voile de deuil sur cette noble tête. Pour rappeler la vie du prince, la médecine la plus habile est impuissante; on le saigne, on lui applique des ventouses, il respire quelques instans à peine, puis arrivent tous

(1) Voici en quels termes les journaux du gouvernement annoncèrent ce déplorable événement :

13 juillet 1842.

« Un horrible malheur vient de frapper le roi, la famille royale et la France. Le prince royal est mort. Ce matin, vers dix heures et demie, il allait prendre congé du roi à Neuilly, se disposant à partir quelques heures après pour Saint-Omer. A peu de distance de Neuilly,

ses chevaux se sont emportés; il a sauté hors de la voiture. On l'a relevé sans connaissance. Un moment on a eu l'espoir de le sauver; mais le mal a été au-dessus de tous les efforts. A quatre heures et demie, après avoir reçu les secours de la religion, il a rendu le dernier soupir, entouré du roi, de la reine et de la famille royale, dont aucune parole ne saurait exprimer la douleur. »

les symptômes de l'agonie, le râle, l'affreuse mort, bien affreuse, hélas ! puisqu'elle enlève un jeune prince d'un peu plus de trente ans. Noble et bon jeune homme qui s'était ouvert à toutes les émotions de la génération nouvelle, et corrigeait son laisser-aller libéral par un admirable dévouement à son père. Que de mystères dans les décrets de la Providence ! les jours de joie suivis des jours de deuil ; à quelques années la naissance d'un fils, puis le bonheur d'un second fils encore ; quelques semaines après un cortège de deuil ! Oui, il fut bien lamentable ce cortège à travers une belle campagne, un cadavre couvert d'un suaire et porté par de simples sous-officiers, le roi, la reine à pied, les princes, les princesses derrière eux ; les larmes sincères des amis, des pleurs même aux yeux des ennemis ; la catastrophe était si grande ! Le soir dans la simple chapelle du château de Neuilly, vous eussiez vu un catafalque, des prêtres qui récitaient les psaumes des morts, puis le roi agenouillé comme Louis XIV près du cercueil du duc de Bourgogne, et jetant plusieurs fois de l'eau bénite sur le corps inanimé de son fils. Ainsi passent les gloires du monde ! et c'était encore une nouvelle et bien cruelle épreuve que le ciel envoyait à cette pieuse reine frappée coup sur coup dans ses enfans (1) !

A la catastrophe du prince royal, se termine cette première partie de mon travail ; j'ai pensé qu'à ce

(1) *Lettre close du roi aux archevêques et évêques de France.*

« Monsieur l'évêque, la France vient d'être atteinte dans sa plus précieuse espérance ; moi et ma famille nous avons été frappés

dans nos plus chères affections : l'aîné de mes fils, le duc d'Orléans, prince royal, est mort ! Les plus puissantes consolations, dans d'aussi grands malheurs, sont celles qu'offre la religion ; mon inten-

moment commençait une ère nouvelle, et je crois même qu'au point de vue de la majorité politique et du gouvernement représentatif, le pouvoir en France depuis les élections de 1842, entre dans des conditions plus nettes et des principes moins contestés. Dans le travail que je termine, j'ai voulu montrer les longs efforts de la nouvelle royauté pour sortir des élémens de désordre qui avaient dominé les premiers temps du chaos de Juillet; mon but a été de constater les services immenses que le pouvoir a rendus à l'ordre et à la civilisation. Supposez qu'il n'y eût pas eu dans l'État une pensée ferme et sûre, une constance, j'ai presque dit un entêtement de bien public, où en serions-nous aujourd'hui, avec les passions mauvaises, les vellétés de guerre, le faux orgueil, les vanités blessées, les desseins pervers des partis? Qu'on se rappelle ces tristes époques de 1830, 1832, 1836 et 1840; que de passions ameutées, que de coupables desseins! Voyez au contraire les prospérités qui nous entourent, l'ordre partout rétabli, la propriété rassurée, les pouvoirs en équilibre, les tribunaux dans la majesté des lois, la Chambre des pairs dans sa sagesse, si ce n'est encore dans son éclat, la Chambre des députés assurant une majorité constante à un ministère de durée. Il a fallu de longs efforts pour arriver à ce résultat, une prévoyance qui ne s'est découragée de rien et a su mesurer les dangers et les complots; par-dessus tout le doigt de Dieu; car enfin en

tion est qu'un service solennel soit célébré dans toutes les églises du royaume. Je désire qu'il ne soit prononcé ni discours ni oraison funèbre.

« Fait au palais de Neuilly, le 17 juillet 1842.

« Votre affectionné,

« LOUIS-PHILIPPE. »

préservant avec tant de constance une tête si souvent menacée, la Providence a peut-être vu qu'à chaque époque, il était un homme marqué à ses desseins, et que pour reconstruire l'ordre social ébranlé il fallait une de ces intelligences exceptionnelles qui apparaissent pour ramener l'ordre dans les sociétés; et voilà pourquoi l'esprit révolutionnaire s'est tant attaqué au gouvernement personnel!

FIN DU DIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER. — Page 1.

La coalition contre le système de M. le comte Molé ; origine du ministère du 12 mai.

Elémens de la coalition. — Hostilités contre le ministère. — Le duc de Broglie à la Chambre des pairs. — L'adresse à la Chambre des députés. — M. Étienne, rapporteur. — Discussion. — Le ministère donne une première démission. — Résolution des centres. — Affaires générales. — La Belgique. — Prise de Saint-Jean d'Ulloa. — Douleurs de la famille royale. — Mort de la princesse Marie. — Dissolution de la Chambre. — Coalition électorale. — Agitation fébrile. — Actes de colère du cabinet. — Mauvaises élections. — Démission définitive des ministres. — Le maréchal Soult appelé. — Plan d'un ministère de coalition. — M. Thiers et ses conditions. — Les doctrinaires se rapprochent des centres. — Prorogation de la Chambre. — Ministère provisoire. — Ouverture de la session. — Vérification des pouvoirs. — État des esprits. — L'émeute du 12 mai. — Le maréchal Soult accepte la présidence. — Formation du ministère.

CHAPITRE II. — Page 40.

Ministère du 12 mai ; affaires intérieures.

Caractère de la nouvelle administration sous le maréchal Soult. — M. Duchâtel. — M. Cunin-Gridaine. — L'amiral Duperré. — M. Villemain. —

MM. Teste, Passy et Dufaure. — Lutte intestine. — Tendance naturelle. — Esprit de la Chambre et de la presse. — Les journaux du 15 avril. — *Les Débats* et la *Presse*. — Fusion avec les doctrinaires. — Situation de M. Guizot. — Journaux du tiers parti. — Le *Constitutionnel*. — Le *Temps*. — Fusion de M. Thiers et de M. Barrot représentée par le *Siècle* et le *Courrier français*. — Modification dans le parti républicain. — Les socialistes. — Ligue des prolétaires. — Sociétés secrètes. — *Les Familles* et *les Saisons*. — Rapport de M. Mérilhou sur l'attentat du 12 mai. — Procès devant la Cour des pairs. — Arrêt. — Grâce de Barbès. — Intrigues du parti impérialiste. — Attitude des légitimistes. — Voyage de M. le duc de Bordeaux. — Situation des esprits en France. — Les publications importantes. — Théâtres. — Littérature. — Industrie. — Fermentation des esprits sur la question des sucres et des céréales. — Résistance et révolte. — Actes du ministère. — Nouveaux pairs. — Caractère incertain et indécis. — Tactique de l'opposition. — Projet de modifier les lois de septembre. — Réforme parlementaire. — Scission dans la gauche. — Polémique entre M. Barrot et le parti Dupont-Laffitte. — Approche de la session.

CHAPITRE III. — Page 71.

Politique extérieure du cabinet du maréchal Soult.

La question d'Orient. — Résolution du sultan de poursuivre la guerre. — Appui secret de la Russie et de lord Ponsonby. — L'armée d'Ibrahim-Pacha. — Mission de M. Caillé. — La flotte et l'armée ottomanes. — Commencement des hostilités. — Demande d'un crédit à la Chambre des députés pour les armemens. — La majorité égyptienne. — Rapport de M. de Jouffroy. — Influence corruptrice de Mehemet-Ali dans l'armée et sur la flotte turques. — Mort du sultan Mahmoud. — Véritable cause de la victoire de Nisib. — Défection de la flotte turque. — Proposition de lord Palmerston. — Refus de la France. — Froideur et attristement de l'Angleterre. — Le général Sébastiani. — Fin de la question belge. — Le ministère s'adresse à M. de Metternich. — Système qu'il propose. — Prétentions de Mehemet-Ali. — Résistance de la Porte. — Conférences de Constantinople. — Rappel de l'amiral Roussin. — Instructions à M. de Pontois favorables au vice-roi d'Égypte. — Mission de M. de Brunow à Londres. — Propositions qu'il apporte. — Offre de modifier le traité d'Unkiar-Skelessi. — Attitude de M. de Metternich au Johannisberg. — Propositions qui lui sont faites. — Sa politique de temporisation. — Succès de la mission de M. de Brunow. — Attitude politique et financière de l'Angleterre. Ses divers partis. — Tentative d'un ministère tory. — Les différends de sir Robert Peel et de la reine. — Marche vers une solution de la guerre civile en Espagne. — Pouvoir militaire d'Espartero. — La cause de don Carlos abandonnée. — Maroto traite pour les provinces basques. — Convention finale. — Don Carlos cherche un refuge en France. — Question de cabinet

ce sujet. — Mauvais vouloir de l'Angleterre dans les questions du Mexique et de Buenos-Ayres. — Soulèvement d'Abd-el-Kader. — Nos établissements d'Afrique menacés.

CHAPITRE IV. — Page 123.

Les actes du ministère du 12 mai. — Sa démission.

Caractère nouveau des discussions sur les affaires étrangères et sur la prérogative royale. — Questions religieuses. — Le discours de la couronne. — Débat sur l'adresse à la Chambre des pairs, à la Chambre des députés. — Situation intérieure du ministère. — Rapprochement du maréchal Soult et de M. Guizot. — Les questions soulevées. — Proposition sur les fonctionnaires. — La conversion des rentes. — La politique étrangère. — L'ambassade de M. de Pontois à Constantinople. — La question d'Orient. — Tendances à l'isolement. — Situation des esprits en Angleterre. — Alliance de lord Palmerston et des torjés. — Discours de la reine. — Son mariage. — Développement de la mission de M. de Brunow. — Adhésion des cabinets de l'Europe. — Rappel du général Sébastiani. — Mission de M. Guizot. — Son véritable caractère. — État des esprits en France. — Questions religieuses. — Les mandemens des évêques, l'action du conseil d'État. — Mort de l'archevêque de Paris. — Désintéressement et refus des évêques pour l'archevêché de Paris. — Les partis. — Les républicains. — Procès devant la Cour des pairs. — Condamnation et grâce. — Esprit de la bourgeoisie. — Hostilité à la couronne. — Mariage de M. le duc de Nemours. — Projet de dotation. — Rejet par la Chambre. — Démission générale du ministère. — Appréciation sur le cabinet du 12 mai.

CHAPITRE V. — Page 158.

Première période du cabinet du 1^{er} mars sous la présidence de M. Thiers.

Nouvel interrègne ministériel. — M. de Broglie et M. Molé consultés. — Refus du duc de Broglie. — Il indique la combinaison de M. Thiers. — Caractère et valeur des nouveaux ministres. — M. Thiers, — M. Vivien, — M. Jaubert, — M. de Rémusat, — M. Pelet (de la Lozère), — M. Cousin, M. Gouin, — L'amiral Roussin, — Le général Cubières. — Essence et conditions de ce ministère. — Alliance avec le parti et les passions révolutionnaires. — Façonnement de l'opposition Odilon-Barrot. — Concessions timides. — Promesses. — Le ministère devant les Chambres. — La pairie. — Les députés. — La presse. — Les journaux de M. Thiers. — L'opposition. — Les Débats. — Les idées que réveille le ministère. — L'impérialisme. — La révolution. — Les cendres de l'empereur. — La colonne de Juillet. — Nouvelle

conspiration de Louis Bonaparte. — Débarquement à Boulogne. — Les émeutes, — Les coalitions d'ouvriers. — Agitation des esprits. — *La Marseillaise*. — Retour au régime de M. de Lafayette. — Attaque contre la royauté. — Attentat de Darmès. — Lettre de M. Guizot à M. de Broglie. — Annulation du prince. — Attitude de la gauche. — Le parti de la réforme. — La destinée du ministère de M. Thiers. — Les bureaux des ministres. — Les amis et les confidens de M. Thiers.

CHAPITRE VI. — Page 190.

Second aspect du ministère de M. Thiers. Les affaires étrangères.

Développement de la question d'Orient. — Correspondance de M. Thiers avec M. Guizot. — Diplomatie, — à Vienne, — à Berlin, — à Pétersbourg. — Système de M. Thiers sur l'Égypte, — la Syrie. — Traité du 15 juillet. — Effet qu'il produit. — Son véritable sens. — Mémoire de lord Palmerston. — Dépit et colère de M. Thiers. — Les armemens. — Crédits par ordonnances. — Levées de troupes. — Augmentation de la flotte. — Ignorance des journaux. — Mauvais effet qu'ils produisent en Europe. — Mission de M. Périer et de M. Walewski auprès de Mehemet-Ali. — Fausse idée sur la possibilité d'un arrangement particulier entre le pacha et la Porte. — Somation de l'Angleterre. — Retraite des consuls. — Mesures énergiques. — Les amiraux Stopford et Napier. — Soulèvement de la Syrie. — Négociations avec lord Palmerston. — Option que nous laissent les puissances. — Isolement de la France. — Bravades jetées à l'Europe. — Elles blessent l'Allemagne. — Mort du roi de Prusse. — Système du prince de Metternich. — Agitation des esprits. — La guerre imminente. — Bombardement des côtes de Syrie. — Ridicule position de M. Thiers. — Affaires d'Espagne. — Triomphe du parti révolutionnaire. — Abdication de la reine Christine. — Dictature d'Espartero. — Intervention du roi Léopold, du prince Esterhazy. — Notes de MM. Appony, d'Arnim. — Conférence du roi et de M. Guizot. — Convocation des Chambres. — Note du 8 octobre. — Rappel de la flotte. — Exigences de M. Thiers sur les armemens. — Dissidence avec le roi sur le discours de la couronne. — Démission des ministres. — Situation dans laquelle le ministère du 1^{er} mars laisse les affaires.

CHAPITRE VII. — Page 267.

Le ministère du 29 octobre ; cabinet du maréchal Soult et de M. Guizot.

Partage des influences dans le nouveau cabinet. — Caractère de chaque ministre en particulier. — D'après quels principes ce cabinet veut marcher, — à

l'intérieur, — à l'extérieur. — Situation du pays. — Les esprits agités. — Réaction de l'Europe contre nous. — Soulèvement de l'Allemagne. — Armemens. — Écrits et poésie. — La presse anglaise. — Caricatures populaires. — Ouverture de la session. — Discours de la couronne. — Disposition de la majorité. — Peur de la guerre. — Embarras des finances. — Débats sur l'adresse à la Chambre des pairs. — Discussion à la Chambre des députés. — M. Thiers, — M. Guizot. — Majorité. — Projet de loi sur les fortifications de Paris. — Crédits supplémentaires. — Préoccupation de la Chambre. — Tristesses et désolation de l'année. — Les inondations. — Mouvement impérialiste. — Cérémonie funèbre des cendres de Napoléon. — Cris contre le ministère. — Ce que les cabinets pensent de notre situation. — Affaires diplomatiques. — *Espagne*. — Attitude de M. Guizot et de lord Palmerston. Mission du baron Mounier en Angleterre. — Nouvelles d'Orient. — Le pacha abaissé. — Le commodore Napier à Alexandrie. — Traité avec Mehemet-Ali. — Protestation de l'amiral Stopford. — Diplomatie du nouveau ministère sur la question d'Orient. — Communication et confiance de lord Palmerston. — Arrangement probable.

CHAPITRE VIII. — Page 310.

L'Europe pendant la première période du ministère de M. Guizot.

Angleterre. — Décadence du ministère whig. — Popularité de lord Palmerston. — Les tories. — Tendances française. — Développement de la question d'Orient. Conférences de Londres. — Décision sur le pacha et la Porte. — Rentrée de la France dans la politique générale. — Traité définitif. — Guerre de la Chine. — Forces navales de l'Angleterre. — Causes de la chute du ministère whig. — Dissolution du Parlement. — Le cabinet tory. — Ses intentions. — Rapports avec M. Guizot. — Mission de lord Cowley. — M. Bulwer. — *Russie*. — Pensée et tendance du cabinet. — Le comte de Nesselrode. — Départ de M. de Barante et du comte de Pahlen. — *Autriche*. — Idée fixe du désarmement. — La ligue des douanes allemandes. — *Prusse*. — Le cabinet de Berlin. — Esprit public de l'Allemagne. — Explications demandées par les neutres. — *Suisse*. — *Piémont*. — Politique du prince de Metternich. — *Espagne*. — La dictature d'Espartero. — Les deux infantes. — Correspondance avec la reine Christine. — Projet de la reine. — Insurrection en sa faveur. — Scène de palais à Madrid. — Mort lamentable de Diégo Léon. — Correspondance de M. Olozaga avec le ministère français. — État de la question. — Le ministère des affaires étrangères sous M. Guizot. — Correspondances. — Choix des ambassades. — MM. de Flahaut, de Saint-Aulaire, de Salvandy. — Questions agitées. — L'Orient, Tunis, Alger, l'Espagne. — Mission de M. de Mackau à Buenos-Ayres. — Traité. — Le désarmement. — M. Guizot et les tories anglais. — M. de Saint-Aulaire et le comte d'Aberdeen. — Premières négocia-

tions pour le droit de visite. — Ligne commerciale. — Traité avec la Hollande. — Difficultés avec la Belgique. — L'Angleterre et les intérêts commerciaux.

CHAPITRE IX. — Page 365.

Situation intérieure pendant la première période du ministère de M. Guizot.

Le ministère et les projets de M. Thiers. — Régularisation de la majorité. — La session. — État des esprits et des partis. — Révélations du procès de Darmès. — Effervescence des provinces. — Exécution de la loi de recensement. — Révoltes. — Compression violente. — Faiblesse des jurys. — La presse. — Circulaire de M. Martin (du Nord). — Fermes poursuites. — Les sociétés démocratiques. — Congrès des légitimistes. M. de Villèle à Paris. — Instruction de M. le duc de Bordeaux. — Transformation des sociétés secrètes. — Marche et progrès de l'industrie. — Les idées. — Journaux, livres, théâtres. — Dépravation des ouvriers. — Attentat du faubourg Saint-Antoine contre les princes. — Arrestation et procès de Quénisset. — Inquiétude du ministère sur la formation d'une majorité. — Souci et travail de M. Guizot à cet effet. — Sourde opposition du comte Molé et de M. Thiers. — Adhésion du centre droit. — M. Sauzet, M. Janvier. — Travail parlementaire jusqu'à la session de 1842.

CHAPITRE X. — Page 382.

Situation et dernier développement des affaires jusqu'à la catastrophe de M. le duc d'Orléans.

Affaires extérieures. — Nouvel aspect de la question d'Orient. — Constantinople. — Le Caire. — Système politique dans la Syrie. — Lutte entre le principe chrétien et le principe turc. — M. de Bourqueney et sir Strafford-Canning. — Le droit de visite. — Son histoire diplomatique. — Division qu'il crée parmi les conservateurs. — L'opinion publique. — Le comte Sébastiani. — M. Molé, — M. Thiers, — M. Guizot. — Refus de ratification. — L'Espagne. — Rapprochement de la reine Christine et de don Carlos. — Projet de transactions. — Mécontentement de l'Angleterre. — L'ambassade de Madrid. — Démission de M. de Salvaudy. — *Affaires intérieures.* — Ouverture de la session. — Les questions principales dans la Chambre. — Le droit de visite. — Les chemins de fer. — Recensement. — Le grand nécrologue de 1842. — Mort des maréchaux Clauzel, Moncey et Victor, du comte Pozzo di Borgo, de M. Humann, de M. Bertin. — Catastrophe du 8 mai sur le chemin de fer de Versailles. — Le contre-amiral Dumont-d'Urville. — Retour aux pensées

religieuses. — Attitude de l'épiscopat. — Plaintes sur la direction de l'enseignement. — Origine de la lutte entre l'université et le clergé. — M. Martin (du Nord) et M. Villemain. — Point de vue diplomatique du catholicisme. — L'esprit de la Chambre. — Désordre dans la majorité. — Nécessité de la dissoudre. — Le ministère en face des élections. — Résultats des scrutins. — Vives émotions de la politique. — La nouvelle se répand que M. le duc d'Orléans est mort. — Impression et tristesse. — Résultat politique. — Conclusion et fin de cette période historique.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU DIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

229

This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.

Widener Library



3 2044 105 574 727